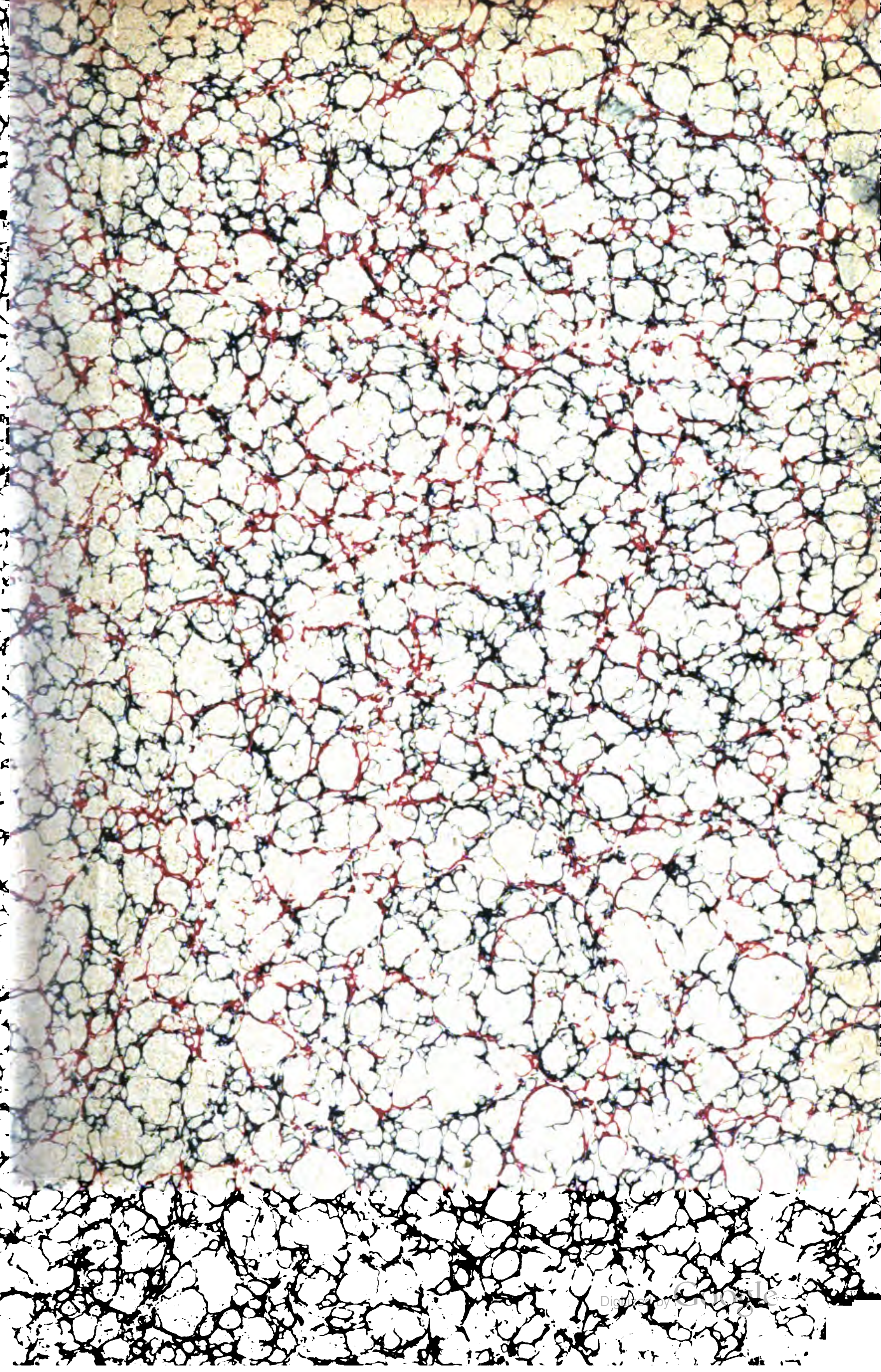

EX LIBRIS E. MAREUSE
M. Lalauze



SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME IV

1er Fascicule. — Mars 1877

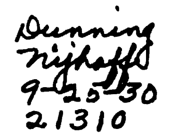


BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1877



EXTRAITS

DES

COMPTES-RENDUS

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Séance du 8 décembre 1876.

Présidence de M. DE PUIFFERRAT.

M. Dezeimeris rappelle la question de la création de membres correspondants; le bureau est chargé de la décision à prendre à ce sujet. Le même Sociétaire fait part d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui tiendra compte des travaux de la Société, mais qui ne peut répondre encore favorablement à la demande de subvention qu'elle a faite. M. Delpit désirerait que l'envoi au ministère des publications de la Société s'effectuât le plus tôt possible.

M. Lalanne, remettant à son successeur le livre des comptes de la Société, expose l'état financier; l'assemblée le remercie chaleureusement de sa bonne gestion.

M. Braquehaye propose qu'à l'avenir tout auteur d'articles écrits ou de propositions quelconques, veuille bien les communiquer en entier, ou par une simple note, au secrétaire rapporteur afin d'éviter des erreurs involontaires.

M. Drouyn auteur d'un article sur la pierre de Lussac (un dolmen apocryphe), où il combat l'opinion de Ducourneau, remet au bureau



son article avec quelques-unes des modifications qui lui ont été demandées.

M. Dulignon-Desgranges présente deux vases modernes fabriqués à Valparaiso, ornés de dessins offrant une grande analogie avec les vases antiques dont les débris ont été recueillis dans la vallée du Peugue, et où M. Delfortrie a dit reconnaître un caractère hispano-mauresque. M. Dulignon soumet, en outre, un croquis au lavis de diverses pierres brutes, formant, selon lui, un cromlech de 51 mètres de diamètre. Il présente aussi le plan de ce monument qui se trouve à Montembœuf (Charente).

M. L. Beaudin montre 16 médailles ou monnaies de diverses époques, trouvées dans l'enceinte du Palais-Gallien. M. Lalanne y reconnaît un Maxence, un Galère, un Maximien, un Antonin-le-Pieux, une Faustine, un Jean de Portugal, etc.

M. Delfortrie donne lecture d'une notice sur un puits de sondage pratiqué derrière l'église Saint-Pierre de Bordeaux, dans lequel il a constaté la présence de cinq pavages successifs à 0^m 50 de distance l'un de l'autre et dont le premier se trouve à 4^m 50 au-dessous du niveau du sol actuel. La présence de nombreux vestiges de constructions romaines à un niveau sensiblement inférieur de celui du sol actuel lui font conclure que le sol de la ville a dû, depuis les Romains, subir un dénivellement considérable.

M. Farine lit la suite de son étude sur les sculptures antiques réunies dans le musée Dubois. Il décrit plusieurs bas-reliefs, cippes, statuettes en bronze, en terre cuite et en marbre, et divers objets en corail.

M. Gassies remet au bureau une épreuve photolithographique représentant une tapisserie de la cathédrale de Toulouse.

Séance du 12 janvier 1877.

Présidence de M. Delfortrie, vice-président.

M. de Puifferrat, président de la Société, empêché d'assister à la séance, adresse à ses collègues une lettre dans laquelle il retrace la large part qu'a pris au développement de la science archéologique, M. Sansas, dont on déplore la perte récente.

C'est aux soins et au zèle de M. Sansas que la ville doit son Musée la-

pidaire de la rue des Facultés, et la conservation de nombreuses pierres sculptées, cippes, bas-reliefs, etc., découverts sur plusieurs points de Bordeaux. Depuis longtemps M. Sansas avait songé à fonder une société d'archéologie ; triomphant enfin de nombreux obstacles, il a pu voir son vœu se réaliser par l'approbation préfectorale des statuts de notre Société, le 6 septembre 1873.

M. Dezeimeris et M. Lussaud se chargent d'écrire un article nécrologique sur M. Sansas.

Lettre de M. le Maire de Bordeaux demandant des renseignements administratifs sur la Société.

Lettre de M. Girault rappelant la demande du Ministre de l'Instruction publique, d'un inventaire des richesses d'art de la France. Le signataire invite la Société à participer à ce travail.

Lecture est faite du travail de M. Sansas, intitulé l'*Aruspice* ; l'auteur y fait la description d'un bas-relief gallo-romain conservé rue des Facultés, et représentant une scène de sacrifice.

M. Dezeimeris donne communication d'un article extrait de la Revue des Sociétés savantes, où le rapporteur fait l'éloge du travail lu, dans la dernière session de la Sorbonne par M. Braquehaye, sur la statue de la Renommée qui décorait jadis le mausolée du duc d'Épernon à Cadillac.

M. Chabouillet reconnaît que la statue décrite par M. Braquehaye est bien celle qu'on voit au Musée du Louvre inscrite dans le catalogue sous le nº 164, avec erreur d'attribution et de provenance.

M. Braquehaye lit une notice sur Pierre Berruer, sculpteur, qui exécuta la plupart des modèles et des statues du Grand-Théâtre de Bordeaux; puis, dans un travail sur les corniches à *têtes-feuillées*, où M. Sansas croit reconnaître le type gaulois (ces sculptures sont déposées au Musée lapidaire), M. Braquehaye établit qu'il est possible d'admettre que ces corniches aient pu décorer l'amphithéâtre de Bordeaux, appelé à tort le Palais-Gallien, ou tout au moins quelque grand monument destiné aux jeux scéniques.

M. Piganeau lit un article intéressant de M. Frédéric Dedieu de Samazan sur plusieurs silos gaulois convertis, au XVIᵉ siècle, en souterrains refuges, et qui se trouvent au lieu de Péclavé, commune de Samazan (Lot-et-Garonne.)

M. Berchon disant qu'on ne connaît pas encore au juste l'étendue

des arènes du Palais-Gallien, pense que, pour élucider cette question, il faudrait visiter les caves et les jardins des maisons voisines, comme il a été fait à Poitiers pour retrouver les fondations des arènes de cette ville. Une commission, composée de MM. Dezeimeris, Farine et Braquehaye, est formée pour donner suite à cette idée.

Séance du 9 février 1877.

Présidence de M. DE PUIFFERRAT.

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES ADMIS : MM. Brandenburg, adjoint au maire de Bordeaux; Duvigneau, conseiller général; A. Tastet, conseiller général; Combe, Larue, Dizot, J. Prévôt, Tapiau, Louis Dumeyniou et Arthur de Brezets.

M. le Président annonce que, par les soins de Mme veuve Sansas, tous les manuscrits archéologiques qu'a laissés M. Sansas, ainsi que la collection des journaux ayant reproduit quelque article dû à sa plume, seront mis à la disposition de la Société archéologique.

La Société vote des remercîments à Mme Sansas, et charge M. le Président de les lui transmettre.

Le secrétaire général devra recueillir ces divers documents qui seront publiés dans les mémoires de la Société.

M. Ducatel (de La Teste) permet de photographier et de dessiner les divers objets d'art qui composent sa remarquable collection; des remercîments pour cette offre gracieuse lui seront adressés.

Un dessin de M. Tapiau, photographié par M. Terpereau, est présenté à l'assemblée. Ce dessin représentant ce qu'étaient, selon lui, les anciennes tours Saint-Éloi, sera déposé aux archives de la Société.

M. le Président raconte en quelques mots les circonstances qui ont amené la découverte de la mosaïque de la rue Gouvion et rappelle que c'est aux soins de MM. Wolf, Braquehaye, Combes et Maisonneuve, que l'on doit la conservation de ce monument remarquable dont la plus grande partie est déjà déposée au Musée lapidaire de la ville, rue des Facultés.

M. Charles Robert, de l'Institut, offre à la Société une belle brochure intitulée : Numismatique de la province de Languedoc.

Quatre plaques en cuivre jaune, ornées de dessins repoussés, sont soumises à l'assemblée de la part de M. Mignot. M. Lalanne y reconnait des œillères du xviie siècle, encore en usage dans certains pays, notamment en Velay et en Provence, pour orner la tête des bêtes de somme.

M. Labet signale la découverte à Bègles d'une belle hache gauloise, en bronze, d'un type très-rare. Cette hache, trouvée aux Sables-du-Luc, vient d'être achetée pour le compte de la municipalité par M. Gaullieur, archiviste de la ville.

Le bureau a reçu avis de M. le Ministre de l'Instruction publique que la quinzième réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, les 4, 5, 6 et 7 avril prochain.

Les membres de la Société archéologique, qui désireraient se rendre à Paris pour y faire une lecture, sont priés de s'adresser à M. le Secrétaire général, cours d'Albret, 100 et 102, qui leur fournira tous les renseignements nécessaires.

Séance du 9 mars 1877.

Présidence de M. de Puifferrat.

Nouveaux sociétaires admis : MM. Collignon, professeur à la Faculté des Lettres; Richard; Pépin d'Escurac, Gaden, Wenner et Avril.

La Société historique et archéologique de la Charente avise celle de Bordeaux de l'envoi de six volumes de ses publications.

M. Dezeimeris rappelle que la portion de mosaïque trouvée, il y a une douzaine d'années, dans le jardin de M. Dupac (rue Gouvion), a été dessinée, et que ce dessin est conservé dans les albums de la Commission des monuments historiques. M. Dulignon constate l'état de dégradation d'un gros fragment de mosaïque déposé à l'entrée de la cour de l'hôtel J.-J. Bel, et désirerait que la Société avisât l'administration pour sauver ce qu'il en reste.

A propos des œillères de mulet examinées dans la dernière séance, M. Piganeau rappelle que cet usage s'est perpétué en Provence. La représentation de l'évêque saint Eloi (*sant Aroy*, en patois provençal), indique la cérémonie religieuse de la bénédiction des animaux. Ces

plaques de cuivre ou œillères sont ornées de houppes de laine de diverses couleurs (bleu, rouge, jaune), même de verroteries, et surmontées de plumets ou de bouquets, parure qui, selon la croyance populaire, doit exciter l'allure des bêtes de somme, qui en sont fières, et que les muletiers enlèvent à celui de leurs mulets qui se montre trop rétif ou trop entêté. *N'aouras tjè de plumet, tjè de bouquet, et tout lou moundè en te veguen, diran que siès un azè* (tu n'auras plus de plumet, plus de bouquet, et tout le monde en te voyant dira que tu es un âne). Maints tableaux et gravures de Berghem et de Wisscher représentent des mulets avec des œillères.

M. Dezeimeris, rapporteur de la commission de vérification des comptes du trésorier, constate la parfaite gestion de M. Lalanne, auquel la Société exprime toute sa gratitude.

Lecture est faite de la première partie d'un travail de M. Gaullieur, archiviste de la ville : *Les Bordelais inconnus*, ou documents relatifs aux artistes bordelais du XV[e] au XVIII[e] siècle, armuriers, architectes, peintres, imagiers, etc., etc. Cet article fait connaître quelques particularités relatives à Raymond Massip, architecte qui vivait à la fin du XV[e] siècle.

M. Piganeau lit une notice sur trois anciennes cloches de la commune de Quinsac. Il s'étend sur une nomenclature d'un grand nombre de cloches du département antérieures au XIX[e] siècle ; puis, soumettant à la Société un projet de catalogue archéologique du département tout entier, il appelle, pour ce travail, le concours de ses collègues.

M. Braquehaye présente les photographies exécutées par M. Terpereau d'après divers objets d'art de la collection de M. Ducatel (de La Teste), puis indique la provenance et la destination de ces pièces, réunies avec goût par leur propriétaire.

M. Domengine donne lecture d'une communication sur la découverte qu'il a faite à Lamothe de Buch, près de la voie ferrée, de sépulcres gallo-romains et mérovingiens. Les fouilles se continuent.

M. Girault lit un travail descriptif de la mosaïque de la rue Gouvion, travail accompagné d'un plan d'un dessin colorié qu'il a exécuté avec la plus scrupuleuse exactitude.

M. Louis Dumeyniou présente des vases antiques en terre cuite, trouvés à Marcamps, arrondissement de Blaye.

M. Braquehaye rappelle que dans les fouilles exécutées, près de l'église de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne), sur la route nationale, on a rencontré une grande quantité de sépultures anciennes; il soumet à l'assemblée, de la part de M. Cloupeau, quelques objets qui ont été recueillis dans ces fouilles, soit : une agrafe mérovingienne ciselée, une bague en filigrane et différentes monnaies, parmi lesquelles M. Lalanne fait remarquer un Charlemagne, en argent, frappé à Melle, etc.

Séance du 12 avril 1877.

Présidence de M. de Puifferrat.

Après les observations de MM. Lalanne, Delpit et Dezeimeris, la Société décide que les comptes-rendus destinés aux journaux ne seront livrés à la publication, qu'après la séance où le procès-verbal aura été adopté.

La question des membres correspondants, discutée par MM. Dulignon, Braquehaye, Vivie, Lussaud, Delpit, Dezeimeris, est remise à la compétence du Conseil.

Lettre de M. Ducatel qui offre à la Société un sarcophage égyptien. Ce sarcophage sera déposé au Musée de la ville et des remercîments seront adressés à notre honorable collègue.

M. Gaullieur donne la suite des *Bordelais inconnus*, et fait connaître Olivier Maubrun, « maistre maçon » de l'œuvre de Saint-Michel de Bordeaux, en 1517; Etienne Baudouyn, soumissionnaire de la construction des tours Saint-Eloi, en 1520.

M. Gaullieur a trouvé les preuves de l'existence au XVIe siècle de l'architecte Pierre de Foix, fils et associé de son père Louis de Foix, l'habile constructeur de la tour de Cordouan. Il prie la Société de vouloir bien lui donner acte de cette découverte.

M. Camille de Mensignac donne lecture d'une note sur les fouilles exécutées à Bordeaux du 29 mars au 12 avril 1877 : substructions gallo-romaines, entre la rue Porte-Basse et la place Saint-André; mosaïque gallo-romaine à l'angle de la rue du Pas-Saint-Georges et de la rue Bergère; égout en petit appareil voûté en briques, même lieu.

M. Braquehaye présente la photographie de la statue de Vénus, trouvée au Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

M. Louis Dumeyniou lit une notice sur les poteries découvertes dans sa propriété de Pourcaud, commune de Marcamps.

M. Braquehaye annonce que les travaux de la Société archéologique de Bordeaux ont été cités dans la dernière séance de la Sorbonne; il croit que l'on obtiendrait aujourd'hui les faveurs du Gouvernement, si l'on faisait quelques démarches.

Séance du 11 mai 1877.

Présidence de M. Delfortrie, vice-président.

M. le Président communique une lettre de M. le Préfet, invitant la Société Archéologique à s'associer au travail demandé par le Ministre de l'Instruction publique, pour constituer un inventaire général des richesses d'art de toute la France.

M. Delfortrie lit un extrait du compte-rendu des dernières séances de la Sorbonne, imprimé dans le *Journal Officiel*, et où il est fait mention du travail de M. le docteur Berchon sur l'ancienne église de Segondignac (Médoc), et de la mosaïque trouvée à Bordeaux, rue Gouvion, extraite par les soins de la Municipalité et de la Société Archéologique.

M. Gaullieur, dans la suite de son étude sur les Bordelais inconnus, fait connaître un certain Jehan Baudouyn, peintre et sculpteur, qui, en 1509, fut chargé de l'exécution du riche mausolée de François de la Fontaine, gouverneur du Château-Trompette.

M. Delfortrie émet quelques réflexions sur le bas-relief du musée lapidaire décrit par M. Sansas, dans nos Mémoires (t. III), sous le titre de l'*Aruspice;* or, l'animal sacrifié étant un pourceau, et M. Sansas ne le mentionnant pas, M. Delfortrie considère ce monument *suobolique* comme très-rare et présentant un grand intérêt. M. Dezeimeris, qui n'admet pas le *suobole,* voit dans ce monument une scène du mariage par *confarreation;* d'ailleurs, ce bas-relief ayant été déplacé et ses diverses parties disjointes, il convient d'attendre sa reconstitution pour en faire un examen plus approfondi.

M. Augier présente divers objets : fragments de vases, silex, etc., qu'il a recueillis à la Force (Dordogne).

M. Dulignon-Desgranges annonce un prochain travail sur une station préhistorique du Bas-Médoc; il soumet à l'assemblée quelques-uns des objets qu'il a recueillis.

M. Camille de Mensignac fait connaître les nouvelles découvertes de la rue Bergère : égout gallo-romain, grand vase antique, débris de poterie dite *samienne* à riche ornementation (présentés par M. Combes); dans la rue de Grassi, au milieu de substructions gallo-romaines, petit taureau en bronze, fragment de statuette d'enfant et divers débris de vases antiques de toutes formes et de toutes grandeurs.

Séance du 8 juin 1877.

Présidence de M. Delfortrie, vice-président.

M. le Président donne lecture d'une lettre qui annonce que le Conseil municipal de Bordeaux vient de voter une somme de 500 fr. en faveur de la Société Archéologique.

M. F. Daleau (de Bourg) fait don à la Société d'un exemplaire de son travail intitulé : *Carte préhistorique du département de la Gironde*.

M. Dezeimeris fait savoir que, parmi les découvertes faites dans les fouilles de la place Saint-André, on a trouvé une sandale *(solea)* gallo-romaine assez bien conservée ; M. Durand, à qui elle appartient, se propose d'écrire une notice à ce sujet. A propos de cette découverte, M. Braquehaye signale un article sur des chaussures antiques trouvées dans la forêt de Compiègne, lu en Sorbonne, à la dernière réunion des Sociétés savantes, par M. de Roucy.

M. Dezeimeris, rapporteur de la Commission nommée par la Société pour examiner les restes du Palais-Gallien, fait connaître l'état des ruines qui ont été examinées ; il reste encore des fragments assez considérables pour appeler de nouveau l'attention de la municipalité sur leur conservation et sur leur isolement plusieurs fois projeté.

M. Girault présente les dessins des deux mosaïques de la rue Gouvion et de la rue Bergère. L'Assemblée discute les moyens de les publier dans ses mémoires en chromo-lithographie.

M. Braquehaye donne lecture d'un article de M. Farine sur les



antiquités et objets d'art formant la collection de M. Dubois : *Musée Dubois* (suite).

M. de Chasteigner annonce qu'il vient d'être fondé au dépôt des archives un musée sigillographique et paléographique (sceaux, timbres, etc.). Il invite ses confrères à compléter le plus possible cette collection intéressante. Le même sociétaire présente deux objets en bois sculpté du XVIIe siècle et une brique sigillée trouvée à Dax, portant trois lettres C E M, cette marque est en relief, au lieu d'être en creux, comme le sont ordinairement les inscriptions de ce genre.

MM. F. Daleau, de Laporterie et A. Combes présentent : le premier, des ossements préhistoriques provenant de la carrière de Banefont, près Marcamps (Gironde); le second, quelques haches en bronze trouvées récemment à Pouyalet, près Pauillac (il y en avait 21, dont 19 très-bien conservées); enfin, M. Combes, des débris de poteries de couleurs différentes, divers objets antiques, recueillis rue du Pas-Saint-Georges, n° 41, et cours d'Alsace-Lorraine, n° 123.

Séance du 13 juillet 1877.

Présidence de M. Delfortrie, vice-président.

Une lettre de M. Dizot annonce la découverte, à Longueville (Lot-et-Garonne), de nombreuses monnaies romaines à l'effigie de Tétricus.

M. Deyres communique à la Société un moulage de l'inscription de la cloche de Romagne, cloche qu'il est chargé de refondre, et M. l'abbé Pardiac, l'inscription de celle de Saint-Magne, canton de Belin, qui remonte à l'an 1510.

M. R. Dezeimeris lit le rapport de la Commission nommée par la Société pour visiter les ruines du Palais-Gallien. Ce rapport sera adressé à M. le Maire de Bordeaux et imprimé dans nos Mémoires. Les membres de la Commission et la Société tout entière remercient le rapporteur d'avoir si bien interprété leurs vœux.

MM. L. Beaudin et Lalanne rappellent que l'amphithéâtre de Saintes peut, avec celui de Bordeaux, fournir un ensemble complet d'études,

car le premier présente un plan général, et celui de Bordeaux donne une élévation.

M. Dulignon-Desgranges lit, sur diverses stations préhistoriques du Bas-Médoc, aux lieux de la Pinasse, du Gurp, du Vieux-Soulac, de Grayan, de Talais, etc., une notice, dont l'impression est votée par la Société.

M. de Chasteigner fait remarquer que les grands poignards en silex, que l'on rencontre dans nos pays, sont fabriqués avec des silex provenant des immenses ateliers de la Touraine et du Poitou, et que caractérise une couleur jaune cireux, tacheté de blanc.

Dans une notice sur la pierre levée de la Roche, commune de Lavallée, canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure), M. F. Daleau fait connaître le résultat des fouilles qu'il a pratiquées lui-même.

M. Delfortrie fait savoir que le monument *suobolique* ayant été rétabli, il ne représente plus que huit personnages, au lieu de neuf, qu'on avait cru y voir dans la disposition primitive, et persiste, contre l'opinion de M. Dezeimeris, à ne pas voir dans ce bas-relief une scène de mariage par confarréation.

M. Braquehaye lit une notice de M. Maufras, sur le dolmen d'Ardillières, canton de Surgères (Charente-Inférieure), connu sous le nom de Pierre-Fouquerée, déjà décrit par M. Chaudruc de Crazannes, et fouillé en 1873 par M. Rigaud.

M. A. Courau, de Marmande, donne avis de la découverte au cimetière d'Argenton (Lot-et-Garonne) de plusieurs cercueils à auge, disposés sur trois rangées : dans l'un, se trouvaient un vase en verre à large ouverture, un pot de terre à anses et à col étroit ; dans un autre était un morceau de fer en forme de croissant.

M. Gaullieur, dans la suite des *Bordelais inconnus*, fait connaître Julien Rochereau, maistre imaigier, et Nicolas Cartier. Ce dernier fut chargé, le 30 juin 1618, des sculptures de la maison navale offerte au duc de Mayenne.

A propos d'une inscription, retrouvée en partie sur deux gros blocs de pierre, exhumés le 18 juin des fouilles opérées à l'angle du cours d'Alsace-Lorraine et de la rue de Cheverus, M. Dezeimeris lit une savante dissertation dans laquelle il s'attache à démontrer que Sulpice Sévère dut appartenir à l'ancienne famille Sulpicia, et après avoir retrouvé les traces de cette famille dans la Gaule Cisalpine, il

la suit dans la Gaule Narbonnaise et dans l'Aquitaine, en faisant usage des témoignages fournis par l'épigraphie.

M. Braquehaye lit une note sur les vases présentés dans la séance du 11 mai, par M. Augier, et provenant de Laforce (Dordogne). On les attribue généralement à l'époque romaine; notre collègue ne les croit pas antérieurs au xe ou xie siècle.

M. de Mensignac donne une note détaillée des découvertes du cours d'Alsace-Lorraine, n° 123 : parement intérieur de l'enceinte de Burdigala, inscription de Paterculus, vase Renaissance, fragments de bronze et de fer fondu, etc.; rue Porte-Dijeaux, n° 51, pince épilatoire, bague en bronze, figurine en terre cuite (déesse-mère [?]), lampe en fer (?), trois charnières en os, poids de tisserands, vases en terre rouge, etc.

M. Girault présente un dessin de la mosaïque de la rue Gouvion, et M. A. Combes un certain nombre de fragments de poteries, quelques vases assez bien conservés et la plupart des objets mentionnés dans la notice de M. de Mensignac.

Séance du 10 août 1877.

Présidence de M. Delfortrie, vice-président.

M. de Mensignac fait connaître les nouveaux résultats des fouilles du cours d'Alsace-et-Lorraine : petit priape en cuivre fondu, fragment de bronze oxydé, buste d'homme en terre cuite blanche, poteries dites *samiennes*, deux monnaies romaines d'argent à l'effigie de Balbin; au cours de l'Intendance : os travaillé, fragments de bronze et de terre cuite, vases en terre rouge, boule creuse en terre noire, boule gauloise, débris de vases dits *samiens*, monnaies de Faustine et d'Antonin.

M. Terpereau offre à la Société les photographies du bas-relief de l'Aruspice et de divers objets de la collection Ducatel.

M. Girault donne lecture de son travail sur la mosaïque de la rue Gouvion qu'il attribue à la fin du ive ou du commencement du ve siècle.

M. Grelet Balguerie, juge à Lavaur (Tarn), envoie le relevé d'une inscription trouvée à Audenge, et provenant du château de la Ruscade, à Certes.

M. Domengine soumet plusieurs médailles en bronze et en argent, l'une, frappée en 1627, porte l'effigie de Gustave-Adolphe et celle de Marie Éléonore, son épouse ; la seconde représente des figures emblématiques de mariage, avec inscription en hollandais ; la troisième, commémoration d'un traité de paix entre les Anglais et les Bataves, porte aussi une inscription en langue hollandaise ; une quatrième médaille, en bronze fondu, représente les symboles matrimoniaux, inscription latine ; de plus, monnaie d'argent très-bien conservée à l'effigie de Philippe IV d'Espagne (1644).

M. Braquehaye présente la photographie de la statue de Vénus trouvée au Mas-d'Agenais, dont la découverte a été signalée à la Société par M. Luflade dès le mois d'avril dernier. Notre collègue a vu la statue qu'il dit être fort belle et le propriétaire qui en demande la somme de 5,000 fr. C'est à la métairie de Brégnet, appartenant à M. Holagray, que M. Rousseau, son métayer, a trouvé la magnifique statue signalée ; elle était couchée, comme tombée sur un carrelage en briques à rebords. Dans le même endroit ont été trouvées des monnaies antiques, une lampe et un bracelet en bronze, des fragments de poterie.

M. Gautriaud, pépiniériste à Marmande, a trouvé dans son champ deux pièces petit bronze, un Gallien et un Auguste.

M. de Mensignac signale à l'attention de la Société la cave de M. Motelay, rue Guillaume-Brochon, 7, où l'on voit encore des restes de la muraille gallo-romaine de Bordeaux.

Séance du 9 novembre 1877.

Présidence de M. Delfortrie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance (10 août), M. Gassies fait savoir que la statue de Vénus trouvée à Caumont (d'Agenais) a été acquise pour le Musée d'Agen, au prix de 4,200 fr., par le Conseil général du Lot-et-Garonne.

Nouveaux Membres admis : M. Faulat, architecte, et M. David.

L'Assemblée procède ensuite au renouvellement de son bureau, qui est constitué comme suit pour l'année 1878 : *Président*, M. Delfortrie ; *vice-présidents*, MM. Sourget et Braquehaye ; *secrétaire géné-*

ral, M. J. Delpit; *secrétaires adjoints*, MM. E. Piganeau et C. de Mensignac; *trésorier*, M. V. Domengine; *archiviste*, M. Farine; *assesseurs*, MM. de Puifferrat, R. Dezeimeris et L. Lussaud.

M. de Mensignac appelle l'attention de la Société sur les travaux qui s'exécutent en ce moment pour l'installation du nouveau Lycée à la caserne des Fossés, ancien Collége des Jésuites; il y a remarqué quatre cheminées du commencement du XVIIe siècle, qu'il serait bon de conserver par le dessin avant leur probable destruction, puis une cage d'escalier de la même époque. Rue du Pas-Saint-Georges, à l'angle de la rue Bergère, on a trouvé les vestiges d'une seconde mosaïque non moins intéressante que celle découverte le 7 avril au même lieu.

Sur la proposition de M. de Mensignac, une commission, composée de MM. Braquehaye, Dezeimeris et Gassies, est chargée d'aller visiter les caves de M. Motelay, rue Guillaume-Brochon, 7, où l'on voit encore en place une portion de l'enceinte gallo-romaine.

M. le Président communique le prospectus de la 41e session du Congrès scientifique de France devant se tenir à Nice, en janvier 1878.

M. Courau, de Marmande, écrit que M. Bourdin, de Cahors, possède de belles tentures de Flandre, de l'époque de Louis XIII, fort bien conservées; elles représentent des sujets historiques, et sont signées des noms Jean Leynier et J. Cordis.

M. le Président rappelle à la Société que M. le Ministre compte sur son concours pour les travaux sur les richesses d'art et d'archéologie de la France.

Le rapport de M. le Trésorier sur l'état financier de la Société révèle une situation satisfaisante. Une commission est nommée pour vérifier les comptes, et la Société remercie M. Domengine de son zèle et de la parfaite gestion de son mandat.

Lectures: 1° Travail de M. Maufras, intitulé: *Excursion aux dolmens de la Saussaye* (commune de Soubise) et à l'abbaye de Trizay, canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure).

2° Notice de M. Gaullieur sur quelques découvertes dans les communes riveraines de la Dordogne: instruments en silex, trouvés sur les coteaux d'Eynesse et de Saint-Avit de Soulège par M. E. Frétillière; sur le plateau de la Commanderie, au lieu du Rouca, on a dé-

couvert une hache en silex, des débris romains et les ruines d'une ancienne Commanderie.

3° Notice de M. F. Daleau sur la légende de la Fons-Galline (ou grotte des fées), à Tauriac, près de Bourg.

M. Dulignon-Desgranges entretient la Société au sujet d'une fouille qu'il vient de pratiquer dans un dolmen du département de la Charente.

M. A. Combes communique à la Société un étrier espagnol trouvé en 1867 près la Porte-Basse; il présente ensuite des débris de poteries gallo-romaines provenant des ruines de la maison Marly.

M. Augier dépose sur le bureau quelques-uns des volumes de sa collection hagiographique.

Séance du 14 décembre 1877.

Présidence de M. Delfortrie.

M. Delpit, remerciant ses collègues du titre de secrétaire général qui lui a été conféré, s'excuse de ne pouvoir l'accepter. La Société nomme M. E. Gaullieur pour le remplacer.

Est déposée sur le bureau une brochure, intitulée : *Histoire des eaux de consommation de Bordeaux depuis l'an 1520 jusqu'à nos jours*, ouvrage de M. Richard, ingénieur civil.

Communication de M. de Mensignac : Dalle en plomb provenant d'une maison de la rue Dudon ayant appartenu à Pierre Bruer (Beulaigue); les agrafes de cette dalle ayant pour ornements des têtes d'anges (XVIIe siècle) ont été acquises par M. Gounouilhou, qui, à la sollicitation de M. de Mensignac, en a fait don au Musée de la ville.

M. de Mensignac, à l'occasion des restes aujourd'hui disparus d'une voie romaine signalée rue Saubat par M. Latour, agent voyer, propose à la Société de demander à la Municipalité que ses agents veuillent bien prévenir la Société Archéologique ou du moins quelqu'un de ses membres, chaque fois que leurs travaux amènent quelque découverte intéressant l'archéologie.

M. Lalanne, rapporteur de la commission des comptes de M. le Trésorier, constate l'exactitude avec laquelle M. Domengine s'est acquitté de ses fonctions et propose de lui adresser de nouveaux remerciments.

M. Dezeimeris ayant appris que la famille de M. Sansas se pro-



pose de faire élever un petit monument à sa mémoire, émet l'avis que la Société doit à son fondateur de s'unir à ce pieux souvenir. M. Braquehaye demande à la Société de se charger d'un cippe que surmonterait le buste de feu M. Sansas, buste qu'a déjà exécuté M. Prévot, sculpteur. La Société est d'accord que ce cippe doit par sa forme rappeler les études épigraphiques chères à M. Sansas, et invite les architectes et sculpteurs à vouloir bien déposer au bureau divers projets avec devis.

M. Dezeimeris donne lecture d'un travail de M. Collignon sur le bronze gallo-romain (statuette de jeune homme) trouvé dans les fondations d'une maison à l'angle de la rue de Cheverus et du cours d'Alsace au milieu de débris calcinés. Ce bronze mutilé rappelle assez un Bacchus, et présente quelque rapport avec le Narcisse du *Museo nazionale* de Naples. M. Collignon passe ensuite à l'étude de la Vénus du Mas-d'Agenais, déjà décrite par M. Quicherat, et qui offre une certaine analogie avec la Vénus d'Arles.

Notice par M. J. Delpit sur la pierre dite pierre du Curé, qui se trouve au tertre du Touilh, près de Villegouge, puis sur une excursion à la pointe de Suzac, près Royan, où il a remarqué de nombreuses substructions romaines. M. Daleau rappelle que cette *pierre du Curé* est aussi appelé *pierre de Charlemagne.*

M. Gaullieur lit un premier chapitre de son travail sur les peintres émailleurs au XVIe siècle ; il commence par la biographie de Léonard Limosin chargé des décorations de la porte du Chapeau-Rouge lors de l'entrée à Bordeaux du roi Charles IX. M. Gaullieur fait savoir qu'il vient d'acquérir pour la ville une gouache signée Gonzalès, 1779, représentant une porte du Palais-Gallien qui existait encore en 1804 et qui a été renversée pour l'ouverture de la rue Planturable.

M. Gaullieur présente le croquis d'une épée antique trouvée dans la Garonne devant Rions, et propriété de M. Souriaux.

M. Augier rappelle la découverte d'une mosaïque à Saint-Germain de Puch, et M. Dulignon-Desgranges annonce qu'il vient de recueillir à Cubzac un beau broyeur en silex.

BRONZE GALLO-ROMAIN

trouvé à Bordeaux;

STATUE DE MARBRE

trouvée au Mas-d'Agenais;

Par M. Max. COLLIGNON.

Planches I et II.

Le bronze dont la reproduction est ci-jointe a été trouvé dans les fouilles faites récemment à l'angle de la rue de Cheverus et du cours d'Alsace-Lorraine (1). Il a été recueilli au milieu de débris calcinés qui semblent marquer l'emplacement d'une habitation romaine. La gangue épaisse qui le recouvrait a pu être enlevée, grâce aux soins de M. de Mensignac qui a présenté ce petit monument à la Société Archéologique.

La partie conservée de la statuette mesure environ 0^m11. Il manque le bras droit à partir du coude, et du bras gau-

(1) Le catalogue des objets provenant de ces fouilles a été soumis à la Société Archéologique. (Voir *Bulletin de la Société Arch. de Bordeaux*, t. III, 3e fasc., octobre 1876, p. 156.)

che une portion de l'avant-bras a disparu. Les jambes sont brisées, la droite à la hauteur du genou, la gauche un peu au-dessus. Le bronze a malheureusement beaucoup souffert; l'oxydation et les boursouflures du métal, provenant de l'action plus ou moins directe de la flamme, ont altéré les contours, et ne permettent pas d'apprécier avec exactitude le style et la technique de l'œuvre. Malgré le mauvais état de conservation du monument, on peut juger tout au moins du caractère de la figure, et de l'intention qui a guidé l'artiste.

La tête légèrement inclinée vers la gauche a une expression toute juvénile; le visage, imberbe, offre l'air de douceur un peu efféminée que les artistes prêtent à certains personnages du cycle de Dionysos. La chevelure est fort endommagée, et l'on ne reconnaît pas au premier coup d'œil, dans la disposition de la coiffure, les indices qui pourraient révéler un attribut déterminé. Les cheveux sont réunis en masse par derrière (1), et encadrent le visage par une série de boucles frisées et régulières qui rappellent la coiffure habituelle des éphèbes sur les vases italo-grecs et sur les terres cuites (*capilli calamistrati*) (2). Le second bourrelet qui ceint la tête du jeune homme est douteux : on peut y voir une seconde rangée de boucles, ou une couronne d'ache. Le tenon qui occupe la partie supérieure de la tête peut figurer le corymbe, ou nœud de cheveux, porté habituellement dans les représentations figurées de l'antiquité, par les personnages du cycle diony-

(1) C'est, autant qu'on peut en juger d'après l'état du bronze, la même disposition que dans la statue bien connue de l'*Apollon Nomios* à la villa Ludovisi. Voyez : Ottf. Müller : *Handbuch,* etc. *Atlas,* pl. 31, XCVI.

(2) Cf. Apulée, *de Magiâ*, p. 68 *Bip.* Description du costume d'Hermès : « *In capite crispatus capillus.*» Voir la belle tête archaïque d'Éphèbe grec publiée dans les *Monumenti inediti* de l'Institut de Corresp. Archéologique ; 1874, vol. X, tav. VII. Les détails de ce genre de coiffure y sont très-nettement indiqués.



A. TERPEREAU Phot.

Bronze Gallo-Romain

Trouvé à Bordeaux.



A. TERPEREAU Phot.

Statue de Marbre

Trouvée au Mas-d'Agenais, (Lot-&-Garonne.)

siaque ou par Eros. Les parties intactes du corps permettent de reconstituer le mouvement général de la figure; le bras gauche, légèrement plié, était parallèle au corps; la jambe gauche, un peu écartée, ramenait l'aplomb dans la figure, et soutenait la ligne onduleuse formée par le mouvement du torse et de la tête. Le modelé du torse est sûr, quoique rapide et un peu négligé d'apparence. Il y a là la trace d'une main habile, sans doute guidée par un modèle.

Il ne faut guère songer à chercher dans les accessoires de cette figurine des indices qui permettent de lui donner un nom mythologique. Ces sortes d'attributions, souvent téméraires, ne peuvent se faire que d'après des preuves irrécusables. En pareil cas, on ne peut procéder que par la comparaison avec des monuments déjà connus.

On connaît le beau bronze du *Museo Nazionale,* à Naples, désigné sous le nom de Narcisse. Au premier coup-d'œil, il est difficile de ne pas être frappé de l'analogie que notre monument présente avec ce bronze. C'est la même flexion du torse, un mouvement analogue de la tête inclinée; il semble même que le bras droit de la figurine que nous décrivons se prête facilement au geste que fait le Narcisse de Naples; on sait qu'il est figuré avec un bras porté en avant, à partir du coude, deux doigts étendus, les autres repliés sur la paume de la main. La coiffure et l'air de tête de notre personnage établissent une ressemblance de plus; il est visible qu'en modelant les formes encore peu pleines du torse, en donnant à la tête inclinée une certaine expression de langueur, l'artiste s'est attaché à accentuer le caractère efféminé du personnage.

Si ces rapprochements sont exacts, on aurait dans le bronze trouvé à Bordeaux une réplique d'un bronze italogrec. De tels faits sont fréquents dans l'art antique. La part d'invention des artistes s'est souvent bornée à reproduire, avec de légères variantes, les statues connues, exécutées par des maîtres. Les Musées d'Italie offrent de nombreux exemples de pareilles imitations. Il est donc intéressant,

pour l'archéologie générale, de trouver dans cette région une variante possible d'un monument connu, représentant un personnage popularisé par la légende (1). Le bronze de Naples était une œuvre d'art et un objet de luxe destiné à orner la demeure d'un riche Romain; il est tout naturel que des imitations, même lointaines, de cette œuvre aient été fort répandues.

La belle statue de marbre trouvée au Mas-d'Agenais est déjà connue par la communication que M. Quicherat a faite à la *Société des Antiquaires de France* (2).

La note de M. Quicherat est accompagnée d'une planche gravée, représentant la statue sous plusieurs faces.

La Société Archéologique croit devoir reproduire ce monument, qui intéresse l'archéologie figurée de la région. Une œuvre d'art de cette valeur ne saurait être passée sous silence dans un recueil destiné à attirer l'attention sur tous les faits archéologiques de quelque importance. On admettra dès lors qu'il y avait lieu de publier à nouveau cette statue.

Il est à peine besoin de déterminer le nom qu'il convient de lui attribuer. On reconnaîtra à première vue une Vénus tenant un miroir de la main gauche, et de la droite arrangeant les boucles de sa chevelure. Le marbre offre de gran-

---

(1) On a déjà signalé à la Société Archéologique une réplique d'un bronze du Musée Capitolin trouvée dans la région. Voir l'article de M. Farine : *Bulletin de la Société Arch. de Bordeaux*.

Musée Dubois, page 140, pl. XXVII. Le tireur d'épines : terre cuite. L'original, en bronze, est connu sous le nom de *Spinarius*. Voir Maffei : *Raccolta di statue antiche*, 23.

(2) Bulletin de la *Société des Antiquaires de France :* Séance du 21 mars, note lue par M. Quicherat au nom de M. Tholin, associé correspondant à Agen.

des analogies avec deux statues, l'une trouvée à Arles (1), l'autre, sans indication de provenance, conservée au Musée du Louvre (2).

(1) Millin : *Voyage dans le Midi de la France*, t. III, 499, pl. 69, 1; Clarac : *Catalogue*, n° 282; *Musée* : pl. 342, 1307; Müller-Wiescler : *Denkmaeler* : t. II, pl. 25, 271.

(2) Bouillon : t. III, *Statues* : pl. 6, 5; Clarac : *Catalogue*, n° 379; *Musée* : pl. 362, 1315.



NOTES

SUR

QUELQUES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

DANS

les communes du département de la Gironde riveraines de la Dordogne;

Par M. E. GAULLIEUR

PLANCHES III ET IV.

MESSIEURS,

Les nombreuses et importantes découvertes d'armes, d'instruments et d'outils préhistoriques faites depuis quelques années dans le Périgord, m'avaient fait supposer que des objets de même nature devaient exister, plus près de nous, dans les coteaux qui ferment la vallée dela Dordogne, sur les deux rives de ce cours d'eau. Un beau fragment de hache taillée, trouvé par un propriétaire de cette contrée, il y a plus de quinze ans, m'avait prouvé la réalité de mes suppositions.

Cependant, en 1875, j'avais fouillé l'intérieur de quelques abris sous roche et de quelques grottes sans le moindre résultat, lorsque la découverte à fleur de terre d'un certain nombre de silex taillés, faite par moi l'année

dernière dans les communes d'Eynesse et de Saint-Avit-de-Soulège, vint ranimer mon ardeur.

Les collines peu élevées qui bordent la vallée de la Dordogne ne forment point des chaînes continues; elles sont, en général, composées de mamelons isolés, quelquefois très-reculés du rivage. Ces mamelons, groupés de diverses manières, vont en s'élevant doucement vers l'intérieur des terres. Quelquefois aussi, ces masses calcaires s'avancent brusquement jusqu'au bord de la rivière, dont elles détournent le cours.

C'est ainsi que dans la commune d'Eynesse, à quelques kilomètres de Sainte-Foy, le charmant coteau de *Picon* semble barrer la Dordogne qui le contourne gracieusement; *la Gravouse*, ruisseau qui descend des collines, a son embouchure à cet endroit. C'est au pied des roches calcaires de Picon, dans les prairies qui bordent cet affluent, qu'a été trouvé le petit ciseau à tête plate, ou, si vous préférez, la petite hache, si remarquable par le fini du travail, que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux (1).

Je me hâte d'ajouter qu'à deux ou trois cents mètres de là se trouve le coteau du *Limousi*, composé d'énormes blocs de silex gris ou jaune, veiné de rouge, amas de roches dont la nature géologique n'a aucun rapport avec celle des collines environnantes presque entièrement formées de calcaires grossiers et de dépôts argileux. Il n'est pas douteux pour moi que, pendant de longs siècles, le coteau de Picon n'ait fourni aux hommes qui habitaient cette portion de la contrée la matière première dont ils fabriquaient leurs armes rudimentaires et leurs instruments de travail.

Je me hâte de mettre sous vos yeux une vingtaine d'objets de cette nature, haches, grattoirs, nucleis, pointes de

---

(1) Objet en silex gris très-légèrement veiné de rouge et de brun, provenant de la période néolithique; longueur 0m06, largeur maximum 0m03. Faces latérales bombées, tête plate, tranchant très-acéré. (Collection de M. Gaullieur.)

flèches, etc. (1), trouvés presque tous sur les plateaux qui couronnent les coteaux de la rive gauche de la Dordogne dans les communes d'Eynesse et de Saint-Avit-de-Soulège.

Ces objets, comme vous le verrez, peuvent être divisés en deux séries, dont l'une appartient à l'époque de la pierre taillée, dite paléolithique, et la seconde à l'âge relativement beaucoup plus moderne de la pierre polie.

Je prends la liberté d'appeler votre attention d'une manière plus particulière sur une hache, en silex blanc veiné de rose, que j'ai trouvée sur le penchant d'un coteau ou lieu dit au *Rouca*, indiqué sur le n° 28 de la carte de la Guienne dressée par M. de Belleyme. Ce nom de Rouca est suffisamment justifié par l'existence d'une énorme roche granitique, la seule que je connaisse dans cette contrée et dont on ne peut s'expliquer la présence que par l'action volcanique de quelque puissante force souterraine à l'époque de la formation des coteaux qui bordent la vallée de la Dordogne.

L'arme grossière que je soumets à votre analyse me paraît être un spécimen assez curieux de l'art de façonner la pierre en en détachant des éclats. Je la crois d'une époque fort reculée.

Sa présence au Rouca, jointe à quelques autres indices, me font supposer qu'il y avait en cet endroit une sorte d'abri naturel ou de grotte formée par les roches granitiques dont je viens de vous parler. Quand on défricha la colline dans les temps modernes, ces roches situées dans le voisinage d'une habitation, qui n'existe plus depuis un demi-siècle, gênaient la circulation; on les fit sauter au

(1) Une partie de ces objets ont été trouvés par un jeune et intelligent collégien, M. Ernest Frétillière, auquel j'avais, l'année dernière, donné les indications nécessaires pour commencer ses recherches. Il est bon d'encourager la jeunesse. Les autres, plus beaux, ont été recueillis par M. le docteur Duthil, que je remercie cordialement de sa générosité, par mon jeune fils et par moi. (Voir planches 1 et 2.)

moyen de la mine, mais les fragments considérables qui en restent encore aujourd'hui sont, comme jadis, disposés en forme d'abri.

Permettez-moi, Messieurs, avant de terminer ces notes rapides, de vous dire quelques mots au sujet d'une localité fort riche en débris de tous genres, et qui, si je ne me trompe, nous promet pour l'avenir d'importantes découvertes.

La *Commanderie* est un plateau situé sur un mamelon élevé, à l'extrémité d'un vallon fortement encaissé que bordent à droite la petite rivière de *la Soulège*, à gauche un petit ruisseau nommé le *Maurillac*, qui parfois, en hiver, se transforme en torrent impétueux. Les embouchures de ces deux cours d'eau, dans la Dordogne, sont séparées par un espace de cent mètres à peine.

Le plateau de la *Commanderie* se trouve en conséquence défendu de trois côtés par sa situation même, et il suffit d'examiner depuis la rive droite du fleuve cette forte position stratégique pour comprendre qu'elle dut évidemment tenter, à différentes époques, ceux qui s'en approchèrent. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait été occupée dans les temps préhistoriques par les contemporains de l'âge de la pierre taillée; secundo, vers le temps de la conquête romaine par nos ancêtres les Gallo-Romains, et plus tard enfin au XIIe siècle par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ces derniers s'y construisirent une commanderie défendue par d'importants ouvrages de fortifications, dont les assises existent encore aujourd'hui.

Il suffit de se baisser pour retrouver dans cette intéressante localité les traces de ces trois âges et principalement des deux derniers.

Le mamelon couronné par le plateau de la Commanderie est presque entièrement composé de calcaire argileux, sans aucune apparence de pierre dure et l'on peut être certain que les silex qu'on y trouve sur le sol, en petit nombre, y furent apportés de main d'homme. Le versant

septentrional, aujourd'hui planté de vignes, est composé d'une sorte de tuf calcaire, extrêmement friable et recouvert d'une couche assez mince de terre végétale.

La présence d'une hache, d'une pointe de lance et de divers fragments en silex taillé trouvés à la Commanderie, prouvent d'une manière certaine que ce plateau fut habité dans les premiers âges du monde.

Si la présence des hommes à l'époque paléolithique y est indiquée par l'existence de ces quelques objets en silex, elle l'est bien plus encore à l'époque gallo-romaine. On ne saurait se faire une idée de la quantité de fragments de poteries de diverses couleurs, de tuiles à rebord, et de briques de carrelage ornés de dessins variés qu'on y rencontre encore, bien qu'on en ait emporté des charretées entières pour en débarrasser les vignes et dans le but de les employer à l'amélioration des routes dans la commune de Saint-Avit.

Quelques-uns de ces fragments, recueillis par moi, vont être placés sous vos yeux (1).

Ces preuves ne sont pas les seules : il en est d'une nature plus importante, qui attestent que cette localité fut habitée dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Un jeune tonnelier de la commune d'Eynesse, dont on ne saurait trop encourager les studieux efforts, M. Salavert, propriétaire d'une vigne située sur le plateau même de la Commanderie, en fouillant le sol, il y a quelques mois, à l'extrémité ouest de cette sorte de plate-forme, vient d'y découvrir des substructions régulières en briques rouges recouvertes d'une couche de ciment romain, qui ne laissent aucun doute sur l'époque approximative à laquelle elles furent faites.

---

(1) Au nombre de ces objets se trouve un petit couvercle en plomb, sur lequel on distingue en relief des caractères grecs. Il ne faut pas oublier qu'au IIIe et au IVe siècle la langue grecque était en grand honneur à Burdigala, qui comptait dans ses écoles des professeurs venus d'Athènes.

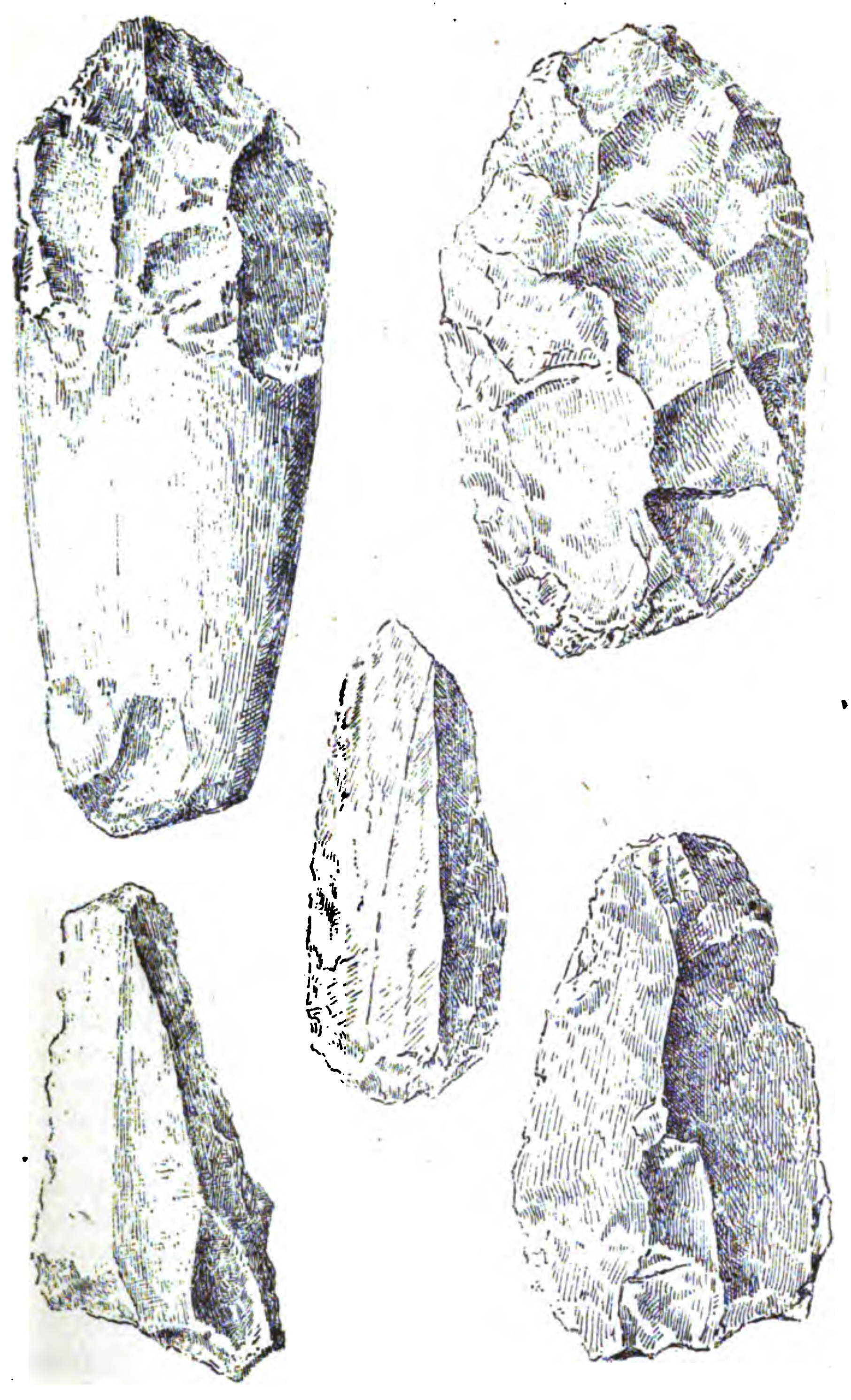
Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au XIIe siècle, quand les chevaliers du Temple élevèrent leurs fortifications, ils se servirent des assises de constructions romaines qui existaient antérieurement. J'ai pu constater que leurs murailles, très-épaisses, sont remplies de tuiles à rebord et de fragments romains.

Dans quelques mois, au printemps de 1878, des fouilles vont être sérieusement entreprises sur ce point par M. Salavert. Si mes occupations me le permettent, je compte me rendre à Saint-Avit-de-Soulège pour le diriger dans ses recherches, dont les résultats vous seront communiqués ultérieurement, pour peu qu'ils en vaillent la peine.



Hache en silex blanc, veiné de rose, (*grandeur naturelle*).

Collection de E. Gaullieur.



Silex taillés (*grandeur naturelle*).

(Collections de E. Gaullieur et Ernest Frétillière.)

LÉGENDE

SUR

LA FONTAINE DES FÉES OU FONS-GALLINE

Par M. François DALEAU

La Fons-Galline est une petite fontaine qui sort au-dessous d'un banc de rocher (calcaire à astéries) situé sur la rive droite du ruisseau le Moron, presque en face de la *Grotte des Fées*, à environ 150 mètres au nord du hameau de la Roque, commune de Tauriac, canton de Bourg-sur-Gironde.

Cette fontaine, recouverte par des clématites et des ronces, contient une eau très-claire, qui, dit-on, a la *vertu* de guérir les maladies des yeux. Un propriétaire des environs me disait, qu'il y a deux ans un Espagnol de ses amis fut, en un jour, *guéri* d'une ophthalmie pour s'être simplement lavé les yeux avec cette eau *miraculeuse*.

Voici la légende, telle qu'elle m'a été racontée par une bonne femme de la localité :

« Du temps que les bêtes parlaient (*sic*), il y avait à la » Fons-Galline, une fée habitant une des *Clottes* (grottes) » placées au-dessus de la source. Chaque matin la laitière » trouvait, à l'entrée du souterrain, un *piché* (vase en » terre) sous lequel était placé une pièce de monnaie pour

» paiement de la *raze* (50 centilitres) de lait dont il devait » être empli, et sitôt la femme partie le vase disparaissait. » Cette même fée, fort jolie du reste, se maria; je resterai » avec toi, dit-elle à son mari, mais à la condition expresse » que tu ne m'appelleras jamais fée. Un matin, la messe » sonnait à la paroisse, la femme apprêtait sa blonde » petite fille. Le mari, prêt le premier, attendait au bas du » coteau. Mon amie, viens, on sonne depuis longtemps; » viens donc, nous manquerons l'office. Elle n'arrivait pas » davantage ; viens donc, répéta-t-il encore, on ne sonne » plus rien ; enfin impatienté : que le diable emporte la fée, » dit-il, et il partit. Depuis ce moment la femme ne reparut » plus.

» Cependant la petite enfant était toujours bien peignée, » bien raccommodée. — Qui t'arrange ainsi, lui demandait » son père ? — C'est maman. — Mais elle fut toujours invi- » sible pour lui. »

Une légende ayant la plus grande analogie avec celle-ci se raconte sur le Camps de las Gaïnos (Aveyron). Elle a été décrite par M. Émile Cartailhac, dans un article intitulé : le Roc del Fodal (1).

Mon premier soin après avoir visité la Fons-Galline, et entendu narrer sa légende, fut de gravir l'escarpement pour chercher la grotte merveilleuse. Mais..... le calcaire avait été exploité, et les ouvriers carriers avaient probablement enfoui dans les décombres le mobilier de notre fée, qui ne dut être autre chose que la compagne d'un chasseur de rennes, contemporain de ceux qui avaient vécu sur la rive opposée à la Grotte des Fées (2).

Octobre 1877.

(1) In. matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, t. VIII, p. 117.

(2) Voir description de la Grotte des Fées ; in. Mémoires de la Soc. Archéologique de Bordeaux, t. I.



STATION PRÉHISTORIQUE A VILLEGOUGE

(GIRONDE)

et VILLA ROMAINE à Saint-Georges de Didonne

(CHARENTE-INFÉRIEURE)

Par M. Jules DELPIT

Je crains en annonçant la découverte d'une nouvelle station préhistorique et celle des restes d'une très-grande habitation gallo-romaine, d'imiter l'exemple de l'illustre romancier qui proclama qu'il venait de découvrir une mer inconnue : la mer Méditerranée. Quelques esprits grincheux prétendirent connaître déjà cette mer; vous allez juger si mes découvertes ne ressemblent pas un peu à celle d'Alexandre Dumas.

Station préhistorique.

La rive droite de la Dordogne, à partir de l'embouchure de Lisle, près de Libourne, jusqu'à sa propre embouchure au Bec-d'Ambès, présente une conformation géologique qui lui est quasi-spéciale et qui laisse dominer, de loin en loin, des tertres isolés et d'une altitude plus grande que celles des sommets des autres collines calcaires qui les avoisinent, à peu près comme les pics pyrénéens apparaissent au-dessus des montagnes qui les accompagnent. Théorique-

ment il est évident que dans les temps préhistoriques ces localités ont dû être habitées de préférence à celles qui les environnent, et, en fait, il est certain que l'année dernière passant en voiture à deux ou trois kilomètres de l'un de ces tertres qui se présentait à ma vue dans sa partie la plus étroite, je fus frappé de cet aspect bizarre, et il me vint en idée que le sommet de ce tertre devait avoir servi d'habitation aux populations primitives. Cette année ayant entrepris, en compagnie de notre collègue M. Léo Drouyn, l'ascension facile du tertre du Touilh, ma conjecture s'est changée en un fait positif.

Le tertre du Touilh situé à l'extrémité occidentale de la de la commune de Villegouge, près de Vérac et de Cadillac, a la forme d'un ellipsoïde très-allongé et s'étend de l'est à l'ouest. Sa partie la plus orientale, plus étroite et plus élevée que la partie occidentale, n'est pas cultivée. Les influences atmosphériques, et peut-être aussi la main inintelligente des hommes, en ont enlevé toute la terre végétale; il n'y croît que quelques ronces et quelques plantes rabougries, incessamment broutées par les troupeaux. Sur son sommet le plus élevé on remarque une grosse pierre appelée la *pierre du curé* et qui sert à marquer la place où doivent s'allumer les feux du jour de la Saint-Jean. A l'entour nous n'avons aperçu aucun silex ni aucune trace d'habitation.

La partie occidentale du tertre qui appartient à M. Boiteau, le célèbre observateur du phylloxera, est au contraire très-bien cultivée. Le colon qui l'habite nous assura qu'il y avait trouvé fréquemment des silex taillés qu'il avait donnés à l'un de ses oncles qui s'en sert pour allumer sa pipe; que si nous voulions venir à l'époque des labourages nous en trouverions nous-mêmes en assez grand nombre. En effet, en nous retirant, pressés par la chute du jour, nous passâmes dans un petit champ labouré et nous y ramassâmes à la hâte quelques silex taillés que j'ai recueillis pour les offrir à notre Musée préhistorique.

On m'a assuré que notre collègue M. Daleau avait déjà signalé cette station préhistorique à notre Société; s'il en est ainsi, M. Daleau a été le Christophe Colomb et moi l'Améric Vespuce du Touilh.

Villa gallo-romaine.

Les antiquités gallo-romaines qui se trouvent à l'embouchure de la Gironde sont moins anciennes que celles du Touilh et par conséquent plus connues.

Quand en entrant dans l'embouchure de la Gironde on remonte le fleuve, on trouve à basbord après avoir dépassé la grande conche de Royan et doublé la pointe de Vallière, une autre conche, presque aussi grande que celle de Royan, qu'on appelle la conche de Saint-Georges et qui est limitée au nord par la pointe de Vallière et au sud par la pointe de Suzac.

L'église et le bourg de la paroisse appelés Saint-Georges de Didonne et dont les pointes de Vallière et de Suzac font toutes les deux partie intégrante, sont situés au nord de la conche à environ 1,500 mètres du phare de Vallière.

J'insiste sur ces délimitations topographiques pour bien faire comprendre les erreurs dans lesquelles sont tombés ceux qui ont déjà parlé des antiquités gallo-romaines de la pointe de Suzac.

En 1838, M. Moreau, de Saintes, lut à la Société des Antiquaires de l'Ouest, un mémoire sur les voies romaines de la Santonie, dans lequel il disait (t. V, p. 305) :

« Nous avons reconnu tout récemment à Suzac les restes d'un établissement romain ruiné par les flots; et, près du bourg de Saint-Georges, nous avons vu des briques à rebord mises à découvert par un déblai fait sur la route même. »

Il n'est peut-être pas rigoureusement exact de dire que l'établissement romain a été ruiné par les flots. Les flots de la mer ont rongé la falaise et fait découvrir les ruines romaines que les flots de barbares avaient causées; mais il résulte

bien évidemment du texte de M. Moreau que près du bourg de Saint-Georges et à trois kilomètres de la pointe de Suzac il y avait existé une autre habitation romaine.

Cependant en 1842 M. R.-P. Lesson, dans son ouvrage intitulé : *Fastes historiques, archéologiques, etc., de la Charente-Inférieure* (Rochefort, 1842, F. Thèze, in-8°, t. 1, p. 70), paraît confondre « la pointe des *Vaillers* » avec la pointe de Suzac. Selon lui, à la pointe des Vaillers *sont* des constructions anciennes, qui ont appartenu à des édifices romains, et la tradition y place une ville que l'action des ondes aurait détruite. Il ajoute : « Cette opinion vient d'être » mise hors de doute par une curieuse découverte qui ren- » verse tout l'échafaudage des théories de quelques écri- » vains, dont l'opinion était que les Romains n'avaient » jamais colonisé le littoral de la Gironde à partir de Tal- » mont jusqu'à Royan. En 1840, la pointe de Suzac... s'est » éboulée... etc. »

Nous venons de voir que, selon M. Moreau, ce n'est pas en 1840, mais en 1832 ou 1836 que la pointe s'était éboulée; il est probable qu'elle avait commencé à s'ébouler longtemps auparavant.

D'un autre côté, la découverte faite à la pointe de Suzac n'implique pas l'existence d'une ville à la pointe de Vallière; il est, je crois, certain qu'il n'existe actuellement aucune construction romaine à Vallière (1), et s'il y en avait existé, il n'y avait pas besoin de la découverte faite à Suzac pour prouver que les Romains avaient colonisé le littoral de la Gironde.

Quoi qu'il en soit, d'après M. Lesson, en 1840, la pointe de Suzac, à quelque distance de Saint-Georges, lisez dans la commune de Saint-Georges, minée par les vagues s'est éboulée, et a mis à nu des fragments de mosaïques et une

(1) On montre cependant sur le bord de la falaise à Saint-Georges un prétendu tombeau gaulois qui n'est qu'une auge mal orientée.

grande quantité de petits cubes noirs et blancs qui les composaient; de larges dalles en marbre et des briques à rebord en quantité. M. Lesson a recueilli un fragment de corniche en marbre blanc dont il a donné le dessin dans sa planche 108, figure 288, et dans ce passage il prétend que la pointe de Suzac se trouve à Semussac en Didonne.

M. Lesson cite ensuite le texte du mémoire de M. Moreau, où celui-ci parle de l'existence de ruines romaines à Suzac; il n'y avait donc pas besoin de l'éboulement de 1840 pour renverser en même temps que ces ruines l'échafaudage, etc.

Enfin la statistique monumentale du département de la Charente-Inférieure publiée en 1860 par l'abbé Lacurie dit, à propos de Saint-Georges de Didonne :

« Aux pointes de Vallière et de Suzac, à trois kilomètres » au sud sur la Gironde, nombreux débris d'une ville » somptueuse, mosaïques, pans de murs, que la mer fait » disparaître chaque jour; souvenirs d'une ville nommée » *Cassa* que les Alains auraient détruite. »

Topographiquement cette note est incompréhensible. Les pointes de Vallière et de Suzac sont à trois kilomètres l'une de l'autre, celle de Suzac au sud et celle de Vallière au nord; et celle-ci est à un kilomètre à l'ouest de Saint-Georges. Les ruines romaines se trouvent à Suzac ; je n'en connais pas, je le répète, à Vallière.

Je ne sais dans quel auteur M. l'abbé Lacurie a vu qu'il y avait existé sur la pointe de Suzac une ville romaine nommée Cassa que les Alains avaient détruite avant les flots de la mer; mais il est très-probable que la ville que M. Lesson place sur la pointe de Vallière est la même que la ville de Cassa placée par M. l'abbé Lacurie sur la pointe de Suzac.

Tels sont à ma connaissance les seuls textes qui parlent des antiquités de Saint-Georges et je n'en connaissais aucun lorsqu'arrivé à Saint-Georges, pour y prendre des

bains de mer j'ai *découvert*, moi aussi, les antiquités de Suzac.

Parti seul de Saint-Georges pour aller visiter un petit fort construit sur la pointe pittoresque de Suzac, je gravissais le chemin carrossable qui de la plage monte sur la falaise, lorsque je fus tout surpris de trouver que, pendant près d'un kilomètre, la route avait été remblayée avec des briques à rebord d'une origine évidemment romaine.

Mon étonnement augmenta quand en arrivant près du sommet du promontoire, j'aperçus sur les bords de la falaise les restes d'une muraille romaine, construite en petit appareil et que les vagues et le vent effritent peu à peu et font tomber dans la mer. En voulant m'approcher de ces substructions, je rencontrai un chemin récemment ouvert et qui conduisait perpendiculairement au bord de la falaise; je m'y engageai, et arrivé à son extrémité, je fus encore étonné de trouver au bas des talus creusés pour enlever de la terre végétale, une épaisse couche de grandes tuiles romaines recouverte par près de deux mètres de terre rapportée.

Comment expliquer la formation d'une si forte épaisseur de terre végétale au-dessus de cette couche de tuiles? La première pensée me fit supposer qu'en creusant l'emplacement où devait s'asseoir le fort moderne, dont j'étais éloigné d'une centaine de mètres, on avait transporté sur ces tuiles déjà enfouies une nouvelle couche de terre; mais des informations prises auprès des habitants du pays m'ont démontré que les premières terres enlevées pour creuser les fondements du fort avaient été employées à former les glacis de la forteresse, et que les couches plus profondes qu'il avait fallu aussi enlever étaient uniquement composées de calcaire.

Quelle longue suite d'années et de siècles n'a-t-il pas fallu pour accumuler au-dessus des tuiles qui servaient d'abri aux anciens habitants *de la ville de Cassa* une si puissante couche de terre végétale? Quelque jour le fond

d'un puits actuellement fermé, et qui se trouve tout à côté, révèlera peut-être une vérité historique jusqu'ici méconnue !

Quoi qu'il en soit, étonné des découvertes que je venais ed faire, je pris quelques informations auprès des gens du pays, et ma bonne fortune m'ayant procuré la connaissance de M. Marion, propriétaire à Saint-Georges, j'ai appris par lui les détails que je vais vous donner et que j'espère compléter, si M. Marion, retrouvant les notes et les plans qu'il a momentanément égarés, veut bien me les communiquer.

Il y a une vingtaine d'années, M. Marion fit connaissance à Saint-Georges avec un ancien colonel de l'armée anglaise, M. W. Hawker, qui séduit par la position admirable de la pointe de Suzac et du *Trié-Têtu*, avait acheté une grande étendue de terrains incultes et aussi solitaires que s'ils se trouvaient dans la Caffrerie ou dans l'Indoustan; il y bâtissait un chalet qu'habite aujourd'hui, dans un isolement complet, le génie de l'agriculture et celui de la charité.

Dans le défrichement de ces sables et de ces terres incultes, M. Hawker a rencontré non-seulement quelques armes de l'âge de pierre, parmi lesquelles une très-belle hache en jade, qui peut-être avait été laissée à Suzac par un des chefs des Alains *qui détruisirent la ville de Cassa*; mais aussi un grand nombre de pierres, briques, tuiles, sculptures, etc., dont il a conservé les pièces principales. Les tuiles ont été utilisées à ferrer les chemins, les pierres à la construction des fermes et d'un chalet, et les objets curieux à orner les jardins ou à former une espèce de petit musée d'antiquités.

La plus belle monnaie que M. Hawker ait recueillie est un grand bronze ou médaillon du règne d'Antonin le Pieux, très-bien conservé et daté du troisième consulat de l'empereur; mais la pièce la plus curieuse de ce petit musée est une tuile plate portant une marque de fabrique merveilleusement conservée. Cette marque occupe une

circonférence d'un diamètre de 0m08 renfermant une inscription circulaire écrite en grandes lettres de 0m015 de hauteur et montrant très-lisiblement :

TOVTISSÆFMERVLÁ

Je laisse le soin d'expliquer ces mots à quelqu'un de plus habile que moi, et je vais terminer cette notice en transcrivant les renseignements verbaux que M. Marion m'a donnés sur les lieux mêmes.

Il existait sur la pointe de Suzac une grande habitation romaine située entre le terrain occupé aujourd'hui par les glacis du fort et les taillis de chênes-verts destinés à protéger contre les vents de l'Océan les jardins potagers de M. W. Hawker.

Cette belle et grande habitation avait une façade principale se dirigeant du nord-ouest au sud-est; elle se développait sur plus de quarante mètres de longueur et était ornée d'au moins dix colonnes d'environ 0m50 centimètres de diamètre. Ces colonnes reposaient chacune sur des fondations ou soubassements semi-circulaires de deux mètres de circonférence chacun et séparés entre eux par la même distance de deux mètres.

M. Hawker a recueilli environ 50 tronçons de ces colonnes et les a employées à soutenir un pigeonnier ou à orner ses jardins ; il possède aussi un tronçon d'une colonne cannelée d'un mètre de hauteur et d'un diamètre d'au moins 0m60; et beaucoup d'autres débris de pierres sculptées.

N'oublions pas de mentionner que M. Pierre Jonain, qu'on est sûr de trouver partout quand on s'occupe des environs de Royan, a publié en 1863 un roman que je n'ai pu me procurer, et qui est intitulée : *Suzac et Valerie*.



L'AMPHITHÉATRE

DE GALLIEN

Par M. Reinhold DEZEIMERIS

SUPPLÉMENT AU RAPPORT

ADRESSÉ AU MAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX

PLANCHE V.

Peu de jours après l'impression de mon rapport sur l'Amphithéâtre de Gallien, je trouvai, chez un bouquiniste de Bordeaux, une gouache d'assez grande dimension (38 centimètres de haut sur 69 centimètres de large), représentant une partie de ce monument.

Plusieurs amateurs avaient déjà examiné cette peinture, mais tous refusaient de l'acquérir à cause du peu de mérite qu'elle leur semblait avoir, et aussi parce que rien n'est plus commun à Bordeaux que les représentations de la Porte dite du Palais Gallien, le crayon, la plume, le burin, le pinceau, la photographie et la lithographie la reproduisant plusieurs fois chaque année.

Cette façon d'envisager le tableau en question me parut doublement erronée.

La gouache, signée du nom de GONZALÈS et datée de 1779, avait à mes yeux des qualités fort recommandables, et, de plus, ce qu'on n'avait pas remarqué, elle était l'image d'après nature, prise à une époque précise et à une assez grande échelle, non pas de la porte des Arènes qui subsiste

de nos jours, mais bien de celle qui a été démolie au commencement de ce sièele et dont cette peinture est probablement l'unique représentation détaillée que l'on puisse rencontrer (1).

Je fis, sans délai, valoir ces considérations pour que la ville de Bordeaux fìt l'acquisition de la gouache de Gonzalès. Le tableau est aujourd'hui déposé aux archives de la Mairie.

Une reproduction héliographique, fort bien réussie et due à M. Terpereau, permettra à chacun d'apprécier l'intérêt que présente ce document.

Je ne puis aujourd'hui donner de renseignements étendus sur l'auteur de cette peinture (2); mais j'estime qu'il a fait

---

(1) La gravure sur bois insérée dans l'Ausone de Vinet donne cette porte en perspective, mais vue de l'intérieur et à une très-petite échelle. Une autre gravure du milieu du siècle dernier, fort bien exécutée par Daubigny et par Née, mais de petite dimension, donne la même porte vue de l'extérieur.

Enfin, sur la grande planche qui accompagne la dissertation de Bimard de La Bastie, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, la même porte, à une plus grande échelle que les précédentes, est vue de l'intérieur.

Il n'y a pas possibilité de se méprendre sur l'identité de la partie du monument peinte par Gonzalès. Dans la porte qui subsiste, pour celui qui la regarde de l'extérieur, les grands arceaux latéraux sont à gauche. Dans celle de Gonzalès, ils sont à droite. Ces trois arceaux de droite subsistent encore chez Mlle Docteur. Le plan donné dans le mémoire de La Bastie signale aussi l'arceau isolé qui apparait à gauche sur la peinture de Gonzalès; le dessin de Daubigny gravé par Née fournit le même détail dans un état à peu près pareil.

(2) Voici quelques notes prises à des sources diverses. Bien qu'elles ne concordent pas absolument sur la date de la mort de Gonzalès, elles renferment des indications qui suffisent pour faire constater la notoriété dont a joui cet artiste :

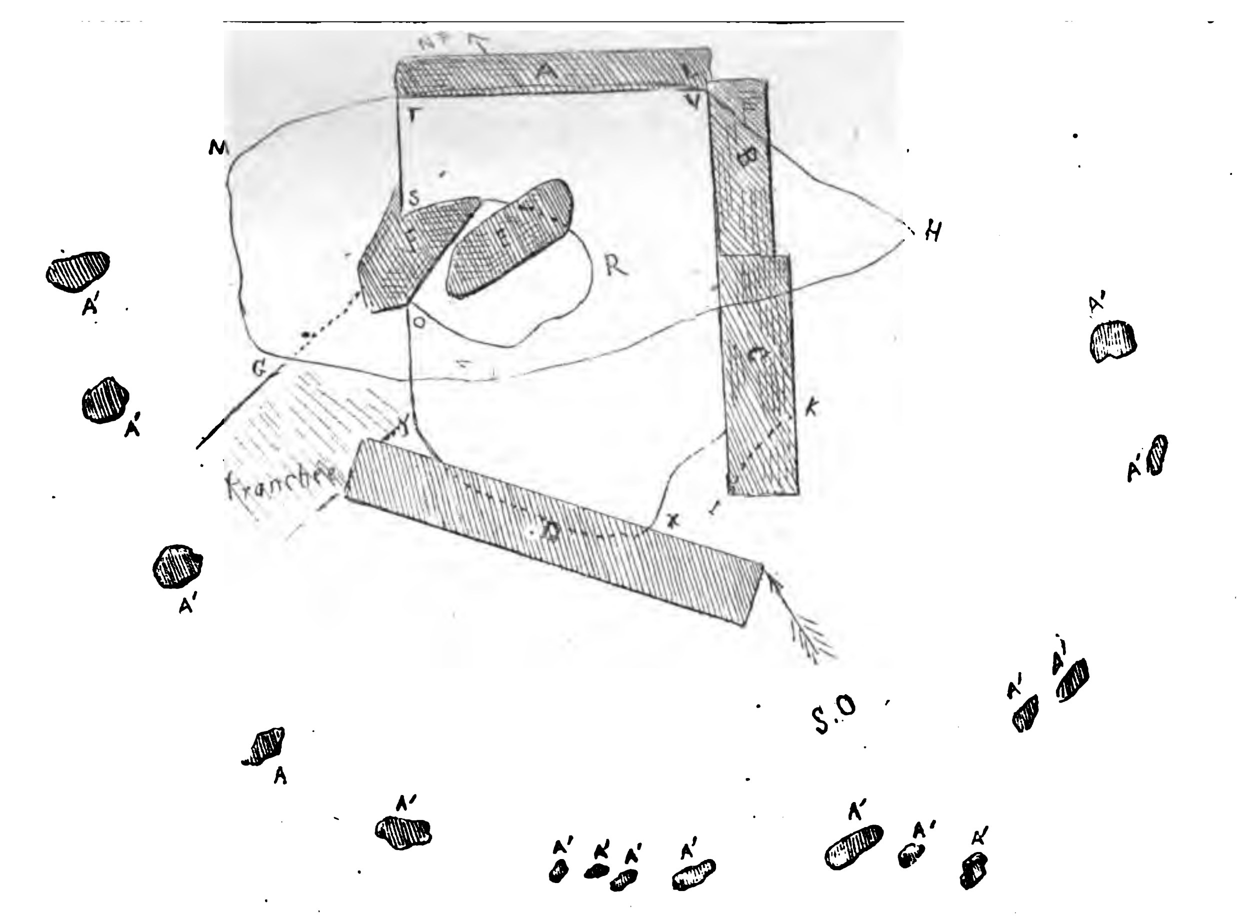
« GONZALÈS (N..), peintre, né à Bordeaux, mort dans la même ville en » 1805. — Il excellait à représenter les monuments d'architecture et les ruines, et cependant il n'avait jamais visité ni l'Italie ni la Grèce. Il travailla » longtemps à Bordeaux avec le célèbre Berinzago, et l'aida, entre autres, » à décorer la chapelle et l'escalier de la Bourse. Il fut reçu membre de » l'Académie de peinture de Bordeaux, sur la présentation de deux dessins



A TERPEREAU, Phot.

Porte de l'Amphithéâtre de Bordeaux.

Dessinée par Gonzalès en 1779. Actuellement détruite.



Dolmen de la Saussaye.

Commune de Soubise (Charente-Inférieure.)

Dolmen de la Saussaye.

Commune de Soubise (Charente-Inférieure.)



preuve d'un talent très-réel, surtout dans la partie supérieure de son œuvre. Le creux des niches du second étage, le relief d'un pan de mur auquel sont adossées les échoppes de droite, la perspective du côté de ces échoppes et sous l'arceau principal sont rendus avec beaucoup d'habileté.

Si là reproduction de M. Terpereau ne rend pas le coloris, qui d'ailleurs a aussi son mérite, elle montre avec quel soin minutieux a été traité le détail du petit appareil de la construction romaine. A cet égard le tableau de Gonzalès peut tenir lieu d'une photographie directe.

Dans une note de mon précédent rapport, j'ai dit que Millin, en 1804 (1), avait vu debout la porte méridionale. A cette époque, elle devait exister telle que nous la montre

---

» à l'encre de chine, représentant les châteaux qui ont vu naître Montaigne
» et Montesquieu. L'Académie lui permit de faire graver ces deux dessins.
» Nommé professeur de perspective en 1786, il envoya trente-six morceaux,
» presque tous à la gouache, à l'Exposition bordelaise de 1787. »

Catalogue du Musée de Bordeaux, par P. Lacour et J. Delpit.

« Il y a de lui, chez MM. Oquin et Soubran, des gouaches dont on fait
» beaucoup de cas. »

Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, p. 176.

« Gonzalès (Antoine) était fils d'un Israélite de Bordeaux. — Élève de
» Berinzago, il avait plus de couleur que son maître. — On lui doit de nom-
» breuses décorations faites pour le Grand-Théâtre de Bordeaux. Entre au-
» tres : un *Hameau* du plus grand effet; le *Pressoir*, dans le *Seigneur*
» *Bienfaisant;* une belle décoration, faite en 1790 pour le *Comte de Com-*
» *minges;* une autre, très-belle, pour le ballet du *Capitaine Coock*. — Le
» savant musicien François Beck lui dédia la musique qu'il avait écrite pour
» le *Comte de Comminges*. — En 1798, il alla à Marseille peindre des dé-
» cors pour le théâtre. — En 1799, il revint à Bordeaux. — En 1800, il fut
» réduit, pour vivre, à peindre des paravents.— Il mourut à l'Hôpital Saint-
» André, le 8 pluviôse an IX (?) [28 janvier 1801], âgé de soixante ans. »

Extraits des notes manuscrites de M. Laboubée, déposées à la Bibliothèque publique de Bordeaux.

(1) J'ai écrit à tort 1811, ce qui est la date de publication de la relation d'un voyage fait en 1804. En 1810 (janvier), Bernadau (*Tableau de Bordeaux*, p. 80) ne voyait plus qu'une seule porte.

Gonzalès, telle que l'avaient indiquée dans son ensemble, en 1580, le dessinateur de l'Ausone de Vinet et, plus tard, celui de l'Académie des Inscriptions et Daubigny.

Et, pour tirer de la comparaison de ces divers documents une des indications curieuses qu'elle fournit, je rappellerai que, dans la perspective du dessin de 1580, on voit figurer, au-devant de cette porte, une roue et un gibet. La position de ces instruments de supplice sur la vieille gravure montre que l'emplacement actuel du carrefour des rues du Palais-Gallien, Planturable et du Colisée, le point même où s'est placé Gonzalès pour dessiner le monument, correspond à ce qui était au XVIe siècle l'une des places de Grève de la vieille cité.

Un autre détail notable est que la gravure de 1580 présente un chemin assez fréquenté, passant sous les deux portes principales. Sur celle de l'Académie des Inscriptions, le chemin est transformé en un large ruisseau, formant cloaque au centre des Arènes. Sur le dessin de Gonzalès, le ruisseau se voit encore; mais l'ouverture de la porte méridionale est devenue un hangar; le cours d'eau a été détourné et passe à l'ouest de la porte.

Je n'ai pu encore trouver les ordres de démolition qui durent être donnés de 1804 à 1810.

En 1820, le peintre bordelais de Galard, qui avait déjà dessiné plusieurs vues de l'amphithéâtre, se plaça au même endroit que Gonzalès pour les esquisser de nouveau. A cette époque, la porte n'existait plus; on voyait seulement ses arrachements et ses décombres auprès des trois arceaux de droite qui n'ont pas été détruits, Les échoppes de 1779 étaient encore en place et le dessinateur put indiquer la présence devant l'une d'elles de deux vieux ceps de vigne qui ont résisté à tant de transformations et subsistent encore de nos jours, témoins plus que centenaires du passé.

L'intéressant dessin de Galard est la propriété de M. Bouchon, secrétaire du maire de Bordeaux, qui a bien voulu me le communiquer.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que la gouache de Gonzalès, présentant l'état du monument à la fin du siècle dernier, le dessin de Galard, postérieur au précédent d'une cinquantaine d'années, et déjà si réduit, sont une démonstration frappante de l'urgence qu'il y a à prendre des mesures immédiates de sauvegarde. Cinquante ans, dans le passé, ont suffi pour nous priver de la moitié de ce qui subsistait des Arènes. Cinquante ans, dans l'avenir, suffiront et au-delà pour supprimer ce qui n'est pas détruit, si l'on n'y porte remède.

Caveant consules!

Que nos conseillers municipaux nous permettent de placer sous leurs yeux la vue de la porte méridionale telle qu'elle était en 1779; nous sommes convaincus qu'ils seront tous frappés par un vif sentiment de regret; qu'ils tiendront à honneur de ne pas imiter ceux de leurs prédécesseurs qui ont démoli ou laissé démolir ces ruines superbes, et qu'ils voudront, plus que jamais, assurer la conservation des derniers vestiges subsistants de l'Amphithéâtre de Bordeaux.



EXCURSION AUX DOLMENS DE LA SAUSSAYE

(COMMUNE DE SOUBISE)

et à l'ABBAYE DE TRIZAY, canton de St-Porchaire

(CHARENTE-INFÉRIEURE)

Par M. Emile MAUFRAS

PLANCHES VI ET VII

Je viens vous rendre compte d'une excursion que j'ai faite tout dernièrement en compagnie de mon ami M. le vicomte Henri de Lestrange.

Depuis longtemps déjà nous avions entendu parler des Dolmens de la Saussaye, situés à peu de distance de Saint-Aignan. Les descriptions données par Massiou dans son Histoire de la Saintonge et par Gauthier dans sa Statistique du département nous avaient fait entrevoir ces monuments sous un jour qui nous semblait tant soit peu fantaisiste ; aussi désirions-nous vivement nous rendre compte de *visu* de la véritable importance de ces précieux restes des temps antéhistoriques.

Profitant donc d'une belle journée, le sac sur le dos, la pioche à la main, le carnet de notes dans la poche, nous nous mîmes en route.

Je n'essaierai pas de vous raconter point par point notre

voyage; tous vous connaissez, sans doute, les sites pittoresques au milieu desquels coule notre petit fleuve qu'un roi de France appelait le plus beau fossé de son royaume; si tous vous n'avez vu le pont suspendu de Charente, tous vous avez au moins le souvenir de celui de Cubzac, et quant à ces petites mésaventures que rencontre partout le touriste : retard des trains, voiture d'une solidité plus que douteuse, cheval boîteux, auberge qui n'en a que le nom, qui de vous ne les connaît par expérience?

Je vous fais donc grâce de tout cela et passe de suite aux Dolmens.

Les dolmens de La Saussaye, distants l'un de l'autre d'environ 150 mètres, sont situés au haut d'un plateau couvert de bois qui domine d'un côté la Charente et de l'autre le bassin de Brouage, autrefois baigné par les eaux de la mer.

Le plus grand de ces monuments se compose d'une vaste table de 5m30 de longueur sur 2 mètres de largeur et 0m80 d'épaisseur, de forme allongée, ne reposant plus que sur trois piliers, les deux autres se sont affaissés à l'intérieur du dolmen sous le poids énorme de ce monolithe, qui se trouve par suite fortement incliné vers l'Est.

Une seconde table se trouvait primitivement juxtaposée à la première, mais lors de l'écroulement des piliers elle est tombée à l'extérieur du monument; ses dimensions sont :

Longueur.............	3m70
Largeur...............	2 40
Épaisseur.............	0 84

Le sol intérieur du dolmen est formé d'une vaste table de 3m70 de long sur 2 mètres de large et sur 55 d'épaisseur; dans sa partie Est, elle porte une ouverture ovale assez grande et qui paraît communiquer avec une sorte de conduit dont je parlerai tout à l'heure.

L'un des piliers Ouest porte sur le côté une vaste échan-

crure haute de 1 mètre, faite sans doute pour permettre d'entrer dans le monument ; les bords paraissent, du reste, avoir été arrondis avec soin.

A 3 ou 4 mètres du dolmen se trouvent rangés autour de lui quinze à seize petits menhirs, peu élevés, dont quelques-uns sont renversés et même brisés, mais qui constituent certainement les restes d'un cromlech, dont le centre est occupé par le dolmen.

Un certain nombre des pierres qui formaient cette enceinte a disparu, surtout dans la région du Nord-Est, où nous n'avons pu en retrouver.

L'autre monument n'est pas autre chose qu'un dolmen sous tumulus actuellement éventré. Une portion des terres qui formaient le tumulus a été enlevée et plusieurs des piliers qui soutenaient la table du dolmen ont été brisés. Quatre néanmoins sont encore debout et supportent la table qui est presque carrée et dont les dimensions sont :

Longueur.............	3m75
Largeur................	2 85
Épaisseur	0 60

Le pilier Sud-Ouest porte une échancrure analogue à celle que j'ai signalée sur l'un des piliers de l'autre dolmen.

Presque en face on retrouve les traces d'une espèce de fossé assez profond, dont les parois semblent avoir été tapissées de pierres ; il se dirige vers l'autre dolmen en décrivant une courbe et va aboutir, ainsi que je l'ai dit, à l'ouverture pratiquée dans la dalle de l'autre dolmen.

Ce conduit assez mal conservé, du reste, se perd à quelques mètres des monuments sous d'épais fourrés de ronces et d'épines, où il ne nous a pas été permis de pénétrer ; nous n'avons donc pu le suivre sur tout son parcours, forcés que nous étions de l'abandonner par moments pour contourner ces obstacles.

Après l'avoir suivi ainsi, tant bien que mal, sur une

longueur de 50 à 60 mètres, nous avons rencontré une petite tombelle que les chercheurs du Veau-d'Or n'ont pas plus respectée que les autres monuments.

Ainsi cette sorte de tranchée, à laquelle je ne sais quel nom donner, semble relier entre eux ces trois monuments, et tout nous fait supposer qu'il existe d'autres tombelles et *tumuli* dans cette forêt.

Ces quelques lignes de description jointes à mes dessins suffiront, je pense, pour vous donner une idée de l'intérêt scientifique qu'offrent les monuments de La Saussaye.

A quoi servait cette tranchée ? Je l'ignore, et suis tout disposé à y voir un fait nouveau, digne de l'attention de tous ceux qui s'occupent des études préhistoriques.

N'est-il pas curieux aussi de retrouver ici comme à Gavr'innis et à Mané-lud (1) le sol du dolmen recouvert d'une dalle, et de constater, comme à Mané-lud encore, que cette dalle porte la trace du travail de l'homme, car je ne puis admettre que cette ouverture assez régulière, du reste, soit le fait du hasard seul.

Et cette petite enceinte de pierres, la seule connue dans le département, et qui rappelle Kermorvan, ne vient-elle pas confirmer l'opinion des savants qui considèrent les cromlechs, moins comme des monuments en eux-mêmes que comme l'entourage ou l'ornement d'un monument.

Enfin s'il est une théorie généralement accréditée, c'est bien celle qui enseigne que les véritables dolmens, menhirs ou cromlechs ne sont construits qu'avec des fragments de roches absolument bruts, c'est-à-dire ne portant aucune trace de travail. Eh bien ! nos monuments de La Saussaye se joignent à ceux de Lhoumée (Charente-Inférieure), à ceux de Bretagne, à ceux d'Angleterre, et d'ailleurs pour protester contre une opinion si absolue.

Malheureusement pour nous, nous ne venions à La Saus-

---

(1) Morbihan.

saye qu'après les chercheurs de trésors ; aussi n'avons-nous trouvé sous ces monuments qu'une dent humaine et quelques mauvais éclâts de silex, et dans la tranchée quelques fragments d'une poterie grossière, épaisse et noire.

Mais nos recherches furent plus fructueuses dans un champ de blé peu éloigné de là ; une heure nous suffit pour réunir une série de silex taillés de l'époque néolithique, parmi lesquels je signalerai trois fragments de haches polies, deux pointes de ces outils dits : flèches à tranchant transversal pour quelques-uns, mais qui ne sauraient plus longtemps conserver cette appellation, huit à dix jolis grattoirs, plusieurs nucléi, un percuteur et quelques lames.

De retour à Saint-Aignan, nous employâmes les quelques instants que nous dûmes accorder à notre monture pour refaire ses forces, à explorer plusieurs des coteaux qui entourent le bourg ; sur tous, nous pûmes recueillir quelques silex travaillés.

Puis nous reprîmes la route de Charente ; en passant, nous jetâmes un rapide coup d'œil sur les ruines du vieux monastère de Moustierneuf, autour desquelles sont venues se grouper un certain nombre de petites maisons de cultivateurs dont l'ensemble forme actuellement le village de Monterneuf.

Plus loin, nous aperçûmes au-dessus des bois comme un immense squelette gris, c'était l'abbaye de Trizay.

Malgré l'heure avancée, nous ne pûmes résister au désir d'aller visiter ces magnifiques débris qui, malgré les ans, malgré les actes de vandalisme dont ils ont à souffrir, attestent encore hautement de l'importance et des splendeurs primitives de ce monument.

Nous n'eûmes point à regretter les quelques kilomètres qu'il nous fallut faire à travers les bois pour arriver jusque-là. M. Vivien, qui possède une partie de ces ruines, tandis que le surplus appartient à la commune, voulut bien nous accompagner et nous ouvrir les portes des anciens cloîtres

dont il a fait des bâtiments de servitudes. Grâce à sa complaisance, nous pûmes tout visiter à notre aise, admirer les belles voûtes, les chapiteaux richement sculptés et les quelques peintures murales qui subsistent encore.

Ce monument présente une assez heureuse superposition du style de la Renaissance au style roman.

Dans la partie qui appartient à la commune, nous remarquâmes une belle voûte, de belles sculptures et aussi quelques lambeaux de peintures. Mais nous ne pûmes maîtriser un sentiment de tristesse, lorsque M. Vivien nous fit voir des corniches brisées, martelées il y a quelques années par ordre de la municipalité de l'endroit, parce qu'elles portaient des oiseaux dans lesquels on avait cru reconnaître l'emblème d'un trône qui venait de s'écrouler.

A Rome, lorsqu'un empereur venait à décéder, le jour même de sa mort on précipitait sa statue dans le fleuve; aujourd'hui, après deux mille ans de civilisation, soit disant, faisons-nous mieux?

Quand donc en aurons-nous fini avec ce vandalisme!

Que n'ai-je à mon service les connaissances en sculpture et en architecture de notre collègue M. Braquehaye et l'habileté de crayon de quelques-uns d'entre vous, il me serait possible alors de vous donner de souvenir un aperçu de ce beau monument. Des affaires importantes me rappelaient à Pons et ne me permettaient pas de prolonger mon voyage, aussi n'ai-je pu prendre de croquis, et plutôt que de commettre des erreurs, je préfère remettre ma description à plus tard; partie remise ne sera pas partie perdue, je l'espère du moins.

Pons, le 27 octobre 1877.



NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BORDEAUX DE 1863 A 1876 [1];

Par M. SANSAS.

(*Suite.*)

En démolissant les maisons qui masquaient, à l'est, la tour Pey-Berland, on a atteint une partie encore enfouie sous le sol de l'ancien mur d'enceinte de Bordeaux. Deux fragments de pierre arrachés de ce mur portent l'inscription suivante :

. . . VLPARO
. . . . ESTESTAMENTO . F . C

C'est un nouveau nom *biturige* qui nous est révélé. Malheureusement, il ne peut pas être complet, et le nom des héritiers manque entièrement. Peut-être, ainsi que cela est arrivé lors de la démolition du fort du Hâ, où les deux parties d'un autel taurobolique ont été trouvées en deux endroits différents, le commencement de l'inscription dont il s'agit se trouve-t-il au milieu des constructions encore intactes.

---

(1) **Extrait du journal *la Gironde*. — Voir tome III, p. 187.**

Quoi qu'il en soit, sous le rapport paléographique, notre inscription est digne d'intérêt. Les caractères en sont tracés avec le plus grand soin; ils ont onze à douze centimètres de hauteur, ce qui est une dimension peu commune. Les lettres, bien finies, un peu lourdes et carrées, offrent des jambages forts, tous d'une égale largeur, sans déliés, bien d'aplomb et terminés par un petit évasement très-régulier; les O sont absolument ronds et non ovales; le dernier jambage de la lettre M, incliné de gauche à droite, sert à former la lettre suivante E; le dernier jambage de la lettre N, prolongé au-dessus de l'alignement des autres lettres et surmonté d'une ligne horizontale, forme le T.

Cette inscription, qui devait appartenir à un monument d'une grande importance par ses dimensions, me paraît remonter à la seconde moitié du IIe siècle; elle compterait ainsi *seize cents ans* d'existence.

27 novembre 1863.

En creusant les fondations de la maison située à l'angle sud-ouest formé par la jonction de la rue de la Vieille-Tour avec la rue Porte-Dijeaux, on vient de découvrir quelques membres d'architecture gallo-romaine, bien mutilés sans doute, mais non dépourvus d'intérêt.

Ces pierres de très-fort appareil, provenant de la destruction d'un monument considérable, avaient été placées par assises, sans mortier, dans la direction est-ouest, presque sur l'alignement du côté nord de la rue Porte-Dijeaux. Cette construction, de même nature que les anciennes murailles gallo-romaines de Bordeaux, paraissaient s'y rattacher et former la base, soit d'un montant de la première Porte-Dijeaux, soit d'un réduit carré intérieur, destiné à défendre de ce côté l'entrée de la ville.

Les sculptures dont on trouve les traces sur la plupart de ces pierres méritent de fixer l'attention par le caractère qu'elles offrent. Deux fragments de corniche, dont un seul

a pu être conservé, permettent d'apprécier le décor et peut-être de reconnaître la destination du monument d'où ils proviennent. L'ensemble du travail, très-bizarre, offre un caractère fortement accusé; la profusion des ornements et l'irrégularité du dessin indiquent une époque de décadence, et une œuvre où la *fantaisie* domine plutôt que l'inspiration du bon goût.

Ce sont des enroulements de feuillages comme la nature n'en produit pas, et, ce qui est le plus saillant, des modillons *en forme de tête d'homme portant d'énormes moustaches*. Entre ces modillons se trouvent deux petits caissons dont l'un contient un bouclier ovale, et l'autre l'indication d'un casque avec une sorte de visière, couvrant le nez, arme défensive, plus usitée chez les gladiateurs que chez les guerriers romains. Les têtes dont nous avons parlé sont entourées d'ornements dérivés des productions du règne végétal avec lesquels elles semblent faire corps.

C'est un genre de travail *fantaisiste* qui a toujours paru sourire aux sculpteurs bordelais; car, dans une autre partie de la ville, vis-à-vis la rue du Jardin, on a trouvé, il y a quelques années, un fragment de sculpture où trois feuilles de vigne réunies formaient une *tête d'homme;* et sur le pourtour de la chapelle de Saint-Joseph, à notre Cathédrale, dans des sculptures appartenant à la première époque ogivale, on trouve encore deux têtes grimaçantes, formées avec des feuillages.

La corniche, dont on a conservé les restes et qui a été transportée de la Mairie avec quelques autres fragments a dans son ensemble une hauteur de 59 centimètres ; elle devait donc appartenir à un bâtiment élevé d'environ 13 *mètres*, c'est-à-dire d'une hauteur supérieure à celle de notre Grand-Théâtre. Quelle pouvait en être la destination ?

Les figures à *moustaches,* qui représentent des têtes de Gaulois, puisque cet ornement était spécial à ce peuple, et l'indication militaire d'un casque et d'un bouclier, fe-

raient d'abord penser qu'il s'agit d'un arc de triomphe. Mais on doit renoncer à cette idée, parce que les têtes dont il s'agit n'ont aucun caractère *sérieux*, et parce que les armes sont de si petite dimension relativement au reste des ornements, que leur représentation a évidemment eu lieu sans intention arrêtée, et seulement pour occuper un espace qu'il était impossible de laisser vide.

Lorsque les Romains représentaient des peuples vaincus, et surtout des peuples avec lesquels la lutte avait été longue et héroïque, ils ne les représentaient pas sous des traits satiriques et n'en faisaient point ce que nous appellerions aujourd'hui la caricature. Le vainqueur rehausse sa gloire en élevant celle des hommes qu'il a vaincus.

Nous croyons donc que la décoration dont il s'agit ne peut s'appliquer qu'à un monument où la gravité romaine pouvait sans inconvénient se dérider et où le peuple gaulois pouvait, sans être trop blessé, devenir l'objet de quelques plaisanteries, c'est-à-dire un *théâtre*.

Bordeaux avait ses arènes dont le Palais-Gallien nous offre des traces; son hippodrome, puisque des sculptures conservées au Musée nous représentent des courses de chars, et des bains somptueux dont les traces furent découvertes en 1594 au prieuré Saint-Martin, hors la Porte-Dijeaux. Bordeaux devait bien avoir son théâtre comme Arles, et toutes les villes importantes avaient le leur.

Les masques gaulois, qui expriment dans les sculptures dont nous nous occupons une fureur comique, sembleraient indiquer que dans les comédies de cette époque on introduisait sur la scène bordelaise, sous le costume gaulois, des bouffons qui, par leur inexpérience des mœurs et des habitudes romaines, devaient exciter le rire des spectateurs.

La découverte, qui vient d'avoir lieu, si notre appréciation est juste, indiquerait que le théâtre gallo-romain de Bordeaux devait se trouver près de la rue Porte-Dijeaux, car on

transporte le moins loin possible des pierres cubant plus d'un demi-mètre.

Les Romains, habiles à profiter des accidents de terrain pour donner à leurs monuments tout l'éclat et toute la commodité possible, ne durent pas, en effet, négliger cette différence de niveau si sensible entre la rue Porte-Dijeaux et la rue Montméjean, et où la nature semble avoir fait tous les frais d'établissement de gradins.

Et de plus nous trouvons dans les Variétés bordelaises de Beaurein que, lorsqu'on a construit l'ancien hôtel du gouvernement, dont on forme aujourd'hui un palais archiépiscopal, on a trouvé les restes d'un monument des plus riches, vastes constructions, colonnes et statues de marbre, etc., etc. Plusieurs restes de cette dernière espèce ont même, dit cet auteur, *été laissés sous les maisons voisines.* Peut-être en découvrira-t-on quelque chose dans les constructions qui se préparent.

Toujours est-il que lorsqu'on a construit la façade midi du nouveau palais archiépiscopal, en avant de l'emplacement occupé par cette façade, et sous le jardin qui vient d'être créé, on a, l'année dernière, *découvert un mur romain de forme demi-circulaire ayant son diamètre au nord,* mur qui n'a pas été attaqué, à ce que nous a assuré M. Lassègne, conducteur des travaux, mais que nous n'avons pas eu l'avantage de voir.

Cette construction demi-circulaire, faisant face à la rue Porte-Dijeaux, et les débris somptueux dont parle Beaurein, semblèrent assez se rapporter à la construction d'un théâtre dont la décoration extérieure, du côté de la rue Porte-Dijeaux, nous serait révélée par la découverte qui vient d'avoir lieu. L'avenir nous dira sans doute si cette conjecture est fondée.

12 juillet 1864.

Voici le résumé de ce que nous avons appris (25 juillet 1864), au sujet des différentes fouilles qui viennent d'être pratiquées vers le centre du cirque gallo-romain de Bordeaux, plus connu sous le nom de Palais-Gallien.

La nouvelle administration municipale de Bordeaux a chargé une commission spéciale d'architectes et d'archéologues d'aviser aux moyens de tirer le meilleur parti possible, pour l'honneur et l'embellissement de notre ville, des ruines du Palais-Gallien. Cette commission est entrée en fonction et l'on s'occupe d'instruire cette affaire, qui n'est pas sans offrir de grandes difficultés, à raison des nombreuses constructions élevées dans le périmètre de l'ancien cirque. Il importait cependant de bien se rendre compte de ce qu'étaient dans l'origine les arènes de Bordeaux.

D'après deux monuments déposés au Musée de Bordeaux, il paraît qu'on exécutait dans cette ville, du temps des Romains, de splendides courses de chars. L'un des deux monuments représente un personnage debout sur un char à deux roues, tenant d'une main une palme, de l'autre une couronne, et dirigeant ses chevaux par les mouvements de son corps, autour duquel il a passé les rênes. Le second est une sorte d'ove ou de vase simulé, en calcaire, entouré vers le milieu d'une frise représentant en bas-relief une course de chars lancés à toute vitesse, et près d'atteindre les bornes en forme de pyramides (*metæ*) qui indiquaient le terme de la course.

Il restait à savoir si ces courses avaient lieu dans l'intérieur du cirque que nous connaissons. On a dû, à cet effet, rechercher si le cirque de Bordeaux, comme le grand cirque de Rome, avait été divisé par un petit mur (*spina*) autour duquel devaient tourner les chars. On désirait aussi connaître à quelle profondeur exacte se trouvait l'ancien *sol* des arènes.

C'est pour cela qu'on a fait pratiquer les fouilles dont nous avons parlé.

Il n'a été trouvé aucune trace de *spina*. Donc, selon

toutes les probabilités, les courses de chars se faisaient, à Bordeaux, *dans un local autre* que le cirque Gallien, et celui-ci était exclusivement réservé aux luttes des gladiateurs et aux combats d'animaux.

Le peu d'étendue, relativement parlant, de l'arène du Palais-Gallien semble donner à cette hypothèse la force d'une vérité démontrée. Il faut donc chercher ailleurs l'emplacement de l'antique hippodrome.

Relativement à la nature des terrains traversés par les fouilles, on a trouvé :

1° Une couche de remblais moderne de 1m30 à 1m40;

2° Une couche de chaux d'environ 1m40 recouvrant des ossements humains;

3° Une couche de sable (terrain rapporté) parfaitement homogène et sans gravier, d'une épaisseur de 80 centimètres : *c'était l'arène du cirque.*

Il faut remarquer que dans la première fouille, la partie inférieure de la couche de chaux s'étant combinée avec le sable de l'arène, elle paraissait avoir une puissance de 2m10, tandis que la couche de sable n'aurait eu que 5 centimètres d'épaisseur. La véritable disposition des choses s'est produite dans la deuxième fouille, où l'humidité étant moins grande, la combinaison du sable et de la chaux n'a pas eu lieu.

4° Au-dessous de l'*arène*, un amas de sable graveleux et de cailloux roulés avec traces d'argile.

Après avoir, dans la première fouille, creusé dans ce terrain sur une profondeur de 1m70, on a reconnu que, malgré son apparence de *terrain naturel*, il avait cependant été manié, puisqu'on a trouvé au-dessous quelques briques et quelques moëllons semblables à ceux employés à la construction du Palais-Gallien.

5° Une couche d'eau provenant d'infiltrations.

Enfin, à l'aide d'une sonde, on a reconnu que le terrain sous-jacent, jusqu'à une profondeur de 3 mètres, se composait d'argile homogène.

Les travaux n'ont été poussés jusque-là que dans la première fouille; dans la seconde, on s'est arrêté au-dessous de l'arène du cirque.

Lors de la seconde fouille, on a trouvé, *dans le sable même de l'arène,* une médaille moyen bronze du Haut-Empire, très-oxidée et une lame de fer, longue d'environ 25 centimètres, large d'environ 5 à 6 centimètres, dont il a été impossible de reconnaître la destination, vu l'état de détérioration où elle se trouvait.

Comme résultat de ces recherches, il est prouvé que l'*arène du cirque*, épaisse de 80 centimètres environ, se trouvait à 2m70 au-dessous du niveau actuel de la rue du Colysée. C'est le niveau normal actuel du sol gallo-romain à Bordeaux. On le trouve généralement partout à cette profondeur, sauf dans les parties où ont eu lieu des remblais ou des déblais considérables spécialement exécutés à des époques récentes pour régulariser les pentes naturelles du terrain.

24 juillet 1864.

---

1. En creusant les caves de la maison rue Saint-Paul, vis-à-vis le nouvel archevêché, on a découvert les ruines d'une habitation gallo-romaine détruite par un violent incendie. Les débris de tuiles à rebords brisées et de matériaux calcinés s'élevaient jusqu'à 30 centimètres environ au-dessous du niveau de la rue. Dans ces décombres, on a trouvé une grande quantité de fragments d'enduits coloriés en rouge ou portant des traces de décors, deux grands bronzes du Haut-Empire, une lampe en fer brisée, de petites masses de métaux fondus, deux fragments de marbre gris longs d'environ 30 centimètres, sur une épaisseur de 10 à 12, ayant formé l'encadrement d'une riche décoration, quelques débris de plaques de marbre vert, etc., etc. Tout cet amas reposait sur une aire en ciment épaisse de 12 centi-

mètres, parsemée de petits cailloux roulés et de morceaux de briques ; elle était située à 1m60 environ au-dessous du sol actuel.

Dans les fondements d'une vieille muraille de construction postérieure à la ruine du premier édifice, on a découvert une pierre sculptée qui mérite de fixer l'attention. C'est un bloc de calcaire de 70 centimètres à sa partie supérieure et d'un moindre diamètre à sa partie inférieure. Sur chacune des quatre faces principales, qui sont d'égales dimensions, se trouve représenté un personnage en forme de cariatide, les bras élevés au-dessus de la tête, et soutenant ainsi une corniche des plus élégantes. La face supérieure de ce monument est enrichie de sculptures, et au centre se trouve un relief bien dégradé, mais qui paraît être une rosace ou une patère. S'il en est ainsi, ce seraient les restes d'un autel quadrangulaire bien remarquable par ses formes, qui seraient analogues à celles des autels à trois faces évasées ou trépieds.

2° Dans les fouilles pratiquées à la hauteur de l'emplacement dont il vient d'être parlé, mais au nord du corps principal du nouvel archevêché, du côté de la rue Vital-Carles, on a découvert au-dessous du sol les restes d'un mur gallo-romain, de belle construction, petit appareil, se prolongeant de l'est à l'ouest, encore dans un bon état de conservation. A une profondeur de 3 mètres s'est présenté un carrelage en grandes et fortes briques de 33 centimètres de côté. Dans les décombres, au-dessus de ce carrelage, on a également trouvé une base de colonne en marbre blanc dont la plinthe était coupé à six pans, et deux longs tambours de colonnes cannelées en pierre de taille, ayant environ 33 centimètres de diamètre et 1m50 de longueur.

3° Enfin, rue Castillon, à l'angle de la rue Porte-Dijeaux, après avoir rencontré à environ 3 mètres des débris gallo-romains calcinés, et en descendant à 5 mètres au-dessous du sol de la rue, on est arrivé au terrain naturel, composé

d'une forte couche d'argile, au-dessous de laquelle s'étendait le calcaire à miollites qui forme le sous-sol de Bordeaux. L'argile et le calcaire offraient une forte inclinaison en pente vers l'est. On a reconnu que ce calcaire, dans sa partie orientale, avait été attaqué par la main de l'homme à des époques qui doivent remonter à la plus haute antiquité.

Nous recueillons tous ces indices dès qu'il nous est donné d'en avoir connaissance. Mais il serait bien plus avantageux pour l'histoire de notre ville que MM. les Architectes et MM. les Entrepreneurs voulussent bien prendre note exacte de tout ce qu'ils rencontrent de remarquable dans l'exécution des travaux qu'ils leur sont confiés. Nous savons que quelques-uns d'entre eux ont soin de le faire; mais des notes prises isolément et presque toujours livrées à l'oubli dans des cartons fermés au public perdent toute l'utilité qu'elles devraient avoir. Ce n'est qu'en comparant les découvertes faites sur divers points et à diverses époques, qu'il sera possible d'en déduire les conséquences importantes. Nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens la publication des observations qu'ils sont appelés à faire sur l'état ancien de notre ville.

24 septèmbre 1864.

(*A suivre.*)



NOTICE

SUR

LES ANCIENNES TOURS DE L'HOTEL DE VILLE

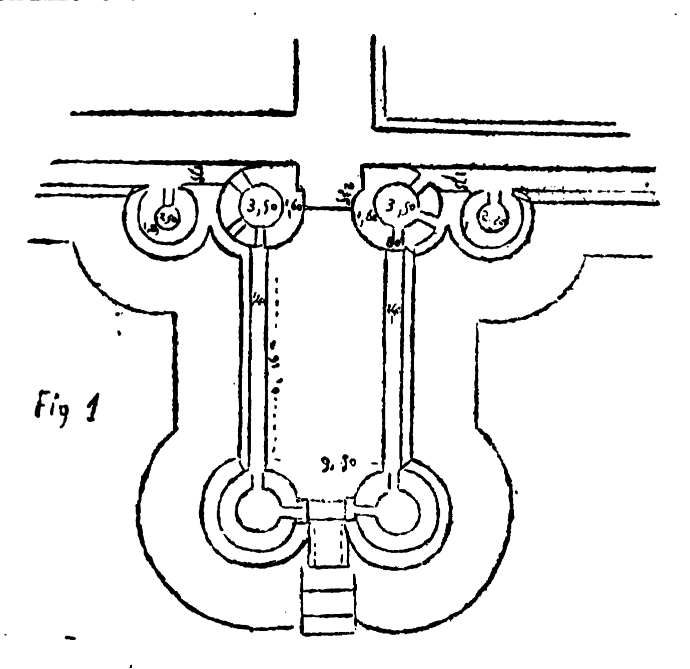
DE BORDEAUX

Par M. TAPIAU

Ce monument, construit au XIII[e] siècle, renfermait au centre une cour de 16 mètres de longueur sur 9[m]50 de largeur. Du côté de la ville s'élevaient les tours que l'on voit aujourd'hui et à l'autre extrémité deux autres tours percées de meurtrières s'ouvrant sur la campagne, entre lesquelles une porte et un pont-levis donnaient accès dans la cour. Un mur d'enceinte, avec chemin de ronde, reliait ces constructions et se joignait aux axes des grandes tours, dans lesquelles s'ouvrait une porte de communication.

A chacun des angles formés par les remparts et le mur d'enceinte s'élevait une autre tour de moindre importance, construite à l'extérieur du monument, comme l'indique le plan (figure 1). La base d'une de ces tours existe encore dans la maison mitoyenne ; un escalier de bois sert actuellement pour communiquer avec les caves formées par les anciens souterrains. A l'intérieur du monument, les portes donnant sur les remparts existent ainsi que

les meurtrières; elles sont aujourd'hui murées, sauf une meurtrière et une porte donnant sur le chemin de ronde. A cet étage commence un escalier à vis desservant tout le monument.



Après bien des recherches, j'ai constaté que le mur de façade sur la cour, l'arc ogival de la porte et les arcs de l'étage de la cloche n'existaient pas au XIIIe siècle. A 3m 30 en arrière-corps de cette façade, j'ai retrouvé l'ancienne muraille de 3m 40 d'épaisseur, avec des meurtrières ; un escalier de quelques marches qu'on voit encore, conduisait de la tour Est à ces ouvertures. Du côté de la ville, la façade était telle que nous la voyons aujourd'hui, c'est-à-dire bâtie à fleur du parement des tours, de sorte que, les arcs des deux façades n'existant pas, les deux tours s'élevaient isolément percées de fenêtres ogivales et surmontées de machicoulis.

En 1548, à la suite de l'établissement de la gabelle, une

formidable révolte eut lieu : Monneins, lieutenant du roi Henri II, fut massacré ; des représailles non moins violentes furent infligées aux coupables et à la ville ; le connétable de Montmorency vint, sur l'ordre du roi, châtier la population ; il fut décidé que l'Hôtel de Ville serait rasé. De ce désastre, la grande tour Est seule est restée debout sans trop de mutilations ; en 1556, elle fut restaurée en même temps que la tour Ouest fut réédifiée.

L'arc ogival de la porte, la façade au-dessus, ainsi que les arcs de l'étage de la cloche, furent construits à l'époque de cette même restauration. La jonction des arcs à la maçonnerie des tours et le profil des moulures indiquent une construction bien plus récente que le XIII[e] siècle ; ce qui l'affirme avec certitude, c'est le mur de façade au-dessus de la porte ; ce mur, de 1m80 d'épaisseur, n'est relié à la construction qu'extérieurement par les pierres qui font parement ; à l'intérieur, cette façade n'est qu'appuyée contre les tours et ne se trouve nullement engagée dans l'ancienne maçonnerie ; de même qu'aux arcs de l'étage de la cloche, la construction n'est presque pas liée, les joints d'assises ne correspondent pas avec les assises de l'ancienne tour Est; à l'extérieur (à part les sommiers), l'arc n'est que raccordé à l'ancienne construction.

Le mur du XIII[e] siècle que j'ai retrouvé et que personne, je crois, n'avait encore remarqué, est en arrière-corps de 3m30 de la nouvelle façade ; il est parfaitement relié à la construction de deux tours, les pierres sont bien engagées, les assises règnent régulièrement et il est visible que cette construction date de l'époque primitive. Les meurtrières pratiquées à ce mur prouvent évidemment qu'il était apparent, tandis qu'il se trouve aujourd'hui à l'intérieur et forme le côté d'un cachot étroit de 1m50 et très-obscur ; un blocage de gros moellons comble aujourd'hui le passage ainsi que les meurtrières.

La démarcation subite des profils, des cordons ou bandeaux qui se produit à la jonction de la nouvelle façade et

de la tour Est, la ligne de corbeaux sculptés et de trilobes qui entourent le monument et contourne les tours, est interrompue à la jonction de la nouvelle façade du xvi[e] siècle. On voyait encore, avant la restauration actuelle, la trace d'un arc ogival du xvi[e] siècle, pratiqué au mur de la cour, du côté ouest et très-chargé de moulures (1). Je suppose que cette ogive était l'amorce d'une série d'arcatures semblables, comme je l'ai indiqué (figure 2).

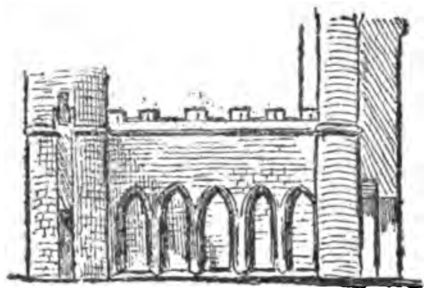


Fig. 2.

Du monument du xiii[e] siècle, il reste donc encore aujourd'hui les tours dites de l'Hôtel de Ville, l'ancienne muraille formant façade sur la rue Saint-James, les restes importants de l'une des tours extérieures (la maison portant le n° 44 est bâtie dans cette tour) et les restes d'un mur circulaire de l'une des tours plus petites qui étaient presque accollées à celles qui restent encore debout. Sur ces vestiges du mur circulaire qu'on voit à droite en descendant l'escalier de bois, on a bâti un mur nouveau pour l'escalier de la maison.

Au siècle dernier, en 1757, eut lieu une autre restauration des deux façades au-dessus du grand motif de l'horloge, construit vers 1570 et restauré en 1592. On recouvrit

(1) Le mur de la cour ainsi que les remparts furent restaurés en 1520 ; c'est aussi la date de la construction des cachots ou souterrains voûtés qui m'a été fournie par M. Gaullieur, archiviste de la ville.

alors d'une maçonnerie de moellons un chemin de ronde, des meurtrières et des machicoulis (figure 3) que j'ai trou-

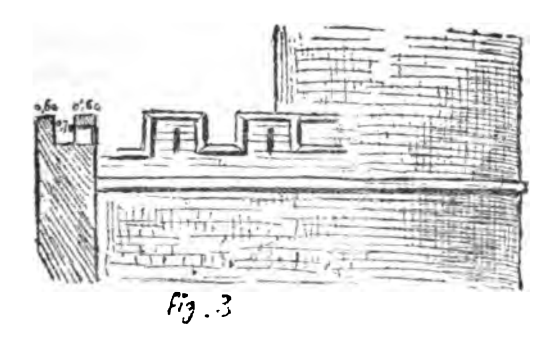


Fig. 3

vés, et dont on n'avait pas encore fait mention ; j'ai pu en relever les mesures exactes et j'ai constaté que c'est sur les machicoulis qu'on a placé la grosse moulure qui sert de base à la galerie en fer forgé.

Des objections au sujet de l'emplacement des tours m'ayant été faites, j'ai consulté aux Archives de la ville : 1° le plan de Lattré de 1733 ; 2° les documents donnés par la Commission des monuments historiques (1) ; 3° l'ouvrage de M. Léo Drouyn, *Bordeaux vers* 1450. La Commission des monuments historiques donne au plan de la cour 25 mètres sur 10m50 et trois tours de chaque côté. Les plans reproduits dans l'ouvrage de M. Drouyn donnent 31 mètres et trois tours de chaque côté. Je ne trouve pas ces dimensions exactes ; celles que j'ai relevées sur place ne donnent à la cour que 16 mètres sur 9m 50. Quant aux tours intermédiaires figurées sur ces plans, en admettant que la partie du mur arrondie à la porte de l'église Saint-Eloi soit une des tours mentionnées dans les ouvrages cités plus haut, elles seraient à 2m 75 de distance de celles existantes, et auraient environ le même diamètre. Or, j'ai visité en face les caves des maisons nos 51, 53, 55 : je n'y ai pas vu

---

(1) Tome Ier, années 1848-49, page 14.

de preuves de cette assertion ; à la maison n° 53, où la trace de la tour devrait être apparente selon l'indication des plans consultés, j'ai trouvé une cave voûtée plein cintre de 4m50 de largeur et d'une grande profondeur pareille à celle du n° 51. La maçonnerie de cette voûte n'est pas reliée aux fondations considérables du mur d'enceinte de la cour, et je déclare n'avoir pas trouvé trace de cette tour intermédiaire.

On a objecté « que les tours qu'on voit aujourd'hui auraient été construites bien après les autres figurées sur le plan, et que les deux petites tours n'existaient peut-être pas. »

Comme je l'ai dit ci-dessus, j'ai trouvé la trace d'une de ces petites tours dans la maison mitoyenne.

J'ai appris dernièrement qu'à la suite de travaux faits, il y a environ 25 ans, dans l'église Saint-Éloi, on découvrit les fondations d'une tour semblable dans la nef et à pareille distance de la grande tour.

Enfin, un document, que je crois de la plus grande importance pour soutenir mon opinion, m'a été communiqué par M. Gaullieur, archiviste de la ville ; c'est le dessin d'un sceau appendu à une charte sur parchemin du 23 novembre 1297, représentant les quatre tours vues de face. — Ce dessin, dont l'original est conservé à Paris, à la Bibliothèque Nationale, est reproduit dans le Tome I des Archives historiques de la Gironde, page 7.



DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

Les fouilles exécutées à Bordeaux pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre, décembre 1877, janvier, février et mars 1878, ont fourni les résultats suivants, que notre infatigable collègue, M. Camille de Mensignac, communique à la Société archéologique :

Rue Porte-Dijeaux, n° 51. — Rue Porte-Dijeaux, entre la place Puy-Paulin et la rue de Grassi, on a constaté à 3 mètres de profondeur, les ruines d'une habitation gallo-romaine, détruite par un violent incendie.

Dans les déblais remplis de cendres et de charbons, on a recueilli les objets suivants :

Os travaillé :

3 *cylindres creux* de 0m03 de diamètre et de 0m04 de longueur, percés de trous ronds sur l'une des faces du cylindre. On considère généralement ces objets comme ayant servi de *charnières*.

Bronze :

Pince épilatoire, hauteur 0m10.

Bague avec chaton.

Charnière de petite dimension, affectant la forme d'un cœur, et couverte de dessins gravés.

Fer :

Une *lampe romaine* (?).

Terre cuite romaine :

3 *vases en terre rouge*, à goulots étroits, hauteur 0m10, diamètre du col 0m05.

Plusieurs poids de *tisserand* (?), de différentes grandeurs et de différentes grosseurs, en terre rouge, jaune et grise.

Le *torse d'une statuette* en terre cuite blanche, représentant une femme allaitant un enfant (déesse mère ou Vénus Labitine) assise dans un fauteuil de jonc tressé, à dossier plein et rond. Cette figurine est creuse et moulée. La partie inférieure du fauteuil qui a été malheureusement brisée porte encore quelques lettres tracées à la pointe.

Nombreux fragments de vases de toutes formes et de toutes grandeurs en poterie rouge, noire, grise, etc.

Le sol vierge a été rencontré à 5 mètres de profonfondeur.

Sur cet emplacement, on vient de démolir une importante construction du XV[e] siècle, désignée dans l'ouvrage, Bordeaux vers 1450, sous le nom de l'*oustau de Jehan Mercey* (1).

Dans une salle du rez-de-chaussée, on remarque une cheminée, malheureusement fort détériorée; les jambages avec colonnes, chapiteaux et bases moulurées étaient presque intacts; le manteau a été détruit.

Du plafond à poutres et chevrons apparents, nous n'avons à signaler que quelques ornements sculptés, tels que têtes chimériques, blasons, moulures, etc., exécutés sur chaque face des trois maîtresses poutres. Un plafond semblablement décoré existait dans la pièce correspondante du premier étage.

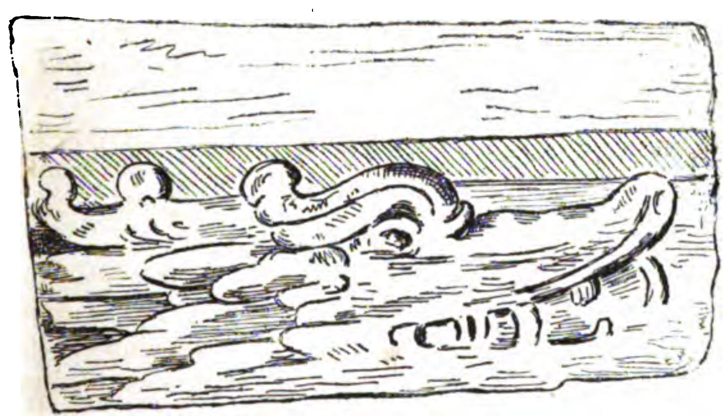
Nous citons, pour mémoire, des fenêtres à menaux et à traverses ornées de moulures délicates; un escalier du XV[e] siècle, en pierre, aujourd'hui détruit; un arc en accolade sculpté sur la muraille mitoyenne du n° 49; une gargouille en pierre, aujourd'hui disparue.

---

(1) Bordeaux vers 1450, page 455.

Les pièces que nous venons de décrire avaient 10 mètres de long sur 7 mètres de large.





La cave de cette maison, de la même grandeur que les appartements ci-dessus décrits, était voûtée en pierres de petit appareil, et l'aire de son sol était formée par une épaisse couche de beton.

Ce pavage en ciment, à la même profondeur que l'habitation gallo-romaine ci-dessus mentionnée, devait sûrement faire partie de cette dernière.

M. Desarps, propriétaire de l'immeuble, a donné au Musée

lapidaire de Bordeaux les objets sculptés qui ont pu être conservés.

Notre collègue M. A. Combes a recueilli les débris romains.

Square Saint-André. — En creusant les fondations du mur qui doit supporter la grille du jardin de la nouvelle sacristie Saint-André, on a découvert, sur une longueur de 25 mètres, le soubassement extérieur de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux, côté sud.

Parmi les blocs enlevés on a remarqué les suivants :

1° Nombreuses dalles, en pierre, de 0m80 à 1 mètre de long sur 0m50 à 0m70 de large.

2° Fragment d'un piédestal, avec de très-fortes moulures, long 1 mètre;

3° Bloc de pierre de 1m30 de long sur 1 mètre de large et portant sur une de ses faces des sculptures à feuillages;

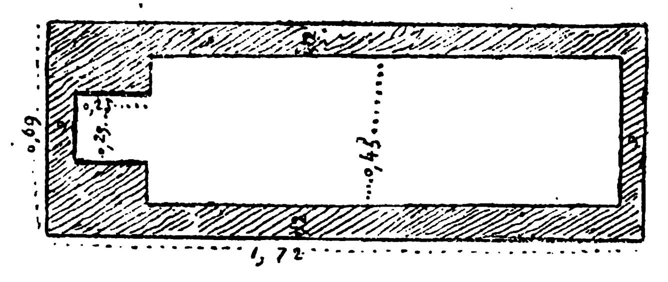
4° Base de colonne avec moulures;

5° Demi-tambour de colonne à larges cannelures, mesurant 1m30 de diamètre;

6° Pierre portant la lettre M en écriture cursine (probablement marque d'ouvrier).

On a remarqué sur cet emplacement trois tombes de pierre en forme d'auge rectangulaire, la place de la tête étant ménagée dans l'épaisseur de la pierre.

Ces auges monolithes mesurent de 1m90 à 2m05 de long sur une largeur de 0m60 à 0m69.



Il paraît qu'un nombre considérable de tombes sem-

blables auraient été trouvées au même endroit, lors de la construction des nouvelles sacristies en 1864. Celles qui sont signalées ci-dessus ont probablement été les seules conservées.

Cours des Fossés. — Nouveau Lycée. — Ancienne caserne des Fossés. — Ancienne mairie, autrefois collége de la Magdelaine (1).

A 100 mètres du cours des Fossés et à 50 mètres de la rue du Mirail, les travailleurs mirent à jour, à 2m50 de profondeur, et sur une longueur de plus de 100 mètres, de nombreuses substructions destinées à supporter un vaste édifice.

Parmi les déblais, on a trouvé :

1° Fragment de la statue tombale d'un chevalier armé de toutes pièces; hauteur 0m75, largeur 0m50;

2° Débris d'entablement sculpté à larges moulures, à godrons obliques avec moulures perlées.

Ces deux morceaux de sculpture, en pierre de Crasane, sont finement exécutés, et se rapportent, croyons-nous, à l'époque d'Henri IV.

3° Monnaie romaine :

Petits bronzes d'Adrien et de Constantin.

4° Monnaie française :

Pièces de François II, d'Henri III et d'Henri IV.

5° Enfin on a découvert deux fragments d'inscriptions gravés sur plaque de marbre noir.

Sur l'un des deux fragments, qui mesure 0m30 de long sur 0m15 de large, on lit ces mots placés sur trois lignes :

ET SIMOINS YA
EN PRENDRA LE
A LA TAXE E—

Le second, de 0m10 de long sur 0m07 de large, donne,

(1) Archives municipales de la ville de Bordeaux.

en très-beaux caractères, 9 lettres placées sur trois lignes :

C A O
V̇ M
S I N

Ces morceaux proviennent probablement de deux inscriptions du XVIIe siècle.

Rue Bergère et rue du Serpolet. — Un nouveau fragment de mosaïque a été trouvé à 12 mètres en arrière de celle que nous avons signalée dernièrement lors des fouilles exécutées pour l'édification de la maison Bassié (1).

Ce pavage était à la même profondeur que le premier, soit 3^{m}33 environ; son dessin est plus riche, plus fourni et exécuté avec des matériaux plus fins et plus soignés.

Une mosaïque entière devait s'étendre sous la maison voisine; le morceau qu'on a recueilli ne présente qu'une superficie de 1^{m}50; il ne contient ni figures, ni inscriptions, mais il est d'un travail soigné; des tresses forment des encadrements rectilignes, au centre desquels sont disposés des feuillages ornés de grecques.

Les couleurs dominantes sont le blanc, le noir, le rouge, le rose, le violet, le jaune, le vert et différentes teintes jaunes et vertes. Les cubes d'un centimètre carré environ sont en brique pour le rouge et en marbre pour les autres nuances.

Ce fragment de mosaïque a été conservé par notre collègue M. Girault, qui en a relevé le plan et le dessin.

Nombreux débris de poterie de toutes sortes.

Notre collègue M. Gassies nous communique la note suivante sur la découverte aux environs de Sainte-Foy-la-

(1) Voir Société archéologique de Bordeaux, tome III, page 158.

Grande de constructions romaines indiquant la présence d'une villa :

C'est sur l'invitation de MM. Damaniou et Comme que nous nous sommes transportés au lieu dit *les Sandeaux*, où nous avons pu constater que la position était parfaitement choisie. En effet, elle est située à mi-coteau, sur un plateau assez étendu, laissant le fond de la vallée et son ruisseau à peu de distance, avec une pente assez forte, aidant à l'écoulement des eaux supérieures.

La fouille commencée a mis à découvert une sorte de chambre bâtie en petit appareil calcaire de forme cubique, formant un parallélogramme à angles presque égaux d'une profondeur de 1m40 sur une largeur de 6m80 à 7m14.

Le pourtour possède, sur trois faces, des cavités en voûte au nombre de 3 sur chaque côté, comme des bouches de four, sans orifice extérieur.

Elles ont 0m50 de haut sur 0m42 de large et 0m54 de profondeur.

A quoi pouvaient servir ces bouches sans issues ?

Des fouilles subséquentes nous l'apprendront, peut-être ?

Le sol est recouvert de trois couches de béton, dont une assez grossière est posée entre les deux autres qui sont plus fines et colorées en rouge.

La couche supérieure est plane, excepté sur les côtes du mur où elle se relève en forme de bourrelet.

Vers la partie N.-O. les bouches sont plus enfoncées dans le sol, elles sont au nombre de 3, le côté sud en possède 3, et le côté nord en est complètement dépourvu.

Il n'a été trouvé dans la fouille actuelle que deux monnaies romaines, dont l'une très-fruste a indiqué un Constantin ; des tuiles à rebords assez larges pour l'écoulement des eaux ; des briques à supports ayant probablement servi de pavage et où devait circuler l'air chaud ; d'autres briques très-épaisses ont été trouvées également parmi les débris et de nombreux cubes en marbre et en calcaire témoignent de la présence de pavés en mosaïque.

Vers le centre et les côtés on remarque des traces de cloisons recouvertes d'un stuc friable plus ou moins colorié en rouge et en bleu.

MM. Comme se proposent de jalonner les parties de leur champ lorsque les blés mûriront, alors que le peu de profondeur de l'humus permettra de voir jaunir plus promptement les épis; ainsi après la moisson, les fouilles pourront recommencer et avec certitude.

Avec l'aide de MM. Damaniou et Comme, nous espérons pouvoir déterminer exactement l'emplacement de la villa qui nous paraît, proportions gardées, être similaire de celle de Bapteste, près Nérac.

Plusieurs dames de Sainte-Foy étaient venues visiter la fouille, à laquelle assistaient également MM. Salavert, Henriquet, architecte, et Brugière.



AVIS

MM. les Sociétaires sont informés que les souscriptions perçues pendant un exercice sont destinées à solder le tome publié, par fascicules, pendant ce même exercice. Ainsi le tome IV sera imprimé au moyen des ressources pécuniaires de l'année 1877-78 qui est la 4e année d'existence de la Société.

Pour que ce renseignement soit bien compris, il y a lieu de remarquer ce qui suit :

« La Société a été reconnue et autorisée le 6 septembre 1873, mais le tome I de ses Annales n'a été imprimé qu'en 1875 avec les souscriptions des membres inscrits en 1873-74.

» De même le tome II a été imprimé en 1876, au moyen des souscriptions de 1875-76.

» Il en a été ainsi du tome III que nous avons imprimé cette année. Ce sont donc nos souscriptions de 1876-77 qui ont pourvu aux dépenses de ce tome.

» En résumé, en 1877, nous avons mis au jour les Annales de 1876-77 (troisième année), au moyen des souscriptions recueillies dans la 3e année de perception de fonds. »

L'année scientifique commençant le 1er novembre d'une année et finissant le 31 octobre de la suivante, il a été convenu qu'elle serait désignée par les deux années réunies. Exemple : 1877-78.

Tout Sociétaire admis dans le courant d'un exercice doit sa souscription entière.

Bordeaux, le 9 novembre 1879.

NOTES

SUR

QUELQUES ARTISTES OU ARTISANS BORDELAIS

oubliés ou peu connus;

Par M. E. GAULLIEUR

DEUXIÈME SÉRIE

Escripvains, Enlumineurs de manuscrits, Peintres-Verriers ou Verriniers, etc.

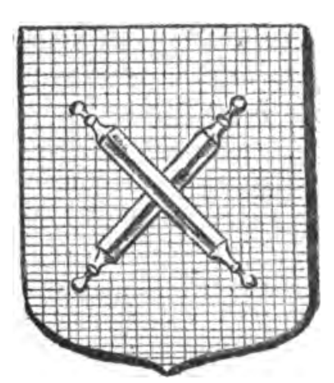
La corporation des « maitres escripvains de Bordeaux » comme celle des parcheminiers, son auxiliaire naturelle, remonte probablement aux premiers temps de l'ère chrétienne. Il est tout naturel de penser qu'à l'époque où les écoles de Burdigala jouissaient en Gaule et à l'étranger d'une juste célébrité, au IIIe et au IVe siècle, il y avait dans la patrie d'Ausone des calligraphes habiles, indispensables pour transcrire sur des feuilles de parchemin ou de vélin les écrits des poètes, des rhéteurs ou des grammairiens.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle existait au moyen-âge; ses armes figurent dans le *Livre d'or des métiers* p. 31, ainsi que celles de parcheminiers, dont les *adouberies* étaient situées pour la plupart sur les bords du Peugue ou

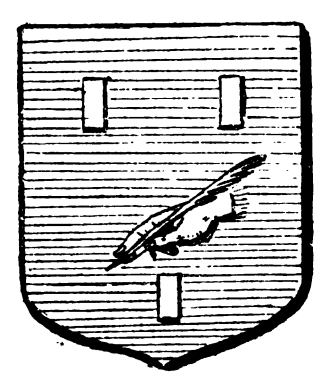
le long du ruisseau qui sortait de la Font d'Audège (1) pour venir se jeter dans la Garonne au *peyrat des Chartreux* (2).

La première portait : *d'azur, à une main de carnation tenant dans ses doigts une plume à écrire d'argent, accompagnée de trois billettes du même, deux en chef et une en pointe.*

Celle des parcheminiers portait : *de sable, à deux couteaux de tanneur d'argent emmanchés d'or et passés en sautoir.*



Armes de la corporation des Parcheminiers de Bordeaux.



Armes de la corporation des Écrivains de Bordeaux.

Au moyen-âge, les maîtres escripvains habitaient le quartier Saint-Pierre, mais plus particulièrement la rue et le carrefour des Peintres, *Rua et quadrivium Pictorum* (3), en gascon *Rua deus Pinhadors* et par corruption *des Pinhadoux*. Au XVIe siècle, leurs successeurs avaient encore leur demeure dans le même quartier. Voici, par exemple, une obligation signée, le 31 décembre 1531, par « Maistre Jehan de Pussac, escrivain, demeurant en rue des Pignadoux (4). »

(1) La rue et l'impasse des Tanneries en indiquent encore la situation.

(2) Aujourd'hui Pavé des Chartrons.

(3) *Arch. dép^les de la Gironde*, série G, Comptes de l'Archevêché, année 1354.

(4) *Arch. dép^les de la G.*, série E, notaires : Minutes de Berthon 32-1.

La Municipalité avait aussi ses scribes à l'Hôtel de Ville, sans parler de ceux qu'elle payait au dehors. Nous possédons encore de curieux spécimens de leur savoir-faire. Citons en particulier : le précieux manuscrit du XIVe siècle en caractères gothiques, intitulé : *Costumas;* et pour le siècle suivant deux copies de ce même registre, dont l'une, connue sous le nom de *Cartulaire de l'abbé Baurein* (1), contient des ornements en vermillon d'une nature parfois rabelaisienne, mais surtout le *Livre des Bouillons*, sur vélin, avec enluminures rouges et bleues.

N'oublions pas enfin, au XVIe siècle, le *Livre des Statuts*, bel in-folio, dans lequel un artiste inconnu a peint au premier feuillet les armes de la ville de Bordeaux, dont les teintes vives n'ont pas même pâli depuis cette époque, et au second la Justice avec ses emblèmes, par allusion au pouvoir judiciaire que possédaient les jurats, dont la juridiction criminelle s'étendait sur la ville et sur la banlieue.

A côté de la corporation laïque des écrivains enlumineurs de manuscrits, chaque corporation religieuse avait ses scribes, dont la bibliothèque publique de la rue Jean-Jacques Bel et les Archives départementales de la Gironde possèdent quelques œuvres inestimables; mettons en première ligne le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix et celui de la Sauve, précieux spécimen de l'écriture du XIe et du XIIe siècle, où les rois d'Aragon ont apposé leur signature en caractères arabes.

Enfin, le clergé séculier avait aussi ses scribes et ses enlumineurs, comme le prouve l'acte suivant :

« Dudict jour et an (21 juillet 1534) au dict lieu de Saint-Seurin-lez-Bourdeaulx. »

« Saichent tous [que par devant moi, notaire, ont esté] personnellement establiz Messires Pierre Fedieu et Guillaume Calvet, presbtres escripvains, lesquelz de leur bons grez et agréables voluntés, ont prins a faire de Messieurs les doyen, chanoynes et chappitre de l'église collegiale Saint-Seurin-lez-

(1) Ce manuscrit, propriété du savant et consciencieux archéologue dont il porte le nom, fut cédé par ce dernier à la ville de Bordeaux au XVIIIe siècle.

Bourdeaulx, absens, touteffois Mons[r] Maistre Pierre de Bordes, scindic et ouvrier de la dicte église, illec present pour eulx, stipullent et acceptant, savoir est : le *Responsif du santoral tout complect, soubz notes, scellon l'ordre et usaige de la dicte église, de bon parchemyn de vellin*;

Moyennant ce que le dict S[r] de Bordes, au dict nom, leur a promis bailler et payer *cinquante sols tournois pour chacun quayer contenant huict feulletz* (1) *d'une peau antiere le feuillet, et six lignes d'escripture soubz note en chacune paige.*

Lequel livre et responcier (sic) les dicts Çalvet et Feydieu ont promys et seront tenuz rendre *escript, noté et illuminé d'asur et vermilhon*, bien et deuement le plus toust qu'il sera possible.

Et pour comencement de payement et avance, pour avoir du parchemyn et autres estoffes nécesseires à faire le dict livre, le dict de Bordes, au dict nom, leur a baillé reallement et de faict aus dicts Fedieu et Calvet. sur le passement de ces dictes presentes, ez presence de moy notaire et tesmoings soubz nommés, la somme de *six vingtz francs bourdelois* en quarante escutz d'or sol, vallent et ayant cours pour le présent quarante-cinq sols t. la piece, faisant la dicte somme de six vingts f. b. (2) en telle sorte et maniere qu'ilz s'en sont tenuz pour contents.

Et le reste de l'argent que se pourrait monter le dict livre, au prix de cinquante sols t. pour quayer contenant comme dessus, le dict Bordes, au dict nom, a promis bailler et payer ainsi que la besoigne et livre se fera et incontinent le dict livre rendu faict et parfaict en la qualité susdicte.

A esté dict et accordé entre les d. parties que si les dicts Fedieu et Calvet ne font le dict livre au vray bien et deuement, seront tenuz le reprendre sans en avoir aucune somme d'argent et de rembourser le d. s[r] de Bordes, au dict nom de l'argent qu'il leur pourrait avoir baillé pour raison du dict livre etc., etc.

Presens : Messires Jehan Escudier et Helie Delures, chantre de la dicte eglise, tesmoings à ce presens, appellés et requis (3).

Les commandes de manuscrits pour le service des églises du diocèse de Bordeaux, bréviaires, missels, antiphonaires, etc. étaient assez fréquentes pour alimenter la cor-

---

(1) Cela fait environ 8 fr. 30 c. par feuille recto et verso, en monnaie actuelle, soit un peu plus de 69 centimes par ligne, prix très élevé, si l'on songe qu'à cette époque la journée d'un ouvrier se payait au prix de quelques deniers.

(2) Cette avance de 120 fr. était considérable. C'était environ 1,560 fr. au taux actuel de l'argent, mais en réalité c'était beaucoup plus encore.

(3) *Arch. dép[les] de la G.* série E, minutes de Guignier, 301-1.

poration des écrivains enlumineurs. Malheureusement, les actes dans lesquels il en est question ne sont pas tous aussi détaillés que celui dont nous venons de donner le texte, ils se bornent en général à une simple mention.

En 1460, c'est-à-dire longtemps avant la création de la première imprimerie bordelaise, le notaire Jehan Forthon, fondateur d'une chapelle dans l'église Saint-Michel, fait la commande d'un « bréviaire bon et suffisant de la règle de Saint-André de Bordeaux » qu'il laisse par testament à son neveu chargé de desservir ladite chapelle.

En 1497, un prêtre fort riche, Michel Calhey, bachelier en droit, chanoine prébendé de Saint-André, laisse à l'église de Valeyrac, en Fronsadais, dont il était recteur : « ung libre de sermons escriut en pergam, comensant au permey fulhet, in rubro : Sermo, etc., et ung autre libre apperat : *La Flors deus santcz*. escriut en perchemyn. »

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur les mots *in rubro* qui nous indiquent que selon la coutume usitée au moyen-âge le titre était écrit ou peint en rouge. C'est là qu'il faut certainement chercher l'étymologie du mot *rubrique* comme synonyme de sommaire. C'est ainsi que dans le *Livre des Coutumes*, dont il est question dans cet article, on lit en tête de l'inventaire des archives de la ville de Bordeaux au XIVe siècle : *Asso son las rubricas deus privilegis que son à Sant-Ylegy e commensa per A, B, C.* Ici sont les sommaires des priviléges conservés à Saint-Éloy (c'est-à-dire à l'hôtel de ville) et rangés par ordre alphabétique (1).

Terminons en disant qu'il est fréquemment question, jusqu'au milieu du XVIe siècle, de missels de Bordeaux ou de Rions (!) sur parchemin.

---

(1) Ce manuscrit, le plus précieux des Archives municipales de Bordeaux, vient d'être renvoyé à Paris, sur la demande du Ministre de l'Intérieur. (Mai 1878). Des reproductions de quelques feuillets vont être faites par l'héliographie, en vue de l'Exposition universelle.



Verriers, Verriniers, etc.

Les actes relatifs à cette intéressante corporation, presque aussi ancienne que celle des enlumineurs de manuscrits, sont malheureusement fort rares et ne relatent, le plus souvent, que les noms de quelques-uns de ses membres, qualifiés de *verriers* ou *verriniers* et parfois aussi de *victriers*.

Il faut prendre ce dernier mot dans le sens où nous l'employons aujourd'hui. Depuis le VIIIe siècle, époque à laquelle l'emploi des vitres devint plus fréquent dans la construction des habitations privées, les vitriers fabriquaient pour les croisées de petites lames de verre, de forme octogonale ou circulaire, qu'on reliait entre elles au moyen de chassis de plomb, de bois, ou de plâtre. Mais comme nous le prouverons tout-à-l'heure les *maîtres vitriers* s'occupaient en outre de la décoration des vitraux qu'ils posaient soit dans les églises, soit dans les habitations seigneuriales, soit encore dans certains édifices municipaux.

Si je ne me trompe, le nom de la tour de Veyrines ou plutôt *des* Veyrines (*Turris de Vitrineis*), tour qui devint au XVe siècle la propriété des jurats, indique l'emplacement de quelque ancienne fabrique de vitraux et de verrières. Les peintures à fresque qui décorent à l'heure qu'il est l'intérieur de la tour, peintures que je crois être du XIVe siècle, ne contredisent en rien cette supposition.

Voici quelques indications relatives à deux peintres sur verre des premières années du XVIe siècle. Elles ont été relevées par moi il y a treize ou quatorze ans, aux Archives départementales de la Gironde, dans un petit registre de notes particulières, comptes de ménage, recettes pharmaceutiques, etc. du notaire Vivien Villeteau; ce Villeteau joignait à ses fonctions de tabellion, celles de fabricien de quelque église, peut-être de Saint-Eutrope, appelée d'abord *Nostra Dona della Platea*, ou Notre-Dame de la Place.

« Le iij[e] jour de may mil v[c] et dix (1510) fut faict marché avecques Petit Jehan le verrynyer, pour faire la fenestre devers Sainte-Innocente à xij ardits pour pié ; et aussi doibt faire dedans icelle verryere deux ymages, c'est assavoir : Sainte-Innocente et Saint-Blays, pour lesquelz ymaiges doibt avoir v s. t. »

« Item, le susdict doibt blanchir et rabiller toute la verryere de Saint-Eutrope pour cinq francs bordelais. »

« Item, ce dict jour Maistre Pierre, le masson, (c'est-à-dire l'architecte) promist faire le petit pillier a la verriere de Sainte-Innocente et fournys de toutes choses pour iiij francs bordelais. »

Item, ce dict jour fust marchandé à Gombaud, verrinier, pour fournir à viij deniers tournois la livre (1). »

Notons pour mémoire, en cette même année 1510, le nom d'André Guychardier « verrier et marchand de verres et autres marchandises » (2).

Vers la même époque, en 1519, signalons un acte en date du 4 juin, par lequel « Robert Paperoche, maistre vitrier, demeurant à Bourdeaulx », promet à Jehan Pichon, bourgeois et marchand de la même ville « de faire et fournir » pour sa maison « *les victres et verrines* » qui seront nécessaires, de même sorte que celles qu'il a mises « *en la salle basse de la maison de maistre François Le Sueur, procureur au Parlement et y mettre et pouser de telz ymaiges et rondeaulx que Pierre Faure a en sa maison.* »

L'ouvrage sera terminé en cinq semaines, ce qui prouve bien qu'il s'agissait de quelque décoration importante ; il coûtera « *neuf ardits par chacun pié, compris tous rondeaulx et painture* » (3).

Paperoche figure dans un certain nombre d'actes, de peu d'importance au point de vue artistique, de 1519 à 1532 (4).

(1) *Arch. dép[les] de la G.*, série E, Familles.

(2) *Arch. dép[les] de la G.*, notaires : Minutes de Bontemps, liasse 51-1, f° 65.

(3) *Arch. dép[les] de la G.*, notaires : Minutes de Moreau, liasse 388-1.

(4) Voyez par exemple : *Arch. dép[les] de la G.*, notaires : Minutes de Brunet, liasses 67-6 et 67-7.

Un arrêt du Parlement, du 31 janvier de cette dernière année, règle son compte pour divers travaux faits par lui au palais de l'Ombrière :

« La Court a ordonné et ordonne a Me Arnaud Dupérier, notaire secrétaire du Roy et recepveur des exploictz et amendes d'icelle, qu'il paye, baille et délivre comptent, des deniers de sa recepte de ceste présente année, à Robert Paperoche, victryer de la presente ville, la somme de quinze livres tournois, à luy tauxée et ordonnée par la dicte Court, pour avoer rabilhé les victres des chambres de l'Audiance, de la Grand Chambre de la Tournelle de la dicte Court et avoir mis ausdictes [fenestres] victrier de plomb tout neuf, lesquelles victres estoient brisées, rompues et gastées, etc (1). »

Notons successivement et par ordre chronologique :

En 1520, Antoine Renoul, verrier, de la paroisse de Saint-Pierre;

En 1528, Pierre Girault, verrier, de la paroisse de Saint-Jean-de-Libourne, qui vend à sire Jehan Benoit, marchand de Bordeaux, certaine quantité de verre en présence d'un peintre bordelais, nommé Antoine Vidalette;

En 1532, Guillaume Offrion, verrier, de la paroisse de N. D. de Puy-Paulin;

En 1567, Jehan de Lacau, « daureur de verres ; »

En 1635, Maitre Gaston Coiffard, écuyer gentilhomme verrier, qui, peu satisfait sans doute des bénéfices de son métier, prête serment comme commissaire de police (!)

En 1640, Jacques Cuqut, bourgeois et maitre vitrier de Bordeaux, qui fait assigner la femme d'un conseiller au Parlement, au sujet d'une somme de 250 livres dont elle lui était redevable, pour vitres posées dans sa maison de Bordeaux et dans celle d'Issan.

Les peintres verriers ne se bornaient pas à décorer des vitraux, l'une de leurs spécialités était de fabriquer des écussons héraldiques pour les obsèques des gentilshommes ou pour celles des membres de leur famille.

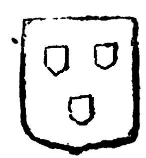
Dans le compte des dépenses considérables faites pour la

(1) *Arch. dép^les de la G.*, série B, Parlement : Arrêts, Reg., n° 20.

cérémonie funèbre de Marie Bonneau, damoiselle, femme de Charles de Ferron, écuyer seigneur de Carbonnieux, figure une somme de 60 livres due à Jean de Regeyres, maitre vitrier de Bordeaux, pour « 620 armoiries de la dicte damoiselle. »

L'acte porte la date du 23 avril 1639.

Voici du reste la signature parlante de « Martin Duguet, verrinier et maistre peintre » en 1575.



Je joins à ces notes, écrites au courant de la plume, la copie d'un acte sur parchemin conservé dans les Archives dont j'ai la garde; il s'agit d'écussons aux armes du roi de France, peints par un artiste nommé Gaciot de Cazes, pour le service funèbre célébré dans l'église Saint-Étienne d'Agen, en 1461, à l'occasion de la mort de Charles VII.

Si je ne me trompe, le peintre dont il s'agit devait être bordelais ou libournais, comme son nom l'indique; l'ordre de paiement, qui porte la date du 11 septembre 1461, est d'ailleurs fait au nom d'Oddet de Lomagne, chevalier, vicomte de Conserans (1), seigneur des Angles et baron de Fimarcon qui se trouvait alors à Bordeaux comme grand sénéchal de Gascogne.

Oddo de Leomania, miles, vicecomes Cosarensis dominusque terrarum, feudorum [M]arconis (2) et baronie de Angulis (3), consiliarius et cambellanus domini nostri Francie Regis, ejusque senescallus Agenni et Vasconie, provido viro Guidoni Filleul, thesaurario regio Agenni et Vasconie, salutem.

Vobis mandamus, quathenus de denariis vestre recepte, ordinarie vel extraor-

(1) Le Conserans ou Couserans *(Consorani)* forme, avec le pays de Foix, le département de l'Ariége.

(2) La seigneurie de Fimarcon.

(3) La seigneurie des Angles.

dinarie, tradatis GACIOTO DE CAZAS, pictori, summam quindecim solidorum turonensium pro vigenti quinque escucellis cum armis domini nostri Francie Regis depictis, et in XXV facibus (1) per officiarios regios Agenno datis, positis que fuerunt, ob remedium anime domini nostri Karoli Francorum regis nuper vita functi date et concess. in ecclesiâ cathedrali beati Stephani Agenensis ; nam reportenda presentes unâ cum quictancia dicti de Casas (sic) in vestris allocabitur compotis et de vestrâ deducetur receptâ per omnes illos ad quos pertinebit, absque contradictione.

Datum Agennio die xj° mensis septembris anno Domini M. CCCC sexagesimo primo.

Signé : Josf. Mhol locm. tens. (?)
(Josephus Mhol locum tenens).

Arch. mun. de Bordeaux. Pièce originale sur parchemin.

(Le sceau manque).

---

(1) Probablement des torches renversées peintes comme emblème.



NOTES ET LÉGENDES

SUR

LES SIRES DE PONS

Par M. Emile MAUFRAS.

PLANCHE VIII.

Les seigneurs de Pons se qualifiaient de *sires;* ils étaient barons du royaume et ne relevaient par suite que du roi ; comme tels, ils jouissaient des droits régaliens et étaient seigneurs dans leurs domaines où ils prenaient le titre de *princes*.

Cette maison, dit Massion dans son *Histoire de la Saintonge*, possédait en toute souveraineté plus de soixante villes ou bourgs, plus de six cents paroisses ou terres seigneuriales. Bergerac, Blaye, Ribérac, Gensac, une partie de la vicomté de Turenne, Sarlat, Limeuil, Montignac, Château-Renaud, Cognac et leurs territoires, le comté de Montfort, celui de Marennes, l'île d'Oléron et une partie de la principauté de Mortagne-sur-Gironde, relevaient directement de la *sirauté* de Pons.

Comme on le voit, c'était une maison noble et riche, et telle était, au surplus, son opulence, qu'elle n'avait pas besoin de redevances en argent de ses vassaux. La plupart des fiefs, qui en dépendaient, ne soumettaient leurs tenan-

ciers qu'à des droits purement honorifiques ; beaucoup ne rendaient au sire de Pons que le devoir de *deux sous ou une anguille*.

Cet usage de faire payer une redevance avec des anguilles a donné naissance à des légendes célèbres en Saintonge ; la plus fameuse est connue sous le nom d'*Histoire de l'anguille de Pons*.

Un jour, un des tenanciers du sire lui apporta une anguille de dimensions extraordinaires et de la meilleure espèce.

Le sire fut d'autant plus content de ce présent qu'il attendait la visite d'un autre grand seigneur auquel il se proposait d'offrir un repas princier.

Il appelle donc son intendant et lui recommande de garder avec soin cette anguille, afin de faire goûter à son noble visiteur, du poisson de sa rivière.

L'intendant s'inclina devant l'ordre de son seigneur et maître, mais s'épuisa en vains efforts d'imagination pour trouver le moyen de conserver plusieurs jours cette anguille, dans un état satisfaisant de fraîcheur. Enfin une personne, à laquelle il fit part de son embarras, lui conseilla d'attacher une clochette au cou de l'animal, et de le lâcher dans le puits du château ; l'intendant trouva le conseil excellent et le mit aussitôt à exécution.

Le jour du festin arrivé, notre homme voulut faire repêcher l'anguille, mais ce fut impossible ; lorsqu'elle se sentait poursuivie, elle se réfugiait dans une profonde fissure du rocher, d'où elle pouvait sans crainte faire entendre sa clochette.

De nos jours encore, disent les bonnes gens, l'anguille à certaines époques sort de son *crône* et fait entendre son grelot.

Au surplus, cette coutume de payer une redevance en anguilles n'a pas disparu complètement ; elle s'est simplement modifiée avec les mœurs ; il n'est pas actuellement en Saintonge, un seul propriétaire de moulin à eau, qui

n'exige encore tous les ans de son fermier, en plus du prix de la ferme, un certain nombre de kilogrammes d'anguilles.

Beaucoup de tenanciers étaient également assujettis envers leur suzerain à l'hommage-lige et au devoir de *quatre chapons blancs*,

Cette redevance avait fait naître un usage bizarre, mais qui, tous les ans, venait rompre la monotonie de la vie seigneuriale.

Tous les lundis de Pâques, il y avait grande réjouissance au château et dans toute la ville; les seigneurs et nobles des environs se rendaient en foule à l'invitation de leur suzerain.

Une nombreuse cavalcade, ayant M. le Prévôt en tête, parcourait les rues, et chaque vassal du sire de Pons devait fournir un coq vivant, auquel il ne devait manquer aucune plume. Lorsque tous les coqs étaient recueillis, le prévôt les lançait en l'air, l'un après l'autre, et les sergents étaient obligés de les poursuivre jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à les prendre.

Les sergents, à pied et vêtus de lourdes casaques, prenaient bien de la peine, car les coqs effarouchés par les cris et les acclamations de la foule, volaient sur les maisons, dans les jardins, et passaient souvent la rivière. Dans ce cas, les sergents étaient obligés de les suivre sur l'autre bord, en passant par le pont des Aires, ou bien de mettre une jambe dans la rivière et de jeter trois fois de l'eau sur le pont avec une casserole, en criant bien fort : De la part de Monseigneur de Pons.

Les courses et les efforts souvent trompés des acteurs de cette étrange scène amusaient beaucoup la multitude.

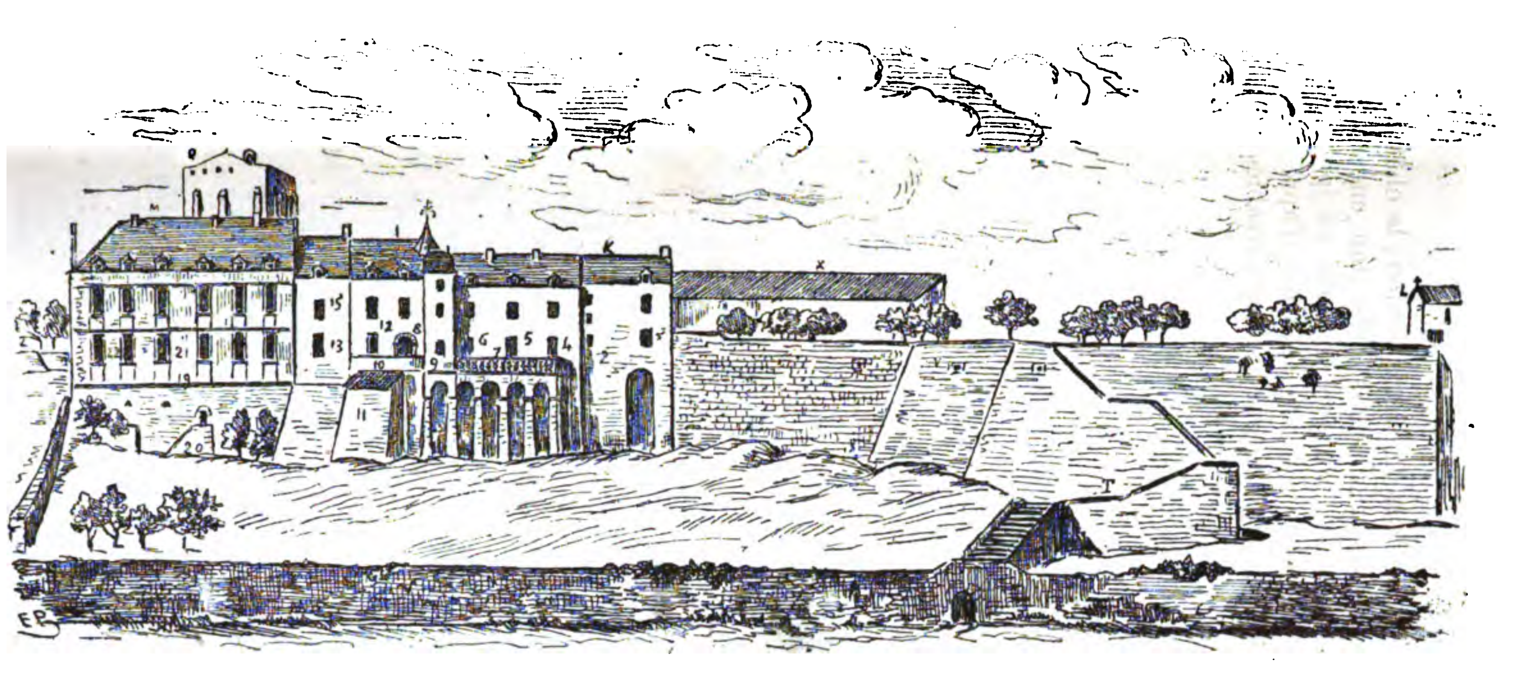
Le soir, lorsque tous les coqs étaient pris, on se rendait dans l'*aire* de Saint-Martin, et l'on mettait le feu à un tas de fagots de brande fournis également par les vassaux; puis les sergents se régalaient en mangeant les coqs, de tout quoi il était dressé procès-verbal en forme.

De l'ancienne demeure féodale des sires de Pons, il ne

reste plus aujourd'hui que le vieux donjon ; le château, malgré de nombreuses mutilations, présentait encore en 1717 un aspect imposant. Nous en donnons ici (planche VIII) un dessin exécuté il y a cinquante ans, d'après une gravure du temps, qui aujourd'hui reste introuvable.

9 avril 1878.





Vue générale du Château de Pons en 1717.

LÉGENDE

2. Chambre de la concierge ou nourrice.
4. Grand cabinet.
5. Grande chambre à coucher.
6. Antichambre.
7. Terrasse en balcon.
8. Vestibule.
9. Oratoire.
10. Terrasse.
11. Mur d'empatement.
12. Salle à manger.
13. Grande salle où sont les portraits des Sires de Pons.
15. Chambre de parade.
17. Antichambre.
18. Chambre de l'office.
19. Escalier qui va aux étages et à la cave.
20. Escalier et porte de sortie.
21. Salle où mange le commun.
22. Cuisine.

I. Principale porte du château et grand escalier.
L. Chapelle.
M. Grand corps de logis.
Q. Tour ou donjon.
T. Grand escalier qui descend aux jardins bas.
X. Écurie et arsenal
Y. Jardin haut et bosquet.
V. Redan en terrasse.
Z. Terrasse plantée en bois de futaie

LORMONT

ARCHÉOLOGIE ET PARTICULARITÉS HISTORIQUES

Par M. Emilien PIGANEAU.

PLANCHES IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV

L'inscription suivante, dont voici le fac-simile d'après l'estampage que j'en ai relevé dernièrement, se trouve à l'église de Lormont, à droite et un peu au-dessus de l'abat-

voix de la chaire, où elle est restée longtemps couverte par le badigeon.

Anno domini millesimo quadragentesimo qu(in)quagesimo primo die quinto mensis septembris rev(er)endissim(us) in Ch(rist)o pater et d(omin)us d(omin)us Petrus miseratione div(in)a Burdegalen(sis) archiep(iscop)us auxilio d(i)v(i)no consecravit istam eccl(es)iam.

L'an du Seigneur mil quatre cent cinquante-un, le cinquième jour du mois de septembre, le très révérend père en Christ et Seigneur, Seigneur Pierre, par la miséricorde divine archevêque de Bordeaux, avec l'aide divin a consacré cette église.

M. Villiet a relevé cette inscription en 1861.

Cet archevêque Pierre était Pierre ou Pey-Berland, de vénérée mémoire, qui occupa le siége épiscopal de Bordeaux de l'an 1430 à 1455, et non de 1456 à 1463, comme le dit le calendrier ecclésiastique de 1875.

L'inscription *consécrative*, si je puis me servir de cette expression, employée d'ailleurs par M. Charles DesMoulins, (les inscriptions de ce genre sont, je crois, assez rares dans le département, du moins je n'en connais pas d'autres), est accompagnée d'un écusson : Croix noire bordée d'un filet rouge. Ce sont évidemment les armoiries de Pey-Berland que l'on peut lire, *d'argent à la Croix alezée de sable*. Je ne pense pas qu'il faille tenir compte du filet rouge, qui se trouve aussi tout autour de l'écu, et forme avec une grosse bordure noire l'encadrement des sept lignes dont les premiers caractères sont aussi rehaussés de rouge ; le reste de l'inscription est rehaussé de noir.

Cette année-là, 1451, est une date mémorable pour l'histoire de notre pays. On sait que le 24 juin 1451 eut lieu la capitulation de Bordeaux assiégé par le comte de Dunois.

L'archevêque Pey-Berland qui, quelques années auparavant, en 1442, s'était rendu en Angleterre, comme député des Etats de Guyenne, pour demander au roi Henri VI

secours contre les Français (1), fut encore en juin 1451, envoyé avec plusieurs hauts barons du pays vers le comte de Dunois, alors à Fronsac, pour traiter des conditions de la capitulation et de l'entrée des Français dans la ville.

Dom Devienne, d'après les auteurs contemporains, donne un récit (2) détaillé de la réception de Dunois à Bordeaux et de la cérémonie religieuse dans laquelle les seigneurs gascons et Pey-Berland avec eux jurèrent fidélité au roi de France. On sait encore que les Bordelais mécontents de leurs nouveaux maîtres rappelèrent les Anglais, ce qui nécessita une seconde campagne des armées françaises, campagne qui se termina par la bataille de Castillon, la mort héroïque du vieux Talbot et la réduction définitive de la Guyenne.

Ce fut donc pendant cette courte période de la première reddition de la province à Charles VII qu'a été consacrée l'église de Lormont.

Cette paroisse, dès longtemps centre de population d'une certaine importance, possédait déjà une église, laquelle, comme la plupart de nos anciens édifices religieux, devait remonter à l'époque romane, XIe ou XIIe siècle ; il en est du reste fait mention en 1294.

Placée comme aujourd'hui, à mi-côte, dans une espèce de conche, dominée à l'Est, au Nord et au Sud par des hauteurs, elle dut considérablement souffrir des guerres anglo-françaises des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Ruinée à l'époque de Pey-Berland, elle aura été relevée sur un plan nouveau, augmentée de bas-côtés et aura reçu enfin la consécration que signale notre inscription.

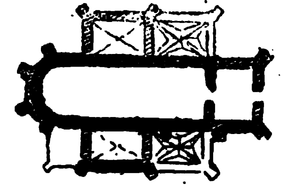
Elle est aujourd'hui dédiée à saint Martin ; je ne sais si, dans le principe, elle avait le même vocable, ou si, en la consacrant, Pey-Berland n'en aurait pas fait la dédicace à

(1) Chroniq. bourdeloise.
(2) Dom Devienne, t. I, p. 92 ; O'Reilly, t. II, p. 42.

saint Martin, en souvenir du pape Martin V, qui confirma son élection et le sacra archevêque (1).

L'église de Lormont (pl. IX), qui vient d'être l'objet d'une intelligente restauration, est orientée et mesure dans œuvre environ 30 à 32 mètres de longueur, du fond de l'abside à la porte occidentale, et 20 de l'un à l'autre des murs latéraux. La nef, longue de 16 mètres et large de 8, est flanquée de collatéraux de la même longueur, et de 6 à 7 mètres de largeur, formant chacun deux travées de hauteur inégale. Les voûtes des transepts sont plus basses que les autres. L'abside (2) à cinq pans se prolonge de 8 mètres, et reçoit le jour par cinq hautes fenêtres flamboyantes; chaque pan est renforcé à son arête, par un gros contrefort très-saillant, et à retraits comme tous ceux de l'édifice. Deux travées composent la nef centrale, une troisième, de 7 mètres, forme le rez-de-chaussée du clocher. Les voûtes sont garnies de nervures se coupant en diagonale, ainsi que celles des transepts. A leur intersection, dans la deuxième travée de la nef, la clef de voûte porte un écusson, fruste aujourd'hui, entouré d'un polylobe du xve, comme on en voit à Condat, Pujols, Podensac, etc. Les travées occiden-

Epoque Romane
XVme Siècle
XVI Siècle



tales de chaque bas-côté, de la fin du xve ou du commencement du xvie, ont été ajoutées après coup; il n'y a pas à en

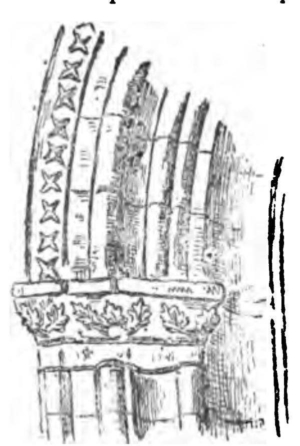
(1) Un des quatre bas-reliefs de l'église d'Avensan (Médoc), lieu de naissance de Pey-Berland, représente un pape (Martin V?) posant la mître sur la tête d'un évêque (Pey-Berland?).

(2) Les registres de la fabrique portent, à la date de 1868, une délibération pour l'agrandissement de l'église du côté Est, en démolissant cette abside. M. Fourcade, curé actuel, a toujours repoussé ce projet.

douter par les nervures ramifiées (liernes et tiercerons) des voûtes, et par la direction oblique des contreforts médians, à l'extérieur. Le plan ci-avant montre quelle a dû être, à mon avis, la succession des travaux.

Le clocher, tour carrée de 8 à 10 mètres de côté, se divise en deux étages. Sur la façade occidentale est pratiquée la porte principale ; la déclivité du terrain a nécessité un escalier de cinq marches. Cette porte ogivale est ornée de tores, de gorges et surmontée d'une grande archivolte en arc surbaissé, dit Tudor, formant une accolade peu sensible terminée à son sommet par un fleuron à feuillages recourbés; cette archivolte repose de chaque





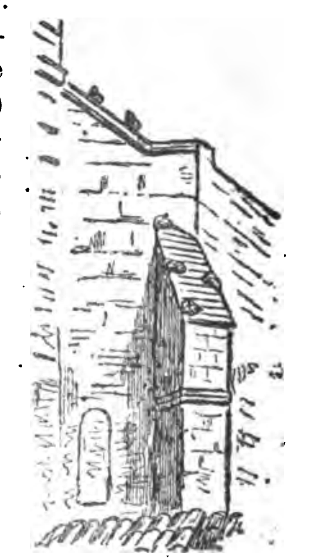
côté sur un groupe de chapiteaux garnis de feuilles gracieusement découpées. Les futs des colonnes sont engagés dans les gorges qui se continuent sur les pieds droits. La grande archivolte est décorée d'étoiles de forme romane qui sembleraient la faire remonter à une époque antérieure au xve siècle.

Au-dessus de ce portail règne un grand oculus qui, avec deux fenêtres ogivales placées sur les faces nord et sud, et un peu du côté est, en dehors de l'axe, éclaire cette portion de l'édifice, dans laquelle, avant 1793, M. le curé Puisanes fit faire la tribune, où depuis ont été éta-

blies les orgues. Deux réduits modernes de chaque côté de la porte renferment l'un, l'escalier de la tribune (sous cet escalier existe un caveau funéraire), l'autre, celui de gauche, sert de débarras. Une porte plus moderne, pratiquée sur la face nord, donne aussi accès dans l'église. Le contrefort nord-ouest, qui renferme la cage d'escalier de la tour, s'empâte dans une construction assez récente servant de fonts baptismaux. Parallèlement du côté sud, la base du clocher est cachée par une échoppe servant aussi de débarras, et qu'il serait à désirer de voir disparaître.

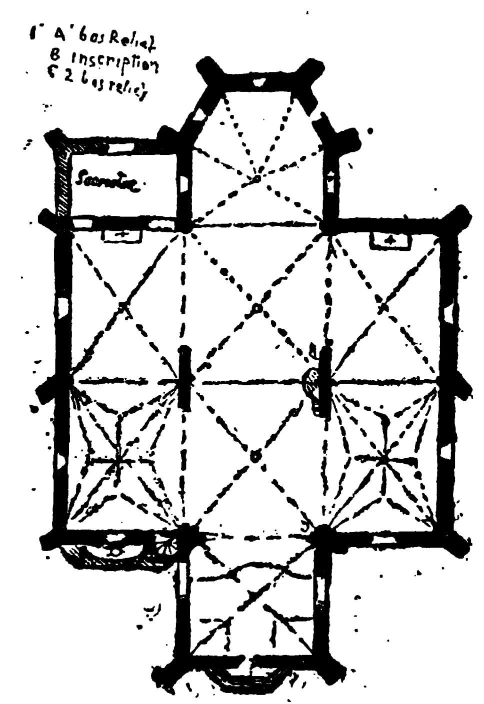
L'étage supérieur, éclairé sur les quatre faces par deux baies jumelles, oblongues, arrondies à leur sommet, renferme la cloche moderne, et supporte une haute toiture en ardoise, que termine un dôme à facettes dans le genre de celui des tours de la Grosse-Cloche de Bordeaux.

Remarquons que la toiture de la nef a été depuis peu, sans doute, considérablement surhaussée, de sorte que son arête vient se fixer entre les deux baies jumelles de l'est, et vers le milieu de leur hauteur. Je ferai observer, en outre, une disposition que je crois assez rare : le contrefort occidental (bas-côté sud) est garni sur la pente de son sommet, de jolies feuilles s'accordant avec les fleurons que l'on aperçoit sur cette portion du gable que laisse apparente le contrefort sud-est du clocher.



Au sujet de ce clocher, je ne partage point l'avis émis dans une note du registre de la fabrique, ne rapportant la construction de cette tour qu'à 150 ans environ (la note a été écrite en 1845), par conséquent vers l'an 1695. Or, la tour de Lormont offre tout le caractère du XVe ou du commen-

cement du XVI[e] siècle. D'abord, comme je l'ai dit, les voûtes du premier étage sont semblables à celles de la nef, c'est-à-dire à nervures diagonales ; deux de ses faces sont pourvues de fenêtres ogivales ; l'ogive était assez peu en honneur sous le beau règne de Louis XIV ; ses angles sont renforcés par des contreforts saillants obliques ; qu'on lui compare le clocher de notre église Saint-Dominique, qui est de la même époque 1696, on verra la différence ; cette tour enfin complète entièrement le plan de croix latine de l'édifice, qui, sans elle, n'eût formé que la croix grecque, cas excessivement rare dans nos pays.



L'église de Lormont, voisine de Bordeaux, fort sujette par conséquent à un coup de main des partis, dut être de suite pourvue d'une tour servant à la fois de clocher et de point de défense (voir l'église de Lormont, planche IX). Cette partie de l'Entre-deux-Mers en offre nombre d'exemples, comme à Pompignac, comme à Tresses, dont le curieux clocher-forteresse est encore debout, plus heureux que le clocher à machicoulis de Saint-Loubès, dont on ne saurait assez dé-

(1) Je ne connais guère que l'église de Saint-Denis-de-Piles (arrondissement de Libourne), qui offre cette particularité, et encore est-elle abandonnée depuis le XII siècle.

plorer la destruction. Cette date, ce souvenir de 1695, ne devrait se rapporter, selon moi, qu'à des travaux d'un autre genre, soit la restauration des assises supérieures, soit la couverture avec dôme que l'on pourrait peut-être convertir en pyramide, si tel est le désir de la population. En effet le style de la tour fait supposer qu'elle aurait pu être destinée à en supporter une.

Je ne doute point cependant que la plupart des Lormontais ne vissent avec plaisir substituer à cette tour *lourde et laide* une bâtisse bien blanche, à flèche bien pointue, comme on en a tant saupoudré nos campagnes, qui puisse rivaliser avec ses voisines de Cenon, de Bassens, de Bouillac, de Floirac, etc., etc., une de ces constructions hybrides qui affectent tous les styles et n'en ont aucun, et qui, par parenthèse, n'auront probablement jamais, comme la tour de Saint-Loubès, besoin de la mine pour être renversées.

Oui, dût-on traiter de monomanie mon amour pour les vieux clochers, j'avoue que, fort de l'opinion d'autorités plus compétentes, je préfère cent fois à ces constructions neuves, qui se ressemblent à peu près toutes, ces vieilles tours massives, sévères, peu gracieuses si l'on veut, mais pittoresques avec leurs ébréchures, mais poétiques avec leurs mousses et leurs giroflées, qui ont chacune leur type particulier imprimé par le temps, le lieu et les circonstances. Et, faut-il compter pour rien ce sentiment de vénération qu'inspirent ces murs que les âges ont noircis, qu'ont édifiés nos pères, où les générations sont venues tour à tour rendre à l'Éternel leur pieux hommage et remplir les diverses étapes de la vie, qui sont l'égide tutélaire qui protége leurs cendres, dont chaque pierre enfin est un témoin muet des actes de nos ancêtres, une page vivante de l'histoire de notre pays?

Le clocher de Lormont, s'il n'a pas précisément vu la fin de la domination anglaise, ce que je croirais très-volontiers cependant, a certainement assisté aux guerres de religion; la Fronde est venue expirer à ses pieds, la révolu-

tion l'a laissé debout ; à ces titres, il mérite bien, ce me semble, que nous le léguions intact à ceux qui viendront après nous.

Qu'il me soit permis de reproduire ici, à l'appui de mes idées, un passage du remarquable mémoire, intitulé : l'*Ecole du Respect*, lu par l'auteur M. Charles Des Moulins, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie pour la Gironde, dans la séance du 29 mai 1858, XXVe session du Congrès Archéologique de France tenue à Périgueux, pages 210, 225, etc.

« On détruit, on restaure sans nécessité et pour obéir à » la mode, des monuments anciens ou des portions d'édifice » qui ont assez vécu déjà pour atteindre à ce que j'appellerai la dignité monumentale. On livre à l'insatiable mar» teau des architectes des constructions qu'on aurait pu » conserver encore pendant des siècles à la vénération qui » les entoure ; et quoi qu'on en puisse dire, ces monuments » ne seront plus eux-mêmes quand on les aura démolis pour » les reconstruire. »

Que ne s'est-on inspiré de ces nobles lignes avant d'abattre les clochers de Saint-Loubès, de Quinsac, de Bayon, de Soussans et tant d'autres. Puissent-elles encore influer en quelque sorte sur la destinée d'une des plus anciennes églises du département, celle de Villagrains, menacée d'une démolition prochaine ! (1)

L'ensemble de l'église de Lormont ne m'a présenté à l'intérieur rien de bien spécialement remarquable, si ce n'est, outre l'inscription, un bas-relief en albâtre du xve, de 0m40 de haut sur 0m26 de large : une adoration des rois mages. Cette sculpture pourrait bien être un cadeau de Pey-Berland lui-même à l'église qu'il venait de consacrer. J'en donne ici le dessin, et ferai remarquer que le nimbe de la Vierge est en marbre rouge veiné de blanc. Ce bas-relief,

---

(1) Un de nos confrères, M. Raymond Durat, a fait de nombreuses démarches afin de la conserver.

peint autrefois, dit-on, se trouve encastré dans le pilier qui sépare l'abside du bas-côté méridional.

Un second bas-relief, grossièrement exécuté et représentant un Christ en croix, surmonté d'un large tore, à bouts retombants de chaque côté, hauteur 0m 51, largeur 0m33, se voit au pilier qui forme le contrefort sud-est du clocher, au point de l'entrée primitive de la nef romane





L'église possède plusieurs tableaux déjà vieux, mais sans grande valeur; plusieurs sont des copies de la vie de saint Bruno, d'après Lesueur. Ces toiles sont actuellement déposées au presbytère en attendant l'achèvement de la restauration de l'église. Deux tableaux cependant ont fixé mon attention : une Annonciation et une scène tirée de la vie de saint Martin de Tours.

Malgré la défense que lui en avait faite l'empereur Valentin Ier, le saint évêque a pénétré dans le palais afin d'obtenir du prince quelques faveurs pour les chrétiens persécutés; l'empereur irrité ne daigne point se lever de son siége, où il était à demi-couché, lorsque le dais prend feu subitement. Persuadé alors de l'intervention divine, Valentin se jette au cou de l'évêque, l'embrasse, et lui accorde sa demande.

Il y a, en outre, un lutrin en fer forgé du XVIIe siècle; la balustrade de l'orgue porte les armes du chapitre de saint André : la croix en sautoir.



J'ajouterai que M. le curé Fourcade, saisissant l'occasion de la restauration de son église, a eu l'heureuse idée de faire figurer les armoiries des anciens archevêques de Bordeaux, seigneurs, depuis une époque très-reculée jusqu'en 1789, de la terre de Lormont (1).

Les vieux titres appellent Lormont, Mons Laureus, montagne des Lauriers, de même que l'on a nommé, dit-on, les coteaux de Cenon, Cypressat à cause de leurs cyprès. Je ferai observer cependant qu'il y a près de Toulouse une localité du nom de Montlaur, et qu'un seigneur Jehan de Montlaur figure parmi les seigneurs gascons représentant un des trois états de Guyenne auxquels, le 22 mars 1294, Jean de Lancastre accordait certaines concessions. (*Liv. des Bouillons*, p. 260.)

Sans nous appesantir sur ces étymologies (les étymolo-

(1) J'ai pu jusqu'à présent communiquer à M. le Curé les armes de Mgrs Élie de Brémond, Arthur de Montauban, André d'Espinay, Charles de Grammont, Prévost de Sansac, François et Henri de Sourdis, d'Anglure de Bourlemont, d'Argenson, de Maniban, d'Audibert de Lussan et du prince de Rohan qui fit bâtir l'Archevêché de Bordeaux, devenu aujourd'hui l'Hôtel de Ville.

gies sont souvent fantaisistes), cherchons plutôt à soulever un coin du voile du passé, et voyons les principaux événements dont fut le théâtre ce petit bourg, si coquettement assis sur les bords du fleuve, et qui, devenu pour les citadins bordelais un but charmant de promenade, grâce à l'industrie moderne (chemin de fer et bateaux à vapeur), est en quelque sorte, je dirais avec avantage, l'Asnières du chef-lieu de la Gironde.

J'ai puisé dans différents ouvrages, la Chronique de Delurbe et Darnal, Dom Devienne, Fonteneil, O'Reilly, la Guyenne monumentale, les châteaux de la Gironde par Guillon, la brochure de M. de Briolle, couronnée par l'Académie, les Archives historiques, le livre des Bouillons, les registres de la Jurade, etc., etc.; j'ai pu recueillir des renseignements oraux de M. le curé de Lormont, de M. Bazile, maire de Lormont, de M. Chaigneau, constructeur de navires à Lormont, etc., etc. Je crois devoir ici exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui obligeamment m'ont aidé à écrire sur Lormont cette notice que mes confrères de la Société Archéologique ont daigné accueillir avec intérêt.

La paroisse de Lormont, située dans la petite prévôté d'Entre-deux-Mers avec Cenon, Floirac, Bouillac, Tresses, Artigues, et parties de Carignan et de la Tresne, fut dès longtemps comprise dans la banlieue et juridiction de Bordeaux, du moins en partie, l'autre partie étant domaine archiépiscopal.

Un acte inséré dans le livre des Bouillons, daté du 10 septembre 1294, acte par lequel Jean de Burlac, sénéchal, reconnaît les limites de la banlieue bordelaise, nous fait savoir que cette banlieue s'étendait de ce côté : « usque ad » esterium de Laureomonte, et de dicto esterio de Laureo- » monte prout vadit et extendit se balleuca inter podium » parvum quod est juxta ecclesiam de Laureomonte ex una » parte, et magnum podium quod est versus Gaillardi de » Laureomonte, ex altera, prout caminus vadit directe et

» extenditur se usque ad crucem salvitatis de Laureomonte » retro domos, et de illa cruce, versus boscum appellatum » la Ramada.....» de Bordeaux jusqu'à l'estey de Lormont, et dudit estey (1), selon que va et s'étend la banlieue entre le petit puy (élévation, tertre) qui est proche l'église de Lormont d'une part, et le grand puy qui est vers (la maison) de Gaillard de Lormont d'autre part, selon que le chemin va directement et s'étend jusqu'à la croix de Sauveté de Lormont derrière les maisons, et de cette croix jusqu'au bois appelé la Ramade, etc. (*Chroniq. Bordelaise*, édition de 1619, page 19.)

Les rois Philippe-le-Bel en 1295, Édouard III en 1342, et Henri IV d'Angleterre en 1401, confirmant à la commune de Bordeaux le droit de justice sur sa banlieue, s'exprimaient dans les mêmes termes, en ce qui concerne notre localité.

Cet *esterium* serait-il le ruisseau appelé Pimpin (comme celui de la Réole, et le cours d'eau qui baigne La Tresne); ruisseau qui, selon un ancien plan déposé aux archives départementales, coulait à découvert le long de la grande rue, de l'Est à l'Ouest, proche, et au Sud de l'église, et venait se déverser dans la Garonne à l'endroit où se trouve aujourd'hui la gare. C'était là qu'entraient pour être réparés, les bateaux de pêche venant du Libournais. (Communication de M. Chaigneau.) Serait-il cet autre ruisseau dit du Cateau, réduit aujourd'hui à un simple déversoir, qui portait aussi bateau à son embouchure (M. Bazile, maire actuel de Lormont, m'a assuré y avoir vu des gabarres), et qui descend des côtes de Cenon et coule entre les Queyries et les hauteurs de Lormont.

Ce dernier pourrait être l'*esterium* de la charte, car l'ermitage compris dans Lormont, ne l'eût pas été, ce semble,

(1) Un estey, en langage bordelais, est un courant d'eau dans lequel se font sentir le flux et le reflux; de même que certains ruisseaux sont appelés barbannes dans le Libournais, jalles dans le Médoc et crastes dans les Landes.

si le Pimpin, plutôt ravin que ruisseau, eût fait la limite de la paroisse. Cette question aurait besoin d'être éclaircie. Le petit puy proche de l'église est vraisemblablement la hauteur que suit la grande rue; le *magnum podium* ou grand puy paraît désigner le tertre du Sud nommé la Roque de Lormont, nom que rappelle le *chemin de Rouquet*, de triste célébrité (1). Ce serait dans ces parages qu'aurait été construite la maison de Gaillard de Lormont; le coteau opposé à celui du Nord étant du domaine de l'archevêque, il n'en est pas question dans la délimitation de la banlieue bordelaise.

Nous voyons qu'il y avait un chemin allant directement du grand puy à une croix de Sauveté (2) qui devait former la limite de la juridiction épiscopale. Il serait peut être difficile de la retrouver aujourd'hui. La *Chronique Bordelaise* dit que la juridiction de Bordeaux s'étend «jusques au petit pont, le long du *ruisseau*; » du Gua, apparemment.

Un château féodal dut s'élever depuis longtemps sur les hauteurs de Lormont, dont la forte position devait en faire une sentinelle avancée de Bordeaux. Ce château, situé au Nord du bourg à l'endroit où se trouve encore un pavillon du XVIIe siècle, dit Château des Archevêques, pouvait remonter à l'époque des ducs d'Aquitaine, mais on ignore la date précise de sa construction. Serait-il contemporain de ceux de Fronsac et de Montferrand? Toujours est-il que vers le milieu du XIIIe siècle, (Ribadieu le qualifie de Château Royal), il appartenait aux rois d'Angleterre, puisque le 25 juin 1242, Éléonore d'Aquitaine, la deuxième de ce nom, femme d'Henri III, roi d'Angleterre, venant à Bordeaux, et précédant son époux, que saint Louis venait de battre à Taillebourg, dut s'arrêter à Lormont pour y mettre au monde une fille nommée Béatrix, laquelle épousa Charles

(1) Le crime de Lormont, avril, mai 1876.

(2) A l'extrémité Est de la commune se trouve le château Lacroix du XVIIIe siècle; il y a un puits intéressant orné d'armoiries. (De Briolle, page 52.)

de France, fils de Louis VIII, depuis roi de Naples et de Sicile. (O'Reilly, t. I, p. 371.)

Déjà en 1198, Éléonore d'Aquitaine, la célèbre Aliénor, confirmait les religieux de la Sauve Majeure dans la possession d'une maison avec ses dépendances appelée *Arcolea* qu'ils avaient à Lormont.

En 1251, l'archevêque Géraud de Malemort fit l'acquisition des dîmes de différentes paroisses, entre autres de Lormont, mais, dit Guillon, ni lui, ni ses successeurs immédiats, Pierre de Roncevaux et Simon de Rochechouart ne paraissent avoir encore possédé le château puisqu'on le retrouve plus tard aux mains du roi de France.

En 1275, le sénéchal de Guyenne, Luc de Tany, sur les plaintes des maire et jurats de Bordeaux, décide « que les droits exigés indûment sur des vins embarqués à Lormont (port de l'archevêque) seront restitués. *Cum vina que honerantur apud Laureum montem ab esterio inferius qui portus est domini archiepiscopi, libera sint*..... (*Livre des Bouillons*, p. 417).

Le 7 juillet 1277 eut lieu une transaction entre les maire et jurats de Bordeaux, l'archevêque Simon de Rochechouart, et le chapitre de Saint-Seurin; le sénéchal déclare qu'il n'exigera plus les droits sur les vins embarqués au port de Lormont.

1294. Acte déjà cité, du 10 septembre, par lequel le sénéchal Jean de Burlac reconnaît les limites de la banlieue bordelaise. (*Liv. des Bouillons*, p. 30.) On a vu ce qu'il y est dit concernant Lormont.

1294. Par la charte appelée la *Philippine*, le roi de France Philippe-le-Bel confirme le droit de juridiction et de banlieue reconnu par Jean de Burlac.

En 1301, le château de Lormont, comme la province, revient à la couronne d'Angleterre. Dans une de ces luttes entre les deux puissances, le château de Lormont fut, dit Guillon, le théâtre d'un combat sanglant qui valut à une

rue étroite le nom de *rue du Sang* (rue de la Sang) qu'elle porte encore.

Le 23 juillet 1307, Arnaud IV de Canteloup donne dans le château de Lormont sa bénédiction à l'abbé de Bonlieu, Arnaud, qui venait de lui jurer obéissance, en présence de l'abbé de Fontguillême. *Eodem anno 23 julii idem archiepiscopus divina in sua capella apud Laureum montem eidem domno Arnaudo abbati Boni Loci benedictionem impertivit, promissa primo obedentia et subjectione a patribus instituto secundum regulam beati Benedicti, præsente religioso viro d. abbati Fontis Guillelmi Vasatensis diæcesis.* (*Gallia Christiana, t.* II, p. 833.)

Ce même Arnaud de Canteloup acheta aussi en 1307 les seigneuries de Montravel et de Belvez en Périgord. (Delurbe, *Chroniq. bord.*, p. 16.) Lopez dit que déjà les archevêques de Bordeaux étaient possesseurs de ces terres.

On trouve depuis 1330, à la fin du XIVe siècle, des cens, rentes, agrières, reconnaissances, baillettes, investitures, etc., faites à Lormont au nom des archevêques de Bordeaux. Ils étaient alors sans doute possesseurs du château.

Le 1er juillet 1342, Édouard III d'Angleterre confirme dans les mêmes termes que l'avait fait Philippe-le-Bel les droits de la commune de Bordeaux sur sa banlieue. Par cet acte, le roi réintègre la cité de Bordeaux dans ses droits, mais décide aussi qu'elle ne pourra recouvrer la prévôté d'Entre-deux-Mers, qu'en indemnisant Thomas Bradeston, à qui elle avait été concédée. Bradeston ayant rendu la prévôté au roi, celui-ci la concède viagèrement à Bertrand de Montferrand, par lettres patentes du 13 mai 1354. Bertrand céda plus tard tous ses droits à la ville de Bordeaux moyennant 350 écus d'or.

Le 28 février (1) 1354 fut signé l'acte de vente de la prévôté d'Entre-deux-Mers à la ville de Bordeaux. En ce qui

(1) N'oublions pas que les années commençant alors à Pâques, il n'y a rien d'étonnant à voir figurer le mois de février après le mois de mai.

concerne Lormont, même mention qu'en 1294. (*Liv. des Bouillons*, p. 119.)

En 1365 naquit au château de Lormont le fils du Prince Noir, Richard, que les Bordelais appelèrent Richard de Bordeaux. Baptisé à la cathédrale Saint-André, il passa sa première enfance au château de Lormont.

Le *Livre des Bouillons*, page 253, nous fait savoir qu'en 1394, le duc de Lancastre, séjournant à Lormont, promettait aux Bordelais, sur leur demande, de passer par leur ville, en se rendant de Lormont à Saint-Seurin, et cela, sans que son passage préjudiciât en rien à leurs droits et put devenir l'occasion d'une violence quelconque. (13 janvier 1294).

Quelques années après, en 1401 et le 11 février, le roi Henri IV mande à ses officiers du duché de Guyenne de maintenir les maire et jurats de Bordeaux dans l'exercice des droits de juridiction qu'Édouard III leur a reconnus, et confirme les priviléges des Bordelais. (*Bouillons*, p. 324.) Cet acte mentionne encore l'estey de Lormont, la maison de Gaillard de Lormont, la croix de Sauveté, etc.

En 1406 et le 7 novembre, le château de Lormont était l'objet d'une délibération particulière de la jurade bordelaise, et voici à quelle occasion. Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, après avoir réduit Blaye, faisait le siége de Bourg que, par parenthèse, il fut obligé de lever. (*Velly*, t. XII, p. 462. ; *Chron. de la Pucelle,* Cousinot, p. 112; *Chroniq. normande*, p. 377.) Les Bordelais craignirent sans doute que la chute de Bourg n'amenât la reddition des places fortes qui formaient en quelque sorte les forts détachés de la ville, comme Blanquefort, Montferrand et Lormont. On songea donc à empêcher que cette dernière forteresse, si elle venait à être emportée par les ennemis, ne leur servît de point stratégique pour menacer directement Bordeaux, et pour cela il ne s'agissait de rien moins que de la démanteler. (Voir registres de la jurade à la date du 7 novembre 1406, p. 131....) *Mossenhor lo se-*

nescaut et los senhors agossan ambiat per Larmont per beder la plassa de Larmont si pode estre dampnocyosa a la ciutat et au pays, o no, per dopte que los ennemics la occupessan...

Les officiers de la ville, le seigneur de Pomiers, le jurat Amanieu de Montlarin (1), Pey de Poyau, Monot de Canteloup, etc., se rendent en conséquence à Lormont pour examiner la forteresse, car si l'ennemi s'y établissait..... *tot lo pays d'Entre dos Mars poyre estre destruyt et ayssi medis* (en même temps) *que lo nabigi* (les navires) *passere am gran dongey et perilh per la chanau per dopte deus canons et autres grans pertreys* (2) *que haut sobre las tors et a l'enbiron se poyren ordenar...* tout le pays d'Entre-deux-Mers pourrait être ruiné et les bateaux passant par la rivière seraient en grand danger à cause des canons et machines que l'on pourrait établir sur les tours..... *et sur so semblaua que sere mot necessari que ben tost que se fes que las tors qui son au Cap deu Tureu* (voilà donc le nom que portait alors ce promontoire) *debert la mar se arrasian entro a bas a una brassa, et ayssi medis las juas* (sic) *qui son a l'enbiron de la Sala* (Sala, maison noble), *entro au mechs et en outra los dos portaus de par debant et am aquo lo que plus sens gran perilh pode demorar.*

Ce mot *juas* ne se trouve pas dans Ducange, évidemment il y a là une erreur d'impression ; je crois qu'il faut lire *fuas* (le j et l'f se ressemblent assez dans les vieilles chartes) les *fuies*, espèces de tours isolées qui environnaient assez souvent les châteaux et pour lesquelles il fallait obtenir du roi un droit appelé droit de *fuie*. Ces tours servaient ordinairement de colombiers. Nous voyons par cette citation que le promontoire ou *Cap deu Tureu* était protégé

---

(1) Amanieu de Montlarin reçut deux livres, 13 sols, 2 deniers pour ses frais de voyage à Lormont. *(Registres de la jurade*, p. 200.*)*

(2) Machine à lancer des traits. (Baliste ou catapulte).

par des tours qu'il était important d'abattre assez ras du sol, *que se arrasian a una brassa*, que deux portails défendaient l'entrée du château, où les Français auraient pu s'ils l'eussent emporté faire grand dommage au pays et déposer des approvisionnements dans la prévision d'un siége plus ou moins long de la cité bordelaise; qu'enfin il fallait démolir les *fuies* au moins au milieu de leur hauteur, *entro au mechs*, et détruire tout ce qui ne pouvait plus rester sans causer de danger.

Cette idée de démanteler le fort de Lormont ne souriait pas du tout, paraît-il, à l'archevêque cardinal Hugocion, qui craignait sans doute pour ses prérogatives et qui venait de faire réparer le château, *lo nostre hostau qui es aqui repparat per nos*. Le Cardinal met d'abord en doute la probabilité d'une tentative du duc d'Orléans sur un domaine de l'église, *e era gran dopte que ed binguos o trametos au loc de Larmont, loquau appertena nos et a nostra gleysa...*

Les maire et jurats insistant sur le dommage que la prise du château pourrait porter au pays et à la cité de Bordeaux, le Cardinal répond que déjà l'on avait eu une semblable crainte mal fondée...; *era causa nothoria autrabets lodeit loc era estat darroquat* (arraché du rocher) *instiguant mestre Johan de Plassan, per semblant occasion, estant lo duc d'Anyo* (d'Anjou) *hostiellement en aquet pais, et segond que apparesco per effeit, no era pas aquo mestier* (ce n'était pas par besoin), *mas segond comuna oppinion aquo fo feyt per maubolenssa* (ce fut fait par malveillance), *o per petita reuerenssa enbert Diu et la gleysa.*

Hugocion veut bien remplir ses engagements envers Dieu, le pape et l'église de Bordeaux qu'il doit défendre ; il accepte, s'il est absolument nécessaire, de laisser abattre des tours trop onéreuses à fortifier; mais des experts lui ayant déjà assuré qu'il n'y avait rien à craindre, il demanda une seconde enquête, des trente seigneurs du conseil de ville. Cette enquête, malgré les protestations de l'archevêque, décida le démantèlement de la forteresse, 10 novembre

1406. *Prumeyrament fo ordenat que mossenhor lo senescaut fos requerit, que ed bulha prouedir que lo loc de Larmont puys que mossenhor lo cardenau no lo pot enparar ni defendre, ny la bila ny edz no hi poden socorre per lo saubar, que sia fondut en maneyra que los ennemics no lo pusquan establir per dampnacyar la bila et lo pays.* Premièrement fut ordonné que Monseigneur le Senéchal soit requis, qu'il veuille pourvoir à ce que le lieu de Lormont, puisque monseigneur le cardinal ne le peut fortifier ni défendre, que ni la ville ni eux (les seigneurs) ne le peuvent secourir ni sauver, que ce lieu (ce château) soit ruiné en telle façon que les ennemis ne s'en puissent servir pour porter dommage à la ville et au pays. (*Registre de la Jurade*, p. 136, 137.)

Si j'ai insisté sur ce fait historique curieux, c'est que les historiens de Bordeaux en général, Delurbe, Dom Devienne, O'Reilly, etc., le passent sous silence, et il me semble assez important pour être signalé..

Je reprends la suite chronologique des événements.

En 1448, l'archevêque Pey-Berland fait mettre une sauvegarde royale dans ses châteaux et ses domaines. *Anno domini MCCCCXLVIII octobris pontificatus Nicolai V anno II D. Petrus fecit apponi in suis castris et terris salvam gardiam regiam.* (*Gallia Christ.*, t. II, p. 833.)

5 Séptembre 1451 consécration de l'église de Lormont par Pey-Berland.

1452. Le 4 octobre, Talbot rappelé par les seigneurs gascons s'arrête au château de Lormont. *Consequentis post IV die mensis octobris anno domini MCCCCLII dominus Johannes Talbot comes de Sewesbery cum centum navibus armatis apulit anse Laureum montem quarta die decima mensis octobris et in crastinum dictam civitatem* (Bordeaux) *obsedit*, etc. (*Archives historiques* t. XII, p. 343). L'année suivante 1453, dans sa seconde expédition, le roi Charles VII étant arrivé jusqu'au château de Montferrand, où il séjourna, fit occuper par le maréchal de Lohéac, Lormont

où l'on éleva un fort ou plutôt une bastille pour mettre ce bourg à l'abri de toute surprise. La reddition de Fronsac, Rions, Cadillac et Blanquefort détermina les Bordelais à entrer en pourparlers avec le roi de France. Mathieu Coucy rapporte que vingt-cinq à trente seigneurs ou notables bordelais (O'Reilly dit cent), ayant à leur tête le chevalier Le Camus se rendirent au château de Lormont, lieu indiqué par le roi pour les conférences, munis d'un sauf conduit. Ils s'y abouchèrent avec le sire de Torsy, le sénéchal du Poitou et le sieur de Jambes(1), délégués du roi de France. Cette première entrevue (vendredi 5 octobre 1453) resta sans conclusion; on dut se réunir le lundi suivant. Le Camus et ses compagnons revenus à Lormont demandèrent aux commissaires royaux amnistie générale, firent abandon des priviléges de la cité, et offrirent cent mille écus pour les frais de l'expédition.

Les officiers du roi exigèrent cent mille marcs d'argent et la livraison de vingt notables à la justice royale. Les Bordelais rejetèrent ces propositions et retournèrent à Bordeaux. Le lendemain, ils se rendirent au château de Montferrand pour traiter avec le roi lui-même. (Dom Devienne, p. 97.)

On sait à quelles dures conditions la cité dut alors se soumettre. Le roi cependant se contenta de l'exil des principaux seigneurs qui, au mépris de leur serment de 1451, avaient favorisé le retour des insulaires, et de la destruction de quelques châteaux, entre autres celui de la Trave sur le Ciron.

Le seigneur de Montferrand rentré en France subit la peine capitale.

Le même année 1452, il est déjà question de l'ermitage de Lormont fondé depuis peu de temps, comme on le verra ci-après. Il existe aux archives un acte de fondation, 19

---

(1) Il y a dans la paroisse de Bassens une propriété qui porte le nom de Jambes.



mai 1452, de douze messes annuelles dans la chapelle de Sainte-Catherine. A cet effet, Jean Costaner donne une vigne, avec aubarède et bois joignant le dit ermitage. Cette donation acceptée par les Carmes fut ratifiée par l'archevêque. Pey Compte était alors ermite de Lormont.

Le 17 novembre 1467, l'archevêque Arthur de Montauban, allant prendre possession du siége de Bordeaux, s'arrêta à Lormont, dont il confirma, le 22 du même mois, les priviléges portant défense de vendre des vins étrangers.

Il était en 1485 fort question de canoniser Pey-Berland; parmi les nombreuses paroisses du diocèse qui furent cotisées pour subvenir aux frais de l'enquête, celle de Lormont figure pour la somme de 15 livres, 18 sols, 7 deniers. (Voir Assiette de 3,500 liv. tournoises pour relever et canoniser le corps de messire Pierre Berland, en son vivant arcevesque de Bourdeaux, *Archives historiques*, t. IX, p. 410.)

Par son testament daté du 12 septembre 1489, Jean d'Anglade lègue quatre francs bordelais à la chapelle Sainte-Catherine-de-Lormont. *Item plus doni et leyssi a la Capera de ma dona Sancta Catalina de Larmont IV francs bordales una vetz pres et pagadurs de mous autres bens et causas.* (*Arch. historiques*, t. IV, p. 117.)

Sous l'épiscopat des archevêques Blaise de Greelle, Arthur de Montauban, d'Espinay, etc., les curés de Lormont administrèrent le château et la seigneurie en même temps que la paroisse.

Ce fut le cardinal Jean du Bellay, archevêque de 1545 à 1553, qui fit faire, en 1549, une voie qui communiquait du château à la Garonne, ce qui permit d'établir un débarcadère plus commode.

En 1559, le 6 décembre, la princesse Élisabeth de France, fille de Henri II, ayant épousé Philippe II d'Espagne, vint à Bordeaux pour se rendre de là à Madrid. Ce fut à Lormont que les jurats vinrent la complimenter et

lui présenter le *bateau tapissé*, dit la *Chronique*, qui devait la transporter à Bordeaux. (*Chroniq. bordelaise*, p. 75.)

Quelques années plus tard, en 1577, un autre bateau tapissé fut envoyé au prince de Condé pour le conduire de Lormont à Langon. Il y avait dans le bateau, destinées au prince, des *confitures* et une *collation*, ajoute la *Chronique*. (*Chr. bord.*, p. 89.)

L'archevêque Prévost de Sansac, faisant, en 1565, fixer les limites de sa juridiction, s'aperçut d'un empiètement du seigneur de Carriet, son voisin ; de là, réclamations, querelle, puis arbitrage suivi d'une transaction par laquelle, vingt ans après, en 1585, le seigneur de Carriet se désista de ses prétentions. (Guillon, article Lormont.)

Selon O'Reilly, le château fut en partie détruit pendant les guerres de religion ; les archives de l'archevêché n'en parlent pas, dit Guillon.

En 1572, le 18 mai, des gentilshommes du comte de Clermont arrêtent à Lormont le conseiller de Mabrun, et le conduisent prisonnier à Bordeaux, afin d'obtenir la délivrance du sieur d'Achiles, un de leurs compagnons. (*Chroniq.* de Sireuil. *Arch. historiq.*, t. XIII, p. 277.)

Le 2 juin 1610, le duc de Roquelaure étant nommé maire de Bordeaux, à la mort du maréchal d'Ornano, les jurats lui envoient à Blaye un bateau tapissé. Le duc ne voulut pas y entrer de suite, on craignait des désordres occasionnés par l'assassinat récent d'Henri IV. Ce ne fut qu'à Lormont que le duc consentit à s'embarquer. Dès-lors, il fut arrêté que, pour la réception des gouverneurs, on ne conduirait désormais de maisons navales plus avant que le dit port de Lormont. (*Chroniq. bord.*, p. 139.)

Monseigneur de Sourdis ayant entrepris la reconstruction du château, les travaux furent terminés vers la fin de 1614. (Rawenez, p. 273.)

En 1615, le château de Lormont se trouve mêlé à une affaire grave. Un gentilhomme du Quercy, le sieur de Haut-Castel, condamné à la peine capitale, fut enfermé au

château de l'Ombrière, en attendant le jour de l'exécution. Le roi Louis XIII était alors à Bordeaux. Le cardinal de Sourdis, ayant en vain tenté d'obtenir la grâce du coupable, se rendit à la prison, dont un gentilhomme de sa suite tua le concierge pour lui prendre les clefs et faire évader Haut-Castel. Celui-ci, trouvant un bateau préparé, en face de la Porte des Paux (auj. Place Royale), se réfugia au château de Lormont, où l'archevêque vint le rejoindre. Le Parlement instruisit de ce fait le roi qui blâma fort le cardinal ; et Monseigneur de Sourdis, décrété de prise de corps, averti que deux huissiers du Parlement, suivis de cent vingt mousquetaires, venaient pour l'arrêter, se retira à Vayres. Le roi l'exila de Bordeaux, et l'affaire fut portée au pape qui interdit l'archevêque jusqu'à ce qu'il eût été absous par le roi de l'*irrégularité* qu'il avait encourue. Le cardinal put rentrer à Bordeaux l'année suivante. (O'Reilly, t. II, p. 408, d'après Dom Devienne et le *Mercure de France.*)

Dans le même temps, Monseigneur de Sourdis eut un procès, moins tragique celui-là, avec une de ses tenancières, Peyrine Crabit, pour des cens ou rentes dont celle-ci se prétendait exempte. Ce procès, commencé en la Cour de Bordeaux, dut probablement à l'évènement qui précède sa longueur et son renvoi à la Cour de Toulouse.

Malgré tous les éloges mérités qu'en fait son biographe, M. Rawenez (*Histoire du cardinal de Sourdis*), ce prélat était parfois d'une humeur peu facile, car, en 1624 ou 1625, il était encore en litige avec les Lormontais. Il voulait contraindre les hommes valides de la paroisse à venir, à tour de rôle, monter la garde à son château. Ceux-ci refusèrent et gagnèrent leur procès. Voici, d'ailleurs, comment Darnal raconte la chose : « Le sieur Duval estant » entré dans la Chambre du Conseil, auroit porté plainte » que les officiers de Lormont qui faisant garde à cause » de la guerre des huguenots, avoient contraint dix à » douze habitans de la petite prévôté d'Entre-deux-Mers

» qui estoient justiciables desdits sieurs jurats, d'aller en » garde au chasteau de Lormon au préjudice des deffenses » que messieurs les jurats avoient faites ausdits habitans » d'y aller, ce qui obligea le Parlement de donner arrest » sur les plaintes desdits jurats portant inhibition aux ha- » bitans de la petite prévôté qui estoient justiciables des- » dits sieurs jurats d'obéyr ausdits officiers de Lormon, » n'y aller en garde audit chasteau, mais ordonna qu'ils » feroient garde sur le port de la Bastide, pour empêcher » la descente des ennemis, lequel arrest fut éxécuté. » (Darnal, *Chroniq.*, p. 22.)

La même année 1624, une maison navale est présentée, à Lormont, par les jurats bordelais, au maréchal de Thémines, nouveau gouverneur de la province.

Le 29 novembre 1630, les jurats vont à Lormont visiter l'archevêque Henri de Sourdis, qui s'était prudemment retiré dans son domaine, la peste désolant alors la cité. (*Chr. bord.*, p. 34.)

Arrive maintenant l'époque de la Fronde, 1649 à 1653, qui a laissé à Lormont quelques souvenirs.

Le maréchal de Plessis-Praslin, envoyé à Bordeaux pour les ouvertures d'un accommodement, mais appréhendant le *caprice* du peuple, n'ose d'abord entrer dans la ville ; il désire s'établir au château de Lormont ; l'archevêque, ennemi juré du duc d'Epernon, dont Praslin vient, en définitive, soutenir l'autorité, s'en excuse ; le maréchal prend alors logement chez la veuve de feu Raoul, citoyen de Bordeaux, « en une maison (1) assise sous la crouppe » d'une montagne, d'où il voyait d'aplomb l'attaque du » château (Trompette) assiégé par les bordelais révoltés. » Sa mission était de temporiser et de donner loisir aux » troupes (royales) d'approcher et au comte du Doignon » d'esquiper des vaisseaux pour attaquer Bordeaux par

(1) Cette maison Raoul était sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le château de M. Beaufils.

» terre et par mer. » (Fonteneil.) Les Bordelais se défient du maréchal : « le lieu estoit trop proche de la ville et trop » commode à faire des pratiques (O'Reilly) ; c'est-à-dire pour avoir des intelligences dans la place, alors, une nuit, ils envoient deux galiotes devant la maison Raoul ; Praslin a peur et se retire à Blaye.

Peu après, du Doignon entre en rivière. « Après s'estre » rafreschi au Bec d'Ambez, dit Fonteneil, et receu des » renforts, il monta devant Valliers (1) ou il fit la reveue » générale de son armée, puis il monta de Valliers à la » Barranquine (2) où l'armée de Bourdeaux estoit à l'an- » cre, qui voyant venir ceste forest flottante sur elle, fit » sa retraite peu à peu jusques à Lormon, en canonant » toujours de part et d'autre. »

Les Bordelais furent surpris, « les brullots n'estoient pas » encore prest, on amusa l'ennemy par des escarmou- » ches » ; ici Fonteneil (*Mouvements de Bordeaux*) raconte les péripéties d'un combat où fut tué le capitaine Giraud ou Guiraud, dont le jeune frère, âgé de quinze ans, dut se rendre. Quelques jours après, le comte de Doignon vient mouiller devant Lormont, envoie reconnaître la maison Raoul, « laquelle il jugea luy pouvoir servir de retraite » à cause de l'assiette du lieu qui est sur la crouppe d'un » rocher, dont les avenues sont assez fascheuses de toutes » parts, et où l'on ne peut atteindre que par défilez..... il » pouvoit faire deux places d'armes, l'une dans le jardin » clos de buissons espais, et l'autre dans la cour fermée » de murailles et d'offices qui se communiquoient à cou- » vert les uns aux autres. La cour et le jardin aboutissoient » à une allée qui pouvoit servir de ligne de communiqua- » tion pour aller à la faveur des vignes qui sont à droit et » à gauche, sur une balustrade qui comme une plate-

(1) Valliers, maison sur le bord de la rivière, rive gauche, commune de Parempuyre.

(2) La Barranquine, rive droite au-dessus de Bassens.

» forme régnoit le long de la cîme d'un précipice au bout » de laquelle est une descente faite en replis avec de petits » esperons entaillez dans le rocher par artifice de six à » sept hommes de fronte et laquelle conduit dans un cel- » lier bien spacieux assis sur un quay revestu de pierre » dont la rivière baigne le pied. »

Le comte, fortifié dans cette position, ouvre le feu contre les vaisseaux bordelais ; bientôt le marquis de Sauvebœuf traverse la rivière à la tête d'une compagnie bourgeoise et, « s'estant avancez proche d'un cabinet de » lauriers, ils furent descouverts par une sentinelle de » l'ennemy qui tira sur eux ». Immédiatement s'engage un terrible combat ; repoussés trois fois, les Bordelais reviennent à la charge et délogent leurs adversaires qui se rembarquent et font une inutile tentative pour reprendre leurs canons que le major général Morpain fait jeter à l'eau (1). Ceci se passait en décembre 1649.

D'autres escarmouches de du Doignon sur la rivière, et du duc d'Epernon par terre, ne furent pas plus heureuses. Enfin, le baron d'Alvimar apporte aux belligérants une paix momentanée (23 décembre).

Mais, Mazarin ayant fait arrêter, à Paris, les princes de Condé et de Conti, la princesse de Condé se rend en Guyenne, et, le 31 mai 1650, elle est à Lormont, où elle dîne et s'embarque dans un bateau élégamment décoré, suivie d'une foule nombreuse de curieux et de partisans ; des salves d'artillerie annonçant son arrivée, elle met pied à terre à Bordeaux aux acclamations du peuple. (O'Reilly, t. II, p. 582.)

La lutte recommence, l'Espagne soutient les révoltés ; au milieu de ces troubles, l'archevêque Henri de Béthune, qui a pris parti pour la cause royale, est, devant l'attitude

(1) Voir dans Souffrain, 2e vol., t. III, 3e partie, p. 69, la satire intitulée : *La Cour burlesque du duc d'Epernon*. Le rimeur inconnu y fait une allusion à ce combat.

populaire, obligé de se retirer dans son château ; la révolte s'accentue, Mazarin vient avec des troupes pour montrer à Louis XIV, enfant, comment on châtie une ville rebelle, ses troupes sont battues aux Queyries et à la Porte-Dijeaux ; une trêve (23 septembre) éloigne un moment la princesse de Condé ; d'Epernon est révoqué, et le roi retourne à Paris (15 octobre 1650).

Le rappel de Mazarin, exilé, rallume la guerre ; Condé, libre, vient en Guyenne ; la Fronde se change en Ormée (véritable Commune) : les princes sont débordés, les membres du Parlement menacés de mort ; on saccage l'hôtel de M. de Pichon, on se bat dans les rues (juin 1652), l'Ormée terrorise Bordeaux, lorsque le duc de Vendôme entre en Gironde avec une flotte royale (avril 1653). Le Parlement envoie 500 Irlandais, sous les ordres de Dillon, pour s'établir à Lormont, afin de conserver une communication avec Bourg ; le duc d'Epernon marche par l'Entre-deux-Mers sur Bordeaux ; Vendôme attaque Lormont par surprise, et les Irlandais se rendent (26 mai) pour s'enrôler bientôt dans les milices royales. « Cette sur» prise de Lormont a fort alarmé l'Ormée, » lit-on dans un rapport publié dans le *Recueil des Archives historiques*, t. VIII, p. 174. (Pour les faits précédents, voir *Archives historiques*, t. VII, p. 275, 323, t. VIII, p. 167, 171, 174, etc. Le duc de Vendôme arme Lormont de quelques pièces d'artillerie et y laisse M. de Cominges que les troupes de Marchin menacent un instant ; enfin, au mois de juillet les ducs de Vendôme et de Candale se rendent (27 juillet) à Lormont, et la cité épuisée leur envoie des députés pour conclure (30 juillet) un traité qui remettant Bordeaux sous l'obéissance royale portait le dernier coup à la Fronde.

Le château, dit-on, fut ruiné par le duc d'Épernon, mais d'après Guillon, un rapport de 1744 borne cette destruction à celle d'une partie de la balustrade de l'ouest et de 130 pieds de mur de clôture ce qui fut sans doute jugé nécessaire pour déterminer la reddition des Irlandais.

Le calme étant rétabli, on trouve les jurats Pomarède et Lafont allant le 20 mars 1656, à Lormont pour saluer le marquis de Saint-Luc, nouveau gouverneur et lieutenant du roi en Guyenne, et selon la coutume, lui présenter la maison navale.

Même cérémonie le 3 juin 1658 pour le prince de Conti, nouveau gouverneur de la province. (*Chroniq. bord.*, p. 85.).

A partir de la seconde moitié du XVII[e] siècle, le rôle de Lormont se perd dans l'histoire privée des archevêques. Le château reconstruit par Mgr de Sourdis dont on voit les armes dans un coin du bas relief qui surmonte la porte d'entrée (1), se composait alors de plusieurs pavillons reliés par des galeries et des constructions basses.

On y arrivait par deux ponts levis à l'E et à l'O jetés sur des douves encore visibles (Guillon).

Le château fut donné en fermage en 1701 par Mgr de Bezons qui n'a laissé de souvenirs à Lormont que par des contrats de ferme. Un moulin sur le ruisseau du Gua à l'E du bourg porte encore le nom de Moulin de l'Archevêque.

Mgr Dargenson fit faire en 1726 l'arpentement général de la paroisse, et en 1728, le démembrement de la Seigneurie.

Son successeur Mgr de Maniban eut des difficultés avec M. de Pichon de Carriet, au sujet de terrains qui restèrent à ce dernier.

Mgr de Lussan qui vint ensuite, d'accord avec M[me] Marie de Maniban comtesse de Clermont, sœur et héritière du défunt archevêque, appela un architecte nommé Saujeon à l'effet de constater l'état des bâtiments ; Saujeon trouva que

(1) On voit encore un écusson fruste maintenant auprès d'une fenêtre du pavillon qui subsiste de l'habitation seigneuriale, et une statue de la vierge conservée dans la serre actuelle repose sur un piédestal décoré aussi des armes de Monseigneur de Sourdis.



les réparations à faire ne devaient s'élever qu'à la somme de 140 livres. De son compte rendu, il résulte que le château se composait de plusieurs corps de logis surmontés de pavillons, le principal couronné d'un dôme, avait un vestibule, un grand escalier en pierre, de vastes chambres, une chapelle bien réparée, un salon, une salle à manger, une salle réservée à Monseigneur; de plus une petite chapelle domestique, un cabinet orné de peintures et des galetas par dessus le tout. Plus loin était le pavillon dit des *étrangers*. Là étaient la salle de la justice, la salle du commun, etc. De l'autre côté, c'était le pavillon du concierge où s'ouvrait la porte d'entrée protégée par deux ponts dont l'un de bois. Dans ce pavillon, étaient le logement du concierge, le grenier à blé, la basse fosse et la prison. Les servitudes et le cuvier entouraient la grande cour. A l'Ouest était une seconde cour; au Nord s'étendait le jardin orné de beaux bouquets d'arbres avec parterre, le tout entouré par des terrasses, des murs garnis de guérites et de fossés avec ponts levis. Le pont levis de l'ouest communiquait à un escalier qui descendait jusqu'à la rivière (ouvrage sans doute de Jean de Bellay). Voir Pl. XI, le plan du château.

Deux habitants de Lormont, les frères Beraud (il est fait mention de cette famille dans le terrier de Mgr d'Argenson 1728, *Arch. départ.*, série G 145), possédaient une maison dont la cave se prolongeait sous le château; ils eurent l'idée d'y exploiter une carrière, ce à quoi s'opposa Mgr de Lusan; de là surgit un procès qui fit comprendre aux deux frères que le rocher ne leur appartenait pas. (Guyon, château de la Gironde; Lormont.)

Monseigneur de Rohan et son voisin de Carriet eurent encore quelques petits griefs, mais la révolution survint qui termina tous ces différends de seigneur à seigneur en renversant leur puissance.

Mgr de Cicé ne parut guère à Lormont auquel il préférait sa villa des bords de la Dordogne à Montravel.

Le fief de Lormont était considérable; tout le bourg de

Lormont quelques maisons d'Ambarès, quelques tenements dans Bassens et Artigues en faisaient partie. Il percevait des rentes du 5[me] et du 6[me] sur les fruits, avait justice moyenne et basse, nommait les officiers de justice, etc., etc. Il possédait sur le ruisseau du Gua un moulin fortifié qui fut vendu comme propriété nationale au prix de 5,000 fr.

La paroisse de Lormont était régie par des coutumes, droits et priviléges dont les quarante-sept articles furent confirmés en 1444 par Pey Berland, par François de Mauny en 1534 et en 1612 par le cardinal de Sourdis.

L'abbaye de Bonlieu possédait un dixmon dans la paroisse de Lormont. (V. Etat général des revenus de l'abbaye en 1695.)

A la révolution, l'évêque constitutionnel Pacareau reçut en jouissance le château de Lormont dépouillé de ses rentes et à peu près détruit par les habitants du bourg. Il n'y avait plus en 1791, que trois pavillons et quelques servitudes. Ce qui en restait, fut vendu, le 30 mars 1791, à un particulier (1).

Sur la porte d'entrée (planche X), on voit un bas relief orné des armoiries de Mgr de Sourdis. Cette sculpture représente la Vierge assise sur des nuées, tenant l'Enfant Jésus ; des têtes d'anges entourent le couple divin : or, Mgr de Sourdis avait pour la Mère de Dieu une dévotion toute particulière.

Le château de Carriete dont j'ai eu l'occasion de parler, se trouve un peu au nord du bourg ; c'est celui devant lequel passe la voie ferrée, et qui très-reconnaissable par son pavillon ruiné, en a reçu le nom populaire de Château du Diable. Cette construction du commencement du XVII[e] siècle a remplacé une maison noble dont on trouve trace dès le XV[e] siècle, puisqu'un Raoul de Pichon, conseiller d'État, est en 1454 qualifié Seigneur de Carriete.

---

(1) Ce château qui appartenait dernièrement à M. Expert est aujourd'hui la propriété de M. Schacher.



En juin 1611, le prince de Condé, gouverneur de Guyenne, se rendit incognito à Bordeaux et de là, « *s'en » alla retirer à Carriet, maison de M. de Pichon qui est » de par delà Lormont, sur le bord de la mer.* » (*Chr. bord.*, Darnal, p. 144).

Ce prince séjourna à Carriete et y reçut plusieurs visites, en attendant son entrée officielle à Bordeaux, qui eut lieu le 2 juin 1611. Il partit de Lormont sur une maison navale, suivie de nombreux bateaux qui l'accompagnèrent au son de la musique. Le duc de Mayenne, gouverneur après Condé, vint aussi au château de Carriete, où il resta deux jours.

Un Seigneur de Pichon, grand-président au Parlement, une des victimes de l'Ormée, quitta Bordeaux sur l'ordre menaçant de Dureteste et vint mourir peu après dans son château de Carriete.

Dans une lettre adressée à Mazarin, le président Lavie se plaint de ce que le duc d'Epernon a brulé de *gaieté de cœur* plusieurs maisons de campagne de l'Entre-deux-Mers, entre autres, la maison de M. de Pichon, qu'habitait la présidente douairière veuve de Pichon. Il est probable que c'est après ce désastre que le château de Carriete a été reconstruit sur le plan que nous voyons aujourd'hui, pl. XII (1).

Je ne sais comment le pavillon du nord se trouve en ruines, le laisserait-on en cet état pour perpétuer la légende que voici en résumé ?

Un seigneur de Carriete (Saint-Yves), voyant que cette

---

(1) Planche XII. La vue du château de Carriete que nous donnons sur cette planche est prise du côté de l'Est ; c'est la reproduction d'un dessin original fait en 1812, par Annoni, peintre italien, qui séjourna quelque temps à Bordeaux. J'ai cru devoir rendre cet hommage à un artiste qui a beaucoup dessiné de nos antiquités départementales et dont l'Ecole de dessin de Bordeaux possède un tableau. Notre collègue, M. Ch. Braquehaye et moi, avons acquis à une foire Saint-Fort, une collection de dessins faits par cet artiste et reproduisant divers monuments de la région.

aile du château s'écroulait à mesure qu'on l'élevait, se mit aux aguets, et aperçut à minuit, heure légendaire, un fantôme martelant l'ouvrage de la journée. Saisi de frayeur, il se crut damné et s'enfuit loin de Lormont pour se retirer dans un ermitage. Selon une tradition plus plausible, mais qui mériterait confirmation, un de ces seigneurs habitant Paris, ayant eu à se plaindre de son intendant, se rendit à Carriete, où son repos ne tarda pas à être troublé par des bruits nocturnes dont il se rendit bientôt compte. Aidé de quelques amis, il surprit son propre intendant qui jouait le rôle de fantôme afin d'éloigner du château son maître et mieux continuer ses déprédations. Bien entendu, l'infidèle serviteur fut chassé, mais la légende est restée. (Voir dans M. Ribadieu, *les Châteaux de la Gironde*, cette légende mise en vers.) Ce fait, toutefois, fût-il même véridique, n'explique pas la cause de la ruine du pavillon du nord, ruine que l'on pourrait attribuer à un incendie ou à un défaut de construction.

Quant à la vie d'anachorète embrassée par Saint-Yves, elle s'expliquerait assez facilement (l'idée des pays lointains exceptée, et faisant en cela la part de l'imagination), par la réelle existence de l'ermitage dont je vais dire quelques mots.

Quand on se rend à Lormont, en gondole par exemple, on aperçoit un peu avant d'arriver au bourg, et perché sur le coteau, un arceau ogival entouré de restes de murailles couvertes de lierres et de ronces. Le chemin de fer passe au-dessous dans le second tunnel. Ces murailles abandonnées, propriété de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans (1), sont ce qui reste aujourd'hui de l'ermitage de Sainte-Catherine (2), qui, à en juger par les traces de cons-

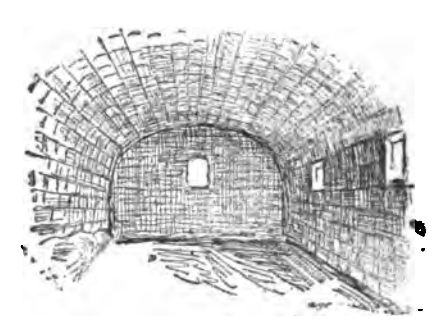
(1) M. le chef de gare garde les clefs de l'enclos; c'est à son obligeance que je dois d'avoir pu visiter, en mars 1872, l'ermitage dans tous ses détails.

(2) Cet ermitage était célèbre dans la contrée; on y faisait des pèlerinages, comme à Arcachon, les marins y déposaient des *ex-voto*. Lorsque des pro-



tructions, devait occuper encore un assez grand espace. (Planche XIII.)

La chapelle (planche XIV), au-dessous de l'arc ogival, mesure environ six mètres de longueur sur trois de large. Au fond se trouve un grand bas-relief mutilé, formant rétable et représentant sainte Catherine, la Vierge, l'enfant Jésus et un ange ; sans doute, le sujet que l'on appelle le *Mariage mystique de sainte Catherine*. Cette sculpture, ainsi que les nombreux caissons qui décorent l'arc cintré de la voûte, dénote le faire du XVIIe siècle. Ces caissons renferment chacun une fleur variée. Au-dessus du bas-relief, on voit sculpté l'écusson de l'ordre des Carmes : *d'argent à deux étoiles de sable chappé de sable à une étoile d'argent*. A droite de la chapelle est un petit réduit peu profond ; à gauche, et un peu en avant, est une vaste cave solidement voûtée, prenant jour par des soupiraux, et sur laquelle était un spacieux bâtiment ; on en voit encore, à l'Est, les arrachements de la voûte cintrée. A quelques mètres de là, vers le Sud, une petite porte



donne passage à un souterrain étroit, pratiqué dans le rocher, que j'ai pu suivre en compagnie d'un ami, M. E. Laporte, à une certaine distance jusqu'à un point C où les éboulements du rocher obstruent le passage. Ça et là, des arrachements de murs indiquent les habitations qui environnaient la chapelle. Dans l'enclos voisin, au

---

cessions nautiques se rendaient à Montuzet (près Blaye), la flotille s'arrêtait à la hauteur de l'ermitage de Lormont et l'on chantait une antienne en l'honneur de la Vierge, on en faisait autant en face de l'église. (Voir O'Reilly, tome II, note 5.)

Sud, il y a encore des murs et une jolie fontaine, faisaient-ils primitivement partie de l'ermitage? La fondation de l'ermitage de Lormont remonte au xv[e] siècle. En 1446, les Carmes de Bordeaux acquirent, par voie d'échange, le droit de patronage et les biens que feu Pey de Moulon de Camarsac, fils d'Amanieu de Moulon (1), avait sur le lieu de la Roque de Lormont. Cette cession, datée du 11 avril, moyennant des rentes annuelles, foncières et directes sur quelques maisons de la ville, fut approuvée par l'archevêque.

Depuis lors, l'oratoire fut élevé, car les Pères nommaient un des leurs pour faire résidence à Lormont. En 1452, Jean Costaner fondait, à la chapelle de l'ermitage, douze messes annuelles (voir p. 100), et les registres de la jurade mentionnent une délibération du 25 juin 1407, accordant un subside à l'ermite de Lormont..... *et plus fo ordenat que frayre Guautey hermitan de Larmon aya per amor de Diu et sustentar sa bita IV liuras.*

Dans le courant du xvi[e] siècle, à cause peut-être des guerres de religion, cet ermitage, peu entretenu, paraît avoir été même abandonné, ainsi qu'il résulte d'une enquête de 1614, à la suite de laquelle l'ordre des Carmes prit, à son sujet, de nouvelles résolutions.

« Aujourd'huy treiziesme jour de febvrier mil six cent » quatorze, estant religieuses et disertes personnes, les » prieur, soubz prieur, et autres prestres religieux du » Couvent et ordre Notre-Dame des Carmes de ceste ville » de Bourdeaux, assemblez en leur chapître, capitulaire» ment, en présence de moy notaire royal soubzsigné et » présents les témoins bas nommés..... a esté représenté » que, recherchant dans les archives dudit Couvent quel» ques titres et documents desquels il avoit besoing, il

(1) Par acte du 9 mai 1436, cet Amanieu de Moulon fait échange avec Bertrand de Garos d'une maison sise à Lormont, au lieu de Plantey (*Archives départ.*, série H, 719.)

» (frère Rateguy) auroit trouvé comme les prieurs et religieux d'iceluy couvent sont patrons de l'hermitage de Saincte Catherine de Lormont, duquel hermitage diverses personnes se sont emparé, prenant advantage de l'injure du temps advenu tant à cause des gûerres civiles qui ont eu cours dans ce royaume, que de la maladie contagieuse qui s'est mise plusieurs fois audit couvent, mesme de l'année mil cinq cent huictante cinq, qu'il n'y demoura pas ung religieux; oultre que la plus grande partie des papiers fut mise au feu pour désinfecter iceluy.... tous les dits religieux ayant veu le dict titre daté du *decima nona mensis mayi anno domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo* (1452, 19 mai) ont obtempéré tous unanimement..... et choisi pour estre hermite audict lieu de Lormont et jouir du dit hermitage comme a fait cy devant Pierre Compte prestre religieux du dict couvent..... et autres qui ont esté depuis iceluy, frère François Claverie prestre et religieux audict couvent et arresté que monseigneur..... le cardinal de Sourdis sera supplié autoriser la dicte nomination et icelle homologuer..... etc. »

Mais l'ermitage se trouvait dans un état de délabrement tel, qu'une restauration complète était absolument nécessaire; or, il fallait trouver une personne assez pieuse et assez riche pour y pourvoir. Ce fut le premier président au Parlement, Arnaud de Pontac qui s'en chargea par un acte du 18 décembre 1665, qu'il serait trop long de rapporter ici et qui se trouve d'ailleurs, ainsi que l'acte précédent, inséré tout au long dans le compte-rendu de la Commission des monuments historiques, exercice 1854-55, vol. XVI, pag. 9 et suivantes.

La sanction royale ayant été accordée en 1671, les travaux furent entrepris par le sieur Jean Malécot (contrat daté du 21 mars 1671 sur le projet dressé par l'architecte Dupuy).

Peu après, les Carmes de Bordeaux contestèrent à frère

André de Saint Pierre, prêtre et religieux profès du Mont Carmel, la possession de l'ermitage. L'évêque de Bazas, Guillaume de Boissonnade chargé de régler le différend, déclara le 23 janvier 1672, la chapelle et l'ermitage, véritable bénéfice ecclésiastique (*Archives département.*), et maintint André de Saint Pierre, dans ses droits. Cinq ans après, 1677, l'ordre des Carmes renouvela ses prétentions, et cette fois, l'Archevêque de Bordeaux, Henri de Béthune, par un arrêté du 1er octobre 1677, homologué par le Parlement, prononça l'union, l'annexion et l'incorporation perpétuelle, avec tous ses fruits et charges, à la maison mère qui prit possession, le 10 février 1679, de l'ermitage dont l'existence se confondit dès lors avec celle de l'ordre tout entier et à laquelle la révolution mit un terme définitif. L'établissement du chemin de fer n'a plus laissé de cet antique asile de la piété, que des ruines pittoresques qui font épouver encore une certaine impression à l'âme du touriste.

Il subsiste à Lormont quelques maisons anciennes, notamment dans la grande rue, celles qui forment l'angle N.-O. de la place (près de l'église), les nos 47, ancien presbytère, dont la porte est ornée de moulures rondes du commencement du XVIIe siècle, et 74, à larges fenêtres à meneaux en croix ; à droite, en montant la grande rue, un lavoir public, digne d'un crayon habile ; plus loin, une autre maison noire et enfumée, qui forme l'angle de la rue *de la Sang*, a hérité de quelques débris du château, colonnettes et pierres sculptées ; plusieurs autres logis des siècles passés se trouvent disséminés dans les ruelles aboutissant à la grande artère du bourg ; j'ai même vu au Nord, près de l'église, dans le rocher qui supporte les vignes du château, des habitations absolument troglodytes. Au-delà du bourg, sur le bord de la rivière, une vieille demeure, aujourd'hui propriété de M. Chaigneau, appartenait, au XVIIIe siècle, à M. Pélissié, président à mortier au Parlement de Bordeaux.

D'anciens plans de la paroisse, conservés aux archives départementales, indiquent à l'est du bourg, au-delà du ruisseau de Gua, et voisine du moulin dit de l'archevêque, une maison noble, de Montagne du Saguet(1), qui se trouve placée ou remplacée dans le plan cadastral de 1824, sous le nom de *Sans-Souci*.

Notons qu'il existe sous la terrasse du château de vastes carrières, auxquelles communique un puits ou évent d'une profondeur vertigineuse.

Il y avait à Lormont, jusqu'au siècle dernier, une industrie particulière, celle de la fabrication des épingles; les registres de l'état civil, remontant à 1684 (que M. l'instituteur a mis obligeamment à ma disposition), mentionnent plusieurs familles ayant exercé la profession d'épingliers.

Des logements pour les pêcheurs de l'Entre-deux-Mers furent établis à Lormont par les ancêtres de M. Chaigneau, lequel m'a assuré, en outre, que le premier bateau à vapeur lancé en France fut construit à Lormont par son grand'père, en 1818, sous la direction d'un ingénieur anglais qui fit venir d'Angleterre la machine toute prête. Le bateau, ayant à bord les autorités bordelaises, partit de Lormont, descendit jusqu'à Bassens, et de là, se dirigeant sur Bègles, revint mouiller devant le port de Bordeaux (2).

J'ai parlé plus haut, p. 100, des priviléges et coutumes qui régissaient Lormont. Ces priviléges dont la copie m'entraînerait trop au-delà du but modeste que je me suis proposé dans cette notice, et qui d'ailleurs, seront bientôt reproduits intégralement par la Société des Archives historiques, ces priviléges, dis-je, en quarante et quelques arti-

(1) C'est sans doute cette famille qui, selon les anciens plans terriers, possédait tout le bas de la grande rue, à droite et à gauche, depuis le port jusqu'à l'église.

(2) Ce bateau, appelé la *Garonne*, lancé le 3 août 1818, était destiné au service de Bordeaux à Langon. Il fit ce service jusqu'en 1826 avec plusieurs autres bateaux construits après lui. L'ingénieur, M. Church, reçut une médaille d'or décernée par l'Académie de Bordeaux. (O'Reilly, t. II, 2e partie, p. 526.)

cles, furent confirmés, le 12 mars 1444, par Pey-Berland, par François de Mauny, le 30 novembre 1554 et par le cardinal de Sourdis, le 3 mai 1612.

Tous ces articles, intéressants comme le sont d'ordinaire les priviléges des anciennes cités, commencent par la formule : Costuma es en la Saubetat ; il est coutume dans la Sauveté (1), etc. Quelques-uns renferment une expression assez originale. Ainsi pour dire qu'il est défendu à telles ou telles personnes de faire ceci ou cela, il est dit : nul n'*est* tenu. Exemples : Costuma es... que dengun (aucuns) manans ou habitans ne sont *tingutz* ni si arditz de bendre bin en detailh en taverne publica, sens demandar congeyt au Senhor archeuesque,... et si fassent lo contrari seran tingutz de paguar LXV soudz..., etc.

Costuma es... que nuls homes ne sont *tingutz* de despeyrar (depierrer dépaver), las carreyras pauadas (rues pavées).. sous la peine de 65 sols d'amende.

Costuma es... que nuls homes ne sont *tingutz* de rompre las carreyras ni los camins publics.... sous la peine de 65 sols.

Costuma es... que nuls homes ni auguna maneyra de gens, ne sont *tingutz* de prendre... busca verda (bois vert) hault ny bas au bosc ou forestage deudeyt senhor, sino que fos busca morta, etc. Ce même privilége de prendre du bois mort fut accordé en 1468 aux habitants de La Teste, par Jean de Foix, Captal de Buch.

Les articles suivants nous font savoir que les Lormontais étaient tenus de : *donar manobra* lorsque le seigneur

(1) Les Sauvetés étaient des lieux ayant droit d'asile pour les personnes poursuivies par la justice civile dont l'action s'arrêtait à la limite de ces territoires. Aussi avons-nous vu le sieur de Haut-Castel échapper à la peine capitale, en se réfugiant au château de Lormont. C'est peut-être à cause de cette sauveté que Lormont fut compris avec bon nombre de paroisses dans la ligue des *filleules* de Bordeaux. Les églises Saint-André et Saint-Seurin, l'hôtel de Lalande, à Bordeaux, l'Abbaye de la Sauve-Majeure, etc., avaient aussi droit de Sauveté.



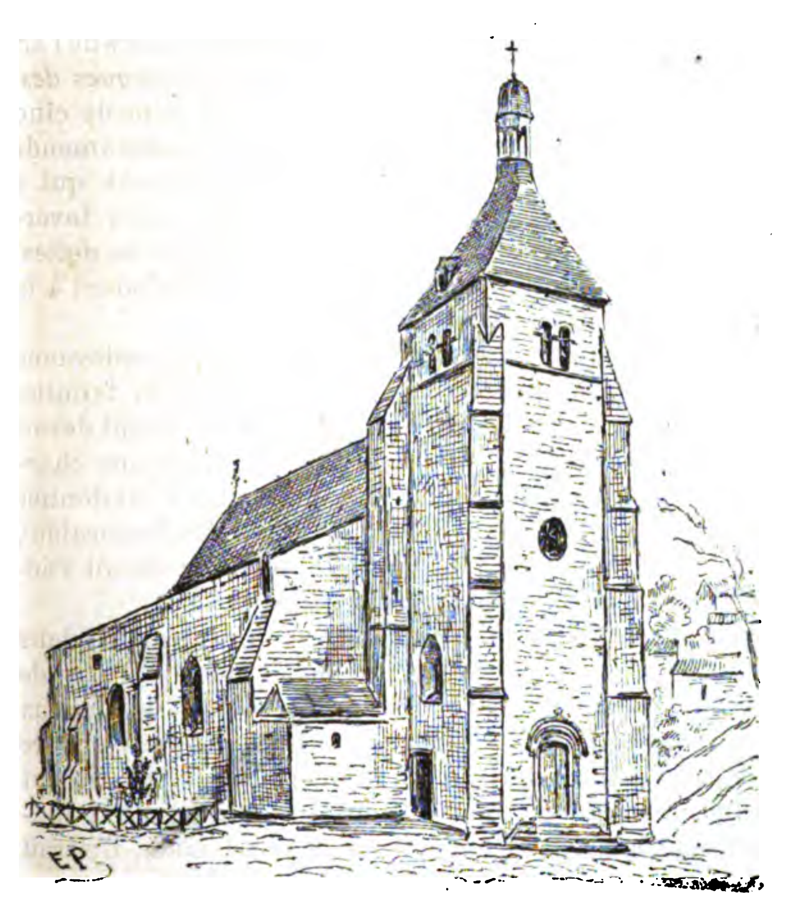
voulait faire élever *un ediffice au palays* de Lormont; qu'ils étaient tenus de prêter main-forte à la justice; que ceux que l'archevêque désignait, devaient l'accompagner dans ses voyages, un jour et une nuit, plus une marée, sans autre rétribution que la nourriture, mais passé ce temps, le seigneur leur payait leur journée. S'il arrivait que le corps d'un noyé vint paraître devant le port, nul *n'était tenu* de le repêcher avant d'en avoir donné avis aux officiers de l'archevêque; personne ne doit *lansar ny gictar aygues deshonestas et infectas* sur la grande rue sous peine de cinq sols d'amende; les gens de la maison paient double amende et doivent indemniser le *dampnescat* (le passant qui a été victime). Les autres articles règlementent les taverniers, les bouchers, les sauniers et les faiseurs de dettes. Dans un cas de crime, les biens du meurtrier étaient à la disposition du Seigneur.

M. Bazille, maire de Lormont, me citait une redevance curieuse qu'il a lue sur de vieux papiers de sa famille. C'était celle d'un coq et de six deniers que le vassal devait porter au seigneur, le jour de la Saint-Jean, sur une charrette neuve, moyennant quoi le seigneur devait lui donner un repas *honnête*. Ce mot honnête, *honestus* (honorable), signifie vraisemblablement que le seigneur devait l'admettre à sa table, ce qui était un honneur.

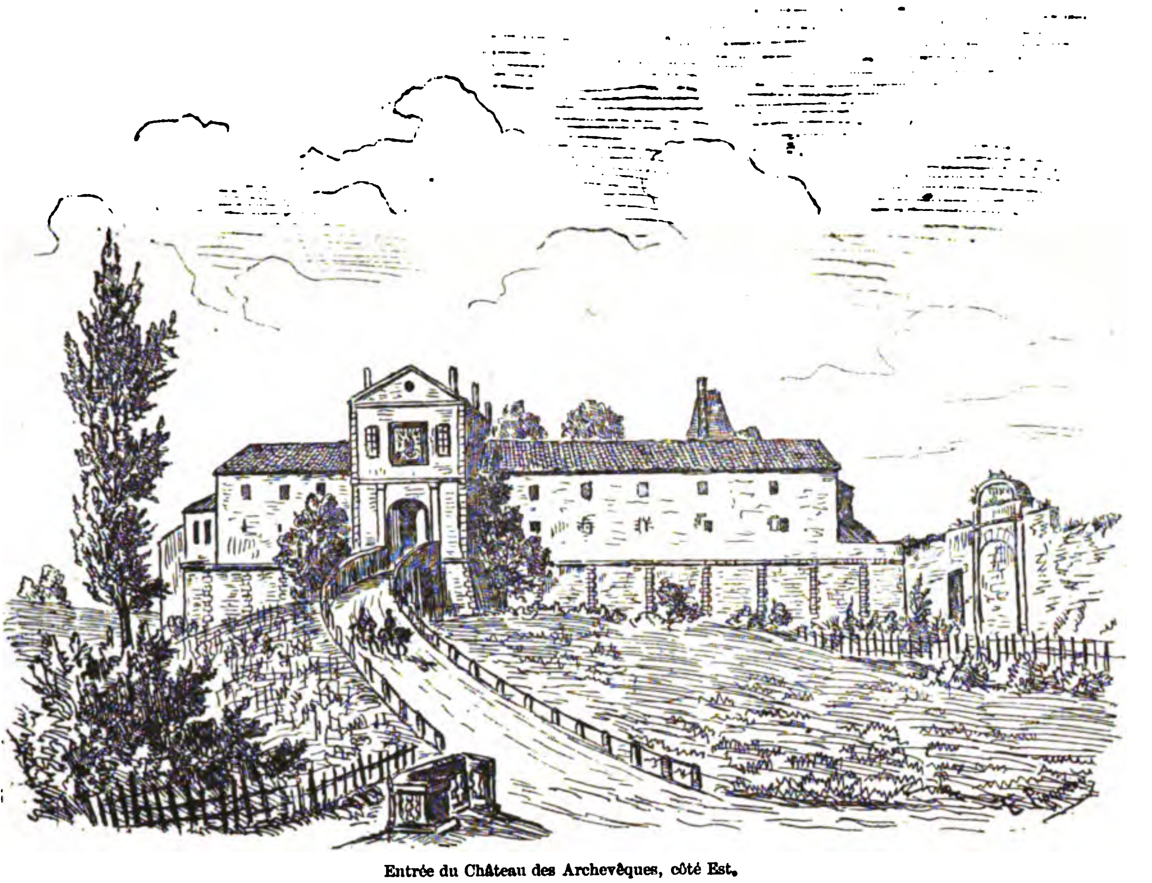
Par cette notice, qui pourrait devenir un volume dans d'autres mains que les miennes, on voit que ce bourg de Lormont, outre les charmantes promenades et les joyeux festins qu'il offre à la villégiature bordelaise, est encore peuplé de souvenirs pleins d'attraits pour ceux qui aiment l'étude du passé, et, comme le disait naguère notre honorable collègue, M. le comte Alexis de Chasteigner, il serait à désirer que la plupart des localités du département eussent, à leur tour, un historien pour décrire leurs antiques monuments et rappeler leur destinée historique.

Mai 1878.

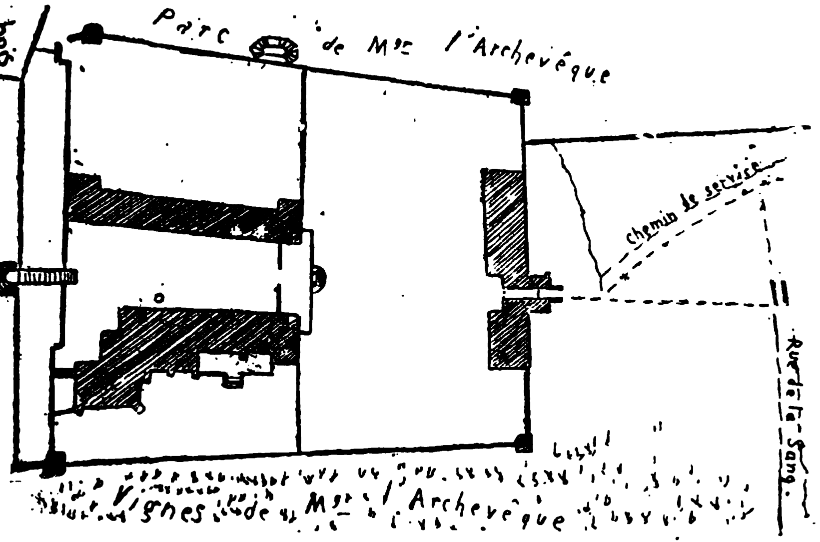




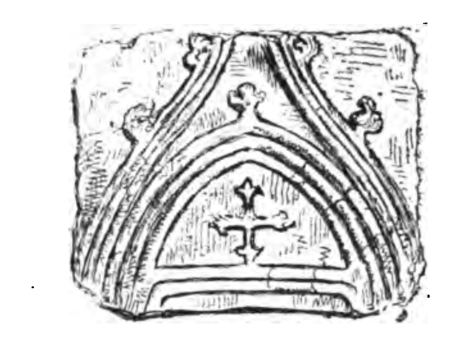
Église de Lormont.



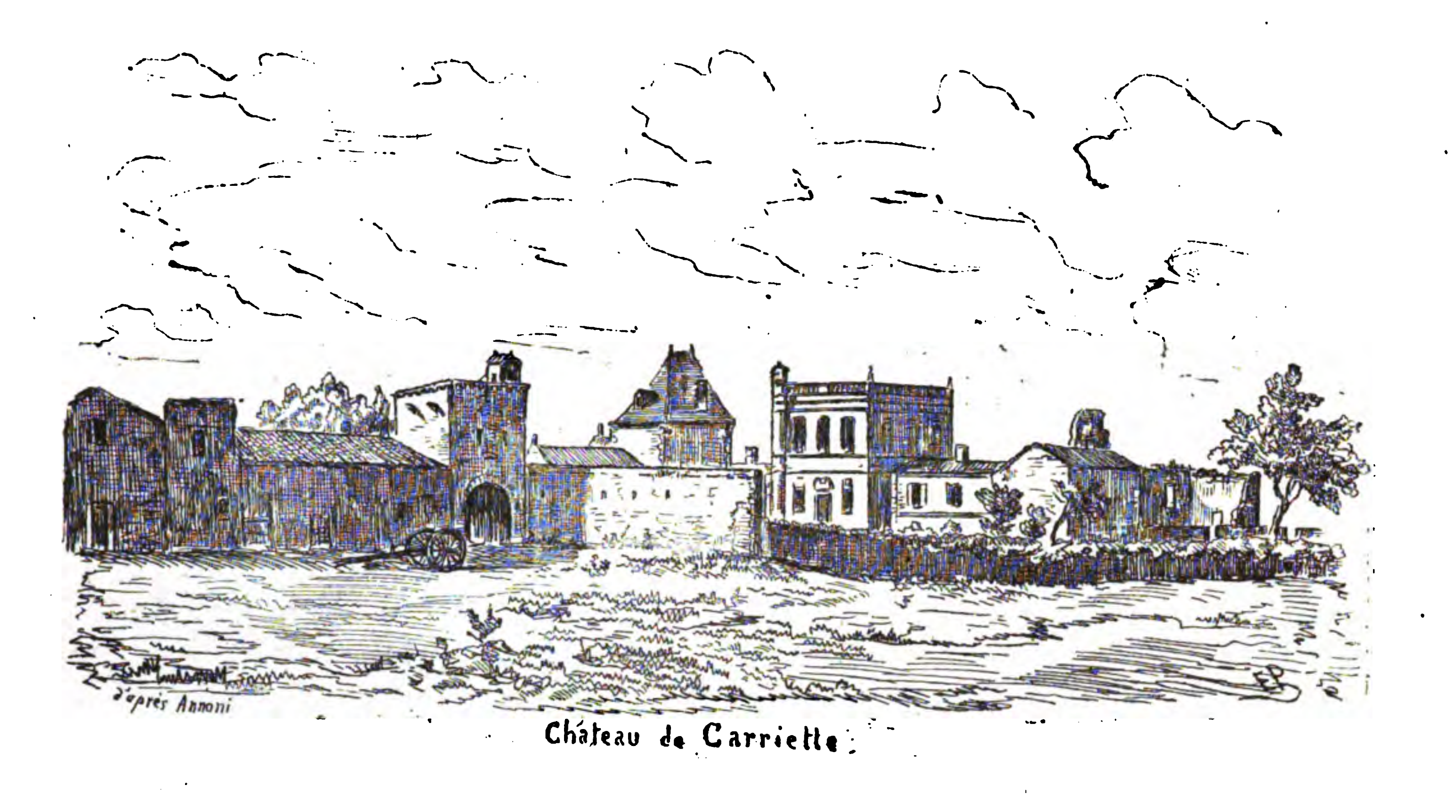
Entrée du Château des Archevêques, côté Est.



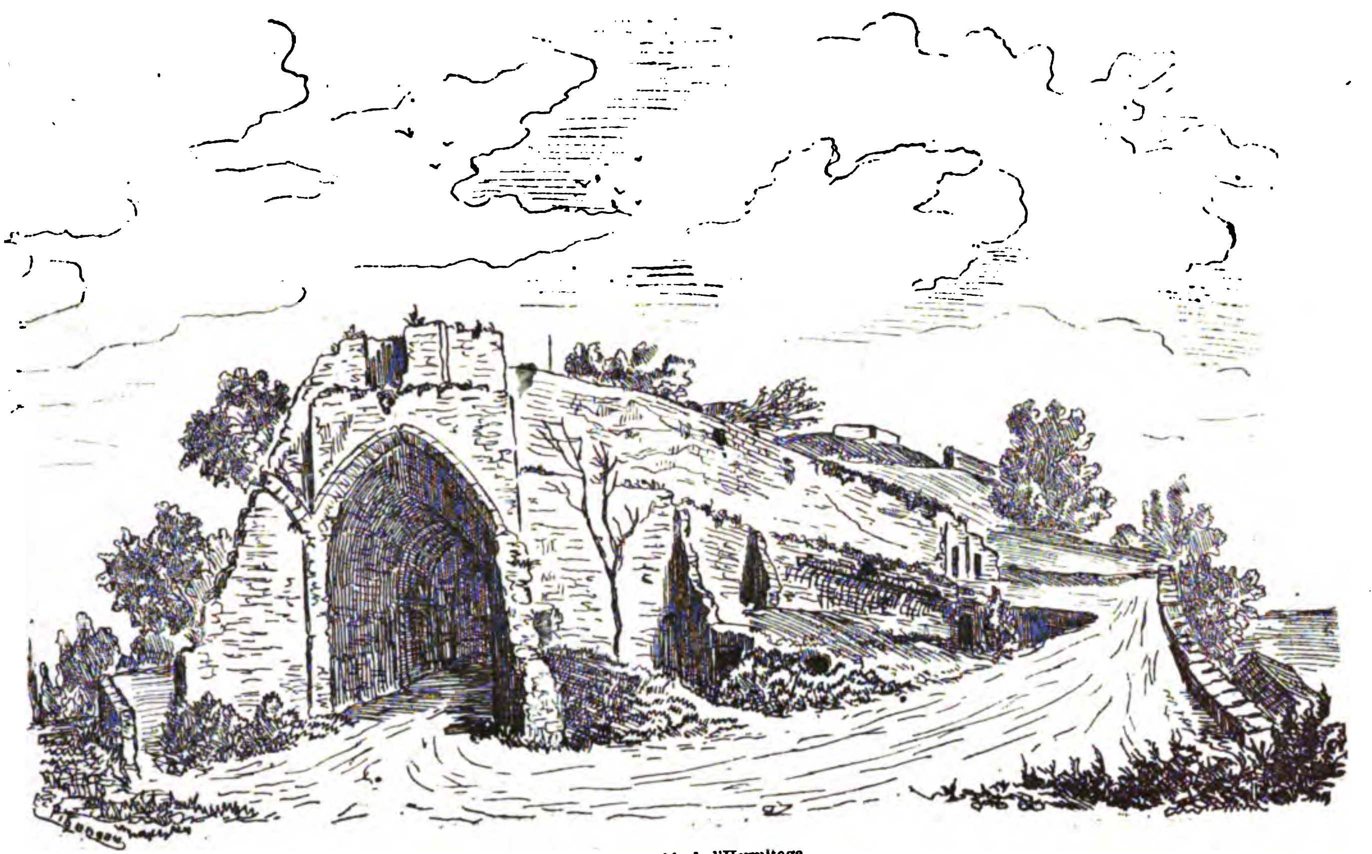
Plan du Château des Archevêques, d'après celui conservé aux archives départementales.



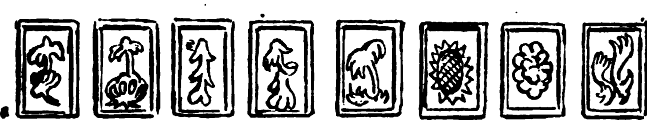
Fragment d'une ancienne fenêtre trouvée dans les décombres de l'Église.



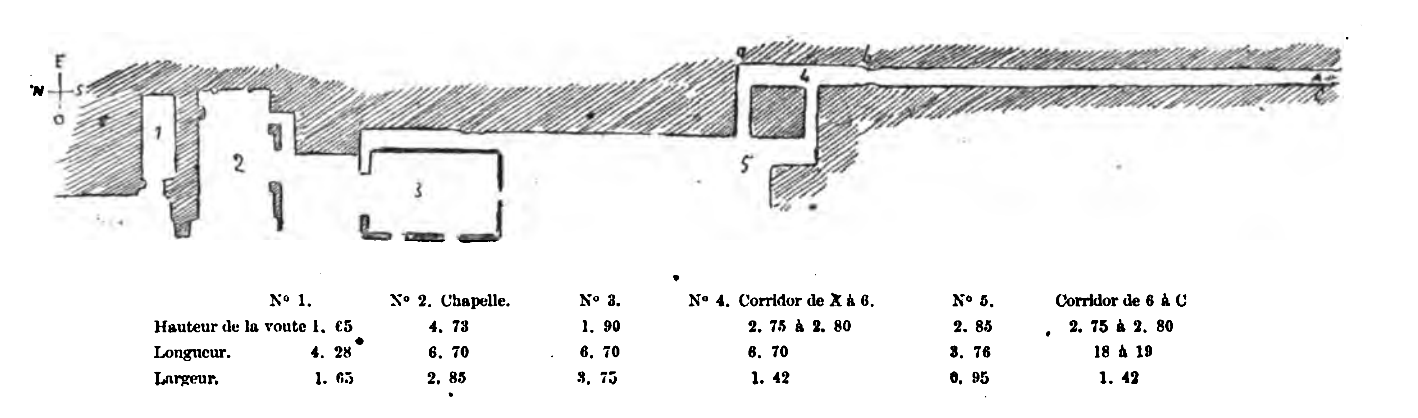
Château de Carriette.



Vue d'ensemble de l'Hermitage.



Intérieur de la Chapelle de l'hermitage et détails.



	N° 1.	N° 2. Chapelle.	N° 3.	N° 4. Corridor de X à 6.	N° 5.	Corridor de 6 à C
Hauteur de la voute	1. 65	4. 73	1. 90	2. 75 à 2. 80	2. 85	2. 75 à 2. 80
Longueur.	4. 28	6. 70	6. 70	6. 70	3. 76	18 à 19
Largeur.	1. 65	2. 85	3. 75	1. 42	0. 95	1. 42

NOTE

SUR

UNE SÉPULTURE ANTIQUE A BORDEAUX

Par M. Camille de MENSIGNAC

Les deux bracelets en bronze, dont je donne le dessin (grandeur naturelle), proviennent d'une antique sépulture



découverte récemment à Bordeaux, lors des premières

fouilles qui eurent lieu, en mars 1878, dans l'ancienne caserne des Fossés aujourd'hui le nouveau Lycée.

Ces bracelets ouverts, en bronze plein, sont de forme ovale; ils ont 0m 145 de circonférence, et de 0m 035 à 0m 040 de diamètre intérieur. L'un est orné de coches et de chevrons, l'autre d'X, qui, par leur agencement, forment des triangles et des losanges; les lignes, qui forment ces divers ornements, semblent avoir été creusées avec une lime.

L'une de ces armilles est d'une patine et d'une conservation parfaite; l'autre a malheureusement perdu son cachet d'antiquité avant d'arriver dans mes mains.

On peut remarquer sur le croquis ci-dessus que ces anneaux étaient primitivement de forme ronde et devaient avoir 0m 17 de circonférence, tandis que nous les voyons aujourd'hui de forme ovale et n'ayant que 0m 145 de circonférence. Leur forme actuelle a probablement été obtenue à l'aide d'une forte compression que l'on a fait subir à des bracelets de femme pour en faire des armilles d'enfant; et, quoique ce fait ne soit peut-être pas unique dans son genre, je crois qu'il est bon de le signaler à l'attention des archéologues.

Voici dans quelles circonstances ces curieux objets ont été trouvés :

Les ouvriers, chargés de construire le canal qui doit amener les eaux du nouveau Lycée à l'égoût le plus voisin, place du Grand Marché, ont mis à jour, à la profondeur de 4m 50, après avoir traversé plusieurs couches de terres remaniées, la partie supérieure du squelette d'un enfant.

Le cadavre, orienté Est-Ouest, reposait immédiatement sur le diluvium; de chaque côté, et à la hauteur des cuisses, on a recueilli les deux bracelets décrits plus haut. Je ne me trouvais point sur les lieux au moment de cette intéressante découverte, aussi les terrassiers, ayant cru rencontrer une sépulture ordinaire, ont-ils brisé et dispersé,

selon leur habitude, tous ces ossements qu'il eût été utile d'étudier.

Il est vraiment regrettable,[1] non-seulement qu'on ait laissé briser le squelette, mais encore qu'on ait permis la dispersion et l'enlèvement des os. Au dire de l'entrepreneur et des ouvriers, la tête avait été retirée intacte des fouilles; elle a subi le même sort. Quelques ossements sans intérêt sont les seuls débris que j'ai pu retrouver.

Les fouilles sont momentanément suspendues; mais nous comptons sur la bienveillance de l'administration municipale, et sur l'intérêt que nos édiles portent aux études archéologiques, pour faciliter de nouvelles recherches. Les tranchées qu'on permettra de faire, je n'en doute pas, lors de la reprise des travaux, mettront à découvert le reste du squelette, et si de nouveaux débris antiques ne sont pas trouvés, au moins pourra-t-on poursuivre l'étude de cette antique inhumation, à l'aide des ossements que l'on ne pourra manquer de recueillir.

L'examen attentif des deux bracelets, le dessin qui les décore, leur forme, etc., etc., tout me porte à croire, dès aujourd'hui, que cette sépulture peut être considérée comme *gauloise ;* mais fut-elle antérieure ou postérieure à à la conquête romaine ? Je l'ignore ; seules, les fouilles qui vont être prochainement poursuivies, pourront répondre d'une manière décisive.

Bordeaux, le 8 mai 1878.



INAUGURATION

DU

MONUMENT DE P. SANSAS

Fondateur et Président honoraire
de la Société Archéologique de Bordeaux.

L'inauguration du monument funéraire élevé, par les soins de la Société Archéologique de Bordeaux, sur la tombe de son regretté président-fondateur P. Sansas, a eu lieu, le 29 juin 1878, au cimetière de la Chartreuse.

M. Delfortrie, président de la Société Archéologique, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Le 10 janvier 1877, une foule considérable se tenait recueillie sur le bord de cette tombe qui allait se refermer sur la dépouille du regretté Sansas.

» Aujourd'hui un pieux devoir nous amène de nouveau devant la dernière demeure de celui qui fut un de nos plus dévoués collaborateurs.

» La Société Archéologique, voulant rendre un solennel hommage à la mémoire de son fondateur, a tenu à venir sceller sur cette tombe, et pour ainsi dire de ses mains, un cippe dont le caractère sculptural doit rappeler les

études favorites auxquelles Sansas avait consacré la plus grande partie de son existence.

» Vous dire, Messieurs, ce que la science archéologique doit aux persévérantes recherches, aux sérieuses investigations de Sansas, serait superflu ; des voix plus autorisées ont hautement proclamé son dévoûment à la science et ses rares aptitudes archéologiques au sein de nos grandes assises scientifiques ; Sansas, lui aussi, considéra toujours l'instruction comme l'instrument civilisateur par excellence ; aussi s'efforça-t-il, par ses nombreux écrits et ses conférences, de faire germer au sein des masses les notions archéologiques ; et parmi ces monuments précieux qu'il a recueillis, combien n'ont été sauvés de la destruction que parce qu'il sut inspirer, même aux moins éclairés, le respect du passé.

» Deux des nôtres, Messieurs, s'associant doublement à notre sympathique manifestation, ont voulu donner personnellement un gage durable de leur dévoûment à la mémoire de Sansas.

» Ce buste, fidèle image de celui qui fut notre président honoraire, est dû à l'habile ciseau de M. Prévost, l'un de nos sculpteurs bordelais ; les traits de celui qui nous fut cher nous sont donc à jamais conservés. Le cippe sur lequel il repose est élevé par la Société Archéologique, d'après les dessins et sous la direction de M. Gervais.

» Inclinons-nous, Messieurs, encore une fois devant les restes de celui qui ne cessa d'inculquer autour de lui l'amour du beau et du vrai, et dont tous les efforts de toute la vie ont tendu vers un seul but : moraliser par l'instruction. »



DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

Notre collègue, M. François Daleau, vient de découvrir un abri-sous-roche, à mi-côte de la falaise qui domine le fleuve, au hameau de Marmisson, commune de Gauriac (Gironde).

La voûte est affaissée et recouvre complétement le sol de l'habitation.

Les quelques silex qu'il a pu retirer lui font croire, sinon affirmer, que cette station appartient à l'époque du renne.

M. Gassies, conservateur du Musée préhistorique, présente une hache translucide, en silex blanc, de 0m 27 de long, retaillée aux deux extrémités, provenant de Le Rale, commune de Saint-André-et-Appelles, canton de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Il montre, en outre, plusieurs haches acheuléennes, un fragment de disque et une molette en trapp, provenant du même endroit.

M. Camille de Mensignac nous communique la suite de ses notes sur les fouilles exécutées à Bordeaux :

Rue de Fleurus n° 2. — En creusant les caves de la maison qu'on édifie au n° 2 de la rue de Fleurus, on a trouvé, à la profondeur de 2 mètres environ, de nombreux ossements humains et une amphore romaine servant de sépulture à un enfant du premier âge. Cette amphore fusi-

forme, en poterie jaunâtre, et qui mesure 1 mètre de hauteur, avait été brisée au plus large de la panse, afin d'y introduire le petit cadavre.

C'est la seconde sépulture de ce genre qu'on rencontre sur le plateau Saint-Seurin, qui est, comme nous le savons, le plus ancien cimetière chrétien de Bordeaux.

On a recueilli au même endroit : un vase en terre blanche, hauteur 0m 05, diamètre du col 0m 05 ; divers fragments de vases de toutes formes et de toutes grandeurs en poterie rouge, grise, etc., etc.; fragments de bronze oxydé et quelques pièces romaines très-frustes.

Fouilles de la place du Grand-Marché et du cours des Fossés. — Les fondations d'un mur de l'ancien Hôtel de Ville viennent, probablement, d'être mises à jour par les fouilles qui s'exécutent en ce moment sur la place du Grand-Marché, près de la rue de Guienne (côté des tours de la grosse cloche). En effet, sur une longueur de 25 mètres et à une profondeur de 2 mètres, on a constaté la présence de blocages d'une dureté extrême et de pierres de grandes dimensions ayant servi de base à une muraille importante; nous avons remarqué, en outre, que sur une longueur de 20 mètres, entre l'une des extrémités du mur et le nouveau Lycée (caserne des Fossés), le terrain a été partout rapporté; les fouilles ont été poussées jusqu'à plus de 4 mètres de profondeur, et l'on ne rencontre le terrain vierge que vers le milieu du cours des Fossés, c'est-à-dire à cette distance de 20 mètres, que nous signalons (le terrain vierge est à 3 mètres 35 au-dessous du sol actuel); or, nous considérons comme une conjecture admissible de croire que c'est la largeur exacte des fossés qui entouraient la seconde enceinte de Bordeaux.

Au milieu du cours des Fossés, on a rencontré, à 2m 35 de profondeur, un sol en béton de 3 mètres de large et de 12 centimètres d'épaisseur, composé de ciment et de nombreux fragments de briques.

Au-dessous de ce sol, les objets suivants ont été recueillis :

Os TRAVAILLÉ :

Cylindre, de petite dimension, pereé d'un trou rond, généralement considéré comme charnière.

TERRE CUITE ROMAINE :

Plat rond, terre rouge grossière, de 0m 26 de diamètre extérieur, de 0m 20 de diamètre intérieur et de 0m 07 de profondeur.

Fragments divers de poterie noire, rouge, mordorée, etc.

MONNAIES :

On a trouvé quelques monnaies romaines, *Tétricus*, *Faustine*, etc.

Tous ces objets sont la propriété de M. Combes.

M. A. Combes nous fournit les renseignements suivants sur deux fouilles exécutées à Bordeaux pendant le mois de juin 1878 :

Rue de Cheverus, nº 43. — Les fouilles, nécessitées par la construction d'une maison située au nº 43 de la rue de Cheverus, ont mis à découvert, à une profondeur de 3m40 sur une longueur de 5m50, la continuation de l'égout gallo-romain, signalé lors des terrassements de la maison Marly, au nº 123 du cours d'Alsace-et-Lorraine.

Ce canal, bâti en pierres de petit appareil, était recouvert de tuiles plates à rebords. Il mesurait 0m35 de large sur 0m60 de profondeur. Un mur construit vers le milieu du canal, et formant voûte, devait probablement relier des constructions dont on n'a retrouvé que des débris.

Au milieu des décombres on a recueilli les objets suivants :

Chapiteau composite en marbre blanc, dont la sculpture

est remarquablement fouillée ; haut. $0^{m}33$, diam. $0^{m}40$; nombreux fragments de poterie rouge, dite *samienne;* poterie romaine de deuxième et troisième sorte ; débris de marbre gris, paraissant avoir appartenu à un carrelage ; tuiles creuses striées ; débris de bronzes, etc., etc.

La longueur de la partie fouillée est de $5^{m}50$ et la largeur de $1_{m}60$.

Rue Sainte-Catherine, n° 89. — Au milieu de cendres et de charbons, on a trouvé des restes de substructions gallo-romaines, des fragments de bronze, de poterie, et une pièce romaine indéchiffrable.

Rue Saige, n° 11. — M. A. Girault nous annonce la découverte d'une quantité de tuiles à rebords, de nombreux fragments de poterie rouge, dite *samienne*, et d'un mur en petit appareil, qui pourrait bien avoir quelques rapports avec les nombreuses substructions gallo-romaines découvertes, en 1854 ou 1856, au n° 14 de la même rue.



LES

GRANDS PEINTRES ÉMAILLEURS DU XVI[e] SIÈCLE

A BORDEAUX

Par M. E. GAULLIEUR

Dans les premiers mois de l'année 1565, alors que l'édit de pacification laissait quelque trève aux querelles religieuses qui ensanglantaient la Guienne, les jurats et le Parlement de Bordeaux furent avertis que le jeune roi Charles IX, en tournée de voyage, se disposait à venir dans cette ville. On résolut de l'y recevoir avec magnificence.

En pareille circonstance, les souverains qui rendaient visite à la capitale de l'Aquitaine faisaient ordinairement leur entrée par la porte du Cailhau ; mais les jurats qui se trouvaient en charge résolurent cette fois de changer l'ordre du cérémonial.

Il fut décidé qu'on dresserait sur le quai des Chartreux une tribune aux harangues, richement ornée de peintures décoratives, d'attributs et de devises, et qu'après avoir entendu les discours qui devaient lui être adressés, Charles IX pénètrerait en ville par la porte du Chapeau-Rouge, où l'on devait élever un arc triomphal ornementé de dessins allégoriques, entremêlés de distiques latins et français à la louange du souverain ou de sa mère Catherine de Médicis.



Ces travaux artistiques demandaient beaucoup de temps; ils furent confiés à des peintres de talent, dont la réputation, déjà faite depuis de longues années, ne laissait aucun doute sur le goût parfait qui présiderait à leur exécution. Les jurats eurent, en effet, l'heureuse idée de s'adresser à Léonard Limosin, le plus illustre émailleur et décorateur de cette époque, dont les œuvres, très-appréciées de nos jours, ornent le Musée du Louvre et celui de Cluny, et à son confrère Jehan Pénicaud, qui jouit encore auprès des connaisseurs d'une juste célébrité.

Nous empruntons à une intéressante et consciencieuse étude publiée par M. Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne, membre de la Société des Antiquaires de France, quelques détails sur le premier de ces deux artistes :

Léonard Limosin naquit à Limoges vers l'année 1505; il était fils de François Limosin «couratier et hopte» (1) qui tenait dans cette ville l'auberge de Saint-Georges. Léonard et son frère Martin habitaient à Limoges une maison de la rue Grande-Pousse dans laquelle ils avaient leur atelier.

M. Maurice Ardant pense que Limosin dut apprendre la peinture avec Léonard Pénicaud dit Nardou, son parrain peut-être, dont on connaît un émail daté de 1503 et dont il imite évidemment la manière dans ses ouvrages.

En 1528, il fit le voyage de Paris et fut admis à l'école de Fontainebleau.

Les premiers émaux sont de 1532, et ce qu'il produisit depuis cette époque est incalculable. Presque toutes ses œuvres sont d'ailleurs signées et datées.

Il copie d'abord les peintres allemands et, comme les leurs, ses personnages grecs, romains ou juifs portent le costume du XVIe siècle ; plus tard, il améliore son style en imitant les maîtres italiens que François Ier avait appelés à sa cour. Son dessin devint plus correct, son coloris plus brillant.

---

(1) Courtier de marchandises et aubergiste.

De ses premières productions, on connaît une vie de Jésus-Christ en dix-huit plaques émaillées pointées en couleurs (1) et douze médaillons bordés d'une guirlande de feuillage où sont représentées des sybilles en costumes élégants.

Les sujets mythologiques étant devenus à la mode, Léonard peignit en 1535, en grisaille rehaussée d'or, l'épisode des *sœurs de Psyché conduites à son palais par les Zéphyrs*, d'après un dessin de Raphaël.

Le succès de ce genre de peinture l'induisit à continuer de traiter en grisaille des scènes de l'histoire profane. Il orna de la sorte un grand nombre de vases et de meubles de petites dimensions, comme l'échiquier du Louvre à cases vertes et blanches, enrichi de plaques décoratives portant ses initiales.

Citons rapidement parmi ses nombreuses compositions: *le Christ au Calvaire*, entre les deux larrons, de 1539 ; une *Annonciation*, de l'année suivante ; le magnifique plat du *banquet des Dieux* et des plaques mythologiques qui se trouvent au château de Warwick en Angleterre ; la belle coupe d'Astyanax peinte en 1543, ainsi que les *Amours de Psyché,* grisaille commandée par François Ier et l'un des plus parfaits ouvrages de Léonard.

Le Musée du Louvre possède un de ses tableaux daté de la même année : *le Père de Psyché consultant l'oracle d'Apollon,* grisaille sur fond noir d'après Raphaël.

C'est vers 1545 très-probablement qu'il faut chercher la fondation d'une manufacture royale d'émaux à Limoges. A cette date les œuvres de Léonard portent avec sa signature la lettre F en or, accompagnée d'une fleur de lys et d'une salamandre. Citons, par exemple, les douze plaques émail sur cuivre, représentant les douze apôtres, d'après les cartons de Michel Rochetet. Après la mort de François Ier, elles furent données, par son fils, à Diane de Poitiers.

(1) Collection Debruges-Dumesnil.

Léonard Limosin fit les portraits d'un grand nombre de personnages célèbres, parmi lesquels il faut citer Claude de France, fille de Louis XII, François Ier, Henri II, Diane de Poitiers, Louis Ier de Bourbon, duc de Montpensier, Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, François II, Charles IX, Luther, Calvin, Scaliger, la Trémouille, etc.

Il avait reçu, comme quelques grands artistes, le titre de *valet de chambre du roi,* qu'il devait à la bienveillance de François Ier. Cette qualification n'était pas seulement honorifique, comme le prouve la mention suivante relevée dans un manuscrit du temps de Henri II portant pour titre: *Payement des gages des officiers domestiques de la maison du Roy :*

« Peintres qui auront aussi qualité de vallets de chambre, au nombre de quatre, à chascun.................. 33 escus.

« Trois autres peintres, à chascun............. 10 escus.

Mais Léonard Limosin, ayant, pour une cause inconnue, perdu la faveur d'Henri II, se vit rayer en 1551 de l'état des officiers de sa maison. Il y fut rétabli huit ans plus tard.

Il employa sa première année de disgrâce à peindre, sur bois, l'apparition de Jésus-Christ à saint Thomas et aux apôtres. Saint Thomas y est représenté sous les traits de François Ier.

Léonard fut le protégé des rois François II et Charles IX. Il fit plusieurs fois le portrait de ces derniers.

Il n'est donc pas étonnant que les jurats de Bordeaux, désirant en 1565 recevoir le roi avec éclat, se soient adressés à Léonard Limosin pour le charger de la composition et de l'exécution des peintures décoratives nécessitées par cet événement.

Nous savons d'ailleurs que cet excellent artiste était depuis longtemps connu à Bordeaux, puisqu'il avait été chargé quatre ans auparavant par ordre du Parlement de Guienne de dresser un plan colorié à l'occasion d'un procès soutenu

par Hugues de Veyrac, commandeur de l'ordre du Temple. (1)

Appelé par les jurats à Bordeaux, Léonard Limosin partit de Limoges avec ses deux fils, le 1er février 1565. Deux autres peintres l'accompagnaient aussi : Jehan Pénicaud, dont la réputation artistique, sans égaler la sienne, était déjà fort honorablement répandue, et Jehan Miette.

On ne voyageait alors qu'à cheval et à petites journées, car les routes étaient peu sûres, et il y avait absolue nécessité de passer la nuit dans quelque hôtellerie, sous peine d'être détroussé par des malandrins ; c'est ce que firent probablement nos cinq artistes. Toujours est-il que le contrat passé entre le peintre émailleur et les jurats de Bordeaux porte la date du 14 février. Je suppose que Léonard Limosin et ses compagnons de voyage durent arriver vers le 12.

Voici d'ailleurs, in-extenso, l'acte dont il s'agit; malheureusement le registre des minutes de Léonard Destivals, notaire de la municipalité, dans lequel il était transcrit fut gravement atteint par l'incendie du 13 juin 1862, et n'offre plus qu'un amas informe de feuillets à demi-carbonisés, dont les fragments s'écaillent à mesure qu'on les touche. Je me suis efforcé, en procédant avec une extrême circonspection, de rétablir, entre crochets, les mots ou les membres de phrase détruits par le feu.

Le titre de ce précieux document a été brûlé, mais j'ai pu le rétablir à l'aide de la table du registre, dans laquelle il se trouvait répété textuellement :

« *Marché faict entre lesdicts sieurs* (les jurats) *et Léonard Lymosin, painctre pour la façon des peinctures pour l'entrée du Roy.* »

« Saichent tous que aujourd'huy par davant moy, Léonard Destivalz, notaire et tabellion royal en Guienne, et en présence des tesmoings cy-après nommez, ont esté personnellement constitués Messieurs Martin Lambert ; maistres Simon Galopin, Advocat en la court (2); Pierre Casau, procureur en

(1) Ce plan, signalé par M. Maurice Ardant, se trouve dans les Archives de la Haute-Vienne.

(2) Voir *Les Bordelais inconnus*, première série, page 11.

Guienne ; Jehan Le Doulx, Jehan Deydies et Georges Bouhard, jurats de la dicte ville et cité de Bourdeaulx ; maistres François de La Rivière, advocat en la court, procureur et scindic de la dicte ville, et Richard de Pichon, aussi advocat en icelle court et clerc ordinaire de la dicte ville, tant ès dites qualités que au nom de Gaston de Lisle, seigneur de Lalande, de Lisle, de la Brède et baron de La Rivière et maire de la dicte ville, pour eulx et leurs successeurs ès dictes qualités ;

» Et maistre Léonard Lymosin, vallet de chambre ordinaire du Roy ; François Lymosin et l'autre François Lymosin, père et filz, auctorizés de leur dict père pour [conclure] et accorder le contenu en ces présentes [Jehan] Penicault et Jehan Miete, peintres, pour [eulx, leurs] hoirs et successeurs d'autre.

» Comme les dicts sieurs, [maire et jurats, auraient invité] les dits paincres [cy dessus désignés à] dessigner et paindre les [ornements et estrades] que les dicts sieurs maire et ju[rats ont resolu] dresser et apposer pour l'entr[ée du Roy, ce qu'ilz ont consenti] faire, le dict Lymosin et ses fils seroient partis de la ville de Lym[oges le premier] jour de ce présent moys.

» Pour [ce est-]il [que aujourdhuy] les dicts sieurs jurats, procureur et clerc de l[a dicte] ville ont, de l'auctorité, licence, congé et permission de Monseigneur de Burie, chevalier de l'ordre [du dict] seigneur, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant-général de Sa Majesté en Guienne, en absence de Monseigneur le prince de Navarre, promis et promectent [pour] ces présentes payer ausdicts sieurs paintres la somme de (1) cinq escuz sol, à raison de cinquante solz pièce, [par] chascun jour que lesdicts paintres travailleront en la dicte besoigne, à compter dès demain quinzie[sme] du présent moys jusques au dernier jour que la [dicte] besoigne sera parachevée et qu'ilz seront congediez par les dicts sieurs, sans congé desquelz ne pou[rront] desloger de la dicte ville, ne (2) habandonner la dic[te besoigne.]

» Aussi ont, les dicts sieurs, promis ausdictz painctres [leur] bailler ou faire bailler ung thonneau de vin po[ur leur entretien ;] et s'il arrivoit que la dicte besoigne fut telle[ment pressée] qu'il fallut avoir d'autres painctres [les dicts] sieurs seront tenus les payer.

» A[us]si [a esté dict et accordé], que les susdictz painctres con tr[actans ne] seront tenuz fournir aucunes coulleur[s ni éstofes], ains (3) seulement leur ar[t.[

» [Pour toutes les ch]oses dessus dictes [ont les dicts painctres et aussi] l'ung pour l'autre et chacun [d'eulx pour] le tout, promis faire tous [les ornements], painctures, pourtraictz et autres [choses] de leur art nécessaires

(1) Il manque ici dans le texte un mot détruit par le feu.

(2) *Ne* pour *ni*.

(3) *Ains*, mais.

pour la dicte [entrée], et mesnager et espargner les dictes [couleurs] estofes et matières qui leur seront [baillées] par le commandement des dicts sieurs, comme ils feroient si elles estoient à eux propres, sans les employer à autres ouvraiges qu'à ceux de la dicte ville, et en user avec toute foy et loyaulté de gens de bien usant de l'administration des biens qui sont à autruy.

» A esté semblablement accordé que les fraiz et mises, journées et vacations que les dicts paintres ont exposé pour s'acheminer en la presente ville, à la requeste des dicts sieurs et qu'ils sont deslogés à ces fins de la dicte ville de Lymoges, qu'ils ont dict estre le premier jour dudit moys, leur seront payées à l'ordonnance et dire du dict seigneur de Burie, sans qu'il soit loysible à aucune des dictes parties se plaindre et réclamer de l'ordonnance du dict seigneur de Burie.

» Pour toutes lesquelles choses dessus dictes tenir et accomplir, selon leur forme et teneur, les dicts sieurs jurats, procureur et clerc ont [engagé] et ypothéqué tous les biens communs [de la dicte ville] et les dicts paintres leurs personnes et biens, etc.

» Faict à Bourdeaulx, en la chambre du conseil de la Maison commune de la dicte ville, le quatorziesme jour de fév[rier] mil cinq cent soixante-quatre ès présences de maistre Guillaume de Lafont et François Marcan, habitans du dict Bourdeaulx, tesmoings appelés et requis.

» Ainsi signés: de Lambert, Galopin, P. de Casau, Ledoulx, Jehannot Deydie, G. Bouhard, de La Rivière, de Pichon, Léonard Lymosin, François Lymosin, Lymosin, Penicault, F. Marcan, de Linars. (*Archives de la ville de Bordeaux*, série E E. Notaires de la municipalité : Fragments d'un registre de L. Destivals.)

L'acte si intéressant que nous reproduisons ci-dessus est suivi d'une apostille dont nous parlerons tout à l'heure. Qu'il nous soit permis de faire, auparavant, quelques remarques sur le contrat qu'on vient de lire.

Et d'abord, il prouve une fois de plus, avec M. Maurice Ardant, que ce mot de *Limosin* n'est point une qualification comme on l'a tant de fois affirmé par erreur, mais bien un nom patronymique, celui du père et du grand-père de l'émailleur, qu'il ne faut point appeler Léonard, mais bien Léonard Limosin (1).

(1) Dans le *Dictionnaire encyclopédique* de Louis Grégoire (Paris 1872), pour ne citer que ce seul ouvrage, on cherche en vain au mot *Limosin* l'article biographique relatif au célèbre émailleur ; il faut se reporter au vocable *Léonard*.

En outre, ce document sert à éclairer deux points restés obscurs dans la vie de l'artiste qui nous occupe.

« Une grande lacune, dit M. Maurice Ardant, se fait remarquer dans les émaux de Léonard portant une date, depuis 1562 jusqu'à 1568. Se sont-ils perdus ou en a-t-il moins fait? Diverses causes pourraient expliquer cette interruption de travail : les maladies qui assiègent la vieillesse. des voyages, des fonctions civiles ; peut-être même l'artiste, voyant baisser son talent et sa main appesantie par le poids des années, s'abstint-il de signer ses productions? Nous en sommes réduits aux conjectures. Charles IX, le quatrième des rois sous lesquels il a vécu, dont il fit pourtant le portrait, fut-il pour lui un protecteur plus tiède que ses prédécesseurs? Quoi qu'il en soit, nous ne retrouvons de date que sur un émail de 1568 représentant les Hébreux recueillant la manne dans le désert, camaïeu bleu signé LÉONARD LIMOSIN. »

Nous savons maintenant qu'en 1565, Limosin travaillait à Limoges avec ses deux fils et les deux peintres Jehan Pénicaud et Jehan Miete, qui sans doute faisaient partie de son atelier. En outre, il devait très-probablement jouir de la faveur de Charles IX, car s'il eût été sous le coup d'une disgrâce royale, il est évident qu'il n'eût pas été chargé par les jurats de Bordeaux de peindre les devises qui célébraient les vertus et les mérites du fils de Catherine de Médicis.

« Nous avons des raisons de croire, dit encore son excellent biographe, qu'il laissa deux fils, l'un héritier de son titre de peintre du roi, et portant son prénom, est appelé *messire* dans les actes ; l'autre François, filleul probablement de son grand-père... Il est triste d'en être réduit là-dessus à des conjectures. »

L'acte que nous publions parle de deux fils de Limosin portant le même prénom, François, comme leur aïeul. Ou l'émailleur avait trois fils ou le Léonard Limosin, peintre du roi dont parle M. Maurice Ardant, devait être son neveu,

fils de Martin Limosin et de Jeanne Duboys, dont le mariage fut célébré le 26 avril 1548. Cette supposition est la plus vraisemblable.

Nous avons dit que le contrat passé entre le peintre et les jurats de Bordeaux était suivi d'une apostille, dont voici quelques phrases relevées à grand'peine :

« *Advenant le dix se*[*ptiesme jour du mois d'*]*avril au dit an, après que le dict Lymosin s'e*[*st purgé*] *par serment avoir faict son debvoir avec* [*ses fils et compaignons*] *à la façon des dictes painctures et y avoir vaq*[*ué en compaignie*] *d'iceulx quarante six jours*............ a confessé avoir esté [payé, etc., de la somme de.....] dont s'est contenté, etc.

» Le dict extrait a esté cancellé du consentement du dict Lymosin, tant luy que ses gens et de Messieurs Martin Lambert, Galopin, Casau, Ledoulx, Deydie et Bouhard, jurats. Ainsi signé : Lesnard Lymosin, François Lymosin et Lymosin. »

Le peintre et ses fils commencèrent leur travail le 15 février et ne le terminèrent, comme nous venons de le voir, que quarante-six jours après, c'est-à-dire le 2 avril. Charles IX, d'après le journal tenu chaque soir par Abel Jouan, qui faisait partie de sa maison, arriva le mardi, 3 avril, au château de Thouars (1), où il séjourna jusqu'au 9, jour fixé pour son entrée solennelle à Bordeaux. Il est plus que probable que les maîtres émailleurs, après avoir achevé leur besogne, restèrent à Bordeaux pour y jouir du spectacle de l'arrivée de Charles IX et de la reine-mère. Ce qu'il y a de certain, c'est que Léonard et ses fils, tout au moins, étaient encore à Bordeaux le 17 avril, puisque ce jour-même ils signaient chez le notaire Destivals l'apostille ci-dessus. Jehan Penicaud et Jehan Miette, qui ne figurent pas au nombre des signataires, étaient sans doute déjà repartis pour reprendre leur travaux à la manufacture royale.

(1) La seigneurie de Thouars, située dans la paroisse Saint-Genès de Talence, appartenait à la famille Dagès qui l'avait acquise le 9 décembre 1505 de noble François Vacquier, citoyen de Bordeaux. (*Arch. dép. de la G.*, minutes de Jacques Devaux, 199-1.



On trouvera peut-être que le prix de cinq écus alloué chaque jour par les jurats de Bordeaux aux émailleurs limousins est excessif et peu probable. En tenant compte, en effet, de la valeur comparative des monnaies dans le troisième quart du XVIe siècle, on arrive à la somme approximative de 160 fr. payée journellement à Léonard et ses quatre aides, c'est-à-dire à peu près 32 fr. pour chacun d'eux, prix véritablement considérable.

Mais il ne faut pas oublier que Léonard Limosin et Jehan Penicaud, précédés à cette époque d'une juste et grande réputation ne pouvaient être payés au même taux que de vulgaires décorateurs. André Thevet, d'Angoulême, contemporain de nos émailleurs, et qui, peu d'années après, rendit une visite à Léonard Limosin, appelle celui-ci dans sa *Cosmographie universelle* « l'un des plus excellents ouvriers esmailleurs qui soit au monde. »

Voici de nos jours, le jugement que porte M. de Laborde sur cet excellent peintre : « L'effet général de ses tableaux est éclatant, clair, harmonieux, ses carnations, rosées et limpides, ont quelque chose du satin ; ses grisailles sur noir ou sur bleu s'animent comme des peintures ; il nuance ses couleurs mieux que tout autre émailleur ; il n'abuse pas du paillon et emploie l'or avec grâce et avec esprit ; il se montre à la fois peintre et inventeur. »

Nous savons, en outre, que Léonard Limosin et Jéhan Penicaud jouissaient auprès de leurs concitoyens d'une estime sans doute fort méritée, puisque tous deux figurent comme consuls sur les registres municipaux de la ville de Limoges pour l'année 1571.

On connaît trois portraits en pied du roi Charles IX, peints par le célèbre émailleur et datés tous les trois de 1573. Il est tout naturel d'en conclure que Léonard était à cette époque en grande faveur à la cour de France.

L'une de ces compositions est allégorique et représente le dieu de la guerre, sous les traits de Charles IX, tenant une épée de la main droite et son bouclier de la gauche.

Mars, ou plutôt le fils de Catherine de Médicis, est assis sur un char entouré de nuages et traîné par des renards. On se demande s'il faut voir dans le choix de ces coursiers, d'une singulière espèce, une adroite flatterie ou une fine satire à l'adresse de l'astucieux monarque.

Léonard Lymosin existait encore au mois de janvier de l'année 1575; il figure dans un acte daté de cette époque comme « maistre émailleur de la ville de Lymoges » et valet de chambre du roi. Mais on s'accorde généralement à dire qu'il mourut dans le courant de cette même année, âgé d'environ 70 ans.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A

BUDOS

Par M. Émilien PIGANEAU

Planches XVI, XVII, XVIII, XIX, XX.

Répondant à l'invitation gracieuse de M. le Président de la Société Linnéenne, à me joindre à ses confrères pour célébrer la 60e fête de la Société et à participer à l'excursion scientifique qui, selon la coutume, devait la compléter, j'ai saisi avec empressement l'occasion de revoir, dimanche 30 juin dernier, les ruines majestueuses du vieux château de Budos, dont le souvenir déjà ancien ne m'était à peine rappelé que par un rapide croquis fait en passant, il y a nombre d'années.

A droite et presque sur le bord de la route qui va de Podensac et Cérons à Villandraut et à environ 1,200 mètres de la rivière du Ciron, se dressent encore les débris de ce donjon féodal, contre lequel, le 14 juin 1421, la jurade bordelaise décidait une expédition militaire, et qui, après avoir subi les vicissitudes du temps et plus encore les ravages des hommes, est aujourd'hui la propriété de M. le baron de Brivazac, lequel, avec un respect religieux, conserve ces belles ruines à l'archéologie et à l'histoire.

Au sujet de ce château, nous lisons dans Baurein les lignes suivantes : « Le château de Budos est construit sur une » éminence, mais celle-ci n'est pas à beaucoup près aussi » élevée que celle sur laquelle l'église est située : l'emplace- » ment de ce château est assez étendu; il étoit très-bien » fortifié pour le temps auquel il fut construit; il étoit en » état de soutenir un siége. André de Budos, qui en étoit » seigneur en 1421, avoit quitté le parti du roi d'Angleterre » pour embrasser celui de la France.... » Et plus loin : » « ...c'étoit un ennemi trop voisin pour ne pas le mettre » hors d'état de nuire aux habitants de Bordeaux. Il fut donc » pris, le 14 juin de cette même année, une délibération » d'assiéger le château de Budos.... On prit la résolution » d'assembler les troupes tant angloises que celles du pays. » Menaut de Fabars commandait celles du roi d'Angleterre, » mais la Commune assemblée nomma deux citoyens, » Vigouroux Estèbe et Arnaud Miqueu, pour commander » les troupes de la ville. On leur assigna vingt francs par » homme et en outre un tonneau de vin.

» Le maire et les jurats venaient de faire construire une » bombarde d'une grosseur énorme et qui tiroit sept cents » livres de balles. Il fut délibéré qu'on l'enverroit à Budos, » avec deux canons de moindre calibre. On fit marché avec » un nommé Fontbodeau, gabarrier, qui avoit un bateau » du port de dix-neuf tonneaux, pour le transport de ces » trois pièces d'artillerie. Il devoit prendre à Podensac les » pierres et les boulets dont on se servoit pour lors, et » transporter le tout à Budos, pour le prix et somme de » huit francs.... La rivière du Ciron devoit être pour lors » navigable, puisqu'il est expressément énoncé dans ce » registre qu'il devoit porter le tout dans son bateau jus- » qu'à Budos, *per anar à Budos ab son baysset.* » (Baurein, *Var. bord.*, nouv. édition, tome III, p. 175-176).

Le bon abbé fait bien de mettre une certaine restriction dans son récit, le Siron *devoit être pour lors navigable*, car on comprendrait difficilement aujourd'hui comment

un bateau de dix-neuf tonneaux et chargé d'artillerie, fût-il même un bateau plat, pourrait remonter, de Preignac à la hauteur de Budos, une rivière, charmante il est vrai, mais où sur divers points du parcours désigné et surtout en été (or, c'était au mois de juin, et l'histoire n'a pas enregistré d'inondation cette année-là), le touriste peut tout juste mouiller le dessus de sa chaussure; et d'autre part, l'expression *per anar à Budos* n'implique pas que le baysset ait pu arriver jusqu'au devant du château, qui, comme nous l'avons vu, est à plus d'un kilomètre de la rivière du Ciron. Il me paraîtrait donc présumable que le bateau de maître Fontbodeau, une fois entré dans le Ciron, ait été remorqué jusqu'à une certaine distance entre Preignac et Pujols, par exemple, où la rivière forme deux bras, et que là, après transbordement du matériel de siége, des chariots aient porté le tout jusqu'auprès des remparts de la forteresse.

Je continue le récit de Baurein : « On comprend aisé- » ment que l'arrivée des troupes et le transport de cette » artillerie firent faire de sérieuses réflexions au seigneur » de Budos. En effet, dès le 29 du même mois, on reçut à » Bordeaux une lettre du sénéchal Jean Tiptoft, par laquelle » il mandait que Menaut de Fabars avait eu deux entrevues » avec André de Budos, dans lesquelles celui-ci avait » déclaré qu'à la vérité, il ne se ferait point Anglais, mais » qu'il mettrait son fils en otage entre les mains du roi, » aussi bien que le lieu de Budos, pourvu que la terre que » son père avait vendue pour le service du roi lui fut resti- » tuée. La Commune de Bordeaux ayant été consultée à ce » sujet, il fut délibéré de s'en rapporter à ce qui serait con- » clu par le Sénéchal; il y a lieu de penser que celui-ci » accepta les offres du seigneur de Budos, car il n'est plus » question de ce siége dans ce registre (registre gascon » conservé aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, » dit Baurein). »

A propos de registre, je trouve dans celui de la jurade de 1407 un article qui, au sujet de Budos, donne une idée

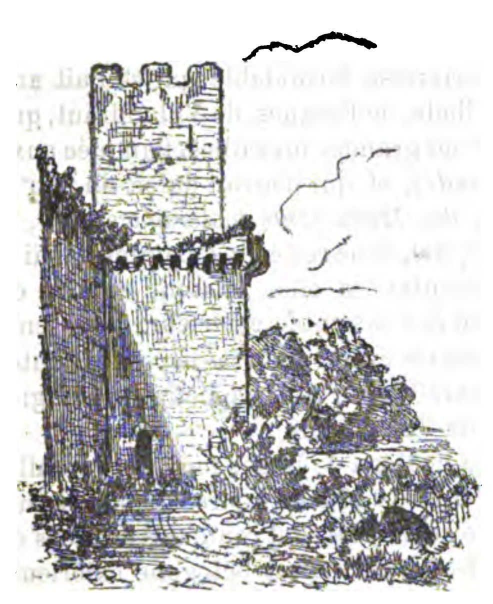
de ce qu'était, à son enfance, le service des postes. Voici cet article : « Et plus, que mossenhor Aymeric aya une lettra » de requesta dirigida au senhor de Budos sobre sons porcs, » et *que siu balhada au merchant deus porcs per la portar* » *audeit senhor de Budos.* »

De cette forteresse formidable qui se liait aux châteaux de Roquetaillade, de Fargues, de Villandraut, qui se recommandait par ses grandes murailles, flanquée aux angles par des tours *rondes,* et qui pouvait dater du XIIIe siècle (Voir *Commission des Monuments historiques,* n° 1, p. 8; n° 11, p. 26, 28, 45, 54), il ne reste plus, comme je l'ai dit, que des ruines imposantes; si elles laissent encore comprendre l'effet général de l'ensemble extérieur, il devient plus difficile d'en restituer exactement la disposition intérieure, qui cependant paraît avoir eu beaucoup d'analogie avec celle du château de Villandraut.

Le plan du château de Budos forme un parallélogramme rectangle d'environ 40 à 45 mètres de façade sur 50 à 60 de côté. Trois de ces angles sont renforcés de tours circulaires; la tour nord-ouest seule est octogone extérieurement. Au milieu de la façade s'élève une tour carrée dont la partie supérieure est plus étroite que le rez-de-chaussée dans laquelle est pratiquée la porte d'entrée.

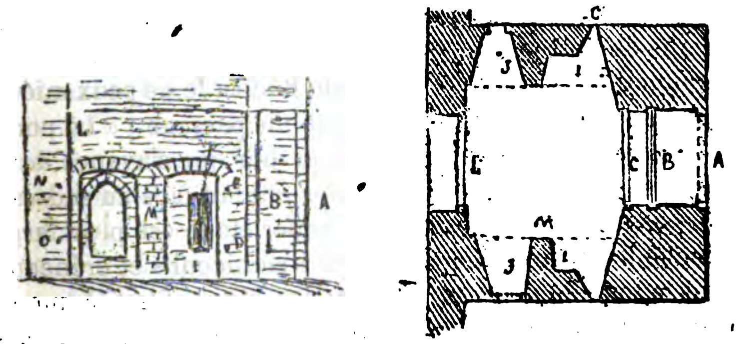
Dans une étude fort intéressante intitulée : *Quelques châteaux du moyen-âge dans la Gironde et la Dordogne,* étude publiée dans les actes de l'Académie de Bordeaux, M. L. Drouyn qui connaît à fond presque tous les coins et recoins de notre pays, consacre quelques lignes à la description de la porte du château de Budos. Je ne peux mieux faire que d'en citer textuellement un passage : « La porte » de Budos, dit-il, s'ouvre sous une tour qui s'avance dans » le fossé au milieu de la courtine qui fait face au sud-est. » Le bas de la tour jusqu'au premier étage est plus large » que le haut; une terrasse avec machicoulis et créneaux » fait le tour de la base du premier étage. C'est là que se » tenaient les hommes qui manœuvraient la herse et ceux

» qui défendaient l'approche de la tour, qui n'a de porte » pour elle-même qu'à cet étage, comme d'ailleurs toutes » les autres tours dont le rez-de-chaussée ne communique



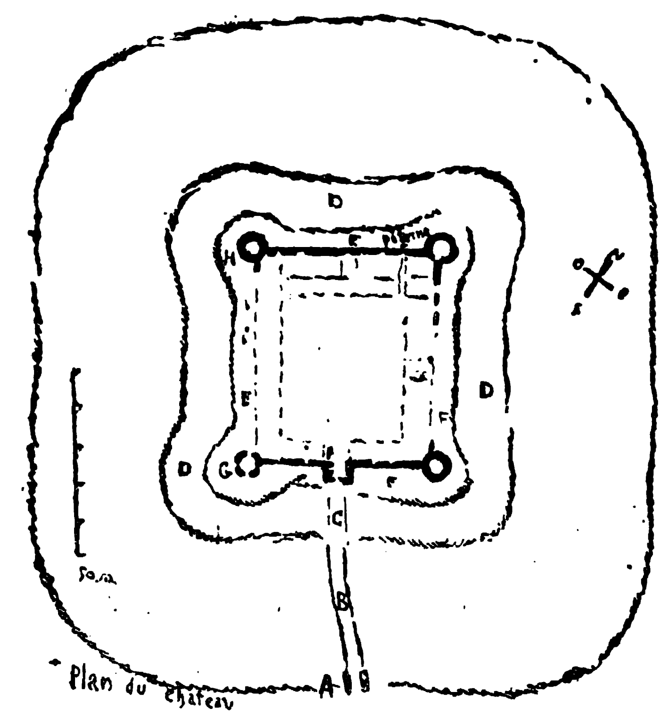
» pas avec les étages supérieurs. Les murs de la tour ont » 1^m30 d'épaisseur du côté de la cour, 1^m60 sur les flancs et » 2^m40 sur la façade. L'intérieur a de long 3^m81 sur 4^m40 de » large. La tour à l'extérieur a 7^m50 sur chaque surface. »

Pour ne pas prolonger une citation à laquelle je ne sau-



rais rien ajouter, je vais mettre sous vos yeux le plan et la

coupe de cette porte, dessinée d'après la planche qui accompagne l'ouvrage de M. Drouyn. Je me contente d'y ajouter les indications contenues dans le texte. Le plan ci-contre, réduction de celui qui est conservé dans les al-



bums de la Commission des monuments historiques, et les divers dessins que j'ai relevés dans mon excursion suffiront, je pense, à donner une idée assez complète des ruines actuelles du château de Budos. Ainsi, au point A se trouvent deux pans de mur couverts de lierre, qui formaient une première tour à une quarantaine de mètres du fossé, puis il fallait, dit M. Drouyn, suivre un long passage B entre deux murs ; de ces deux ouvrages avancés, il ne reste plus que les fondations. Ensuite, pour pénétrer dans la cour, l'ennemi avait à franchir et défoncer le tablier du pont-levis, une herse, deux portes et une barrière. Le pont-

levis est aujourd'hui remplacé par un pont en pierre. La tour G est percée de quatre portes diamétralement disposées donnant sur l'escarpement large de trois à quatre mètres qui fait le tour du château. On voit encore au rez-de-chaussée des traces de panneaux ornés de moulures en plâtre style Louis XV. Un escalier, dont on aperçoit quelques marches depuis la cour, conduisait aux étages supérieurs de la tour; un petit réduit en saillie (les latrines) donne du côté Nord sur l'escarpement. La tour H ou tour Nord-Ouest, ronde à l'intérieur, polygonale extérieurement, servait sans doute de colombier à en juger par les trous nombreux pratiqués à la hauteur du premier étage; une grande coupure ovaloïde, pratiquée sur une arète du mur, a frappé mon attention; je ne saurais dire à quoi elle était destinée, à moins qu'elle n'ait servi de passage aux volatiles qu'on élevait dans la tour. Je ne puis décrire complètement les deux autres tours orientales dont l'accès m'a paru difficile, sinon impossible, obstrué qu'il est par un inextricable fouillis de broussailles épineuses. Selon M. Drouyn, une cave, voûtée en coupole sous la tour du Nord, servait de prison (1), et la chapelle se trouvait à côté et à droite de la tour d'entrée. Sur la face Nord du château et à peu près en ligne directe de l'entrée devait s'élever une tour carrée semblable, comme le dénotent les créneaux qui subsistent encore. Les traces d'arrachement et les fondations que l'on aperçoit par ci par là dans l'intérieur peuvent donner une idée vague de la disposition des appartements.

Dans un inventaire du 1er janvier 1771 fait par ordre de Catherine-Delphine de Brassier, veuve de Michel-Joseph de La Roque, on voit que les salons, les cuisines et les dépendances étaient au rez-de-chaussée; les chambres à coucher

---

(1) La salle de la prison était plus large que la tour elle-même; elle mesurait 4m18; la tour n'a que 4 mètres de diamètre. Les tours avaient deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Ces étages étaient séparés par des planchers.

au premier étage. Les chais et cuviers s'appuyaient contre la courtine Nord-Est. On arrivait au deuxième étage et sur le chemin de ronde par le sommet des courtines. On y entrait par une petite porte ogivale en dehors, bombée en dedans. A la tour carrée d'entrée se trouvent deux meurtrières et du côté de la cour une petite fenêtre trilobée. Son premier étage servait d'arsenal. Il est éclairé par un soupirail à sections carrées, très-évasé en dedans et placé au-dessous de la fenêtre du deuxième étage. On y descendait par une trappe. Les consoles supérieures supportaient un parapet qui devait avoir été crénelé. Les créneaux supérieurs étaient fermés par des volets, ce qui fait supposer que la toiture aiguë s'appuyait sur le sommet du crénelage. Toutes les tours étaient crénelées. La tour d'entrée contenait le beffroi muni d'une cloche.

Nous devons nous estimer heureux de voir encore des restes aussi majestueux de ce noble manoir de Budos, car il y a quelques années, vers 1840, il allait être complètement démoli, et les pierres vendues à un entrepreneur étaient destinées à l'encaissement du Ciron. La Commission des monuments historiques, prévenue à temps, fit des démarches pour arrêter cette démolition, et M. l'Ingénieur des ponts et chaussées du département donna l'ordre de refuser tous les matériaux provenant du château. C'est donc à son intervention, ainsi qu'à celle du Maire de la commune et de M. Drouyn lui-même que nous pouvons admirer ces belles ruines rangées comme monument historique de première classe. — La terre et seigneurie de Budos remonte à une haute antiquité, dit l'abbé Baurein. Géraud de Budos, qualifié *damoiseau,* rendit hommage de cette seigneurie au roi d'Angleterre en 1273. Il est fait mention de Pierre de Budos, aussi *damoiseau*, dans un titre de 1303. Un autre acte de 1317 parle de *noble bars lo senhor na Ramond Guilhem de Budos çavoir senhor deudeyt loc* (de Budos). Ce Raymond Guillaume était neveu du pape Clément V, et obtint d'Édouard II d'Angleterre la haute et

basse justice dans la paroisse de Budos. Ce fut sans doute ce Raymond qui fit bâtir ou du moins fortifier le château actuel, puisqu'on lit dans la *Chronique bordelaise* que, sous le pontificat de Clément V : *ont esté* bastis en Bordelois plusieurs forts chasteaux.... comme les chasteaux de Villandraut, de *Budos*, sur la rivière du Ciron, de Roquetaillade, Castets, Landiras, la Trave, La Brède, etc., et qu'une lettre du roi d'Angleterre, datée de 1336, commence par ces mots : Sachez que notre cher sujet Raymond-Guillaume de Budos (1), chevalier, nous a supplié de lui permettre de créneler sa maison de Budos située dans la prévôté de Barsac, et de l'entourer de tours et de fossés. En conséquence... etc....... Les vieux titres mentionnent vers le milieu du XIVe siècle un André de Budos, partisan de la cause anglaise. Cet André de Budos vendit, le 28 mars 1327, à noble Raymond de Fargues, écuyer sieur de Mauvezin (2), tous les droits que sa famille percevait sur la Garonne, à La Réole, et dont elle avait hérité d'Arnaud de Pins, prud'homme et bourgeois de cette ville.

En 1373, selon une pièce publiée par les Archives historiques, t. XII, p. 340, Théobald ou Thibaud de Budos reçut du connétable de Bordeaux « IIII arcus, IIII garbas sagittarum, VIII cordas » (4 arcs, 4 gerbes ou faisceaux de flèches, 8 cordes). Un certain nombre de seigneurs du pays bordelais figurent ainsi dans les largesses du connétable.

Ce Thibaud de Budos fut le père d'André II de Budos, dont le nom figure dans la trêve accordée le 22 avril 1407 par le Sénéchal de Guyenne aux seigneurs du Bordelais et du Bazadais tenant le parti du seigneur d'Albret, et sous lequel eut lieu le siége du château, dont j'ai parlé plus haut.

La garde du château de Budos, cédé par André au roi d'Angleterre, fut confiée à Pons de Castillon, dit Baurein,

(1) Ce Raymond Guillaume possédait aussi le Castera de Budos.

(2) De Roquetaillade.

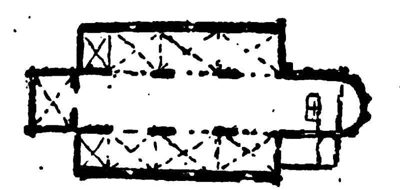
et le château se trouvait encore sous la main du roi en 1446; la famille de Budos rentra en sa possession après que la Guyenne eut fait retour définitif à la couronne de France. On lit, d'autre part, dans la *Guienne militaire,* que vers 1433, Henri d'Angleterre concéda au duc de Glocester le château de Budos, qui, en 1449, appartenait à François de Montferrand. Ce seigneur fut obligé de le rendre à Charles VII, après la prise de Dax par les Français.

On retrouve, en 1516, Jean de Budos *damoiseau*, qualifié *baron de Budos*. Son fils Jacques aliéna, en 1561, l'ancien domaine de ses ancêtres à Raymond de La Roque. Au temps des guerres religieuses, Budos fut donné en garde à Louis de Lur, vicomte d'Uza, auquel le 22 décembre 1562 M. de Noailles écrivait : « Il faut que vous choisissiez parmi ceux de la commune de Budos les principaux et les plus fidèles et non suspects de la religion, pour conserver cette place, et la leur bailler en garde pour le service du roi... » Pendant les guerres de la Fronde, il est encore fait mention du château de Budos, car on lit dans une lettre de M. de Bougy au cardinal Mazarin, datée du 26 avril 1652 : « L'on a lesez dans le chasteau de Budos qui n'est qu'à catre (*sic*) lieues de Bourdeaux *sinquante* maistres afin de courre souvent à leurs portes (des Bordelais), et *reserrer* un peu la promenade des bourgeois. » Dans cette même année, le château de Budos était pris et pillé par les troupes commandées par un nommé Lasserre, au service de Mazarin. Les archives furent brûlées.

M. Drouyn, dans sa *Guyenne militaire,* t. II, p. 148, a amplement décrit le château de Budos qui, bâti vers l'an 1336, succéda au *Castera* élevé sur la motte féodale encore visible entre le château et le bourg; il fait aussi la généalogie des différents possesseurs de ce noble manoir; je renvoie le lecteur à ce bel ouvrage.

Église de Budos.

L'église de Budos est ancienne; l'abbé Baurein n'en dit



que ces quelques mots : « L'église, qui est belle, est placée sur une éminence très-élevée : On voit dans le sanctuaire de cette église et du côté de l'évangile un beau mausolée d'un seigneur de Budos qui y a été enseveli et dont voici l'inscription:

CY GIST NOBLE RAYMOND DE LA ROQUE (1)
ESCVYER, BARON DE BUDOS, SEIGNEVR DE
TASTES ET DE LA TOUR, QVI DÉCÉDA LE
21 AVRIL 1594, AGÉ DE 57 ANS.

L'église est composée d'une nef romane terminée par un rond point voûté en cul de four, décoré à l'intérieur d'arcatures reposant sur des chapiteaux ornés d'entrelacs, d'oiseaux et de feuillages. Le fond de l'abside sert aujourd'hui de sacristie (2). Je ferai remarquer que les deux chapiteaux médians ne reposent plus chacun que sur une colonnette unique; il devait y avoir deux colonnettes accouplées comme au chapiteau extrême de droite (la gauche du spectateur); une de celles du chapiteau opposé manque (3).

La porte pratiquée dans l'épaisseur du mur et donnant sur un avant-corps qui communique avec le bas côté Sud présente des moulures du XVe ou XVIe siècle, époque où l'on aurait augmenté l'église de bas-côtés, d'ailleurs sans caractère.

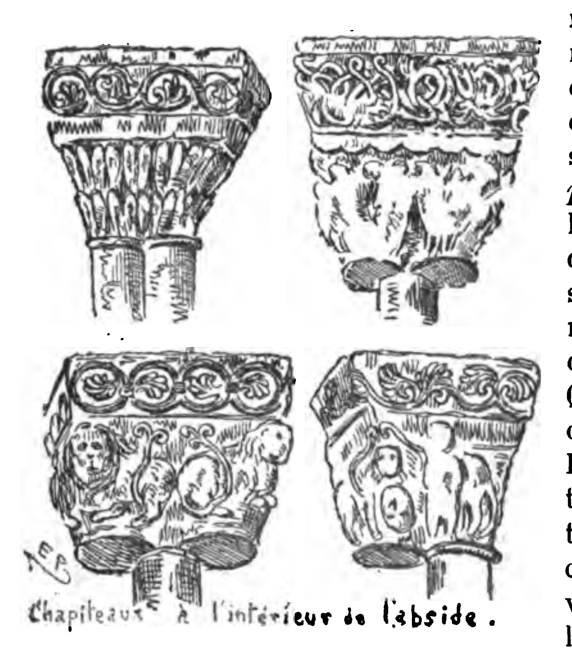
---

(1) Cette famille de La Roque était originaire de La Roque, commune voisine de celle de Cadillac.

(2) M. Fourcand, curé de Budos, me l'a gracieusement fait visiter.

(3) J'ai dessiné ces chapiteaux autant que le badigeon qui les recouvre a pu me le permettre.

A l'extérieur, le rond-point était divisé en neuf pans par dix groupes de trois colonnes accouplées, entre lesquelles régnaient des fenêtres cintrées à chapiteaux très-ornés, dont plusieurs étaient *peu décents*, dit le compte-rendu de la Commission des monuments historiques, n° VIII. Quelques-uns ont été refaits. L'ornementation de la fenêtre centrale a disparu par l'ouverture d'une large baie cintrée destinée à donner plus de jour à l'abside (pl. XVIII). Deux autres fenêtres latérales ont été en partie masquées par l'application de contreforts, au Nord et au Sud. Au-dessus des fenêtres absidiales, on voit des embrasures parallélogrammatiques, dont je ne comprends pas le but; celle du centre plus large est ornée à son milieu d'une colonne. Ces embrasures remplacent-elles des fenêtres cintrées et ornées comme celles de l'étage inférieur ? Je le supposerais volontiers. Il est regrettable que la corniche supérieure ait disparu ainsi que les chapiteaux qui surmontaient chaque groupe de colonnes. Un joli cordon orné de feuillages enroulés entoure l'abside au-dessous des fenêtres ; celui de dessus est un bandeau à simples moulures.


Chapiteaux à l'intérieur de l'abside.



La porte occidentale du xive siècle s'ouvrait jadis entre quatre piliers à riche profil, se prolongeant au-dessus des chapiteaux pour former la courbure de l'ogive. Les chapiteaux du côté Sud (il n'en reste plus que deux), étaient remarquables et représentaient : 1° *la luxure*, sous la figure d'une femme allaitant des serpents que tiennent deux démons ; 2° un personnage coiffé d'un capuchon et placé entre deux animaux, un singe et un chien (*la gourmandise*) ; 3° un homme et une femme se battant (*la colère*) ; enfin 4° *l'avarice*, figurée par deux personnages dont l'un tient une bourse suspendue au col (1).





Les chapiteaux du côté Nord représentent des feuilles de lierre. Le gâble triangulaire percé de trois baies qui formait le clocher primitif (la cloche n'est pas ancienne) a été remplacé *selon la loi commune* par une tour à pyramide (pl. XIX), et cette blanche pyramide je la recommande tout spécialement à nos architectes innovateurs, en ce que sur ses faces reluisent au soleil plusieurs zones de ces carreaux de faïence qui d'ordinaire décorent les fourneaux des cuisinières (2). La population de Budos peut trouver très-ingénieuse cette combinaison, par laquelle le clocher, vu de

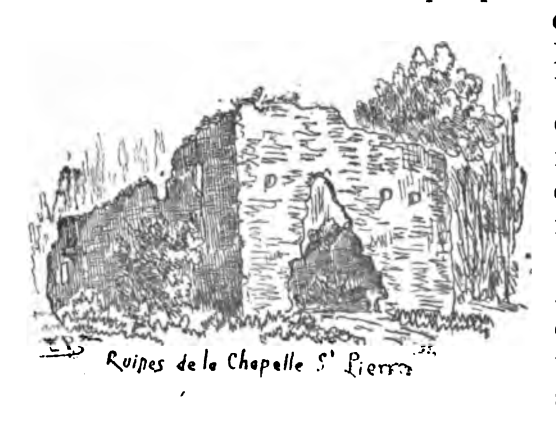
(1) Je reproduis ces deux derniers chapiteaux d'après les planches des comptes-rendus de la Commission des monuments historiques.

(2) L'application de ces carreaux devient à la mode, m'a-t-il été dit ; je la conçois dans les maisons de style mauresque, mais je la comprends moins dans les édifices du moyen-âge.

loin lorsque le temps est beau, paraît percé à jour, et que cette faïencerie bleuâtre se confond avec l'azur du firmament, mais je me permettrai de la trouver déplorable pour ne pas dire *grotesque*, et si le bon curé de Budos, qui n'a pas l'air d'y voir une merveille, voulait suivre mon avis, il se hâterait de faire reléguer *ce joli vernissage* dans l'officine de sa ménagère. L'art architectural n'y ferait probablement pas une perte plus grande que lorsqu'on détruisit les deux tombeaux que l'on voyait autrefois dans le chœur et dont l'un portait l'épitaphe citée plus haut. Dans la nef, rien de particulier à signaler (1).

Chapelle Saint-Pierre.

A deux kilomètres environ de l'église paroissiale, et au milieu des pins, un peu à gauche de la route de Landiras, se voit un reste de vieux murs à peu près informes aujourd'hui, qui furent la chapelle St-Pierre, dans laquelle, le jour même et le lendemain de la fête du saint, il y avait, dit Baurein, un grand concours de monde, non-seulement des paroisses voisines, mais même de celles qui étaient éloignées. De l'aveu du savant abbé, il s'y était glissé


Ruines de la Chapelle St Pierre

(1) Les armoiries peintes que l'on voit au-dessus de la chaire sont récentes. Ce sont celles de M. Faurie, missionnaire, qui est venu prêcher à Budos, il y a quelques années.

des abus (je ne sais lesquels), ce qui occasionna la suppression du service que les curés de Budos faisaient dans cette chapelle, et par suite de l'*assemblée* à laquelle ce service avait donné naissance. On s'est borné longtemps, ajoute l'auteur des *Variétés*, à y aller en procession au jour d'une des fêtes de Pâques.

Ce qui reste des murs peut mesurer environ une quizaine de mètres de longueur sans compter l'abside circulaire, dont on retrouve les fondations, et six à sept mètres de façade. Ces débris sont si incomplets que j'hésite à formuler une date qui, cependant, me paraît devoir être assez reculée.

M. l'abbé Larrey, ancien curé de Budos, s'est livré à des recherches intéressantes sur les anciens monuments religieux, militaires et civils qui environnent cette paroisse. Il mentionne un tumulus en cône tronqué connu dans le pays sous le nom de *tuco* de *lamothe* et qu'il croit avoir eu une destination militaire. Diamètre de la base, 39m60; hauteur prise sur la pente, 12 mètres; diamètre du plateau supérieur, 10 mètres ; fossé entourant la base. L'abbé Larrey décrit ensuite l'église, puis le château. Le château de Budos, dit le compte-rendu de la Commission des monuments historiques, n° VII, page 80, année 1845-46, devait occuper une grande place dans la notice de M. l'abbé Larrey. Cette partie de son travail offre d'autant plus d'intérêt qu'elle fait connaître des dispositions intérieures aujourd'hui méconnaissables.

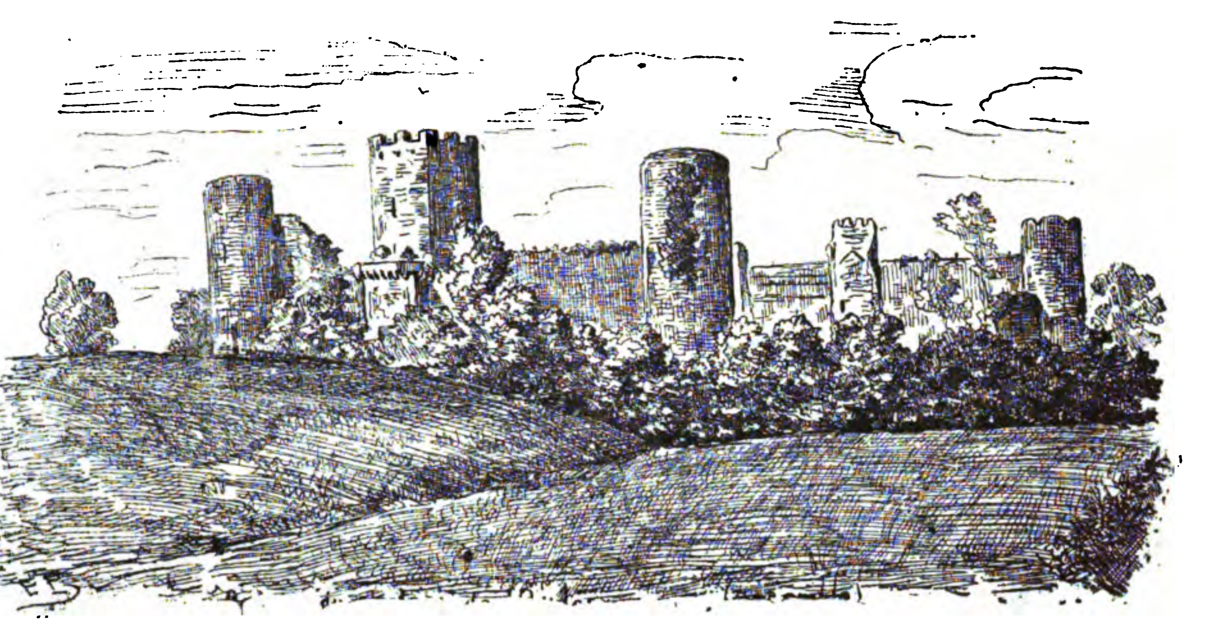
La description du château est suivie de recherches sur la maison noble de Budos. Cette notice se termine par quelques souvenirs sur le *Castera*, près du bourg, et qui a totalement disparu; sur la maison noble de *Marganide*, situé sur la rive gauche du Ciron, au pied de la côte de Budos ; enfin sur celle de *Jamart*, au sud-est de la paroisse. (Compte-rendu des travaux de la Commission monum. hist., n° VII déjà cité.)

Pour terminer ma notice, je dirai qu'un moment d'arrêt

de mes compagnons de voyage sur le pont du Ciron, à l'endroit où ce cours d'eau est traversé par la route de Langon, et où termine la commune de Pujols, m'a permis de dessiner un charmant logis (1) du XVIe ou XVIIe siècle (pl. XX), appelé le château la *Salle*, et situé auprès d'un vieux moulin. Ce logis ayant appartenu autrefois à M. Emérigon est actuellement la propriété de M. Pouchan.

(1) Je connais un logis à peu près semblable dans ses formes au bourg même de Saint-André-de-Cubzac. Il est connu sous le nom de Robillard.



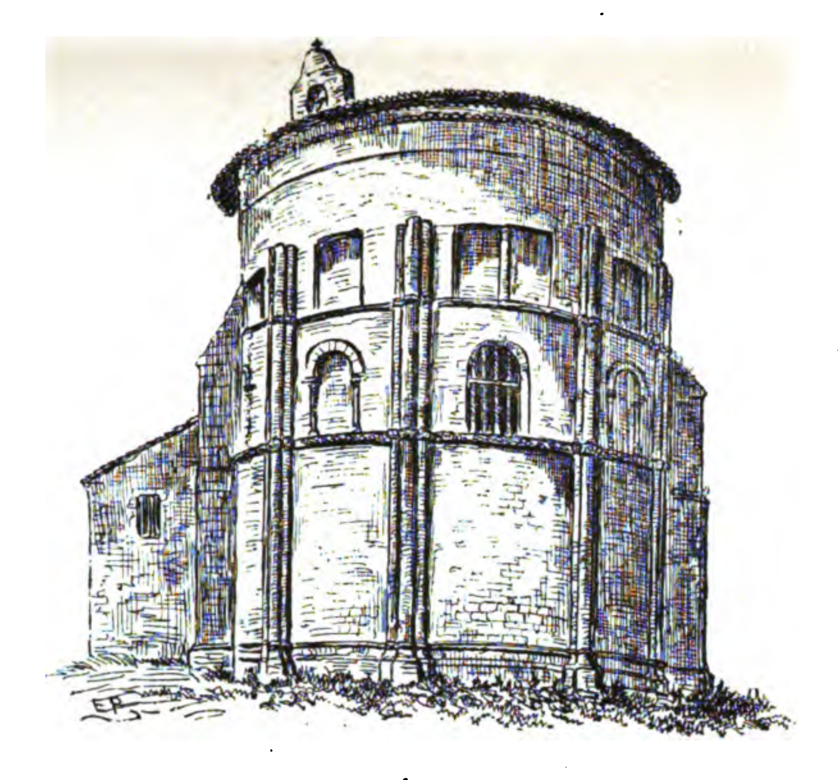


Ruines du Château de Budos (ensemble.)

2

Vue intérieure des Ruines du Château de Budos.

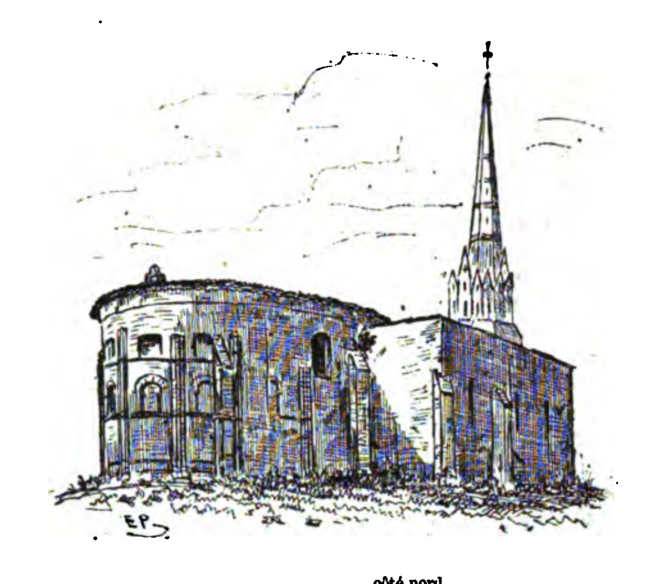




Abside de l'Église de Budos.

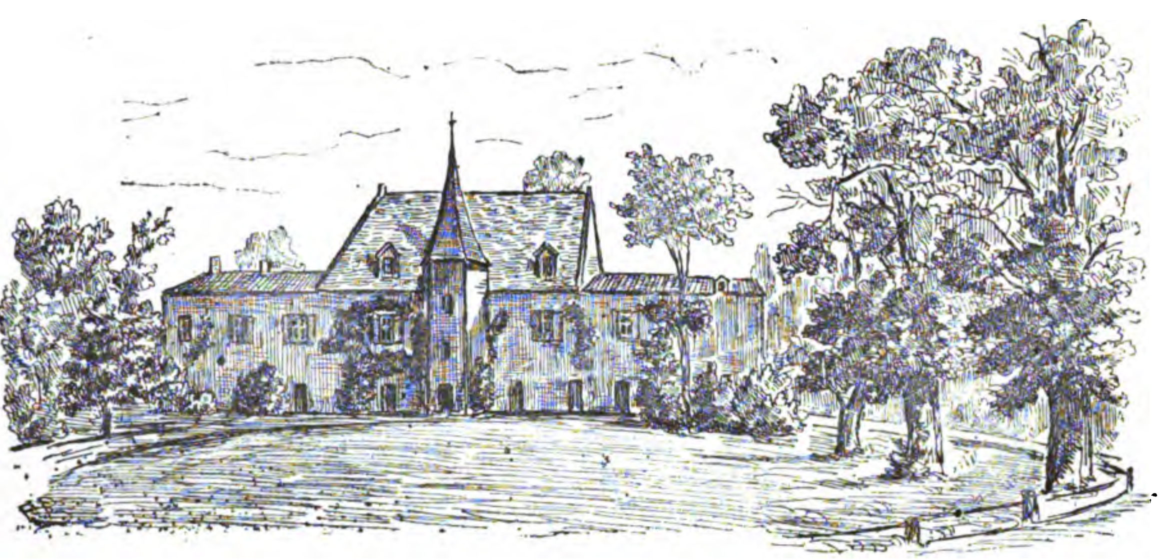


Clocher primitif.



côté nord.

Église de Budos.



Château La Salle (Logis du XVIᵉ ou XVIIᵉ siècle.)

LE MUSÉE DUBOIS

Suite (1);

Par M. Ch. FARINE

PLANCHES XXI, XXII, XXIII, XXIV.

Les fragments de l'art gallo-romain, provenant du Musée Dubois, et que vient de reproduire, avec une scrupuleuse fidélité, notre collègue M. Bernède, artiste peintre, attestent tous la plus profonde décadence ; il semble que les exécuteurs de ces basses œuvres aient oublié tous les principes, aient perdu toutes les notions sur l'art de la forme et de la décoration.

Dans cette société nouvelle, mélange singulier de Gaulois, de Romains, de Latins, d'Italiens de toute provenance, jetés au milieu de ces populations à peine encore soumises au joug, auxquelles l'élément romain ne s'était pas encore assez mêlé pour lui donner les lois, la civilisation, la pratique de l'art qui ne vit que de l'étude, de la contemplation des chefs-d'œuvre et de l'expérience des générations antérieures, n'avait pas encore pénétré assez profondément dans ces masses incultes; les sculpteurs, les modeleurs sans maître pour les diriger, pour leur transmettre les moyens, les secrets du métier qui ne s'obtiennent que par

---

(1) Voir tome II, pages 93; tome III, page 49, 135.

l'intelligence et la main qui démontre à l'intelligence qui écoute, voit et applique, les sculpteurs, dis-je, impuissants à découvrir seuls ces lois de l'harmonie des formes, ne produisirent rien de grand, rien de parfait, et dans les productions de cette époque de transition nous retrouvons toujours la même absence de dessin, de goût, la même indigence d'imagination; la civilisation romaine s'impose bien à la barbarie gauloise, mais sans laisser de traces profondes de sa présence.

Ces réflexions nous viennent en regardant les tristes débris d'un art en enfance que nous offrons aujourd'hui à nos collègues. Qu'y a-t-il en effet d'artistique dans ces figurines et qu'ont-elles de commun avec l'art dont elles sont, à mon sens, la négation ou la caricature ?

PLANCHE XXI

Statuette terre cuite, hauteur 0 m 15, trouvée petite rue de l'Intendance.

Que représente cet *homunculus*, en terre cuite; pâte blanche, aux formes épaisses, alourdies, sans grâce, sans noblesse et dont la main gauche soutient une lyre posée sur un socle ? Veut-on dire que c'est un Apollon ? Il n'en a ni la coiffure, ni la svelte élégance. Au lieu du nœud gracieux qui, dans les représentations de ce dieu, retient, sur le sommet de la tête, la chevelure, un ruban tombe d'un côté sur le col et un rouleau frisé descend de l'autre. Une draperie qui ne rappelle en rien le *palliolum* se relève, sans grâce dans les plis, sur le bras gauche ; le bras droit, trop court, collé au corps, semble tenir une coupe. Ce sera ce qu'on voudra, mais je répugne à voir dans cette statuette le dieu du jour.

PLANCHE XXII

N° 1. *Fragment de terre cuite, hauteur 0 m 10, trouvée rue Ségalier.*

Ce fragment de poterie en terre rouge, orné d'un personnage en relief, a dû faire partie d'un vase de moyenne

dimension, mais je ne puis lui assigner ni une origine, ni une époque. Est-ce le reste d'un vase gallo-romain ? est-ce une de ces poteries que la petite île de Samos fabriquait et que les navires portaient dans toutes les cités du monde ? On retrouve partout de semblables échantillons. Je n'ose me prononcer et laisse à de plus savants que moi à lui donner un acte naissance. Je me borne à dire que ce petit fragment a plus de sens artistique, à lui seul, que tout ce qui l'entoure. La forme est plus finement dessinée, plus correctement aussi ! M. Bernède voit dans ce petit personnage un Apollon. Mais les formes sont bien grèles, les bras, la main qui tient la lyre, les jambes, le torse même sont modelés plus délicatement que ne le comporte le corps d'un jeune homme dont les formes sont plus accusées. Je me rangerais plutôt à l'avis de M. Dubois, qui indique une jeune musicienne portant une lyre. Le visage complètement effacé ne saurait fournir d'indication.

N° 2. *Fragment de vase en verre trouvé rue de l'Intendance.*

Ce fragment de vase, en verre blanc, dont l'anse se détache du corps du vase, est d'une matière grossière. L'anse semble vouloir représenter un animal accroupi ; ce tesson n'emprunte rien aux produits de Murano que Venise enfantait au temps de sa splendeur.

N° 3. *Bronze trouvé rue Ségalier.*

C'est une pièce d'armure, mais laquelle ? Il me paraît difficile d'en déterminer le nom et l'emploi spécial. Est-ce une agrafe, avec une tête de lion d'un relief assez accusé ?

N° 4. *Petite statuette funèbre, hauteur 0m08, trouvée petite rue de l'Intendance.*

Cet objet, assez intact dans son ensemble, moins la main gauche et le pied droit qui ont disparu, me paraît être la représentation d'un enfant enfermé dans une chaise par une traverse. La figure n'existe plus, la coiffure est indéfinissable. C'est un vulgaire produit de céramique. Comparez donc cette œuvre informe, des premiers siècles

de l'ère chrétienne, avec les précieux échantillons remontant au temps des Nabuchodonosor et des Pharaons, retrouvés à Memphis et que le Louvre garde précieusement.

Planche XXIII

N° 1. ***Camée trouvé à la Porte-Dijeaux.***

Cette pierre dure (agathe) est d'une exécution assez fine. Le relief assez marqué fait bien ressortir les feuilles de laurier et les petites baies jetées au milieu des feuilles. La tête est d'un galbe distingué.

N° 2. ***Camée trouvé à la Porte-Dijeaux.***

Cette pierre gravée, sans grand relief, offre une figure coiffée d'une tête d'animal, ours ou lion. La peau de la bête semble envelopper le torse et une des pattes revient sur la poitrine. La tête a un type assez énergique.

N° 3. ***Fragment de terre émaillée.***

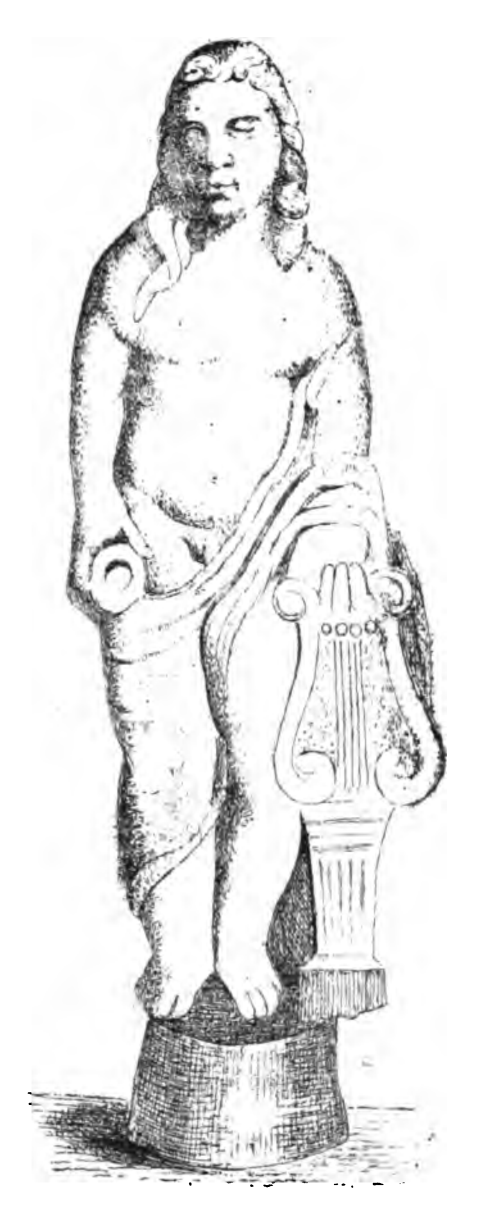
Ce fragment de poterie couverte d'un émail translucide nous représente un saint George à cheval, combattant un dragon. Le cheval s'enlève d'un mouvement assez naturel. Il est couvert d'une armure pointillée de perles ou de clous. Le saint nimbé est tête nue. Il porte une cuirasse, mais on ne voit nulle apparence de jambes. De sa lance il transperce le mufle ouvert du monstre. Ce fragment, qui remonte au XIIe siècle, est très-fruste et très-primitif.

Planche XXIV

Sphinx, longueur 1 mètre, trouvé rue de l'Intendance.

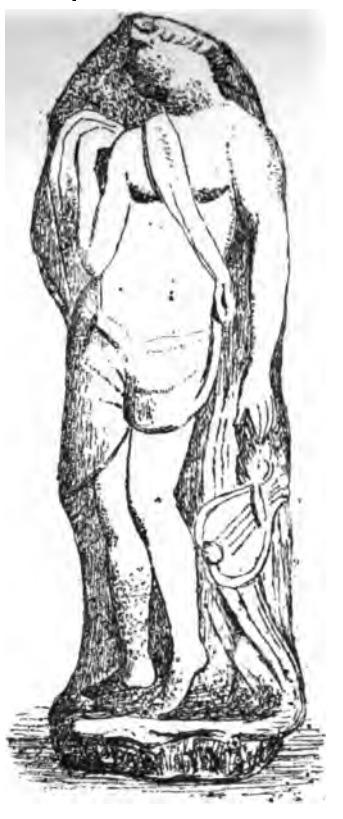
Ce fragment de sphinx, accroupi sur un socle, est en pierre blanche. La tête et les membres antérieurs manquent. Le corps est couvert d'écailles ou de plumes, et des cassures aux épaules indiquent que des ailes devaient y être adaptées. Il a dû faire partie de quelque monument auquel il a été arraché.

3 septembre 1878.



Musée Dubois.

1



2

3

4

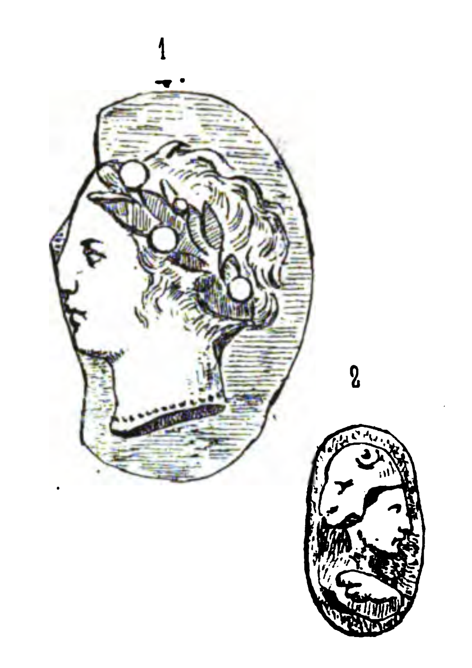
Musée Dubois.

3

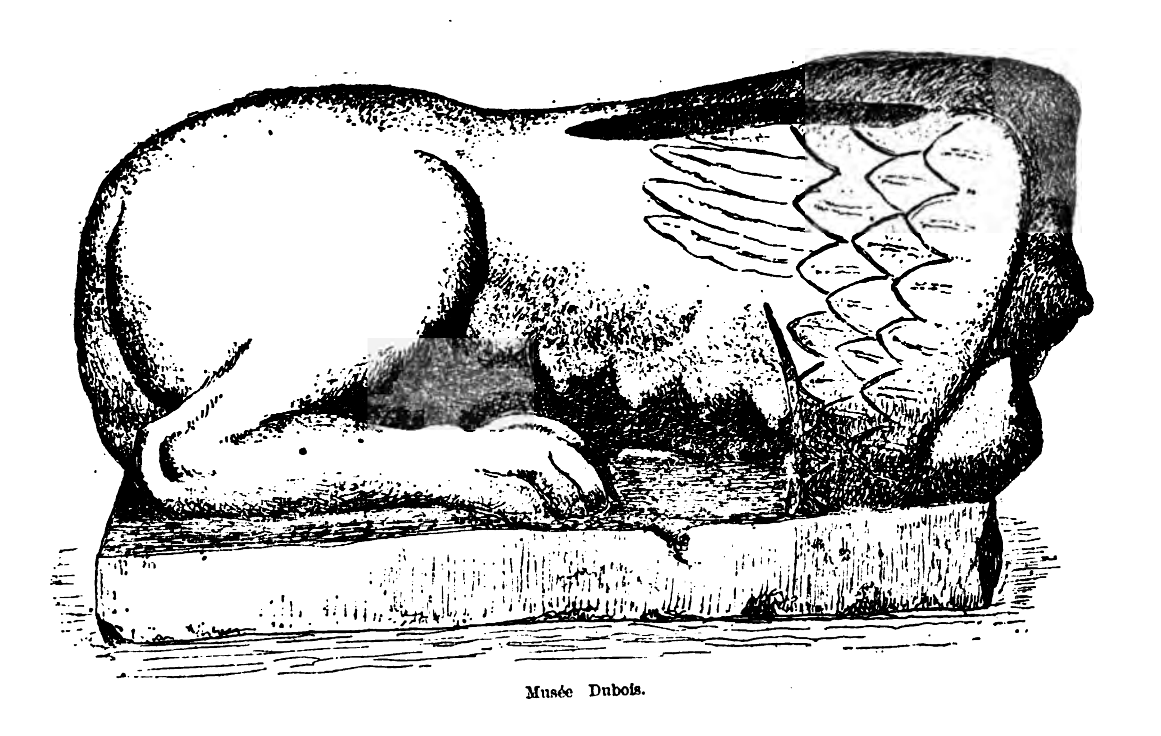


1

2



Musée Dubois.



Musée Dubois.

ÉGLISE

DE

VILLAGRAINS

Par M. Emilien PIGANEAU

PLANCHE XXV

Cabanac et Villagrains forment une seule commune, Villagrains annexe de Cabanac, quand jadis son église était, selon l'expression de Baurein, la *matrice* de l'autre. Toutes les deux, d'une haute antiquité, sont mentionnées dans des bulles d'Urbain II en 1099, d'Alexandre III en 1173 et de Lucius III en 1181, bulles confirmant les droits du chapitre de Saint-André.

Ces deux églises étaient comprises dans le classement de la Commission des Monuments historiques de 1845. Néanmoins, l'église de Cabanac a été, il y a quelques années, remplacée par un monument neuf, où on a eu, avouons-le, le bon esprit d'encastrer quelques chapiteaux et arcatures de l'ancien. Il s'agit aujourd'hui de sauver l'église de Villagrains menacée du même sort,et cela dans un laps de temps très-restreint, car déjà a eu lieu une première adjudication restée, paraît-il, sans résultat, mais devant en entraîner bientôt une seconde, définitive.

Un de nos collègues, passionné pour les antiquités de notre pays, M. Raymond Durat, a, comme je l'ai dit dans

une précédente notice, fait de nombreuses démarches pour la conserver; il a même offert une certaine somme qui n'a pu suffire aux exigences. Je crois donc devoir maintenant intéresser la Société tout entière à cette question qui incombe naturellement à un groupe ami des arts et de la science, dont la mission spéciale est de préserver du vandalisme les monuments anciens, orgueil de notre territoire.

Serait-il donc possible d'attirer sur l'église de Villagrains l'attention de l'autorité supérieure et d'obtenir d'elle un veto formel à sa destruction?

Voilà le but de ma communication, et je vais exposer les raisons sur lesquelles j'appuie mes vœux.

La paroisse de Villagrains se compose de deux sections distinctes : le *haut Villagrains*, que traverse la route de La Brède, Saucats, Cabanac, Hostens et des Landes; puis le *bas Villagrains*, situé à un demi ou un kilomètre de là, sur les bords du ruisseau le Guamort, et où se trouve notre vieille église. Quelles que soient les raisons invoquées par les habitants du haut Villagrains, où l'on doit bâtir l'église nouvelle, il me paraît évident que l'intérêt particulier seul leur fait désirer l'établissement d'une église à leur portée. On comprend aisément que les diverses industries, restaurants, épiceries ou cafés, gagneraient à ce que les indigènes, après la sortie de la messe, sinon pendant, vinssent y dénouer leur escarcelle. Je ne parle pas d'autres intérêts, ni même de l'attrait d'une flèche neuve; là n'est pas la question. Peu nous importe qu'on bâtisse au *haut* Villagrains, si l'on veut, une, deux ou même dix églises; ce qu'il nous faut, c'est que le vieux monument soit respecté, conservé ou non au culte. L'église d'Aubiac (près Verdelais) est devenue une étable; la chapelle des Augustins, à Bourg, un atelier de tonnellerie, Saint-Projet, Saint-Rémy, la chapelle du Temple à Bordeaux servent à l'industrie privée, mais elles sont encore debout, on peut juger de ce qu'elles furent, et nous voyons en eux des

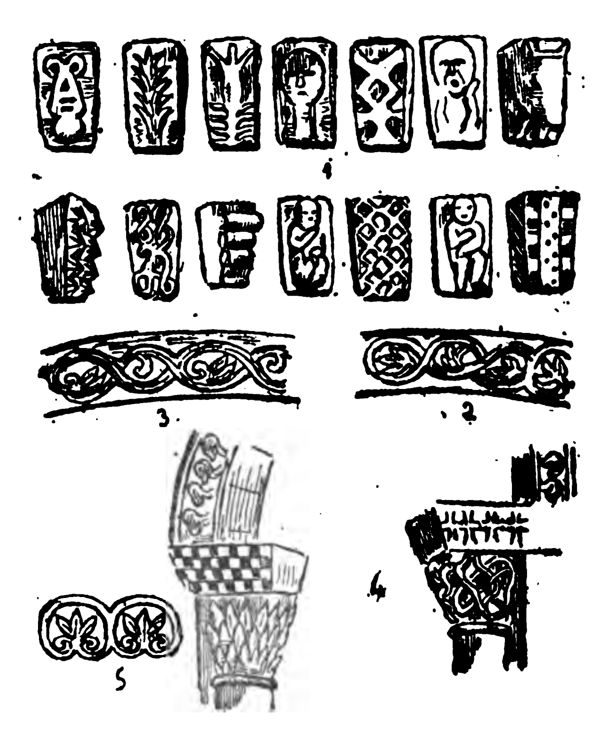
jalons de l'histoire; donc, au nom de nos ancêtres qui ont élevé l'église de Villagrains, pour le souvenir des générations qui nous l'ont transmise pure, qu'on ne fasse pas disparaître une antiquité de notre pays. On n'a déjà que trop détruit dans notre département de ces vieux édifices qui formaient le type archéologique de la région pour y substituer des bâtisses dont le moindre défaut est l'uniformité; d'ailleurs, je me propose de traiter quelque jour amplement cette question.

Qu'on n'aille pas alléguer pour Villagrains des menaces de ruine; nous savons à quoi nous en tenir sur ce chapitre. Le clocher de Saint-Loubès, lui aussi, menaçait ruine, disait-on, mais il a fallu la mine pour l'abattre; l'église de Pujols (Libournais) depuis quarante ans *va s'écrouler;* celle de Saint-Pierre, de Bordeaux, peut-être au moment où je parle, amène une terrible catastrophe, et il y a deux siècles, à ce que me disait naguère un honorable architecte *artiste*, que ce péril est imminent; du reste, il est très-facile à la Commission des Monuments historiques de s'assurer de l'état de l'église de Villagrains.

Dira-t-on que ma *protégée* est vieille et sans intérêt pour l'archéologue? Ce n'est pas, à vrai dire, une merveille architecturale, loin de là, mais son intérêt ne gît-il pas tout entier dans son âge? Nos monuments du xi[e] siècle deviennent très-clairsemés de jour en jour, et, si l'on n'oppose une barrière au goût du jour, il ne nous en restera bientôt plus, et si la raison de vieillerie est suffisante, que ne renversons-nous de suite, et à l'envi, nos vieux débris du Palais-Gallien? Que ne faisons-nous, avec le plus vif empressement, un épique auto-da-fé de toutes nos vieilles chartes, une splendide hécatombe de ces poteries, de ces mosaïques, pierres sculptées, statues, meubles, tableaux et collections diverses que nous recueillons avec une religion qui paraît si ridicule aux yeux des profanes?

« L'église de Villagrains se compose, dit le compte-
» rendu de la Commission des Monuments historiques,

» n° VI, d'une simple nef avec abside semi-circulaire ; elle
» possède un clocher en arcade sur la façade, sa longueur
» totale est de 26 mètres, elle en mesure 8^m66 de largeur.



» Porche de 5 mètres sur 7 ; abside seule voûtée, portail à
» l'ouest, ouvrant sous quatre arcades en retraite ; riche
» ornementation des chapiteaux et consoles. Style roman.
» Cloche de 1544. Inscription non relevée. »

Elle était autrefois fortifiée d'un ravelin, dit l'abbé Baurein. On voit encore sur le porche les titres des Seigneurs du pays, des Ségur Cabanac, sans doute,

Voilà ce qu'il s'agit de renverser à jamais, et que pour une somme relativement faible, 2,500 fr., on pourrait arracher à la manie de détruire. Ceci serait l'affaire du département ou de la Société française d'archéologie. Mais les matériaux pourraient en être utilisés ! MM. les Archi-

tectes, mes collègues, sauraient dire en toute franchise ce qu'il faut en juger. N'arriverait-il point là, par hasard, comme en bien d'autres circonstances, que l'église une fois démolie, ces matériaux jugés trop endommagés par le



salpêtre ou autre cause (or, un ruisseau coule près de là, notons-le), et par suite sans valeur intrinsèque, on trouverait *à peine* un entrepreneur qui se chargerait *gratis* d'en déblayer le terrain ? Je laisse à d'autres ces considérations hors de ma compétence, je dis seulement : Il est de l'honneur du département, de la Société archéologique, de faire des démarches pour sauver l'église de Villagrains. Nous lisons avec orgueil dans nos Annales que le grand roi Louis XIV pour une raison toute politique ayant ordonné la démolition du clocher de Saint-Michel, qui a tant de fois et récemment encore excité la sollicitude de nos édiles, il ne se trouva pas un seul entrepreneur bordelais qui eût le cœur de s'en rendre adjudicataire, et d'obtempérer ainsi même à l'injonction royale.

Eh bien! en résumé, l'église de Villagrains est vénérable, sa solidité n'est point compromise, tout au moins on peut la restaurer s'il y avait urgence, laissons devant sa majesté monumentale s'évanouir les petits intérêts mesquins et demandons d'une voix unanime à l'autorité préfectorale de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa conservation. Mais si, malgré nos efforts et nos vœux,

son renversement doit être bientôt un fait accompli (1), du moins, il ne sera pas dit que la Société archéologique de Bordeaux sera restée indifférente et impassible devant la disparition complète d'un des plus anciens édifices religieux du département de la Gironde.

Mai 1878.

---

(1) *Nota.* — A l'heure où ces lignes sont imprimées, l'église n'existe plus; malgré les promesses faites à un de nos honorables collègues, malgré l'offre généreuse de M. Durat et d'un membre de la famille Lapujade, qui se chargeaient de l'acquérir au prix demandé, on s'est *hâté*, c'est le mot, puisque la Société archéologique demandait un sursis à l'adjudication, de la jeter bas, et de commettre un acte de *vandalisme* ajoutés à ceux qui depuis quelques années déshonorent notre pays.



Église de Villagrains.



NOTICE

SUR DES

POTERIES DU MOYEN-AGE

(Vases en terre cuite trouvés à La Force — Dordogne);

Par M. Ch. BRAQUEHAYE

De Bergerac à La Force, à l'entrée même de ce dernier bourg, la route, ouverte en tranchée, traverse l'ancien cimetière; aussi peut-on remarquer à droite et à gauche des restes d'ossements et des débris de sépultures.

L'attention de notre collègue, M. Augier, attirée par ce fait, le conduisit à examiner les terres extraites de cette tranchée et lui permit de recueillir les vases et les fragments de vases qu'il a soumis à votre examen dans une précédente séance.

Les échantillons, de forme bizarre, qu'il vous a soumis, quoique ne se rencontrant pas très-communément, ont déjà été signalées dans des fouilles relativement assez nombreuses.

En effet, le Musée de Montauban et celui de Périgueux possèdent plusieurs échantillons de poteries semblables qui furent trouvés dans des tombeaux; Bourg (Charente) et Jarnac (Charente) en ont vu exhumer de leurs cimetières;

enfin ceux que M. Augier a présentés proviennent des antiques sépultures de La Force (Dordogne). Aussi est-ce moins pour les décrire que pour chercher à quelle époque remonte leur fabrication, et à quel usage ils furent destinés, que nous trouvons quelqu'intérêt à signaler à votre attention la dernière découverte faite par notre collègue.



Ces vases, très-ventrus, affectent tous à peu près les mêmes proportions, la même forme ; la panse, très-importante, très-massive, est quelquefois décorée de trois protubérances; le bec large est fortement attaché à la panse dont il occupe la moitié de la hauteur; l'anse, placée du côté opposé, présente une silhouette simple qui relie le col à la base.

Des archéologues du Tarn-et-Garonne ont affirmé que ces poteries étaient romaines (1).

« En 1866, M. le Curé de Montjoie, ayant trouvé dans sa » paroisse un certain nombre de ces vases et d'instruments » en pierre, les considérait comme gallo-romains, parce » qu'il avait constaté, non loin de là, la présence d'une voie » romaine.

» M. de Clausade croyait reconnaître la forme de certains » vases particuliers à une fabrique de poteries romaines » établie dans les environs de Montauban, et, selon lui, ils » n'auraient été trouvés que dans ces régions.

» M. Devals pensait qu'on ne rencontrait ces ustensiles » que dans les cimetières gallo-romains de la contrée, il

(1) Congrès Archéol. de France, XXXII° session, 1866.

» les nommait *præfericulum*, et il ajoutait qu'ils servaient » aux libations funéraires. »

Ces vases n'ayant été trouvés que dans des tombes, les trois opinions précédentes n'en forment en réalité qu'une seule : ce sont des vases funéraires gallo-romains. Il y a lieu de combattre cette appréciation quelque peu hasardée.

D'abord il ne suffit pas, pour conclure, que ces vases sont gallo-romains comme le fait M. le Curé de Montjoie, de rencontrer des *poteries* avec des *instruments de pierre* auprès d'une *voie romaine;* la voie romaine, selon toute probabilité n'étant pas contemporaine des instruments de pierre, il est permis, au contraire, de croire que les poteries se trouvent dans un cas analogue et qu'elles peuvent être postérieures à la voie signalée par M. le Curé.

M. de Clausade affirme que ces vases sont tout particuliers à la région et proviennent d'une fabrique de poteries romaines établie près de Montauban; or, comme nous signalons de semblables découvertes à Jarnac et à Bourg (Charente), à La Force et à Périgueux (Dordogne), cette opinion ne peut pas plus se soutenir que celle de M. Devals, qui suppose que ces vases sont spéciaux aux cimetières gallo-romains de la contrée. Il les croit même destinés aux libations funéraires et les nomme *præfericulum;* mais le *præfericulum* ou *præferculum* était une espèce de plat, de bassin *en métal, sans poignée*, très-évasé, et destiné à contenir les objets du culte que l'on portait en grande pompe dans certaines cérémonies religieuses (1). Rien dans leur forme ne rappelle donc le *præfericulum.*

Nous n'insistons pas, ces vases ont dû être employés à un tout autre usage.

Quoiqu'ils n'aient été trouvés jusqu'à ce jour, croyons-nous, que dans des tombes, leur usage exclusivement funéraire n'a pas été suffisamment établi. Leur forme massive,

---

(1) Rich., *Dict. d'antiq. grecq. et rom.*

leur large bec, indiquent clairement qu'ils furent destinés à contenir un liquide; la circonférence de la partie supérieure, le col, proprement dit, est même complété en travers du bec, où il est placé comme un arrêt, afin d'éviter l'écoulement trop précipité de ce liquide; nous reviendrons tout à l'heure sur cette particularité typique, enfin leur contenance moyenne est d'environ un litre; or, c'est la contenance ordinaire des vaisseaux employés de tout temps pour les usages de la table et de la vie domestique. Pour notre part, nous reconnaissons dans ces pots, qui rappellent la forme du pot à eau de nos toilettes-lavabo, non des vases toujours destinés aux sépultures, mais des ustensiles de ménage dont la commodité en rendait l'usage exclusivement domestique, quoique, comme toutes les poteries anciennes, ils aient pu avoir accidentellement une destination funéraire.

Est-il impossible de dire à quel siècle se rapporte l'emploi des vases de La Force ? Nous ne le croyons pas.

Tout d'abord, nous ne reconnaissons rien de romain, ni dans la terre, ni dans la forme, ni dans le mode de fabrication.

1° *La terre* : La terre n'offre pas l'aspect caractéristique de la poterie romaine dont les échantillons les plus communs sont gris, noirs ou rouges ; la couleur de terre cuite que l'on rencontre le moins fréquemment dans les vases romains, c'est la couleur *blanche;* or, des deux échantillons présentés par M. Augier, l'un est en terre blanche, semblable en cela à la majeure partie des poteries du moyen-âge; l'autre est *rougeâtre*, comme la terre cuite ordinaire, qu'elle provienne des fours antiques ou des fours modernes. La terre ne nous fournit donc aucun indice décisif en faveur de son antiquité.

2° *La forme* : La forme, quoique simple de lignes, affecte une lourdeur que n'ont jamais les modèles purement romain ; la base, dans ces derniers, est toujours fine, étroite et attachée ordinairement par une galbe délicat. Ici nous

pouvons bien reconnaître une sorte de tradition qui excite le potier à chercher surtout la silhouette, la sévérité du contour, mais ce n'est qu'un ressouvenir, qu'une réminiscence de la poterie antique dont l'élégance a disparu.

3° *Le mode de fabrication* : Le mode de fabrication nous semble fournir des preuves que nous sommes en présence de poteries du moyen-âge ; et, la plus palpable, c'est cette espèce d'arrêt mis en travers du bec du vase, et ne permettant au liquide de s'écouler que par un trou rond, qui forme ainsi un bec en goulot.

Nous ne connaissons rien d'analogue dans les poteries antiques recueillies dans notre région et dont l'authenticité soit incontestée ; au contraire, ce détail caractéristique se retrouve dans tous les pots, grands ou petits, qui au premier examen peuvent être classés comme appartenant au moyen-âge.

A Bordeaux dont le sol est si riche en débris céramiques de l'époque romaine, il n'a été relevé dans aucun vase romain un seul exemple de la disposition que nous signalons ; et à Bordeaux pourtant, on a trouvé des milliers, peut-être des *centaines de mille* vases ou fragments de vases antiques en terre cuite. Jouannet (1) assure que le cimetière de Terre-Nègre, seul, contenait au moins *vingt mille vases funéraires*, et cela ne nous étonne pas, puisqu'il s'agit d'une vaste nécropole ; nous avons constaté *de visu* la présence de plusieurs centaines de poteries diverses dans chacune des fouilles que nous avons étudiées à Bordeaux. Nos collègues, M. le marquis de Puifferrat, M. de Mensignac, M. Combes, etc., etc., ont aussi vérifié le même fait ; et dans aucun cas, il n'a été signalé un vase romain présentant le caractère typique du goulot des vases de La Force.

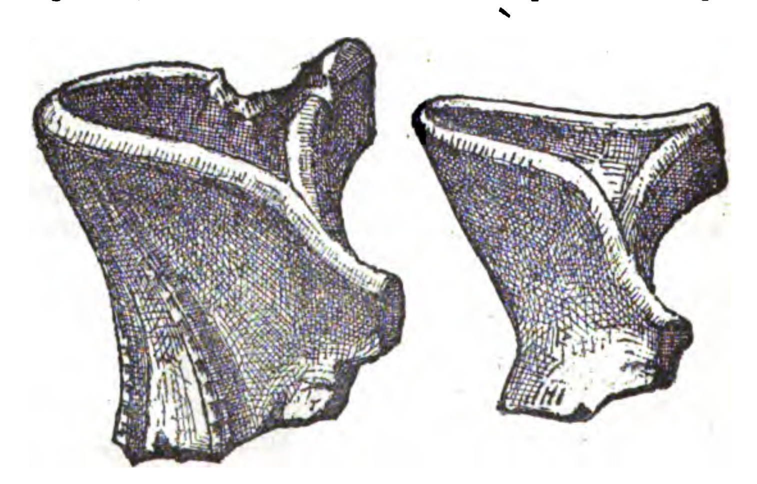
D'autre part, au milieu de ces fragments divers de la céramique antique, il a été recueilli un nombre considérable des types les plus variés : terre rouge dite *Samienne*,

(1) Statistique de la Gironde? Musée d'Aquitaine?

terres noires, grises, mordorées à reflets métalliques, avec ou sans ornements, avec ou sans *couvertes* imitant plus ou moins le vernis, et la couleur qui se rencontre le moins fréquemment dans toutes ces terres cuites, c'est la couleur blanche.

Au contraire, tous les vases, tous les ustensiles de cuisine, tous les pots, cruchons, assiettes, bols, etc., etc., plus ou moins couverts d'un grossier vernis, jaune ou verdâtre, dont la forme ou les ornements rappellent sans conteste les poteries du moyen-âge, sont presque tous fabriqués en *terre blanchâtre*, semblable à l'échantillon présenté par M. Augier.

Il est inutile d'insister davantage, car les nombreux échantillons qui vous sont soumis à chacune de vos réunions, apportent des preuves nombreuses en faveur de notre opinion ; les fragments de poteries trouvés au Mas-d'Agenais; les nombreux vases trouvés par nos collègues



cours d'Alsace-et-Lorraine, cours de l'Intendance, cours des Fossés, etc.; ceux que nous avons recueillis rue Esprit-des-Lois, place Pey-Berland, rue de Grassi, rue Mautrec, etc.; enfin, le remarquable *pichet* vernissé et armoiriée que possède M. le marquis de Puifferrat, tous ces types prouvent,

que non-seulement cette terre, mais encore cette forme, plus ou moins allongée, mais présentant toujours les mêmes particularités typiques, ont été employées presque jusqu'à nos jours.

Si les vases trouvés à La Force ne sont pas romains, il reste maintenant à fixer la date approximative de leur fabrication. La céramique du moyen-âge a été peu étudiée jusqu'ici; elle est bien souvent confondue avec les époques antérieures, notamment la période romane qui disparaît toujours au milieu de la période romaine ou mérovingienne ; or, c'est à cette époque romane du xe au xie siècle que nous croyons devoir rapporter l'usage et la fabrication des vases que vous a présentés M. Augier ; les renseignements qu'il nous a fournis nous permettent d'affirmer cette date. En effet, les tombes de l'ancien cimetière de La Force étaient, nous a-t-il dit, bâties en briques ; or, les tombes bâties en briques peuvent se rapporter à l'époque dite carolingienne, c'est-à-dire au xe ou xie siècle, quoique cet usage ait pu se perpétuer depuis longtemps déjà.

C'est l'avis de M. Tholin, notre collègue du Lot-et-Garonne, qui a décrit des sépultures analogues dans son ouvrage sur *l'Architecture religieuse de l'Agenais;* il cite entr'autres exemples le cimetière de Sainte-Livrade dans lequel on a trouvé des tombes bâties en *briques de plat* et recou-



vertes par un double rang de larges tuiles, inclinées à droite et à gauche et appuyées à leur sommet, de façon à former une espèce de toit.

Les vases, trouvés dans ces *cercueils bâtis*, affectaient la

même forme et la même particularité que nous avons décrites : panse large, cercle intérieur formant le col du vase et fermant à moitié l'ouverture d'un bec de grande dimension.

Les vases de Sainte-Livrade offrent deux grandeurs différentes; ils contenaient encore des restes de charbons qui avaient été déposés lors de l'inhumation.

Des faits que nous avons exposés, nous croyons pouvoir conclure que les poteries du cimetière de La Force n'ont été qu'accidentellement employées comme vases funéraires ; qu'elles appartiennent à l'époque dite *Carolingienne*, c'est-à-dire au xe ou xie siècle, mais que le type s'en est perpétué jusqu'à la fin du moyen-âge et même jusqu'au xvie, xviie et peut être xviiie siècle.

Bordeaux, le 13 juillet 1877.



NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BORDEAUX DE 1863 A 1876 [1];

Par M. SANSAS

(*Suite.*)

La démolition des maisons qui se trouvent au midi de notre cathédrale met en évidence une partie de la première enceinte murale de Bordeaux, construite, comme on le sait, sous la domination romaine. Là, comme partout ailleurs où des explorations ont eu lieu, on reconnaît que le mur était composé, à la base, d'un certain nombre d'assises de fortes pierres provenant d'édifices romains, tels que tombeaux, temples, palais et autres monuments d'une architecture somptueuse, et au-dessus de ces assises posées *à sec* sans mortier, s'élevait un mur formé de blocage noyé dans d'excellent mortier, et revêtu, sur ses deux faces, de pierres dures à petit appareil allongé, séparées horizontalement, d'espace en espace, par des rangées de fortes briques superposées au nombre de trois à chaque rang. Le Palais-Gallien (*arènes de Bordeaux*) nous offre un spécimen parfait de ce genre de construction.

---

(1) **Extrait du journal *la Gironde*, voir tome III, p. 187; tome IV, p. 39.**

Le côté midi de notre enceinte murale allait de la place du Palais à la place Rohan, se prolongeant en ligne droite un peu au nord des rues Poitevine, du Mû (*subter murum*, sous le mur), des Trois-Canards et du Peugue. Le sol de ces rues occupe en partie la place des anciens fossés de la ville gallo-romaine, tandis que les rues correspondantes du Cerf-Volant, du Loup, Saint-André et la petite rue Saint-André, aujourd'hui détruite, se trouvait en dedans des murailles et sur une partie du terre-plein des remparts. Cette circonstance explique les brusques changements de niveau indiqués par les pentes des rues d'Enfer, des Epiciers (1) et des Trois-Maries (2) (anciennes dénominations supprimées, mais qui avaient leur raison d'être, car on ne pourrait les remplacer dans la description de la ville sans recourir à des périphrases interminables). Des remblais plus considérables qu'ailleurs, faits, sans doute, pour faciliter la sortie par la porte *Toscanam*, restant encore de la deuxième enceinte, à l'extrémité levant de la rue du Peugue, rendent la différence de niveau moins sensible aux abords de la cathédrale.

L'ancien mur de ville se trouve ainsi entre des maisons ayant leurs façades, les unes au midi vers la campagne, les autres au nord vers l'intérieur de la ville, avec cette particularité que le rez-de-chaussée des maisons faisant face au nord correspond au premier et même quelquefois au deuxième étage des maisons faisant face au midi.

Il est arrivé très-souvent que, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, quelquefois des deux côtés, les voisins ont empiété sur l'épaisseur du mur primitif, qui, par la solidité de ses mortiers, formait dans certaines parties une sorte de monolithe.

L'enceinte gallo-romaine de Bordeaux, celle dont on

(1) Partie de la rue du Pas-Saint-Georges, entre la rue du Loup et la rue Poitevine.

(2) Partie de la rue Sainte-Catherine, entre la rue du Loup et la rue du Mû.

trouve des traces, existait au IVe siècle. Ausone en exalte la beauté, et cependant on remarque que sur tout son parcours, là où des explorations ont eu lieu, les premières assises en fondation ne sont autre chose que les restes de monuments romains. On se demande, alors, comment il a pu se faire que des Romains aient construit les murailles d'une ville avec les débris de monuments presque contemporains. La plupart de ces débris semblent, en effet, sortir à peine des mains de l'ouvrier. Nous avons vu des tombeaux qui n'étaient même pas finis. C'est un des points obscurs de notre histoire locale sur lequel il y aurait bien des choses à dire.

Lorsqu'on construisit le mur de l'enceinte gallo-romaine (cela résulte de l'examen des lieux), on creusa au midi un fossé pour joindre les marais de la Chartreuse avec le fleuve, et ce fossé, dans lequel le flux a longtemps pénétré librement, mais aujourd'hui excessivement retréci, est devenu ce que nous appelons le lit du Peugue. Tandis que pour assurer la défense de la ville, on creusait au midi le ruisseau, de l'autre côté on remblayait au nord pour former *le terre-plein du rempart* et dominer l'extérieur. Ce dernier fait est prouvé par la nature des terrains qui se fouillent aujourd'hui.

La face extérieure du mur de ville, mise à découvert, se trouve à 21m60 environ en avant de la porte midi de notre cathédrale. Malgré toutes les dégradations que cette muraille a subies, on y trouve encore, notamment vis-à-vis l'entrée de la rue des Palanques, à une hauteur d'environ 6 mètres, une ligne horizontale de trois fortes briques encadrant un revêtement de pierres de petit appareil allongé ; une autre ligne de briques apparaît plus bas. Dans cette partie, comme vis-à-vis le chevet de l'église, le mur est de la construction la plus solide et offre une épaisseur d'au moins 3 mètres. Il en existe encore des parties ayant cette épaisseur, quoique le revêtement ait disparu. La cohésion des matériaux est telle, qu'on a creusé dans l'épaisseur du



mur des cages d'escalier et des logements comme on aurait pu le faire dans la roche compacte. Vis-à-vis la maison rue du Peugue, n° 28, on a tranché le mur de ville à droite et à gauche, en laissant seulement entre les deux tranchées une épaisseur d'environ 0m80. En sorte que le mur allant naturellement du levant au couchant, se trouve former un mur de refend dans une direction perpendiculaire, l'*épaisseur* étant devenue la *longueur*. La solidité de ce fragment est cependant telle qu'il a été renversé d'une seule pièce sans se disloquer, quoiqu'il offre une hauteur de plus de 2 mètres.

La base du mur de ville dont nous nous occupons, est, comme nous l'avons dit, composée de blocs de pierre, débris de monuments antérieurs. On les trouve à partir de 1m50 environ au-dessus du niveau de la rue vis-à-vis la rue des Palanques, et seulement à partir du niveau du sol *actuel* à l'alignement de la rue Pélegrin.

On remarque vis-à-vis la maison rue du Peugue, n° 32, une tour demi-circulaire se rattachant à l'enceinte murale. La base de cette construction est composée de gros blocs de pierre ; on n'y a trouvé jusqu'à présent que des débris très-frustes, un long fût de colonne retaillé sur trois faces, une longue pierre dont un bout a formé une assise de fort pilastre cannelé; une autre portait le côté gauche d'un grand encadrement qui devait entourer une inscription, dont il ne restait qu'une ou deux lettres à chaque ligne, etc., etc. La partie supérieure de cette tour, et même peut-être la base, au moins dans ce qui a été démoli jusqu'à présent, ne paraissent pas remonter à l'époque gallo-romaine ; ce doit être une restauration ou une addition faite aux constructions primitives. On est fondé à le croire à raison : 1° de la mauvaise qualité du mortier, qui est sans rapport avec celui des constructions adjacentes ; 2° du peu d'épaisseur du mur supérieur de la tour ayant à peine de 0m70 à 0m80; 3° du défaut de régularité de l'appareil qui est sans parements taillés d'équerre et sans rangées de briques.

La partie la mieux conservée de l'enceinte gallo-romaine, quoiqu'elle ait encore été profondément altérée sur ce point, se trouve entre l'ancienne maison de M. Lulé-Déjardin, avocat, petite rue Saint-André, et celle du sieur Margo, serrurier, faisant l'une et l'autre façade sur le côté droit de la place.

La maison de M. Lulé-Déjardin reposait, à très peu près, sur l'ancien terre-plein du rempart gallo-romain. Le sol des principaux appartements se trouvait à environ 3 mètres au-dessus de celui de la place dans son état actuel. Ce terrain se composait de débris d'habitations romaines détruites par incendie, pierres calcinées, briques à l'état de décomposition, fragments de tuiles à rebords et de tuiles de recouvrement, restes d'aires en béton, morceaux de charbon, etc., etc. L'aspect de ce terrain faisait d'abord présumer que là devaient se trouver les restes d'une habitation gallo-romaine, mais un examen plus attentif permet de reconnaître que ces débris sont un simple remblai opéré pour former le terre-plein du rempart à l'époque de sa construction. Ces débris sont, en effet, purs de tout mélange avec des objets n'appartenant pas à l'époque romaine; mais ce qui appartient à la construction de l'*aire* des maisons de cette époque, se trouve brisé et mélangé avec d'autres débris; tandis que lorsque les débris n'ont pas été déplacés, l'aire de la maison est intacte et forme un sol parfaitement horizontal.

Une vieille muraille de très-forte dimension se prolongeait du Midi au Nord, à partir du mur d'enceinte; mais rien ne prouve qu'elle fût de la même époque; cependant on trouve au-dessous un reste de mur gallo-romain à petit appareil avec rangées de briques; seulement comme c'était un mur intérieur, le moellon est *tendre* et les briques ne sont superposées qu'au nombre de *deux*.

Lorsqu'on a construit l'église Saint-André, on l'a établie sur le talus intérieur du rempart, de là cette différence de niveau entre le seuil ancien de la porte midi et le seuil de

la porte nord, accusée par la décoration de ces portes. Le nivellement de l'intérieur de l'église fut pris par le côté nord, ce qui plaça le pavé en contre-bas de la place Saint-André et de ses alentours. Il n'y a pas fort longtemps qu'on a supprimé un certain nombre de marches, qui mettaient en communication la place et l'église. Le cloître est encore en contre-haut du sol de l'édifice, et le niveau de la petite rue Saint-André a été abaissé d'une manière notable, ainsi qu'on le voit par la décoration des contre-forts et les marches qu'il fallait gravir pour pénétrer dans les maisons situées de l'autre côté de la rue. En faisant les déblais nécessités par ce travail, on a trouvé, il y a peu d'années, des débris gallo-romains calcinés comme ceux formant le sous-sol de la maison Lulé-Déjardin, et parmi ces débris, nous a-t-on dit, quelques médailles romaines.

Certaines dispositions du mur de ville feraient penser qu'une porte s'y trouvait justement en face de la porte de l'église. C'est un point qu'il est facile de vérifier en faisant plusieurs tranchées de quelques décimètres de profondeur sur la place Saint-André. S'il y avait là primitivement une porte, *on n'y trouvera pas de fondations*. Le mot porte vient de ce que, là où il devait en exister, on soulevait la charrue avec laquelle on traçait l'enceinte d'une ville, selon le rite de Rome païenne.

Les maisons démolies n'étaient presque toutes que de vieilles masures, plus ou moins restaurées, et qui avaient dû, dans l'origine, servir au logement du personnel attaché au service de l'église. Une vieille bâtisse à pignon aigu couvert de tuiles plates, se trouvant dans le prolongement de la tour, portait seule le cachet d'une assez haute antiquité.

Hier soir, samedi, il a été extrait des fouilles une base de pilastre et un chapiteau richement décorés.

12 juin 1865.

On finit de démolir la partie de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux qui s'étendait entre la rue de Cheverus et la place Rohan, ainsi que l'ancienne porte de ville appartenant au premier accroissement de Bordeaux, et mal à propos désignée dans ces derniers temps sous le nom de *Porte-Basse*.

Le mur de notre ancienne ville était formé jusqu'à une hauteur d'environ 4 mètres au-dessus du sol de la rue d'un amas de pierres monumentales, ayant appartenu à des édifices imposants par leur masse et le luxe exagéré de leur décoration.

Au-dessus du soubassement ainsi formé s'élevait une muraille de construction romaine, dont la face extérieure, formée de pierres à petit appareil allongé, était coupée à intervalles égaux par des zones de briques groupées sur trois rangs. C'est le mode de construction qu'offrent les ruines de nos arènes, désignées sous le nom de Palais-Gallien.

La muraille dont les restes vont bientôt finir de disparaître est bien de construction romaine, et remonte incontestablement à une époque antérieure au IVe siècle. Il ne peut y avoir de doute à cet égard, puisque à la preuve résultant du mode de construction offert par ces murailles se joint le témoignage de notre poète bordelais Ausone, qui vivait au milieu du même siècle. Les murailles dont nous voyons les restes forment bien cette *enceinte carrée* qu'Ausone célébrait dans ses vers, et nulle autre part le sol de Bordeaux n'offre les traces d'une autre enceinte analogue

Ainsi la cité bordelaise, dès le IVe siècle, était circonscrite, en suivant l'extérieur des murailles, par ce que nous nommons aujourd'hui la place du Palais, la rue des Argentiers, la Bourse, les fossés du Chapeau-Rouge et l'Intendance, les rues de la Vieille-Tour et des Remparts, la place Rohan, les rues du Peugne, des Trois-Canards, du Mû (*subter-murum*), Poitevine et la place du Palais.

Cette enceinte formait ce qu'on appelait au moyen-âge la *cité*, par réminiscence des droits que possédait l'ancien municipe; et lorsqu'au milieu du XIIIe siècle on demandait officiellement aux bourgeois de Bordeaux s'ils avaient des biens libres (francs alleux) : Oui, répondaient-ils avec orgueil, *comme citoyens de Bordeaux*. La reine Éléonore elle-même, et le roi Jehan, son fils, donnaient aux habitants de Bordeaux le titre de *citoyens*, c'est-à-dire d'hommes libres et indépendants.

Mais dès que les invasions des Normands eurent cessé, dès que le calme se fut rétabli en France, la population de Bordeaux s'étant accrue, l'enceinte de l'ancienne *cité* devint insuffisante. Un nouveau centre de population se forma sous les murailles mêmes de la cité, et pour le défendre contre toute attaque du dehors, une nouvelle enceinte fut formée : c'est le premier accroissement de Bordeaux, qui se trouve limité par une ligne partant de la place du Palais, aboutissant à la place Bourgogne, suivant les anciens fossés des Salinières, Saint-Éloi, de l'Hôtel-de-Ville et des Tanneurs, jusqu'à la rue du Peugue.

C'est de cette enceinte que dépendait la porte Toscanan, dont on démolit en ce moment les restes. La Porte-Basse, au contraire, percée dans l'enceinte gallo-romaine, très-probablement après coup, établissait une communication entre *la cité*, et le groupe d'habitations qui s'y trouvait annexé et désigné très-certainement dans l'origine sous le nom de *Ville*, comme cela a eu lieu dans beaucoup d'autres localités de la province. La cité avait pour premier magistrat un prévôt (præpositus), comme Paris avait son *prévôt des marchands*. La ville avait pour premier magistrat un viguier (vigerius, vicarius), et le nom de la fonction est resté à une famille de Bordeaux. La maison noble de Beguey (la taoule de Beguey) existe encore; c'est la maison Marly, rue du Cerf-Volant, que nous allons aussi voir bientôt disparaître. De l'hôtel des Viguiers, on communiquait dans la ville nouvelle par la porte *Begueyre* (Porte

du Viguier), qui coupait l'enceinte gallo-romaine là où se trouve l'ancienne rue des Épiciers.

Plus tard, au commencement du XIIIe siècle, les fonctions de prévôt et celles de viguier furent supprimées; l'administration de la cité et de la ville passa dans les mains d'un maire et de cinquante jurats. Telle est l'origine de notre mairie.

On s'est étonné longtemps de ce que le soubassement des murs de la cité gallo-romaine était formé de pierres monumentales, débris de palais et de temples somptueux. On voulait attribuer au moyen-âge ces constructions, qui témoignent incontestablement d'une première destruction de Bordeaux. — C'est là une idée absolument fausse. — Les murailles dont nous nous occupons ont été construites sous la domination romaine, et c'est antérieurement au IVe siècle que Bordeaux a été détruit une première fois.

Les monuments dont nous trouvons les traces dans les substructions de nos murailles étaient d'une telle importance, que l'enceinte que nous connaissons n'aurait pas suffi à les contenir.

Dans les dernières fouilles qui ont eu lieu, on a, comme toujours, trouvé des fragments de colonnes, de corniches, de frises, etc., de la plus grande dimension; beaucoup de pierres de grand appareil ayant servi à la construction de très-fortes murailles; il importe, toutefois, de signaler quelques débris de sculpture qui peuvent servir à éclairer notre histoire locale.

C'est d'abord un fragment d'architrave et de frise décoré avec le plus grand soin et dont la disposition annonce que les sculptures avaient lieu sur place, car la pierre découverte comprend la partie supérieure de l'architrave et la partie inférieure de la frise.

Quoique les sujets se trouvent ainsi incomplètement représentés, on reconnaît très-bien qu'il s'agit d'un monument consacré aux divinités marines ou aquatiques, soit nymphée, temple ou château d'eau. On voit, en effet,

des chevaux marins au milieu de roseaux, un triton dont le torse finit en queue de poisson, etc., etc. Nous avons déjà trouvé sur la même ligne de murailles, près la tour de Pey-Berland, de belles corniches décorées de sirènes et de dauphins, un fronton dans lequel se trouve un dieu marin, et deux inscriptions rappelant que le prêteur C. Ivlivs Secvndvs avait légué à la ville 20,000 grands sesterces pour la doter de fontaines.

La frise dont nous parlons et la plupart des pierres trouvées au même lieu portent la trace d'un violent incendie. Près la Porte-Basse comme devant la tour Pey-Berland, l'église Saint-André et même à l'angle formé par la rue du Loup et la rue des Épiciers, la muraille gallo-romaine avait été épaulée à l'intérieur à l'aide de débris provenant de maisons romaines brûlées. On trouve dans ces amas de décombres des fragments de tuiles noircies par le feu, des objets de toute sorte brûlés et calcinés. En construisant le soubassement des murailles romaines de Bordeaux, les habitants de cette époque ont agi avec la plus grande précipitation, et employé tous les matériaux qui pouvaient être à leur portée.

Au milieu des pierres qui ont été recueillies, s'en trouve une dont la sculpture mérite de fixer l'attention : c'est une tête de femme plus grande que nature ; la brisure de la pierre ne me permet pas de reconnaître si elle était représentée en pied ou seulement en buste. Cette tête n'a rien de romain, ni rien qui ait de l'analogie avec les monuments découverts jusqu'à ce jour. Les yeux ont la prunelle marquée par un trou profond et la bouche est ouverte comme si le personnage poussait des exclamations. Les cheveux, partagés sur le front, sont divisés en longue mèches tournées sur elles-mêmes et formant cette frisure appelée vulgairement *Tire-bouchons*. Mais elle s'étend à la totalité de la chevelure, qui offre ainsi un volume des plus considérables.

Cette tête à l'aspect barbare ne peut représenter ni un

personnage ni une divinité appartenant à la civilisation romaine. Ce ne peut être qu'une divinité ou une pythonisse celtique, objet de la vénération de nos ancêtres.

Le mur de ville se continue encore rue des Trois-Canards et rue du Mû ; peut-être en le démolissant trouvera-t-on des monuments de nature à compléter les découvertes déjà faites.

16 Janvier 1867.

Les travaux de démolition exécutés au nord de l'ancienne porte *Toscanan,* rue du Peugue, et dont nous avons déjà parlé, ont donné lieu à quelques découvertes intéressantes. C'est d'abord un vieux manuscrit du XIV[e] au XV[e] siècle sur le droit canon, que sa reliure en bois avait fait employer comme cale sous un soliveau. Ce volume, si singulièrement conservé, a été acquis par la ville et déposé à la Bibliothèque publique. Ensuite, dans l'interstice des pierres formant le soubassement de la muraille gallo-romaine de Bordeaux, on a trouvé un petit bronze de *Claude-le-Gothique*, portant au revers l'aigle et la légende CONSECRATIO. Cette pièce dans un parfait état de conservation, évidemment perdue par l'un des ouvriers employés à la construction des murailles, confirme la date que nous avons assignée à ce travail. Venons aux pierres monumentales encore inédites et qui ont été retirées du massif où elles étaient entassées depuis plus de quatorze siècles.

On y remarque plusieurs dés de pierre de la plus grande dimension, portant au milieu une excavation ronde destinée à recevoir une urne cinéraire et ayant servi de base à des cippes, dont quelques-uns ont pu être recueillis dans un état plus ou moins complet de conservation ; on y lit les inscriptions suivantes :

D. M.
PVBLI. MAM
RCI... HER
..... TROI...
....

« Aux divins mânes de Publius Marcus........... ses héritiers........... »

... . M
OB. MEMO
RIAM VES
TINI... NATE
DONIS C.
BEL.....F
AN. XXXIIII

« Aux mânes, et pour la mémoire de Vestinius (peut-être),
» fils de Natedon, citoyen de Belin.......... mort à l'âge de
» 34 ans ».

D. M.
IVNI REGVLI
DEFVNCTI
ANNORVM
XXVI NATI
ONE GERM....
NVS IVL
THAIS CON
IVX. K. POSVI

« Aux divins mânes de Junius Regulus, mort à l'âge de
» 26 ans, Germain de nation. Julia Thaïs, son épouse ché-
» rie, a élevé ce monument. »

....
AE DFAN
NOR XXX
VII. STRAT
MARITVS
P. C.

« .... morte à l'âge de 37 ans. Son mari, Strat, a
» élevé ce monument. »

Un autre cippe, dont la partie supérieure manque, offre

un bas-relief représentant un petit autel sur lequel sont placés quelques fruits.

Un autre cippe, à fronton triangulaire, dépourvu d'inscription, porte une ascia gravée sur chacune de ses faces latérales.

Avec ces monuments funéraires se trouvaient en grande quantité des pierres de la plus forte dimension, dont quelques-unes sont décorées de sculptures. On peut citer :

Un chapiteau aux formes étranges portant pour ornement des lignes circulaires formant des anneaux progressivement plus grands en s'élevant de la base au sommet.

Trois fragments de frise ornés de boucliers et de casques, semblables à ceux dont faisaient usage les gladiateurs.

Un fragment de très-grande corniche à modillons offrant des têtes grimaçantes, dont les moustaches et les cheveux prennent la forme de feuillages.

Fragment d'une petite corniche, dont les modillons présentent alternativement des feuillages et des têtes de divinités païennes.

Fragment de frise ou de décoration où se trouve sculpté un vase en très-fort relief.

Fragment de sculpture présentant un bouclier et deux lances.

Fragment de sculpture donnant deux têtes, dont l'une est burlesquement contournée, et l'autre, plus petite, semble regarder en haut.

Fragment de sculpture à feuillages profondément fouillés.

Fragment de sculpture de grande dimension offrant, à côté d'un pilastre très-orné, une figure d'homme debout revêtu d'un manteau à capuchon (cuculle).

Longue pierre portant les traces d'un bas-relief où figuraient plusieurs personnages de grandes dimensions vêtus de la toge romaine.

Autre pierre très-longue mais dégradée, où se trouvent représentés plusieurs personnages hauts de 12 à 15 centimètres, paraissant offrir un sacrifice.

Tous ces monuments, qui méritent une étude plus approfondie et une description que ne comportent pas les colonnes d'un journal politique, ont été provisoirement transportés dans les dépendances de l'hôtel Fieffé, en attendant la construction d'un musée digne de la ville de Bordeaux et des richesses archéologiques qu'elle peut offrir, soit aux méditations des hommes d'étude, soit à la curiosité du public.

24 février 1867.



DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

Notre collègue M. Pepin d'Escurac nous transmet les renseignements suivants sur la découverte aux environs du châtean de Lamothe, commune de Cissac (Gironde), des vestiges d'une vaste habitation gallo-romaine.

Dans le courant du mois d'avril 1878, un de mes bons amis, M. L. d'Elbauve, propriétaire du château de Lamothe, commune de Cissac, m'ayant appris qu'il venait de découvrir dans son domaine les substructions d'une maison gallo-romaine, j'ai tenu à me rendre compte *de visu* de l'importance de cette découverte.

Lamothe est un des points du Médoc les plus anciennement habités. C'est une station située à l'extrémité sud du plateau, dont le bourg de Cissac occupe le centre. Elle est distante d'un kilomètre environ du château du Breuil, vers l'ouest, et domine un vallon, qui prend naissance à Villambis, pour se prolonger jusqu'à la Gironde et finir à Trompeloup.

L'habitation actuelle de Lamothe ne remonte guère qu'au xve siècle dans ses parties les plus anciennes, mais elle a évidemment été élevée sur les vestiges d'anciennes constructions.

A 200 mètres environ à l'est du château jaillit une belle fontaine, dont les eaux se rendaient jadis à un ruisseau principal, qui reçoit, en outre, toutes les eaux du plateau de Cissac. Cette fontaine alimente aujourd'hui un magnifique vivier.

Entre l'ancien fossé d'écoulement au nord et le vivier, il existe une *Motte* en parfait état de conservation, et qui au siècle dernier, d'après un inventaire fait en 1776, était encore *entourée de vieux murs*.

En 1862, M. d'Elbauve, voulant faire agrandir son vivier, fit creuser au sud-ouest de cette motte, et il trouva une *hache en bronze*, des vestiges de foyer et une très-grande quantité d'*os fendus* ayant appartenu à des animaux.

L'année dernière, au sud du jardin anglais, dans une pièce de vigne, on trouva un amas de *haches*, de *couteaux* et de *grattoirs* en silex, dont notre collègue M. le docteur Brochon possède quelques échantillons remarquables.

Il est donc certain que Lamothe était habitée dès l'époque préhistorique.

M. d'Elbauve a fait établir il y a deux ou trois ans un petit jardin potager au midi de son vivier. C'est vers la fin de mars 1878, en voulant agrandir ce jardin vers l'est, que les ouvriers mirent à découvert les substructions d'une habitation gallo-romaine, qui consiste en :

Cinq chambres de diverses grandeurs, ainsi qu'un massif en maçonnerie de 4m40 d'épaisseur sur une longueur d'autant. Les murs de l'habitation avaient 2m10 d'épaisseur sur une profondeur de 2 mètres environ. Les assises de ces murs dans la partie inférieure étaient formées par de grosses pierres du pays placées avec soin, et dont les intervalles étaient remplis par de petits moellons bruts ; immédiatement au-dessus commençait le mur à petit appareil.

A l'angle sud-est de la pièce la plus vaste et à toucher la partie qui reste encore à fouiller, on a trouvé un foyer construit en briques, sur lequel se voyait encore le fond d'une marmite. Dans cette même pièce étaient rangés le long du mur sud une *soixantaine* environ de *Pesons* en terre cuite, en forme de pyramide tronquée, percés d'un trou à leur sommet. Le long d'un autre mur de la même pièce, se trouvaient des pierres du pays assez grossièrement fa-

çonnées en forme de *pesons* et percées également d'un trou à leur extrémité.

Les fouilles ont donné, en outre, les objets suivants :

SILEX :

Un amas considérable de rognons de silex, gros comme des œufs. M. d'Elbauve suppose qu'ils étaient destinés à servir de pierre de fronde.

Gros silex creusé qui a manifestement servi à broyer ?

Quelques molettes en porphyre.

BRONZE :

Agrafe de bronze émaillée en jaune, bleu et rouge (les émaux bleus sont très-biens conservés).

TERRE CUITE ROMAINE :

Grande quantité de briques à rebords, dont quelques-unes d'une grande dimension avaient dû servir de carreaux ou de dalles ;

Nombreux fragments de vases de toutes formes et de toutes grandeurs, tels que : urnes, amphores, vases de toutes sortes, etc., etc.

Quelques débris de poterie rouge dite *samienne* dont un fragment porte en caractères très-lisibles la marque de fabrique suivante :

LTETI
ΣΑΛΥΑ

Au nord de l'habitation et à toucher le massif en maçonnerie, on a recueilli une grande pierre ronde, taillée en meule, et qui a probablement appartenu à un moulin à bras ?

La longueur de la partie fouillée est de 18m50 à 19 mètres sur une largeur de 13 mètres environ. Une partie de l'habitation se prolongeait vers l'ouest, sous le jardin, mais elle est bien moins considérable que la partie qui reste à fouiller à l'est.

C'est à peine si ces substructions étaient recouvertes de 0m30 de terre.

Tous les objets trouvés dans ces fouilles sont la propriété de M. L. d'Elbauve.

Cours des Fossés. — Nouveau Lycée. — M. Camille de Mensignac nous communique la suite des fouilles du nouveau Lycée (1).

En prenant en sous-œuvre le mur mitoyen du jardin, n° 242, rue Sainte-Catherine, les terrassiers ont trouvé à 2m40 en contrebas du sol actuel de la cour, une série de trous remplis de cendres, de charbons, de bois et d'ossements d'animaux. Dans un de ces foyers on a recueilli 6 vases de différentes formes et de différentes grandeurs en terre cuite commune, pâte blanchâtre. Ces vases, presque tous en forme de pichet, ont en moyenne de 0m15 à 0m20 de hauteur sur un diamètre du col de 0m07 à 0m10.

Enfin sur une autre partie de l'emplacement, en démolissant un vieux mur, on a recueilli un petit chapiteau du xve siècle, de 0m25 de haut sur 0m18 de large, et garni de feuilles gracieusement découpées.

Tous ces objets sont déposés au Musée de la Ville.

M. Dulignon-Desgranges annonce la découverte à Cubzac (Gironde) d'un broyeur en silex.

M. Girault présente divers fragments de poteries du moyen-âge, plus ou moins recouverts de vernis, trouvés par M. Luflade près de l'ancien château du Mas-d'Agenais, et signale au même lieu trois fours anciens, dont l'un, au moment de sa découverte, était encore garni de sa fournée.

---

(1) Voir Société Archéologique de Bordeaux, tom. IV, p. 59.

ÉTUDE

SUR QUELQUES

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DU MUSÉE DE BORDEAUX;

Par M. P.-Charles ROBERT,

Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

PLANCHES XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX.

Culte de Tutela.

Au XVII[e] siècle, la tradition conservait encore à Bordeaux le nom de Piliers de Tutelle à un monument considérable situé près du fleuve. Cet édifice dépassait en hauteur toutes les autres constructions de la ville ; il fut démoli, en 1677, sur l'ordre de Louis XIV, pour faire place aux glacis du Château-Trompette (1).

Deux cippes de grandes dimensions et de même style, avec inscription en l'honneur de *Tutela Augusta*, ont été trouvés, l'un à l'emplacement même des Piliers, l'autre un peu plus loin. Voici la description du premier dont la figure (2) est reproduite à la planche XXVI :

---

(1) Cf. *Musée d'Aquitaine,* t. III, p. 194.

(2) Les planches reproduisent les monuments environ au treizième de leur grandeur naturelle.

TVTELAE
AVG
LASCIVOS CANTI L
EX VOTO
LD EX DD

Tutelae Aug[*ustae*] *Lascivos Canti l*[*ibertus*] *ex voto. L*[*ocus*] *d*[*atus*] *ex d*[*ecreto*] *d*[*ecurionum*].

Le plus ancien éditeur de ce monument, Apian (1), avait donné du texte une copie fautive, qui fut acceptée par Gruter (2) et Venuti (3). La pierre, après avoir disparu de Bordeaux, fut retrouvée au château de Lauzun par M. Boudon de Saint-Amans (4). Je l'ai reproduite d'après une photographie que je dois à l'obligeance de M. Magen.

Apian, ne remarquant pas que le N et le T étaient liés dans la troisième ligne, avait lu *Canil*, dont Venuti forma le gentilicium *Canilius*.

L'affranchi et son maître étaient Gaulois; cela résulte de la finale en os, dans le nom LASCIVOS (5) et de la présence du nom CANTIVS dans des textes qui attestent son origine topique (6). Tous deux étaient désignés par un seul nom; c'est là un caractère gaulois que j'ai signalé ailleurs (7).

---

(1) *Inscriptiones sacrosanctæ vetustatis*, Ingolstadii 1534, in-f°.

(2) Page CIII, n° 13.

(3) *Dissertation sur les inscriptions antiques de Bordeaux*, p. 5 et suiv.

(4) Cf. *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, imprimé à Agen 28 ans après la mort de l'auteur. In-8, p. 181 et Atlas VIIIe Notice, pl. III.

(5) Pictet, *Nouvel essai sur les inscript. gauloises; Rev. arch.*, 1867, p. 5.

(6) Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e édit.; Berlin, 1871, in-8, p. 162.

(7) Cf. *Epigraphie de la Moselle*; Paris, 1873, in-4, p. 35.

L'auteur du vœu à Tutela, il est bon de le remarquer, est un simple affranchi.

Le second monument, qui porte le n° 10 au Musée de la rue Jean-Jacques Bel, est d'un très-beau style. (Voir planche XXVII) :

TVTELAE
AVG
C. OCTAVIVS
VITALIS
EX. VOTO. POSV
IT
L. D. EX. DD
DEDIC. XK. IVL. IVLIANO
II. ET. CRISPINO COS

Tutelae Aug[ustae] C[aïus] Octavius Vitalis ex voto posuit. L[ocus] d[atus] ex d[ecreto] d[ecurionum]. Dedic[atum] decimum k[alendas] iul[ias] Iuliano it[erum] et Crispino co[n]s[ulibus].

C'est en 1828 qu'a été découvert ce piédestal qui supportait sans doute une statue (1).

La dédicace est datée du consulat d'Appius Claudius Iulianus et de L. Bruttius Crispinus, c'est-à-dire de 224, troisième année du principat d'Alexandre Sévère.

Les monuments qui rappellent Tutela se composent : 1° de monnaies frappées pendant la seconde moitié du premier siècle et pendant les deux siècles suivants; 2° d'un petit bas-relief conservé au Vatican; 3° de divers textes lapidaires de la période impériale, exhumés à Rome et dans diverses provinces.

---

(1) Jouannet, *Dissertation sur quelques antiquités découvertes à Bordeaux en 1828.*

Encore bien que le culte de Tutela, ainsi que je crois le montrer plus loin, ait pris naissance à Rome, il ne s'est pas répandu uniformément dans les diverses parties de l'empire. Les inscriptions qui mentionnent cette déesse ont été, en effet, retrouvées pour la plupart dans le Sud-Ouest de l'Aquitaine d'Auguste (1), dans les confins germaniques, sur le Danube, dans la Cisalpine et enfin dans la Tarraconnaise. Toutes ces contrées étaient plus ou moins gauloises, ce qui permettrait de croire qu'il y avait chez les gaulois des instincts ou des traditions qui leur firent accepter plus facilement ce culte venu de Rome; mais ce n'est là qu'une simple hypothèse, le cours des idées religieuses ayant obéi de tout temps à des influences qui échappent à l'observation.

Le groupe d'inscriptions mentionnant Tutela, auquel on peut rattacher les deux textes de Bordeaux, ne s'étend pas très-loin de cette ville; les pierres qui le composent se trouvent à Dax, Eause, Agen et le Mas-d'Agenais. Périgueux était aussi un des points où cette déesse était particulièrement honorée, puisqu'elle y possédait un temple (2), dont le savant docteur Galy reconnaît les restes dans la tour de Vésone.

Recherchons maintenant ce qu'était le culte de Tutela.

A Rome, originairement, le mot tutela révèle une force protectrice que l'on s'abstient de définir; ce n'est pas une divinité spéciale qu'il désigne, mais la vertu tutélaire de telle ou telle divinité. Les bois sacrés, les champs et la ville elle-même (3) sont chacun sous la tutelle d'une divi-

---

(1) On a trouvé à Lyon une bague sur laquelle le nom de Tutela se lit à côté de celui de Vénus, mais les bijoux se rencontrent souvent loin de leur sol d'origine.

(2) Cf. L'article que j'ai publié dans la Revue Archéologique de 1877 sous le titre de : « *Les Primani à Périgueux.* »

(3) On le sait, lorsqu'il s'agissait du dieu ou de la déesse protégeant une ville, tout était mystère ; son nom même ne devait pas être connu. Il fallait que

nité; les mois sous celle des douze Grands Dieux, etc. Les formules primitives sont essentiellement vagues : *Si Deus si Dea est cui populus civitasque est in tutela* (1)*; sive Deus sive Dea in cuius tutela hic lucus locusque est* (2)*;* plus tard Properce peut dire encore : *Di Deaeque omnes quibus est tutela per agros* (3).

La vertu protectrice, inhérente à la puissance divine en général ou à un dieu déterminé, a pris peu à peu une existence personnelle, si bien que sous l'Empire le nom commun usité d'abord pour exprimer vaguement une action protectrice, a désigné bientôt, par une sorte de dédoublement, une figure féminine symbolisant la puissance tutélaire d'un dieu.

Les monnaies de Vitellius, Vespasien, Nerva et Trajan, consacrent cette évolution : Tutela s'y montre avec l'attitude, le costume et les attributs propres aux nombreuses formes divines symbolisant les vertus impériales; ainsi, que son nom soit suivi de l'épithète Augusta ou du génitif Augusti, elle n'est pas une divinité protégeant l'Empereur, mais bien l'émanation bienfaisante et tutélaire de l'Empereur, qui est le tutor imperii (4); Auguste n'est-il pas appelé par Horace (5) : *Tutela praesens Italiae dominaeque Romae* et les flatteurs n'attribuaient-ils pas aux Césars la tutelle du genre humain (6).

---

les assiégeants ne pussent invoquer cette divinité nommément et l'attirer hors des murailles, loin de son peuple, en lui adressant le carmen sacramentel.

(1) Macrobe (*Saturnales*, L. III, ch. 9) avait transcrit cette formule d'après Samnonicus Serenus, qui l'avait prise lui-même dans un antique recueil dû à l'annaliste Furius. Cf. Bouché Leclercq, *les Pontifes Romains*, p. 63.

(2) Marini, *Gli atti e monumenti de fratelli arvali*, t. I, tav. XXII, p. CXLVI et CXLVII e *osservagioni*, t. II, p. 353-417. — Cf. Henzen : *Acta fratrum arvalium*; Berlin, 1874, in-8; p. CLXXXVII.

(3) *Elégies,* XIII, vers 41.

(4) Suétone, *Vie de Titus*, c. 2.

(5) Horace, *Odes,* liv. IV, ode 15, v. 43; Cf. Velleius Paterculus, liv. II, ch. 105.

(6) Pline, *Lettres*, liv. X, lettre 103.

Le type que partage alors Tutela, sur les monnaies, avec Clementia, Concordia, Felicitas, etc., consiste en une femme assise qui tient la corne d'abondance. C'est ainsi figurée que Tutela apparaît sur le petit bas-relief de Rome, mais elle y tient, en outre, la patère (1).

Or les monnaies des empereurs gaulois du IIIe siècle, sur lesquelles on retrouve Tutela, la montrent debout, tenant encore la corne d'abondance, mais, ce qui la particularise, tendant la patère au-dessus d'une ara, dans le geste familier aux génies. Ce nouveau symbolisme montre une dernière transformation. Tutela, d'abord vague puissance, puis vertu d'un dieu ou d'un empereur, est devenue à son tour une personnalité divine, sorte de génie féminin.

Les monuments relativement récents qu'on possède de Tutela appartiennent à ce troisième groupe; ils ne nous désignent plus sous le nom de Tutela la vertu protectrice de l'empereur personnifiée et agissant à part, mais une déesse spéciale que villes et particuliers s'approprient, et si la protectrice est qualifiée d'Augusta, ce n'est plus pour en faire une émanation impériale, mais pour signifier que le culte du Génie, gardien des hommes et des choses, était alors annexé aux autres cultes officiels, dont les sévirs avaient la surveillance (2).

Il me reste à préciser, autant que le permettent les documents antiques, le caractère de Tutela devenue une divinité définie, un génie spécial.

Tutela, dans les inscriptions, est une puissance démoniaque unie d'ordinaire à Fortuna et ayant une action sur l'existence des hommes; un consacrant l'invoque

---

(1) *Annales de l'Institut arch. de Rome,* t. XXXVIII, 1866, Tab., K. 4.

(2) Un certain C. Terentius Onesimus de Dertosa consacre un monument en reconnaissance de la protection qu'elle lui a accordée pour l'obtention du sévirat. Les consacrants à Tutela étaient surtout des gens de cette classe moyenne, composée d'affranchis, et dans laquelle se recrutaient les sévirs.

pour la santé des siens; un autre pour le salut de son compagnon. Ammien Marcellin raconte que le *genius Tutelae salutis adpositus* prêtait sans cesse son assistance divine aux hommes et ne les abandonnait que vers le temps de leur mort.

Tutela apparaît encore dans les inscriptions comme la forme féminine du Genius Loci, dont la puissance s'étendait, non-seulement sur la vie des hommes, mais sur leurs séjours. Les villes et tous les autres lieux avaient leur Tutela : on connaît la Tutela Vesunnae, la Tutela Tarraconis, la Tutela horreorum, toutes les Tutela loci, loci huius, etc... *Ita tutelam huius loci habeam propitiam*, dit Petrone (1). Telle était la croyance en ce génie qu'à Rome chaque maison avait, au rapport de saint Jérôme, une image, un simulacre de Tutela, autour duquel brûlaient des cierges et des lampes (2).

Si, au quatrième siècle, chaque habitant en était arrivé à posséder sa Tutela, les représentations plastiques de cette personnification divine ont dû être nombreuses, et l'on s'étonnera de n'en pas connaître davantage. Ces représentations étaient souvent anépigraphes; aussi faut-il peut-être y rattacher diverses figurines muettes, comme les bustes tourelés entourés de deux cornes d'abondance et ornés d'une patère, reconnus vaguement jusqu'à ce jour pour être des génies de ville.

On l'a vu par les monnaies des Césars gaulois, l'attribut distinctif de Tutela, devenue déesse laraire, était la patère. Un reste de bas-relief, conservé au château Barrière, à Périgueux, montre, au-dessus de la légende TVTEL... un animal assis et une main tenant une patère. Nous

---

(1) *Satyr.*, c. 57.

(2) Ipsa Roma orbis domina in singulis insulis domibusque Tutelae simulacrum cereis venerans ac lucernis quam ad tuitionem aedium isto appellant nomine. (Hieronymus, Isa. LVII, 7.)

avons vu, d'un autre côté, par les médailles et le petit bas-relief de Rome, que cette divinité avait la corne d'abondance. Or, il existe, au Musée de la rue des Facultés, un monument consacré par un certain Lupus et son fils Montanus, à une déesse qu'accompagnent deux animaux. Dans cette déesse, dont le nom a disparu et qui avait reçu le titre d'Aug[usta], on pourrait peut-être reconnaître Tutela.

Je livre cette supposition à l'examen des archéologues bordelais.

Le Jupiter des Boii.

I. O. M
BOI. TERTIVS. VN
AGI. F. EX. TEST
PON. IVSSIT. MATV
GENVS. ET MATV
TO. F. CVRAVER

I[ovi] o[ptimo] m[aximo] Boi[o] ou *Boi [orum] Tertius Unagi F[ilius] ex test [amento] pon[i] iussit. Matugenus et Matuto F[ilii] curaver[unt].*

Cette pierre, n° 5 du Musée de la rue des Facultés, a environ 0m62 de hauteur sans la corniche et 0m45 de largeur; un urceus se montre sur le côté gauche. (Voir planche XXVIII.)

Les lettres n'ayant pas moins de 4 à 5 centimètres le marmorarius dut serrer les lignes et recourir aux abréviations et aux ligatures. Ce dispositif entraîne quelques difficultés d'interprétation.

On avait considéré le mot BOI comme complet et on en avait fait un nominatif pluriel désignant le peuple auquel ap-

partenaient le personnage mort et ses deux exécuteurs testamentaires (1). Mais ce serait là une forme épigraphique assez exceptionnelle puisqu'elle placerait la mention du pays des consacrants avant leurs noms. J'incline à voir dans l'ethnique BOI une forme abrégée se rapportant au dieu dont il suit le nom. L'abréviation ne serait que d'une lettre BOI[O], ce qui n'aurait rien de surprenant, car dans le même texte l'infinitif PON[I] n'est abrégé que par la suppression du I. L'ethnique *Boius* est donné par les auteurs; on peut admettre aussi la forme *Boias* qu'on rencontre dans une autre inscription de Bordeaux.

Il est possible que l'ethnique au lieu d'être un adjectif au datif, soit un substantif au génitif pluriel BOI[ORVM] ou BOI-[ATIVM].

Je sais qu'on objectera à l'une et à l'autre de ces leçons que Iupiter Optimus Maximus, honoré comme dieu officiel de l'état au Capitole et dans les Provinces, ne pouvait être réduit au rôle de divinité topique; mais on connaît le Iupiter *Optimus Maximus Tavianus* (2) rapproché naturellement de la localité nommée Tavium (3); le Iupiter *Optimus MaximusDolichenus* de Dolichena, le Iupiter *Optimus Maximus Arubianus* d'Arrubium, etc. (4).

M. le général Creuly (5) n'ayant eu, sans doute, à sa disposition qu'un estampage incomplet, avait lu, toujours à la première ligne, le nom TETRVS, dans lequel il était entraîné à reconnaître une forme celtique. L'inscription laisse voir un I dans la ligature entre le R et le T; mon ami, M. Ernest Desjardins, à qui j'ai montré la copie que j'ai prise de ce texte en 1870, a accepté la rectification (6).

---

(1) Dict. archéolog. de la Gaule, au mot Boii.
(2) Corp. Inscr. lat., v. III, nos 1163, 1088 et 860.
(3) Corp. Inscr. lat., t. III, no 1503.
(4) Corp. Inscr. lat., t. III, nos 5443, 5532, 5582, 5575, 5185.
(5) Cf. *Rev. arch.*, t. XIX, p. 93.
(6) Cf. *Géog. de la Gaule romaine*, t. II, 1878, p. 373, note 6.

J'ajouterai que le jeune Ferdinand Moulinié, élève de l'École municipale de dessin à Bordeaux, et auteur des remarquables croquis que son professeur, M. Braquehaye, nous a montrés récemment au congrès des Sociétés savantes, a reconnu et parfaitement rendu la triple ligature RTI. Le nom romain TERTIVS se rencontre d'ailleurs, fréquemment, non-seulement à Rome, mais dans les provinces où il est associé à des noms indigènes. Je citerai, par exemple, *Tertius Epponis Borpivari f*[*ilius*]*; Sumari, Cacusi, Docconis f*[*ilius*], etc.

Le culte de *Iupiter Boïus* n'a rien qui doive surprendre à Burdigala; on sait, en effet, qu'entre Dax et Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon, existait une partie de la nation des Boii. L'installation de ces Gaulois chez les populations de race ibérique était, comme celle des Bituriges Vivisci au Sud de la Garonne, le résultat de conquêtes dont l'époque n'est pas bien déterminée (1). Ces Boii avaient précédé ceux qui marchaient avec les Helvètes vers l'Ouest, lorsque César les arrêta et les cantonna chez les Eduens.

Dédicace à Gordien Ier.

IMP ......
M. ANTONIO GORD ....
ROMANO AFRICAN ....
PONTIFICI. MAXIMOT ....

Cette pierre, n° 150 du Musée de la rue Jean-Jacques Bel, a été découverte en 1828, rue de l'Intendance; elle est haute de 0m50 et longue d'environ 1 mètre, et a dû appartenir à un ensemble architectonique. L'inscription se conti-

(1) Cf. *Dict. arch. de la Gaule*, p. 172.

nuait dans le même plan vertical sur un autre bloc jointif qui a disparu. (Voir planche XXVIII.)

L'abréviation CAES, qui vient toujours ou presque toujours après IMP, n'ayant pu commencer tout au plus qu'après le joint de la pierre, la symétrie exige que la seconde et la troisième lignes aient comporté deux fois plus de lettres qu'elles n'en ont conservé. La partie du texte qui nous manque était donc importante. Pour la rétablir, il faut avoir recours aux analogies, ce qui exige beaucoup de prudence.

Si ce qui reste de la première ligne, M. ANTONIO GORD [IANO], nous apprend qu'il s'agit d'un des trois Gordiens, le mot AFRICAN[O] établit que le monument ne peut appartenir qu'à Gordien l'Ancien ou qu'à son fils, s'il était prouvé que ce dernier eût également reçu ce surnom en 237. Gordien était proconsul d'Afrique et avait son fils pour légat, au moment où le parti hostile à l'empereur Maximin profita des exactions d'un rationalis pour exciter une émeute. Le mouvement commença à Tysdra, où résidait le proconsul, et se décida à Carthage. La jeunesse renversa les images de l'empereur et proclama à sa place Gordien, vieillard estimé et ami du sénat. Le nouvel empereur fut alors surnommé Africain, mais aucun auteur ne rapporte que ce titre ait été donné à son fils; Capitolin se borne à dire que ce dernier reçut le droit de glaive; c'est le sénat qui, à la nouvelle des événements, déclara Maximin ennemi de la patrie, laissa assassiner le préfet du prétoire tout dévoué à ce prince, et nomma les deux Gordiens Augustes, sans doute pour assurer l'avenir, car le père allait avoir quatre-vingts ans (1). Il ne me paraît donc pas démontré que

(1) Cf. J. Capitolin, *les deux Maximins*, XV; *les trois Gordiens*, VII, VIII et IX, et *Gordien jeune*, XVII; cf. aussi Hérodien, auteur contemporain et très-explicite, *Hist.*, ch. VII, X, XIII, XIV et XX, qui ne mentionne que pour le père la collation du surnom d'Africain, et qui, sauf le

Gordien II ait reçu, comme son père, le titre d'Africain. Il est vrai que les numismatistes donnent à Gordien Ier ou à Gordien II des monnaies portant : IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AFR. AVG. P. M. TR. P. COS. P. P., suivant que les traits du visage révèlent un homme plus ou moins âgé; mais, outre que les variétés de type sont fréquentes, surtout à cette époque, sur les monnaies représentant un même empereur (1), on comprendrait difficilement que deux personnages différents règnant ensemble, aient été désignés par une légende identique dans un acte aussi officiel et aussi important que la signature du signe d'échange.

Il est donc probable que l'inscription mentionnant le surnom d'Africain appartient à Gordien l'Ancien.

Le premier éditeur de l'inscription qui nous occupe, M. Jouannet, sachant sans doute qu'il n'existait aucun monument épigraphique en l'honneur de l'un ou l'autre des deux Gordiens, et que leur court principat s'était passé en Afrique, n'osa admettre qu'il existât à Bordeaux un monument unique comblant cette lacune. Il pensa en conséquence avoir sous les yeux une dédicace à Gordien III, qui fut empereur pendant plusieurs années, et, cédant à cette idée préconçue, il imagina la restitution suivante :

IMP. *aug.*
M. ANTONIO. GORDI*ano gratissimo pop.*
ROMANO. AFRICAN*i nepoti pio felici*
PONTIFICI MAXIMO *trib. pot*.......... ...

---

moment où il rappelle que le fils prit le commandement de l'armée, ne lui fait jouer aucun rôle.

(1) Ces modifications dans l'image des empereurs se reconnaissent parfois sur des spécimens sortis du même atelier; mais elles sont surtout fréquentes lorsque les pièces ont été frappées dans des ateliers différents. Or, on a dû monnayer au nom de Gordien Ier, non seulement en Afrique, mais à Rome. Les monnaies de cet empereur fabriquées dans un atelier qui signait ses produits, c'est-à-dire à Alexandrie, lui donnent un visage qui ne ressemble en aucune façon à celui que présentent les pièces d'origine indéterminée que l'on se plaît à répartir entre le père et le fils.

Sans m'arrêter à ce qu'il y aurait d'insolite dans la seconde ligne, je ferai remarquer que la formule *Africani nepoti*, qui se trouve dans la troisième, eût peut-être été bonne au temps des Scipions, mais ne saurait exprimer la filiation d'un empereur du IIIe siècle; en outre, le titre de *divus*, conféré à son aïeul par le sénat, ne pouvait dans aucun cas être omis sous Gordien III. Une inscription de *Lambèse* (1) donne ainsi l'énoncé officiel de la descendance de cet empereur, petit-fils du premier Gordien et neveu du second : *Imp. caes. M. Antonio Gordiano invi*[*cto*] *pio felici aug. pontifici maximo trib. pot. III, imp. III p. p. cos. procos, divi Gordiani nepoti et divi Gordiani* (2) *sororis filio*. Aussi, ce n'était pas par le titre d'Africain, comme l'avait supposé M. Jouannet, que l'empereur désignait son aïeul, mais bien par le surnom même de Gordien, propre à cette famille (3); en outre, il devait mentionner les liens qui l'attachaient à Gordien II, qui avait joui d'une grande considération à Rome et au sénat, qui avait été auguste et qui était divus comme son père.

J'oubliais de faire remarquer qu'il y a, en tête de l'inscription, non *imp*[*eratori*] *aug*[*usto*], comme le voulait M. Jouannet, mais *imp*[*eratori*] *caes* [*ari*]. Cette dernière formule se rencontre constamment sous l'empire et dans les inscriptions lapidaires et dans les légendes des monnaies.

J'ai dit que la fin de la seconde ligne avait été mal restituée. Voici quelques considérations qui permettront, je l'espère, le dégagement de la solution.

On serait tenté, au premier abord, de placer AVGVSTO à

(1) Léon Renier, Inscrip. de l'Algérie, n° 1431, et mém. de la Société des antiquaires de France, t. XXI, p. 120.

(2) Balbin et Pupien, élus à la nouvelle de la mort de Gordien et de son fils, consacrèrent leur avènement, en faisant mettre par le sénat ces deux empereurs au rang des dieux. (Capitolin, *Maximin et Balbin*, ch. IV.)

(3) Gordien l'Ancien était fils d'Ulpia Gordiana.

la fin de cette ligne. En effet, dans les inscriptions et les médailles, les qualificatifs ethniques, pris par les empereurs, figurent invariablement après le titre d'Auguste; mais ces surnoms de Britannicus, Germanicus, Dacicus, Sarmaticus, etc., n'étaient pris qu'à la suite de victoires remportées en Bretagne, en Germanie, en Dacie, en Sarmatie, tandis que le surnom d'Africanus, pas plus que celui de Romanus, appliqué à Gordien père ou à Gordien fils, ne peut faire allusion à une victoire. Les Gordiens, élus de l'Afrique, ne firent pas la guerre à l'Afrique, mais à un partisan de Maximin, nommé Capellien, qui disposait des forces légionnaires. On sait qu'ils subirent une sanglante défaite dans laquelle le fils fut tué, et qui décida le père à se donner la mort. Africanus, ainsi qu'on vient de le voir, n'est qu'un surnom donné à Gordien par les Africains au moment où ils l'élevèrent au pouvoir (1); or, dans les inscriptions, les surnoms se suivent sans interruption après le gentilicium, et précèdent par conséquent le mot *Augusto*. Cet ordre, dans les dénominations, est explicitement confirmé pour Gordien Ier lui-même par ses médailles, où l'abréviation AFR se trouve invariablement écrite, comme les surnoms ordinaires et non ethniques, avant le titre d'Auguste. Maintenant, quel est le datif qui avait pris place, à la seconde ligne, dans la série des *cognomina*, entre Gordianus et Romanus? C'était, je n'hésite pas à l'avancer, *Antonino*, et voici pourquoi: si le vieux Gordien se rattachait à la gens *Antonia* par son nom de famille Antonius, il tenait, comme la plupart de ses prédécesseurs (2), à être un Antonin, et méritait, mieux que plusieurs d'entre eux, de porter ce nom qui était tout un programme de bonheur et de sagesse. Il dut prendre lui-

---

(1) Hérodien est très-précis à ce sujet : « Ils nommèrent, dit-il, Gordien Africain d'après eux-mêmes. » Ch. XIII.

(2) Caracalla, Geta et Diadumenien avaient pris récemment encore le cognomen d'Antonin.

même le nom d'Antonin, lui qui l'avait donné à son fils nouveau-né, du consentement du sénat, par devant le préfet de l'aerarium, lui qui avait écrit une Antoniniade en vers, où il exaltait les mérites d'Antonin-le-Pieux et de Marc-Aurèle, et un éloge en prose dans lequel il passait en revue tous ceux de ses prédécesseurs qui avaient reçu ou qui avaient pris le cognomen d'Antonin. Ce surnom, on devait le relever au moment où les nouveaux Augustes étaient opposés au farouche Maximin, l'instigateur, disait-on, du meurtre d'Alexandre Sevère, c'est-à-dire d'un prince qui était considéré comme un Antonin des beaux temps, bien qu'ayant refusé par modestie d'en prendre le nom. L'importance attachée par Gordien l'ancien à s'appeler Antonin était telle que Capitolin y revient à plusieurs reprises et si, lorsque cet auteur écrivait son abrégé, c'est-à-dire du temps de Dioclétien, d'autres pensaient, comme il l'avoue, que Gordien et son fils se nommaient Antoine et non Antonin, c'était sans doute par une confusion facile entre un gentilicium et un cognomen se ressemblant autant. Capitolin ajoute, du reste, qu'il pense avec Iulius Cordus que le proconsul d'Afrique tirait sa noblesse de plusieurs familles. Gordien était allié aux premiers Antonins par sa femme, Flavia Orestilla, arrière-petite fille d'Antonin-le-Pieux. En résumé, la seconde ligne se complète par le mot ANTONINO.

Ligne 3. J'ai dit que le surnom d'Africain n'avait été décerné à Gordien qu'après son élévation à l'empire. C'est l'avis d'Hérodien, auteur contemporain (1); Capitolin le pense également; toutefois avec le soin minutieux qu'il apporte à certains détails, il dit que d'autres supposent qu'il s'appelait Africain non comme élu de l'Afrique, mais comme descendant des Scipion. On se plaisait, semble-t-il, à multiplier sur ce personnage, longtemps le plus riche et

(1) Liv. VII, ch. 6.

le plus généreux de Rome, les filiations aristocratiques. L'opinion, simplement mentionnée par Capitolin, Vaillant l'accepta, mais le savant Eckhel (1) la repoussa victorieusement, et si Borghesi la reprit, ce ne fut que sur la foi d'un fait reconnu aujourd'hui inexact (2). J'arrive maintenant au surnom Romanus, dont aucun historien ne parle et qui n'est connu que par le monument de Bordeaux. Je n'ai rien à en dire, sinon peut-être que le Sénat apprenant que Gordien, était revêtu de la pourpre par les Africains et proclamé Africanus, lui aura décerné le surnom de Romanus avec le titre d'Auguste, montrant par là qu'il était aussi l'homme de Rome, c'est-à-dire de tout l'empire. Gordien qui avait passé sa vie à Rome, qui avait été consul, qui habitait l'ancien palais des Pompées et qui avait donné des jeux dont le souvenir vivait encore un siècle après, méritait bien d'être appelé Romanus.

Voilà donc pour Gordien quatre cognomina; mais au IIIe siècle des personnages moins illustres que lui en avaient autant.

Le titre d'Auguste ne se trouvait pas seul à la fin de la troisième ligne; il y avait, suivant l'usage, entre le dernier cognomen et ce titre les qualifications de pieux et d'heureux. En tenant compte de l'espace disponible, il devait y avoir: PIO FELICI AVG. Il est à remarquer toutefois que l'on qualifiait souvent à cette époque les empereurs d'invincibles; car le pouvoir de vaincre était considéré en quelque sorte comme faisant partie de leur essence. C'est ainsi qu'on connaît une monnaie au nom de Gordien, au revers de laquelle on voit une victoire avec la légende *Victoria Augg;* cette figure emblématique ne représente, et pour cause, aucun succès militaire déterminé, elle formule simplement une des vertus qu'apportait avec lui le titre d'Auguste. Dans cet ordre d'idées, on qualifiait assurément d'invictus

(1) Doct. num., t. VII, p. 303.
(2) Cf. une note de M. Henzen, Borghesi, Œuv. comp., t. III, p. 455.

Gordien père ou Gordien fils dans les actes publics, et il est plausible que le lapicide de Bordeaux en ait fait autant. La troisième ligne se termine donc par : INVICTO. P. F. AVG ou seulement par PIO FELICI AVG (1).

La quatrième ligne contenait après la mention du souverain pontificat les autres titres honorifiques habituels, c'est-à-dire la puissance tribunitienne, le titre de père de la patrie et le consulat. Capitolin affirme que Gordien avait été deux fois consul, mais les monnaies n'indiquent pas de second consulat. Après le titre de consul vient nécessairement, comme dans les inscriptions impériales et dans les monnaies de Gordien, l'abréviation des mots *pater patriae*. Il ne faut pas oublier enfin qu'au IIIe siècle le titre de proconsul terminait le cursus sinon dans les légendes monétaires où l'espace manquait, du moins dans les formules épigraphiques.

En résumé, je propose de restituer ainsi la dédicace :

IMP	*CAES*
M. ANTONIO. GORD	*IANO. ANTONINO*
ROMANO AFRICAN	*O. INVICTO. P. F. AVG*
PONTIFICI MAXIMOT	*R. P. COS. P. P. PROCOS*

Imp[*eratori*] *Caes*[*ari*] *M*[*arco*] *Antonio Gordiano Antonino Romano Africano invicto p*[*io*] *f*[*elici*] *Aug*[*usto*] *pontifici maximo tr*[*ibunitia*] *p*[*otestate*] *co*[*n*]*s*[*uli*] *p*[*atri*] *p*[*atriae*] *proco*[*n*]*s*[*uli*].

Si j'ai donné un si grand développement à cet article, c'est qu'il m'a paru intéressant de rendre à Gordien Ier la seule inscription qui nous soit parvenue de son court principat et de compléter cette inscription suivant les règles de l'épigraphie.

(1) Cf. l'épigraphie de Maximin qui tint encore dans le nord de l'Italie après que les Gordiens eurent été proclamés par le sénat ; voir aussi les inscriptions de Gordien III.

Un préteur municipal.

C. IVL. SECVNDVS. PRAETOR
AQVAS EX HS |XX|
TESTAMENTO DEDIT

C[aius] Iul[ius] Secundus praetor aquas ex sestertium viginti [millibus] testamento dedit.

La large plaque de pierre sur laquelle est gravée cette inscription, n° 10 du musée de la rue Jean-Jacques Bel, a été retrouvée brisée. Il en reste deux grands fragments entre lesquels manque une bande verticale correspondant à peu près à deux lettres. La largeur totale de la plaque devait être de $1^{m}70$ environ ; sa hauteur, encore entière, est de $0^{m}72$. (Voir planche XXIX.)

Cette inscription, connue depuis longtemps, nous apprend qu'un préteur, du nom de C. IVL*ius* SECVNDVS, avait, par un legs testamentaire de vingt mille sesterces, fait venir des eaux dans la ville de Burdigala. D'autres plaques semblables, dont deux ont été retrouvées, en 1867, assez loin l'une de l'autre, consacraient, sur d'autres points et dans les mêmes termes, la générosité du donateur.

L'existence à Burdigala d'un personnage pourvu de la préture, est, comme on va le voir, un fait majeur pour l'histoire de cette ville.

Il ne s'agit ici que d'une simple magistrature municipale, mais d'une magistrature importante, car dans quelques villes d'Italie, elle se rattachait non-seulement par le nom, mais par des priviléges honorifiques, à la grande magistrature qui avait remplacé la royauté à Rome. Il est donc nécessaire de dire quelques mots de la préture municipale, qui est peu connue, et de son origine.

A la chute des Tarquins, les magistrats suprêmes de la République, qui remplacèrent les rois, reçurent le titre de Préteur. Le *Praetor*, *qui praeibat* (1), réunissait à l'imperium militaire (2) l'imperium judiciaire et les autres pouvoirs publics. La révolution qui renversa les rois de Rome s'étendit dans le Latium où plusieurs villes acceptèrent également l'institution de la préture. Mais un sort bien différent attendait cette magistrature suprême à Rome, la future maîtresse du monde, et dans les villes alliées, qui devaient perdre successivement leur autonomie.

A Rome, les rois annuels, institués sous le nom de préteurs au milieu du IIIe siècle, se perpétuèrent avec leurs pouvoirs de chef d'état. Mais le développement de la ville et l'accroissement du territoire de la République firent successivement créer à côté des deux magistrats suprêmes d'autres magistrats investis comme eux de l'imperium et pouvant, par conséquent, les remplacer pendant leur séjour aux armées, et, en tout temps, partager avec eux l'exercice des grands pouvoirs de l'État. Ainsi dès 387 ou 388 on créa un troisième préteur. Toutefois si les deux grands préteurs, qui se nommèrent bientôt consuls, furent affaiblis dans leur omnipotence par cette création, ils conservèrent leur prestige et eurent une action plus générale et plus souveraine que celle du troisième préteur, à qui fut réservé plus spécialement l'exercice de l'imperium judiciaire. En 507 un nouveau préteur, apte également à suppléer les consuls et à remplir des missions militaires ou religieuses, fut institué et partagea l'administration de la justice avec le préteur de 388. Puis, lorsque des provinces éloignées furent conqui-

(1) Praeeundo praetores appellantur (Cic. *de leg.*, lib. III, ch. 3). Praetor dictus qui praeiret iure et exercitu, a quo id Lucilius : Ergo praetorem est antidire. (Varron, *de ling. lat.*, liv. V, ch. 80.)

(2) Veteres omnem magistratum cui pareret exercitus praetorem appellaverunt. (Asconius, *comm. sur la 3e Verrine.*)



ses, il fallut, pour gouverner ces états, des magistrats armés de l'imperium militaire et de l'imperium judiciaire : ce furent les préteurs provinciaux, qui exercèrent dans les nouvelles possessions de la République un pouvoir presque royal. La Sicile et la Sardaigne conquises, on créa pour elles deux préteurs en 527. Il y en eut six après la conquête de l'Espagne; puis en 708, sous César, dix qui furent portés bientôt à seize, et même à un plus grand nombre sous Auguste. Ainsi l'institution régalienne de la préture, tout en se subdivisant, avait maintenu à chacun de ses titulaires une part des pouvoirs suprêmes qui constituaient l'héritage des Tarquins. Avec l'Empire disparut naturellement la traditionnelle puissance de la préture. Les consuls ne furent plus que les magistrats éponymes de la ville de Rome, le préteur urbain et le préteur pérégrin furent réduits à un rôle inférieur, enfin les préteurs provinciaux dont le pouvoir discrétionnaire avait été déjà amoindri dès le temps de César furent remplacés par des propréteurs ou des proconsuls (1).

Dans les villes latines, où des préteurs furent institués à la chute de la royauté, ces magistrats durent avoir au début des pouvoirs de chefs d'état, variables suivant la constitution locale, mais analogues à ceux des grands préteurs de Rome. Puis à chaque empiètement accompli par Rome sur les villes latines en dépit du pacte social, les préteurs perdirent quelques parcelles de leurs droits régaliens ; ainsi, en l'an 400, ils n'avaient plus qu'une partie de leurs droits monétaires (2), et s'ils commandaient encore leurs armées pendant la guerre, c'était au profit ou sous l'autorité de la future maîtresse du monde.

---

(1) Cette appréciation sommaire de la préture à Rome résulte en grande partie des aperçus et des documents réunis par M. Fernand Faure dans un excellent travail qu'il vient de publier sous le titre de : *Essai historique sur le préteur romain*. (Paris, Thorin, 1878, in-8°.)

(2) Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Alex., t. II, p. 238, et *Hist. de la monn. rom.*, trad. de Blacas, t. III, p. 191-209, 219-221.

Néanmoins, leur situation était toujours importante et ils avaient encore jusqu'à un certain point le caractère de chefs d'état (1).

La guerre sociale vint changer la situation des villes et le rôle de leurs magistrats. L'unification politique, tentée par Sylla, fit perdre toute autonomie aux anciennes villes alliées et les dédommagea par des droits individuels pour les citoyens et par une organisation municipale qui les fit admettre peu à peu dans l'État romain. La loi *Iulia de civitate*, qui fut promulguée alors (664 U. C. 90 av. J.-C.), consacra ce nouvel ordre de choses. Les magistrats de ces villes qui avaient été jadis souverains furent réduits, dès lors, à peu près au rôle de fonctionnaires municipaux. Suivant M. Henzen (2), qu'il faut consulter sur cette matière, ils perdirent même, en droit sinon toujours en fait, le titre de préteur qui rappelait un passé qu'on avait tout intérêt à effacer, en raison des souvenirs d'indépendance qui y étaient attachés. Il est certain que les duumvirs et les quatuorvirs apparaissent à cette époque dans la plupart des anciens municipes italiques (3), et dans certaines villes que Rome avait jugé à propos, au fur et à mesure de ses conquêtes, de constituer sous des préteurs locaux, en colo-

(1) Il existe des passages d'auteurs et des inscriptions qui mentionnent le pouvoir politique et militaire des préteurs dans les villes d'Italie ; mais il est difficile de savoir dans quelles limites d'indépendance s'exerçait ce pouvoir par rapport à Rome. Tite-Live, par exemple, nous fait connaître deux préteurs de Preneste placés à la tête des forces de cette ville ; l'un commandait une troupe de réserve devant Satricum, dans l'armée du consul Papirius Cursor (Tite-Live, l. IX, ch. 16), l'autre défendait Casilinum contre Annibal (Tite-Live, l. XXIII, ch. 17-19). Une inscription de Cora montre les préteurs disposant du trésor de guerre : Q. POMPONIVS. Q. F. | L. TVLIVS. SER. F | PRAITORES AERE | MARTIO. EMERV. (Orelli-Henzen, *Ampl. coll.*, n° 7022.)

(2) Les travaux consacrés par ce savant aux préteurs municipaux et à leur origine ont paru dans l'Institut Archéologique de Rome. (*Annales*, 1846, p. 253 et suiv.; 1859, p. 193 et suiv.; *Bulletins*, 1851, p. 190, et 1861, p. 53 et 54.)

(3) Cora et Preneste, par exemple, eurent des duumvirs, Signia et Setia des quatuorvirs.



nies de droit latin ou même de droit romain (1). Il n'est pas probable, à mon avis, qu'il ait été décidé en principe, après la guerre sociale, que les préteurs municipaux perdraient leur titre, et dans les anciennes villes alliées où ces magistrats avaient été souverains, et dans les villes où ils paraissent n'avoir été introduits que par les Romains. Si les préteurs furent généralement remplacés à cette époque par les duumvirs, il y eut d'assez nombreuses exceptions : on peut citer, par exemple, Anagnia, Capena, Capitulum Hernicorum, Cumes et Lavinium, où l'on rencontre encore des préteurs entre l'an 90 et la fin de la République, tandis que d'autres villes, par une sorte de transition, eurent des *praetores duumviri* ou *quatuorviri*. Il est, néanmoins, certain, ainsi que l'établit M. Mommsen (2), que dans les derniers temps de la République, le parti aristocratique, défavorable à l'influence des provinciaux, tendait à enlever aux magistrats des villes des titres dont ils étaient fiers, tandis que le parti démocratique et César, suivant à leur égard la politique habile qui devait les attacher si solidement à la constitution impériale, trouvaient bon de leur laisser ou de leur donner ces titres enviés qui n'étaient plus en rapport avec leur situation réelle. Cela résulte de la loi *Iulia municipalis* de l'an 709, 45 ans avant J.-C., qui, étendant aux Cisalpins le droit de cité, respecte les anciens titres de leurs magistrats : *queiquumque in municipeis coloneis praefectureis foreis conciliabuleis C(ivium) R(omanorum) II vir(ei) IIII vir(ei) erunt aliove quo nomine mag(istratum) potestatemve sufragio eorum quei quoiusque municipi coloniae praefecturae fori conci-*

(1) Signia et Setia, colonies latines créées l'une vers 259, l'autre vers 372 (Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Alex., t. II, p. 136 et 137), eurent des préteurs. Il en fut de même de Cumes, fondée entre l'an 574 et la guerre sociale (*ibid.*, t. III, p. 216 et 217, note 1), et de Castrum novum, établi dans le Picenum vers 471 (*ibid.*, t. II, p. 201 et 233).

(2) *Institut archéol. de Rome*, Bullet., 1862, p. 53 et 54.

liabuli erunt, *habebunt* (1). Cela résulte aussi de la création de préteurs à Capoue (2) et d'un passage où Cicéron, alors chef du parti aristocratique, accuse cette colonie d'usurper par orgueil les titres splendides de Rome (3).

Bien plus, lorsque la libéralité de César se fut exercée largement sur la Transalpine, dont Auguste devait compléter l'organisation, lorsque cette province eut pris, en fait, dans l'échelle de l'assimilation, la place qu'y occupait la Cisalpine appelée désormais à la civitas plena par la loi *Iulia municipalis* (709-45), plusieurs villes et leur ager, en recevant la latinité, qui jusque-là leur avait été refusée, furent autorisées à donner à leurs magistrats le titre de préteurs. Et cependant il y avait longtemps que la loi *Iulia de civitate* avait renversé les privilèges et attaqué le titre des préteurs municipaux; aussi est-ce un fait qui caractérise bien les tendances du parti démocratique que de le voir donner bénévolement le titre de préteurs aux magistrats de villes tout récemment admises à la latinité et qui n'avaient pas, comme celles d'Italie, à invoquer les droits d'une longue possession. Je ne parle pas de Narbonne qui, favorisée comme l'étaient, en général, les ports de mer, avait été colonisée effectivement avec le droit romain, l'an 636 (118 av. J.-C.), c'est-à-dire longtemps avant César, et qui avait peut-être eu, pour magistrats municipaux, des préteurs lors de sa fondation (4). Cette colonie, en effet, se trouvait dans le même cas

---

(1) Voir cette loi dans Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Alex., t. VIII, appendice, p. 320 et suiv. Consultez aussi à son sujet et sur les préteurs municipaux, Marquardt, *Handbuch der roemisch. Alterthümer*, t. IV; Leipzig, 1873, p. 65, 475 et suiv.

(2) La colonie de Capoue était l'œuvre du parti populaire : fondée par Marius, supprimée par Sylla, elle fut rétablie par César pendant son consulat de 655 (59 av. J.-C.).

(3) *De lege agraria*, liv. II, ch. 34.

(4) C'est du moins l'avis de M. Herzog (*Gall. Narb. descrip.* p, 57). En principe, les colonies de droit romain étaient considérées comme partie in-

que diverses villes d'Italie déjà colonisées depuis plus ou moins longtemps lorsqu'intervinrent les réformes syllaniennes. Mais on peut citer parmi les villes de la Province qui auraient reçu des préteurs avec la latinité sous César ou sous Auguste, Aix qui fut fondée, il est vrai, peu après la victoire remportée par C. Sextius Calvinus, en 163 (122 av. J.-C.), mais qui n'aurait été élevée au rang de colonie qu'à l'époque qui nous occupe (1), Avenio, ancien oppidum des Marseillais, Nemausus, Vasio et peut-être Carcaso (2) qui ne reçurent, les unes et autres, la latinité qu'au plus tôt sous César, ainsi que le prouve leur titre de *Colonia Iulia* ou *Iulia Augusta* (3). Deux autres villes de la Gaule, qui ne furent surnommées ni *Iulia* ni *Iulia Augusta*, eurent des préteurs ; ce sont : *Salinia*, qu'on identifie avec Castellane et *Dea Augusta*, Die, qui furent érigées en colonies latines, la première sous le Dictateur, la seconde à la même époque ou sous Auguste (4).

---

tégrante de la République et leurs magistrats devaient être envoyés par la métropole ; mais pour s'attacher les colonies de droit romain, et c'était une bonne politique lorsqu'il s'agissait d'un pays nouvellement conquis, on leur laissa parfois, tout comme aux municipes et aux colonies latines, la faveur de choisir les hommes qui devaient les administrer ; cette faveur se généralisa par la suite et dès lors les colonies romaines et les municipes se trouvèrent sur le même pied. Il est donc permis de supposer que Narbonne, quoique colonie romaine, eut, dès sa fondation, des magistrats de son choix, et que ces magistrats portèrent le nom de préteurs, tout comme les gouverneurs de la province romaine qui ont résidé dans cette ville.

(1) Cf. Mommsen, *Hist. rom.* trad. Alex., t. V, p. 127, et Borghesi, *Œuvres complètes*, t. V, p. 255 à 283, qui pense que cette ville ne fut colonisée, ainsi que Riez, que sous Auguste.

(2) L'inscription qui mentionnerait un préteur à Carcaso a été trouvée en 1847 dans le bourg de Rieux, écart de Mérinville, entre Narbonne et Carcassonne, mais plus près de cette dernière ville. Cette inscription est ainsi conçue : C. COMINIO C. F. | VOL. BITVTIONI | PRAIT. CIC. M. Herzog l'a classée à Carcassonne à cause des sigles CIC qu'il interprète : C[oloniae] I[uliae] C[arcasonis] (*Gall. Narb. descr.; ind. cp.*, n° 266).

(3) Borghesi, *Œuvres complètes*, t. V, p. 260 et suiv.

(4) Pendant que ce titre recherché était accordé aux magistrats d'une pro-

Maintenant, pendant combien de temps dura en Gaule, chez les magistrats municipaux qui en étaient pourvus, ce titre de préteur ? Suivant M. Herzog (1), la préture municipale aurait disparu dans les Gaules à la fin du principat d'Auguste ou au commencement de celui de Tibère; l'auteur de la *Gallia Narbonensis* s'appuie surtout sur ce fait qu'à Nîmes, où il y avait eu des préteurs, on rencontrait déjà, du temps de Tibère, des quatuorvirs. Je ne pense pas que la dénomination des magistrats ait été changée tout à coup et en une fois dans toutes les Gaules; *Dea Augusta*, par exemple, qui n'avait été colonisée que par Auguste, et qui a eu des préteurs, ne les avait peut-être pas perdus du vivant même de ce prince. Cependant, on admet que le second César, lorsqu'il tint à Narbonne, l'an 27, le concile des 60 cités gauloises, restreignit dans une certaine mesure les libertés conservées ou les concessions faites. C'est à cette époque qu'il supprima définitivement tout monnayage local, même chez les peuples du Nord que les auteurs du Ier siècle qualifient encore de *liberi*, et qu'il soumit toutes les Gaules au signe d'échange frappé suivant les usages de la République. Il semblerait donc naturel que le second César eût supprimé dans les villes méridionales, conquises depuis longtemps et jouissant du rang de colonie, des titres que le Dictateur, au début, avait jugé à propos de leur maintenir ou de leur concéder. De telles réformes étaient d'ailleurs plus faciles à faire de ce côté des Alpes où l'autorité s'exerçait librement, qu'en Italie,

vince à moitié romanisée, l'administration de César faisait une concession analogue, mais en rapport avec leur état politique, à quelques-unes des cités ou agglomérations gauloises de la Celtique et de la Belgique que ses légions venaient de conquérir. Cette concession consistait à permettre soit à leurs anciens chefs, soit à des chefs imposés, de prendre le titre de RIX, ainsi que le prouvent de nombreuses monnaies. Dans certaines cités Belges, moins favorisées, le gouverneur romain contresignait la monnaie frappée au nom du chef.

(1) *Gall. Narb. descr.*, p. 215 et 216.

où il y avait des influences à ménager et où on retrouve assez tard des préteurs municipaux. Enfin, les inscriptions qui mentionnent en Gaule des préteurs municipaux sont généralement anciennes.

Quoi qu'il en soit, dans toutes les villes de la Gaule où il y avait depuis plus ou moins longtemps des préteurs, à Narbonne, comme dans les villes latines, ces magistrats n'avaient, sans doute, que le rôle défini par la loi *Iulia de civitate*, et l'on doit croire que leurs attributions étaient à peu près les mêmes que celles des *duumvirs*. Les duumvirs n'étaient en fait que des magistrats *minores*, sans *potestas*, ni *imperium;* la restitution ne leur appartenait pas en entier; l'envoi en possession des biens et la caution leur échappaient complètement (1); enfin leur juridiction pénale était si peu étendue qu'ils ne pouvaient infliger à un esclave qu'une simple correction (2); elle ne dépassait guère celle du tribunal, dit aujourd'hui de simple police. Les duumvirs faisaient peindre sur les tables de l'ordo le nom des décurions, et c'est en leur présence qu'on transcrivait sur des registres spéciaux les testaments, les contrats de vente et les donations, et sans doute les naissances, toutes choses qui concernent aujourd'hui l'étude d'un notaire ou les bureaux d'une mairie.

Mais si le titre de préteur, comme on est d'accord à le reconnaître, ne comportait pas, en fait, d'autres attributions que celui de duumvir destiné à le remplacer, pourquoi les colonies, plus ou moins récemment constituées comme celles de Gaule, en étaient-elles dotées par une faveur spéciale qui les assimilait aux anciennes villes d'Italie, chez

---

(1) Marquardt (*op. laud.*, p. 481) distingue les magistrats des colonies romaines de ceux des municipes et des colonies latines. Ces derniers, par un reste de leur situation indépendante, auraient eu la surveillance des manumissions, des émancipations et des adoptions. (Cf. Paul, *Digeste*, 11, 25, 4,— *Code inst.*, VII, 1, 4.)

(2) Cf Marquardt, *loc. cit.*

lesquelles il rappelait des souvenirs d'indépendance? C'est sans doute parce qu'il y avait dans la Transalpine, comme en deçà des monts, des avantages honorifiques attachés à ce titre. On peut, du moins, l'induire d'un passage de Cicéron (1), qui nous apprend que les préteurs de Capoue recevaient, lorsqu'on s'adressait à eux, le titre de Pères Conscrits, qu'ils acceptaient les victimes, comme les consuls le faisaient à Rome, et enfin qu'ils avaient un tribunal, des licteurs et des faisceaux, tandis que les duumvirs n'avaient point de tribunal et ne faisaient porter devant eux que des baguettes.

L'étude que je viens de faire sur l'origine et le caractère de la préture municipale fait nettement ressortir, comme je l'ai annoncé en commençant, toutes les conséquences qui découlent de l'existence de cette magistrature à Bordeaux.

S'il était déjà digne d'intérêt de constater la création de préteurs municipaux dans la Province romaine qui était annexée depuis longtemps, il est plus remarquable encore de rencontrer ces magistrats à Burdigala qui n'était entrée dans le monde romain que sous César. Voilà donc, au moment où la plupart des peuples de Gaule sont laissés en dehors de la famille romaine (2), une ville qui, sans avoir subi cette sorte de stage imposé aux villes elles-mêmes de la Province, non-seulement reçoit tout au moins la latinité (3),

(1) Quum ceteris in coloniis duumviri appellentur, hi se praetores appellari volebant. Anteibant lictores, non cum bacillis, sed, ut hic praetoribus anteeunt, cum fascibus duobus. Erant hostiae majores in foro constitutae, quae, ab his praetoribus de tribunali, sicut a nobis consulibus, de consilii sententia probatae, ad praeconem et ad tibicinem immolabantur. Deinde patres conscripti vocabantur. (*Loi agraire*, disc. II, ch. 34.)

(2) Il y eut, en dehors du midi romanisé, des peuples qui demeurèrent nominalement liberi ou devinrent alliés, tandis que d'autres étaient sujets, dedititii (Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule*, tome II, 1878, p. 298).

(3) Il n'est pas probable que Bordeaux ait joui dès le début du droit ro-

mais encore obtient pour ses magistrats un titre envié des villes d'Italie et des honneurs spéciaux.

On peut croire que Burdigala obtint ces avantages peu après son annexion ou dans les premiers temps de l'empire, car le monument, qui les révèle, paraît très-ancien par la forme des lettres et le laconisme même du texte (1).

Il est facile, du reste, d'expliquer ces faveurs, car les Romains attachaient une grande importance aux villes maritimes et aux estuaires des grands fleuves et les plaçaient, en général sans tarder, dans des conditions politiques avantageuses et propres à développer un commerce qui profitait à l'Italie. C'est ainsi qu'ils avaient organisé sans délai Narbonne à la romaine. Burdigala avait l'important transit de l'étain fourni par l'île de Bretagne et des marchandises venues par mer des côtes de l'Océan; or, on admet aujourd'hui que ces produits remontaient la Garonne, gagnaient l'Aude au moyen de bêtes de somme et arrivaient à Narbonne, d'où ils étaient expédiés sur l'Italie (2).

Si l'inscription ne mentionne qu'un préteur, c'est que C. Iulius Secundus s'y montre dans un acte personnel. Comme l'antique préture gouvernementale de Rome et des villes alliées, dont elle dérivait, la préture municipale était une magistrature éponyme et à deux. Les noms portés par le personnage qui nous occupe, conviennent à une époque reculée, car les partisans de Rome dans les Gaules se hâtèrent, dès le temps du dictateur, de s'annexer

main optimo jure, c'est pourquoi je pense qu'elle eut seulement la latinité, à laquelle arrivaient alors les principales villes de la province romaine, soumises depuis plus d'un demi-siècle.

(1) Mon savant confrère et maître, M. Léon Renier, dont les jugements font loi, a examiné la copie reproduite en tête de cet article et n'a pas hésité à y reconnaître une inscription appartenant à la première moitié du premier siècle et peut-être même au temps d'Auguste.

(2) Strabon, *Géogr.*, L. III, ch. 2, § 9, et L. IV, ch. 1, § 14.

à la gens du vainqueur, ainsi que le prouvent les monnaies de divers Rix, qui se qualifiaient de Iulius ou de C. Iulius.

En résumé, les inscriptions rappelant la générosité du préteur C. Iulius Secundus ont une valeur de premier ordre. Elles constituent, avec un passage de Strabon, les plus anciens titres écrits de la ville de Bordeaux. Strabon nous apprend que cette cité avait été le grand emporium des Bituriges vivisques; l'inscription nous la montre pourvue, dès les premiers temps de la conquête, d'une condition politique et administrative qui dénote un degré avancé de civilisation. Ce passé reculé était bon à mettre en lumière.

Deux pierres sépulcrales.

1°

D M
MEMORIÆ
AN.LAVINIAE
VERAN.VERVS
MARIT
ETANAVGVSTA
MATER.PIENT
D D D D

D[*is*] *m*[*anibus*] *memoriae An*[*niae*] *Laviniae Veran*[*ius*] *Verus marit*[*us*] *et An*[*nia*] *Augusta mater pient*[*issima*] *d*[*ono*] *d*[*ederunt*] *d*[*e*]*d*[*icaverunt*].

Monument orné de marches et de pilastres, n° 35 du Musée de la rue des Facultés. (Voir planche XXX.)

D'après leurs noms on peut croire que la défunte *Annia Lavinia* et sa mère *Annia Augusta* étaient issues de quel-

que familia appartenant à l'un des Antonins ou même à Marc-Aurèle. Cet empereur se nommait *Annius Verus;* il était fils du préteur *Annius Verus* et descendait de personnages consulaires qui portaient le même nom. Neveu d'*Annia Galeria Faustina Augusta*, femme d'Antonin, il épousa sa cousine *Annia Faustina Augusta.* Après son adoption par Antonin, il prit les noms de M. Aurelius Antoninus, mais ses enfants conservèrent le gentilicium *Annius.*

Le surnom d'*Annia Lavinia* semble réveiller comme un souvenir de l'oppidum, près duquel naquit Antonin (1). Lanuvium, aujourd'hui città Lavigna, peut très-bien par une altération que le temps a consacrée avoir inspiré l'ethnique Lavinia ; les deux formes étaient si faciles à confondre que des auteurs anciens avaient déjà désigné Lanuvium sous le nom d'un autre oppidum du Latium, Lavinium (2). La finale en *ia* qui caractérise le gentilicium chez les ingénues est fréquente dans les cognomen serviles, tels que Euthychia, Euphemia, Eunomia, Euhodia, Epicarpia, Ephesia, Hygia, Ianuaria, Lucretia, Soteria (3). Le surnom Lavinia convient donc à une ancienne esclave de la gens Annia.

La condition que j'attribue à Annia Lavinia se justifie encore par les noms du mari, Veranius, Verus qui dut être l'affranchi de quelque personnage appartenant à une autre gens importante, celle des Veranius (4).

---

(1) Capitolin, *Vie d'Antonin-le-Pieux*, ch. 1.

(2) Desjardins, *Essai sur la topographie du Latium*, 1854, in-4, p. 216.

(3) Mommsen, *Inscr. neap.*, 2965, 2524, 5258, 2780, 469, 5335, 2991, 2984, 396-1353, 481-632. comp. avec Annia Lavinia les dénominations serviles Annia Euthychia, *Inscr. neap.*, n° 2955, Annia Ianuaria, Gruter, p. MCXXXIX, n° 9, etc.

(4) On trouve d'assez nombreux affranchis de cette gens ; Gruter, p. C, n° 1, et p. MXLVII, n° 1. Une inscription, p. DCCCCLV, n° 12, est consacrée à une ancienne esclave du nom de Verania Vera.

Si l'on en croit J. Capitolin, la famille d'Antonin était originaire de la Gaule ; on peut donc supposer que cet empereur y avait conservé des domaines et y avait une familia d'esclaves, qui serait plus tard passée à ses descendants. De là peut-être la présence en Aquitaine d'Annia Lavinia et de sa mère. Il est certain, dans tous les cas, que la défunte et son mari étaient nés en-deça des Alpes, car leur monument avait été dédié selon le rite tout gaulois de l'ascia. Parmi les nombreuses tombes élevées à des personnages étrangers à la Gaule, mais qui étaient venus mourir à Bordeaux, aucune ne porte ce symbole, qui est, au contraire, très-fréquent, dans cette ville et dans d'autres parties de la France, sur les tombes de défunts que leur nom ou celui de leur père fait reconnaître pour des Gaulois.

II° E MEMORIÆ
AVR. PAEDO
CAEI. SCAENI
CI. NEGOTIAT
ORIS. D. F. AN
LXXV

[*Dis manibus*] *et memoriae Aur*[*elii*] *Paedocaei Scaenici negotiatoris d*[*e*]*f*[*uncti*] *annis septuaginta quinque.*

La pierre, n° 10, du Musée de la rue des Facultés, avait, lorsqu'elle était entière, environ 0m75 de large sur 1m35 de haut. (Voir planche XXX.) (1).

L'interprétation de ce monument, quelque simple qu'elle paraisse, présente des difficultés que je vais signaler sans m'engager à les résoudre.

Il est tout naturel de considérer SCAENICI comme un qualificatif du mot NEGOTIATORIS, et d'admettre que le défunt avait trafiqué d'objets à l'usage du théâtre ou même recruté

(1) Voir aussi Sansas, *Progrès*, année 1867, p. 740.

des acteurs pour le théâtre de même qu'un certain M. Iulius Olympus, *negotiator familiae gladiatoriae*, recrutait des combattants pour le cirque (1).

Cette interprétation ne saurait toutefois être présentée comme incontestable. Voici les objections qu'elle soulève :

D'abord, on serait en présence d'une inversion que n'admet pas le langage vulgaire (2), car, dans les inscriptions, le mot *negotiator* est suivi et non précédé de l'adjectif, qui indique la nature du négoce.

Ensuite le qualificatif de negotiator n'est jamais terminé en *icus*, mais en *arius;* ainsi disait-on negotiator castrensiarius, cretarius, frumentarius, gladiarius, lanarius, materiarius, sagarius, salsamentarius, vascularius, etc. (3).

En outre, si l'on veut tenir compte de tout, il faut reconnaître que la seconde hypothèse est, en elle-même, quelque peu discutable. Comment croire, en effet, que le défunt ait été un fournisseur d'acteurs, lorsqu'on n'a pas d'exemple qu'un trafiquant de ce genre ait été qualifié de *negotiator*, et qu'on le rencontre, au contraire communément désigné sous le titre de *locator scaenicorum* ou *a scaena* (4).

Il ne resterait donc plus que la première hypothèse, c'est-à-dire celle qui fait du défunt un trafiquant non d'acteurs, mais de choses du théâtre et sans doute d'accessoires. Toutefois, il semblerait toujours que ce fournisseur aurait dû s'intituler non pas *scenicus negotiator*, mais *negotiator scenarius*, d'après la règle générale que je viens de poser, règle à laquelle se conformait, dans une inscription

---

(1) Gruter, p. CCCXXXIII, n° 3.

(2) C'est dans le style littéraire qu'il faudrait chercher l'inversion *scenicus negotiator,* semblable à celle qu'emploie Quintilien (liv. VI, ch. 1, § 16) quand il dit : *Scenici actores*.

(3) M. Düntzer, *Iahrbuch des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1867, p. 84, a réuni un grand nombre de ces qualificatifs en *arius*. Je ne connais pas un seul exemple contrevenant à la règle qui ressort de cette énumération.

(4) Orelli, *Ampl. coll.*, n°s 2618, 2619.

de Florence, un peintre de décors qui se qualifiait de *pictor scenarius* (1). L'adjectif scenicus, lorsqu'il s'appliquait à des personnes, semblait spécialement réservé aux acteurs eux-mêmes (2) ou aux fonctionnaires faisant, comme le *procurator scenicus*, partie de la grex.

J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire que le mot *negotiator* ait un qualificatif. Il se rencontre souvent seul dans les inscriptions funéraires (3).

Si le lecteur, ne trouvant pas ces arguments trop subtils, renonçait à associer *negotiator* et *scenicus*, quelle autre valeur faudrait-il attribuer à ce dernier mot dans l'inscription ? Devrait-on le prendre pour un surnom ou même pour un ethnique ? Mais ici les objections sont encore plus sérieuses.

En effet, pour faire de *scaenicus* un surnom, on devrait admettre qu'il y avait deux *gentilicium* (4) et que *Paedocaeus*, tenant ainsi lieu de nom, était, par la permutation, assez acceptable, il est vrai, du V en O, une forme altérée d'un nom de famille bien connu *Peduceus* (5), qui s'écrit aussi

---

(1) P. CORNELIVS. P. L. | PHILOMVSVS PICTOR | SCAENARIVS, etc. Muratori p. CMXLVIII, 4, et Orelli, n° 2636. Comparer avec ce pictor scenarius un pictor *quadrigularius* (Orelli, n° 4262).

(2) Artifices scenici (Cicéron pro Archia V) ; scaenicus se rencontre le plus souvent seul pour désigner un acteur, Suetone *vie de Tibère*, ch. 34, et *vie de Néron*, ch. 41. Tacite, *Annales*, liv. XV, ch. 59. On trouve dans le Code V, 17, 1 : scenica vel scenicae filia, et dans les inscriptions : scaenici asiaticiani et qui in eodem corpore sunt (Orelli, n° 1641) et collegium scaenicorum (Orelli, n° 4916), etc. Seul un auteur de la décadence, Ammien Marcellin (liv. XXVIII, ch. 4), offre l'exemple du mot scenari, employé pour désigner des acteurs.

(3) Mommsen, *Inscript. regni neap.*, n°s 500, 741, 1511, 5255, et *Corp. inscr. lat.*, t. II, n° 4317 ; Akner et Muller, *Inscr. de la Dacie*, n°s 314, 533, etc.

(4) Si *Scaenicus* était surnom et *Paedocaeus* nom, le personnage dont la désignation commence par AVR(elius) aurait eu deux gentilicium. On peut citer d'autres dénominations ainsi formées : AVR. SVPERINIVS MARCVS ; IVL. VERANIVS SVPERinus (Brambach, *Corp. inscr. rhen.*, n°s 513 et 1722).

(5) Un des membres de cette gens fut tribun du peuple en 641, un autre



Paeduceus (1). Il est donc plus probable que *Paedocaeus*, composé avec les deux mots grecs παῖς et δοκέω est bien le cognomen du personnage.

Enfin ce mot *scaenicus* serait-il un ethnique? C'est ce que porterait à supposer l'origine du monument sur lequel il est gravé. L'épitaphe d'Aur(elius) Paedocaeus a été trouvée, en effet, dans la rue du Peugue, d'où ont été exhumées tant de pierres funéraires rappelant des étrangers venus à Bordeaux. Mais pour retrouver l'ethnique Scaenicus, il faudrait supposer que le nom d'un peuple Thrace, les *Caenici* (2), par une confusion peu admissible, aurait été gravé avec l'addition d'un S (3). Ce ne serait pas du reste le seul habitant de la Thrace qui serait venu mourir à Burdigala ; car les fouilles de la rue du Peugue nous ont déjà fait connaître une femme thrace et un personnage appartenant à un peuple de la même contrée, les *Saii*.

En résumé, si l'étude quelque peu minutieuse que je viens de faire du texte en litige fait ressortir les objections que soulève l'association des mots *scaenicus* et *negotiator*, elle montre qu'il serait plus difficile encore de dégager un autre sens pour le premier de ces mots. Il me paraît donc nécessaire, faute de mieux, d'admettre que Paedocaeus vendait des choses de théâtre.

---

préteur en 689; un troisième, fils du second et ami d'Atticus, entra dans le parti d'Octavien et commanda en Sardaigne pendant la guerre civile (Cicéron, ad familiares, X, 33, 4, Pro Flacco XXVIII, 68). Ce nom patronymique se retrouve dans quelques épitaphes d'affranchis à Rome (Gruter, DCCCCLXXXXVII, 16), à Interamnae (Gruter, DCCLXII, 4).

(1) L. PAEDVCEAE IVLIANAE, etc. Gruter, CCCCXLVII, 3.

(2) Pline cite, en outre, la région *Caenica* (*Hist. nat.* IV, 18, 9); Tite-Live nomme le même peuple *Caeni* (Liv. XXXVIII, ch. 40), et Strabon Καῖνοι (*Géogr.*, l. XIII, ch. 4).

(3) L'ethnique scaenicus rappellerait aussi la ville de *Saena*, mentionnée dans l'épitaphe d'un soldat mort en Norique (*Corp. inscr. lat.*, t. III, nº 5538). Il y avait encore en Mésopotamie la ville de *Scenae*, mais ses habitants s'appelaient *Scenitae* (Strabon, *Géogr.*, liv. XVI, ch. 1).

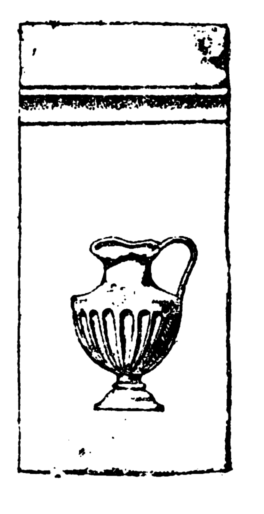


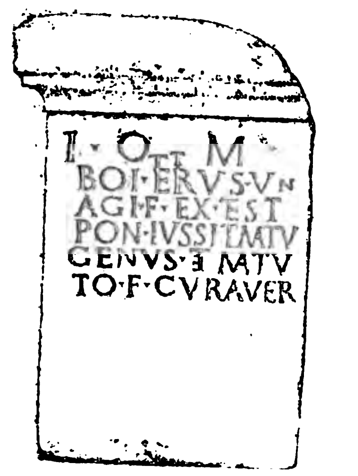


Inscription de Lauzun (Lot-et-Garonne).



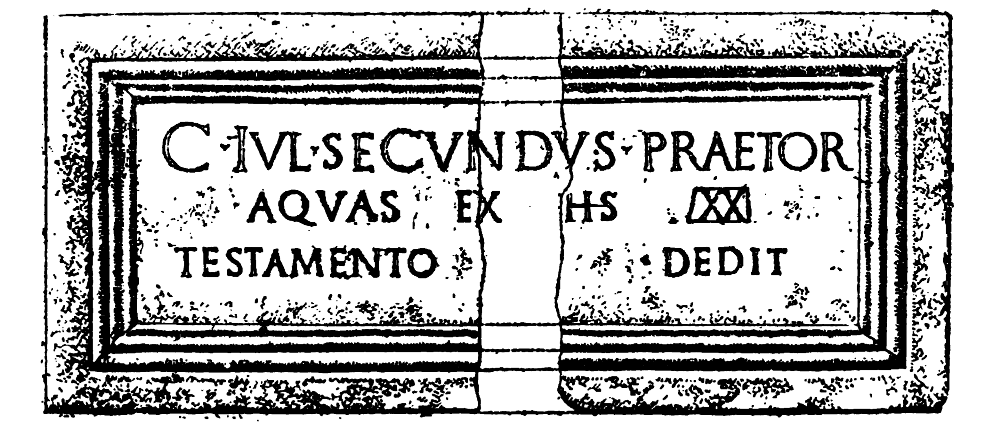
Musée de Bordeaux.







Musée de Bordeaux.



Musée de Bordeaux.






Musée de Bordeaux.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur; ✠ Ordres étrangers; I. ✿ Officier de l'Instruction publique; A. ✿ Officier d'Académie.

Composition du bureau en 1877. — MM.

SANSAS, *président honoraire.*

LE MARQUIS DE PUIFFERRAT, *président.*

DELFORTRIE, SOURGET (A.), ✻, *vice-présidents.*

BRAQUEHAYE (CH.), A. ✿, *secrétaire général.*

PIGANEAU (EMILIEN), MARMET, *secrétaires adjoints.*

DOMENGINE (V.), *trésorier.*

FARINE (CH.), A. ✿, *archiviste.*

LUSSAUD (LOUIS), DEZEIMERIS (R.), *assesseurs.*

Composition du bureau en 1878. — MM.

DELFORTRIE, *président.*

SOURGET (A.), ✻, BRAQUEHAYE (CH.), A. ✿, *vice-présidents.*

GAULLIEUR (E.), *secrétaire général.*

PIGANEAU (EMILIEN), MENSIGNAC (CAMILLE DE), *secrétaires adjoints.*

DOMENGINE (V.), *trésorier.*

FARINE (CH.), A. ✿, *archiviste.*

LUSSAUD (LOUIS), DEZEIMERIS (R.), PUIFFERRAT (MARQUIS DE), *assesseurs.*

Membres de la Société. — MM.

ALADANE (LÉOPOLD), cours du Jardin-Public, 85.
AMTMANN, rue Rode, 17.
AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
AVRIL (E.), ingénieur civil, à Blanquefort (Gironde).
AZAM, ✻, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue Vital-Carles, 14.
BARCKHAUSEN, A. ✿, professeur à la Faculté de Droit, cours d'Aquitaine, 80.
BAUDRIMONT (E.), docteur en médecine, rue Saint-Remi, 43.
BAYLE (P.), avocat, rue du Parlement-Sainte-Catherine, 11.
BEAUDIN (L.), architecte, rue Plantey, 8.
BELLOC (DE), ✠, au château de Pouylebon, par Montesquiou-sur-Losse (Gers).
BENOIST, cours du Jardin-Public, 72.
BERCHON, ✻, I. ✿, directeur du service sanitaire de la Gironde, à Pauillac (Gironde).
BERGER (CH.), ✠, architecte, rue des Remparts, 12.
BERNÈDE (EMILE), artiste peintre, rue Mondenard, 61.
BETHMANN (E. DE), rue de la Verrerie, 3.
BETTON, peintre décorateur, rue Saint-Clair, 14.
BONIE (E.), ✻, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
BONNORE (GASTON), à Lesparre (Gironde).
BRANDENBURG, maire de Bordeaux, rue de la Verrerie, 1.
BRAQUEHAYE (CH.), A. ✿, directeur de l'École municipale de Dessin et de Peinture, cours d'Albret, 100.
BREZETZ (ARTHUR DE), avocat, rue Thiac, 47.
BRIVES-CAZES (E.), juge au Tribunal civil, place Pey-Berland, 14.
BROCHON (H.), avocat, place Rohan, 9.
BROWN (F.), quai des Chartrons, 6.
BURGUET, architecte de la ville de Bordeaux, rue Fondaudége, 67.
CAMBONIE, censeur du Lycée de Pau (Basses-Pyrénées).
CASTAING (l'abbé), aumônier, rue du Réservoir, 14.
CASTELNAU D'ESSENAULT (MARQUIS DE), A. ✿, à Paillet (Gironde).
CAZENAVETTE, directeur de l'École communale, rue Ducau, 70.
CHAIGNEAU, docteur en médecine, allées de Tourny, 37.

CHAPON (JULES), rue de Cheverus, 8.
CHARRIAULT, avocat, rue des Pommiers, 43 *bis*.
CHASTEIGNER (COMTE ALEXIS DE), rue Duplessis, 5.
CHAULIAC (CHARLES), ✠, rue de l'Arsenal, 24.
CHAVANNES (G.), sculpteur, rue des Remparts, 64.
CHEVALIER, rue du Jardin-Public, 50.
CLOUZET, conseiller général, cours des Fossés, 88, 90, 95.
COLLIGNON (MAX.), professeur à la Faculté des Lettres, cours d'Albret, 23
COMBE, chef de gare à Bazas (Gironde).
COMBES (A.), peintre décorateur, rue Gouvion, 10.
COUNORD (E.), ingénieur civil, cours du Médoc, 148.
COURAU (A.), architecte, à Marmande (Lot-et-Garonne).
COURRÈGES, photographe, à Libourne (Gironde).
CURÉ, percepteur, cours d'Albret, 76.
DAGRAND, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
DALEAU (F.) fils, à Bourg-sur-Gironde.
DANEY (A.), rue de la Rousselle, 36.
DANNECY, pharmacien, cours de l'Intendance, 47.
DARDY (l'abbé), curé de Durance (Lot-et-Garonne).
DAVID, rue Lafaurie-de-Monbadon, 29.
DE DIEU DE SAMAZAN (MARQUIS DE NOAILLAC), à Samazan (Lot-et-Garonne).
DELBOY, avocat, conseiller général, rue de Pessac, 86.
DELFORTRIE, juge de paix, rue de Pessac, 66.
DELMAS, architecte, à Agen (Lot-et-Garonne).
DELPIT (JULES), rue Margaux, 22.
DELPUGET, rue des Treuils, 73.
DEZEIMERIS (R.), conseiller général, rue Vital-Carles, 11.
DIZOT, sous-inspecteur du service des Enfants-Assistés, rue Montesquieu, 10.
DOMENGINE (V.), chef de bureau aux chemins de fer du Midi, rue Tanesse, 14.
DONNET (S. E. MONSEIGNEUR), G. C. ✱, C. ✠, O. ✠, I. ✿, cardinal-archevêque de Bordeaux.
DORMOY, rue Villaris, 1.
DUBOIS (FÉLIX), rue Ségalier, 27.

DUCATEL, rue Madame, 71, à Paris.

DULIGNON-DESGRANGES, rue de Cheverus, 30.

DUMEYNIOU (LOUIS), architecte, rue Dubourdieu, 27.

DURAND (MAURICE), architecte, rue Grateloup, 39.

DURAND (PIERRE), architecte, rue François-de-Sourdis, 55.

DURAT (RAYMOND), à La Roque-de-Cadillac (Gironde).

DUVIGNEAU, conseiller général, à Audenge (Gironde).

FAGET (MARIUS), A. ✿, architecte, rue de l'Église-Saint-Seurin, 26.

FARINE (CH.), A. ✿, conseiller à la Cour, rue Nauville, 61.

FAULAT, architecte, rue Servandoni, 18.

FERET (ED.), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.

FORRESTER (OFFLEY), 66, Mark Lane, Londres (Angleterre).

FONTENEAU (S. G. MONSEIGNEUR), ✱, évêque d'Agen.

FOURCAND, ✱, sénateur inamovible, conseiller général, rue Planturable, 21.

FOURCAND (LÉON), rue Saint-Remi, 34.

GASSIES, consʳ du Musée préhistorique, rue du Palais-Gallien, 88.

GAULLIEUR (E.), archiviste de la Ville, rue Traversière, 17.

GELLIBERT, O. ✱, président de Chambre honoraire, à Blaye (Gironde).

GEORGEON, rue Sainte-Catherine, 244.

GERVAIS, architecte, rue Sainte-Catherine, 160.

GIRAULT (A.), artiste peintre, rue Mazarin, 101.

GADEN (CH.), rue de la Course, 109.

GOUGET (A.), archiviste du département, rue d'Aviau.

GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 9.

GRELET aîné, architecte, rue Ducau, 25.

GRELET fils, architecte, rue Ducau, 25.

GRÉMAILLY, architecte, rue Saint-Honoré, 370, à Paris.

GRENIER (PONSIAN), cours des Fossés, 123.

HALPHEN, au château de Batailley (Gironde).

JACOMY (l'abbé), curé de Gontaud (Lot-et-Garonne).

JACQUEMAIN, conseiller à la Cour, rue des Ayres, 45.

LABET, conservateur du Musée d'armes, rue Maucoudinat, 1.

LA BOUILLERIE (S. G. MONSEIGNEUR DE), ✱, coadjuteur de S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

LABROUSSE, ✠, inspecteur aux chemins de fer du Midi, rue Sainte-Catherine, 151.

LACROUX, architecte, rue des Écoles, 51, à Paris.
LAFUGE (F.-C.), rue Notre-Dame, 134.
LAGANNE, rue de Brach, 62.
LALANNE (E.), directeur du Poids public, rue Doidy, 23.
LANCELOT, dessinateur, à Troyes (Aube).
LANEFRANQUE (De), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
LAPIERRE, à Bazas (Gironde).
LAPORTERIE (De), juge suppléant, à Pau (Basses-Pyrénées).
LAROZE (L.-A.), avocat, rue Montméjan, 17.
LARRONDE (E.), rue Vauban, 9.
LARUE, conservateur du Musée, à Libourne.
LEFEBVRE (Ch.), libraire-éditeur, allées de Tourny, 6.
LÉON (Alexandre), ✱, cours du Chapeau-Rouge, 11.
LESSANCE (G.), rue Guillaume-Brochon, 9.
LIGUE DE l'ENSEIGNEMENT, rue Mably, 16.
LOOZ (Le Prince Camille de), membre des Cons royales d'Art et d'Archéologie de Belgique, château d'Ahin, province de Liège.
LOUSTEAU, agent-voyer, à Saint-Sever (Landes).
LUSSAUD (Louis), avocat, rue Duffour-Dubergier, 10.
MAGEN (Ad.), I. ✪, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
MALVEZIN, avocat, place Dauphine, 5.
MARCELLUS (E. de), à Gironde (Gironde).
MARCHAIS, graveur, rue Sainte-Catherine, 3.
MARMET, dessinateur, rue Saint-Genès, 18.
MASCHECK, artiste peintre, allées de Tourny, 14.
MAUFRAS (Emile), notaire, à Pons (Charente-Inférieure).
MENSIGNAC (Camille de), rue de la Rousselle, 67.
MÉRIC, médecin-vétérinaire, à Saint-Gervais (Gironde).
MESSIER, bibliothécaire de la Ville, rue Jean-Jacques Bel, 2.
MÉTADIER (A.), docteur en médecine, conseiller général, cours du Chapeau-Rouge, 15.
MEYNARD (l'abbé), ✱, curé de Saint-Michel de Bordeaux.
MIDY, rue Judaïque, 60.
MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
MINVIELLE (Paul), architecte, rue Castet, 26.
MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.

MONTESQUIEU (B[on] CH. DE), au château de La Brède (Gironde).
MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
NÉGRIÉ, docteur en médecine, cours Portal, 45.
PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
PANIAGUA (ANDRÉ DE), à Blanquefort (Gironde).
PARENTEAU (Mgr), curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux.
PELLEPORT-BURÈTE (VICOMTE DE), ✱, ✠, sénateur, rue du Champ-de-Mars, 15.
PÉPIN-D'ESCURAC, avocat, rue Vital-Carles, 40.
PÉRIÉ, architecte, rue des Remparts, 17.
PÉRIER, A. ✿, pharmacien, à Pauillac (Gironde).
PIGANEAU (EMILIEN), artiste peintre, cours d'Albret, 17.
POUVERREAU, à Lesparre (Gironde).
PRADELLES (H.), artiste peintre, rue de Cheverus, 25.
PRÉVOT (C.), statuaire, rue du Tondu, 88.
PRÉVOT (FERNAND), rue Rode, 27.
PRÉVOT (JULES), architecte, rue Ausone, 27.
PUIFFERRAT (MARQUIS DE), rue du Temple, 33.
RAYNAL (D.), conseiller général, place des Quinconces, 15.
RIBADIEU, rue Pellegrin, 74.
RICARD, architecte, quai de Bourgogne, 42.
RICHARD (Alph.), ingénieur civil, rue Sainte-Catherine, 232.
RIGAUD fils, docteur en médecine, à Pons (Charente-Inférieure).
SCHRÖDER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
SERR (GEORGES), quai de Queyries, 5.
SOURGET (A.), ✱, rue d'Aviau, 36.
SOURIAUX, ✱, conducteur principal des ponts et chaussées, rue de la Croix-Blanche, 6.
TAMIZEY DE LARROQUE, A. ✿, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
TAPIAU, sculpteur, rue Castéja, 3-5.
TASTET, conseiller général, quai des Chartrons, 60.
TERPEREAU (A.), photographe, cours de l'Intendance, 29.
THÉNADEY (H.), cours du Jardin-Public, 15.
THIBAUDEAU, place des Cordeliers, 7.
THOLIN, I. ✿, archiviste du dép[t] de Lot-et-Garonne, à Agen.

THUREAU (P.), fab[t] d'ameublements d'églises, rue Mazarin, 25-27
TONDUT (ALBERT), procureur de la République, à Blaye (Gironde).
TRABUT-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
TRARIEUX, avocat, rue des Facultés, 33.
TRIMOULET, rue Jouannet, 4.
VAUCLAIRE père, architecte, rue de Fleurus, 15.
VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
VIAUD, cours du Jardin-Public, 52.
VILLETTE (CH.), ✻, allées Damour, 28.
VIVIE (A.), ✠, chef de division à la Préfecture de la Gironde, impasse des Tanneries, 12.
WENNER, ✠, facteur d'orgues, rue Leberthon, 89-91.
WOLF, ✻, ingénieur des ponts et chaussées, rue Paulin, 91.

Sociétés correspondantes.

Alais	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	— Archéologique.
Autun	— Éduenne
Avesnes.	— Archéologique.
Besançon.	— d'Émulation du Doubs.
Béziers.	— Archéologique.
Bourges.	— des Antiquaires du Centre.
Bruxelles.	Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
Cahors.	Société des Études Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Châlon-sur-Saône	— des Sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Châlons-sur-Marne	— d'Agriculture, Sciences et Arts.
Constantine (Algérie). . .	— Archéologique.
Dax.	— Archéologique de Borda.
Dijon.	— des Antiquaires de la Côte-d'Or.
Huy (Belgique)	Cercle Hutois, Sciences et Beaux-Arts.
La Rochelle	Société des Antiquaires de l'Ouest.
Le Havre	— nationale havraise.

Liège (Belgique)	Société Archéologique.
Lille	Commission historique du dép^t du Nord.
Limoges	Société Archéologique.
Lyon	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Namur (Belgique)	— Archéologique.
Nancy	— Archéologique de Lorraine.
Nantes	— Archéologique.
Narbonne	— Archéologique.
Nice	— des Lettres et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans	— Archéologique et Historique.
Paris	Bibliothèque des Sociétés savantes.
Paris	Congrès Archéologique de France.
Paris	Institut des Provinces de France.
Paris	Société française d'Archéologie et de Numismatique.
Paris	— nationale des Antiq^res de France.
Pau	— Scientifique et Littéraire.
Périgueux	— Historique et Archéologique du Périgord.
Poitiers	— des Antiquaires de l'Ouest.
Puy (Le)	— d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez	— des Lettres et Arts de l'Aveyron.
Rouen	— d'Émulation com^le et industrie^lle.
Saint-Germain	Commission de la topographie des Gaules.
Sens	Société Archéologique.
Toulouse	— Archéologique du midi de la France.
Tours	— Archéologique de Touraine.
Tours	— française d'Archéologie pour la conservation des monuments.
Troyes	— Académique de l'Aube.
Vannes	— Polymathique du Morbihan.

TABLE

DES

NOTICES, RAPPORTS ET ÉTUDES

contenus dans le 4[e] volume de la Société Archéologique de Bordeaux.

Pages

Table des planches et des dessins.

L'impression des planches et des dessins est due aux procédés de M. GAGNEBIN.

INDEX ALPHABÉTIQUE

ERRATA

A la page 56, ligne 6e, au lieu de : *Venus Labitina*, lisez : *Venus libitina*.

A la page 63, ligne 26e, au lieu de : *Bordeaux, le 9 novembre 1879*, lisez : *Bordeaux, le 9 novembre 1877*.

A la page 107, ligne 23e, au lieu de : *démembrement*, lisez : *dénombrement*.

A la page 108, ligne 27e, au lieu de : *Lusan*, lisez : *Lussan*.

A la page 170, ligne 34e, au lieu de : *les modèles purement romain*, lisez : *les modèles purement romains*.

A la page 176, ligne 21e, au lieu de : *pichet vernissé et armoiriée*, lisez : *pichet vernissé et armoirié*.

A la page 190, ligne 11e, au lieu de : *M. le docteur Brochon*, lisez : *M. le docteur Berchon*.

Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue du Temple, 12.

